

ASPECTS PHONÉTIQUES ET PHONOLOGIQUES DU
SYSTÈME INTONATIF CHEZ DEUX SUJETS ATTEINTS
D'APHASIE NON FLUENTE SÉVÈRE*

Parth M. BHATT
Université de Toronto

Nous examinons dans cet article le statut phonétique et phonologique de l'intonation dans le comportement verbal de deux femmes droitières francophones atteintes de lésions massives de l'hémisphère gauche. Selon le diagnostic clinique, les deux patientes souffraient d'une aphasie non fluente sévère, accompagnée d'agrammatisme et de dysprosodie. Les résultats de l'analyse instrumentale montrent que les deux patientes étaient toujours capables de produire des variations pertinentes de la fréquence fondamentale. Elles employaient un système intonatif rudimentaire qui consistait à produire des montées mélodiques en position non finale d'énoncé et des chutes intonatives majeures en finale d'énoncé. Il existerait chez ces patientes un trouble de la réalisation phonétique de l'intonation mais non pas un trouble de nature phonologique.

* Cet article est tiré d'une présentation faite à la journée d'études «Les rapports entre phonétique et phonologie», organisée par Pierre Martin au Laboratoire de phonétique et phonologie de l'Université Laval, le 10 octobre 1985.

***Langues et linguistique*, n° 13, 1987**

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

li.ulaval.ca

ASPECTS PHONÉTIQUES ET PHONOLOGIQUES DU
SYSTÈME INTONATIF CHEZ DEUX SUJETS ATTEINTS
D'APHASIE NON FLUENTE SÉVÈRE

Parth M. BHATT

1. INTRODUCTION

Depuis les recherches de Paul Broca (1861, 1865) portant sur le siège de la faculté du langage articulé, on a pu observer l'existence de troubles langagiers nommés aphasies. Les tentatives de description et de classification de ces désordres sont nombreuses et souvent loin d'être concordantes. Cependant, la plupart des chercheurs dans ce domaine sont d'accord pour affirmer que les atteintes lésionnelles des zones antérieures de l'hémisphère gauche chez les droitiers sont génératrices de troubles au niveau phonématique¹ ainsi que de troubles d'ordre morpho-syntaxique².

En revanche, à l'exception de quelques observations cliniques de nature anecdotique, l'aspect prosodique du comportement des sujets atteints de lésions cérébrales est en général peu traité. Cette négligence s'explique par le statut des systèmes prosodiques, qui continue d'être un sujet de controverse pour les théories phonologiques dans le cadre des théories linguistiques générales (Martinet, 1960).

Du fait même de la difficulté de définir le statut phonologique des systèmes prosodiques, on a essayé de conférer à ces systèmes un statut 'musical' et/ou 'émotif'. Or, nous estimons que la prosodie joue un rôle phonologique, et que ce rôle

nous est clairement révélé dans certains cas de pathologie du langage.

2. LE PARADIGME ACTUEL DES MODIFICATIONS PROSODIQUES DANS L'APHASIE NON FLUENTE SÉVÈRE DUE A DES LÉSIONS ANTÉRIEURES DE L'HÉMISPHERE GAUCHE

2.1 Les observations cliniques

Il convient de commencer cette présentation par un bref résumé des travaux antérieurs portant sur les modifications de la prosodie suite à une lésion antérieure gauche. Nous commencerons par les observations cliniques non pas d'une perturbation directe de la prosodie, mais de sa préservation relative associée à une destruction quasi totale de la production verbale au niveau phonématique. Il s'agit des cas (comme celui rapporté par le neurologue Paul Broca) de sujets qui subissent une période initiale de quasi-mutisme suite à une lésion corticale. Dans une deuxième phase d'évolution langagière, ces patients arrivent à articuler des énoncés monosyllabiques ou bisyllabiques. Il s'agit souvent d'une seule syllabe qui est répétée d'une manière obsessionnelle (stéréotypie). Les modulations intonatives de ces énoncés stéréotypés au niveau phonématique seraient alors d'une importance capitale pour la transmission des messages linguistiques ou paralinguistiques.

La première observation clinique de ce type de cas est celle d'E. Brissaud (1895) qui consacre le chapitre neuf de son livre intitulé *Leçons sur les maladies nerveuses* au problème «de l'aphasie d'articulation sans aphasie d'intonation». Brissaud souligne la possibilité d'une préservation de la communication prosodique associée à une réduction massive de la production verbale.

Bien des chercheurs ont pu observer des cas de ce genre³.

C'est alors dans une étape ultérieure de l'évolution langagière que l'on voit apparaître les divers syndromes de modification prosodique dus à une lésion antérieure de l'hémisphère gauche.

Il existerait, d'après les travaux antérieurs, au moins deux syndromes différents de perturbation des systèmes prosodiques qui portent tous les deux le nom de *dysprosodie*:

- d'une part, le syndrome de 'changement d'accent';
- d'autre part, le syndrome de perte de la continuité et de la variation de la ligne mélodique.

Les observations cliniques des cas de changement d'accent sont nombreuses. La première observation est probablement celle du neurologue allemand A. Pick (1913) qui a décrit le cas d'un jeune Tchèque qui prenait 'l'accent polonais'. Ce patient déplaçait l'accentuation fixe qui, en tchèque, se trouve sur la première syllabe du mot, à l'avant-dernière syllabe du mot (comme en polonais). Dans ce cas il est légitime de dire que le 'changement d'accent' est directement lié à une modification prosodique.

En revanche, il est impossible de savoir si ce trouble résulte d'une modification de la *représentation phonologique sous-jacente* de l'accentuation ou s'il s'agit d'un trouble lié à un défaut de la *réalisation phonétique* des énoncés.

Cette notion de changement d'accent dû à une modification prosodique a été reprise dans un contexte clinique légèrement différent par le neu-

rologue norvégien Monrad-Krohn (1947). Monrad-Krohn présente le cas d'une jeune Norvégienne souffrant d'une contusion cérébrale péri-sylvienne de l'hémisphère gauche causée par un obus. Après une période initiale de quasi-mutisme et une deuxième phase de production d'énoncés mono-syllabiques, la patiente a retrouvé une expression verbale quasi-normale. Il restait cependant une séquelle de son accident cérébral: elle était incapable de produire les distinctions tonales qui permettaient de différencier en norvégien «Bönder» (paysans) et «Bönner» (haricots ou prières) (Monrad-Krohn, 1947: 412). Pour cette raison, les Norvégiens la prenaient pour une Allemande. Monrad-Krohn a tenté d'établir la première nosologie des troubles des systèmes prosodiques et a proposé le terme *dysprosodie* pour désigner le trouble dont souffrait sa patiente. Selon Monrad-Krohn, ce terme renvoyait à un dysfonctionnement primaire des systèmes prosodiques suite à une lésion corticale. Il convient de souligner que ce sujet n'avait plus de troubles articulaires, mais souffrait uniquement de ce désordre spécifique de la prosodie tonale.

Dans ce cas, l'hypothèse d'une modification se situant au niveau de la réalisation phonétique des énoncés semble alors être exclue. On pourrait donc postuler l'existence d'un trouble *prosodique phonologique* dans ce cas, d'autant plus qu'il s'agit d'une perturbation de la fonction distinctive du système tonal.

En revanche, d'autres chercheurs ont utilisé ce terme pour désigner tout cas de changement d'accent. Ainsi, Alajouanine et Lhermitte (1960) ont observé huit sujets francophones qui prenaient l'accent allemand (débit syllabaire, assourdissement des consonnes sonores, attaques

vocaliques gutturales), six sujets qui prenaient l'accent anglais (variation du rythme, diphthongaison et nasalisation des voyelles, aspiration des consonnes) et deux sujets qui prenaient l'accent belge. Pilch (1976) et Engl et Von Stockert (1976, 1978) trouvent un accent français chez trois patientes allemandes (/R/ étranger, intonation «chantonnante», E muet post-consonantique, prolongation de la durée vocalique). Critchley (1970) trouve un accent gallois chez une patiente anglaise (articulation staccato, intonation chantonnante). Whitty (1964) constate l'apparition d'un accent allemand chez une patiente anglaise (/R/ étranger, accentuation déplacée). Nielson et McKeown (1961) remarquent un accent suédois chez leurs patients américains (intonation chantonnante, substitutions consonantiques)*. Il semblerait que dans ces cas le changement d'accent soit dû non à un trouble primaire et isolé des systèmes prosodiques, ni à une modification des représentations prosodiques sous-jacentes, mais à des troubles généraux de réalisation phonétique. L'utilisation du terme dysprosodie dans ce contexte renvoie au syndrome de prononciation étrangère et non pas à une perturbation prosodique primaire, que ce soit de nature phonologique ou phonétique.

Le deuxième syndrome de perturbation prosodique qui surgit suite à une lésion antérieure de l'hémisphère gauche est associé à l'aphasie non fluente sévère avec agrammatisme.

L'agrammatisme est un désordre langagier où le patient tend à réduire son énoncé aux noyaux lexicaux. Les morphèmes grammaticaux tendent à disparaître au profit des lexèmes. Ce type de comportement verbal a été désigné «style télégra-

phique» par A. Pick (1913), R. Jakobson (1968) et d'autres chercheurs.

C'est probablement H. Goodglass (1968) qui a été l'un des premiers à utiliser systématiquement le terme dysprosodie pour décrire la qualité plate et discontinue de la ligne mélodique dans le contexte de l'agrammatisme. Selon Goodglass, l'intonation perd ainsi son rôle de démarcation et de hiérarchisation des unités majeures de l'énoncé. Les sujets agrammatiques seraient incapables d'utiliser les systèmes prosodiques pour délimiter les unités significatives majeures de leurs énoncés. Les schèmes accentuels et intonatifs sous-jacents seraient intacts mais les sujets atteints de lésions antérieures gauches réaliseraient mal ces schèmes au niveau phonétique. Le relief haché de la ligne mélodique qui en résulte devient même un critère d'évaluation et de différenciation des troubles langagiers selon une échelle de fluence verbale⁵.

2.2 Études instrumentales des perturbations des systèmes prosodiques dues à une lésion frontale gauche

Les études instrumentales portant sur l'aspect prosodique des productions langagières des patients aphasiques sont relativement peu nombreuses.

L'un des premiers travaux sur la prosodie des sujets atteints de lésion antérieure gauche (aphasie de Broca) est celui de Danly, De Villiers et Cooper (1979). Dans cette étude, les auteurs ont observé les trois phénomènes suivants dans un échantillon de discours spontané:

- un effet de déclinaison de la fréquence fondamentale;

- des descentes importantes de la fréquence fondamentale en finale d'énoncé;
- une absence d'allongement de la durée syllabique en finale d'énoncé.

Lors d'une deuxième étude Danly et Shapiro (1982) ont repris et élaboré ces constatations, mais cette fois avec un corpus de phrases lues. Les auteurs font les observations suivantes:

- la descente en finale d'énoncé est toujours la règle;
- l'allongement de la durée de la dernière syllabe de l'énoncé est toujours absent;
- l'effet de déclinaison fréquentielle persiste, mais s'applique à des domaines plus restreints que chez les sujets normaux;
- les aphasiques de Broca font plus de décrochages fréquentiels que les sujets normaux;
- les aphasiques n'encodent pas la longueur de la phrase par la réalisation d'une valeur élevée de la fréquence de la première syllabe.

Selon Danly et Shapiro, les patients atteints de lésions antérieures gauches souffriraient d'un défaut phonologique de la prosodie de la phrase qui se manifesterait par la présence d'importantes difficultés dans la planification et l'exécution phonétique de la structuration intonative des énoncés.

Dans une première étude, Ryalls (1982) a pu constater l'existence d'une restriction importante de la gamme fréquentielle chez huit sujets atteints de l'aphasie de Broca.

Dans une deuxième étude, Ryalls (1984) a pu observer:

- une élévation de la valeur moyenne de la fréquence fondamentale chez les sujets atteints

de lésions antérieures gauches par rapport aux sujets contrôlés.

Cooper, Soares, Nicol, Michelow et Goloskie (1984) ont remarqué:

- un contour fréquentiel assez plat chez les sujets atteints de l'aphasie de Broca;
- un allongement du dernier mot de l'énoncé chez ces mêmes sujets.

D'après ces trois études, les sujets atteints de lésions antérieures de l'hémisphère gauche montreraient d'importants troubles de réalisation phonétique de la ligne mélodique. La fréquence fondamentale serait plate et discontinue avec une gamme fréquentielle restreinte mais comporterait cependant quelques chutes majeures en finale d'énoncé.

3. ÉTUDE PHONÉTIQUE INSTRUMENTALE

3.1 Portrait clinique des sujets

Notre observation porte sur le comportement verbal de deux femmes droitières, l'une âgée de 23 ans (sujet A) et l'autre de 39 ans (sujet B). Les deux sujets ont eu un accident cérébro-vasculaire, une thrombose de l'artère carotide interne gauche, qui a généré une lésion antérieure massive. Dans le cas du sujet A, la lésion occupait la partie postérieure et supérieure du lobe frontal gauche, ainsi que la partie inférieure de la scissure rolandique et la partie antérieure du lobe pariétal gauche. Quant au sujet B, la lésion touchait la partie postérieure et inférieure du lobe frontal gauche ainsi que la partie supérieure du lobe temporal gauche. Les sièges lésionnels sont donc comparables mais pas tout à fait identiques.

Les deux patientes souffraient d'une hémiplégie massive des membres supérieurs et inférieurs de l'hémicorps droit.

Pour ce qui est de leur portrait langagier, les deux sujets ont souffert d'un mutisme quasi total dans une première période suivant l'accident cérébro-vasculaire. Dans la deuxième phase de leur évolution langagière, les deux patientes ont commencé à produire des énoncés monosyllabiques avec quelques stéréotypies verbales. C'est lors de cette deuxième phase que ces patientes ont été interviewées. L'entretien avec le sujet A a été effectué un an après l'accident cérébro-vasculaire, celui avec le sujet B six mois après l'accident cérébro-vasculaire. L'état neurologique des sujets était donc stable au moment de l'entretien. Selon le diagnostic clinique des troubles langagiers, les deux sujets souffraient d'une aphasie non fluente sévère accompagnée d'agrammatisme et de dysprosodie.

3.2 L'échantillon de parole spontanée

L'échantillon qui a été soumis à l'analyse instrumentale est tiré des productions «spontanées» des sujets lors de l'examen de langage pratiqué à l'Hôpital de la Salpêtrière. Les sujets répondaient à des questions posées par un neurologue portant sur leur métier, l'histoire de leur maladie, etc.

Pour chaque sujet nous avons analysé un échantillon d'environ 300 syllabes de discours spontané. Cet échantillon a été analysé par un spectrographe numérique et par un analyseur numérique de la fréquence fondamentale.

3.3 Résultats de l'analyse instrumentale

3.3.1 Les variables temporelles

Par rapport aux seize autres sujets atteints de lésion cérébrale que nous avons étudiés dans le cadre d'une étude plus importante (Bhatt, 1985), les sujets A et B montrent une réduction importante du temps de parole par rapport au temps des pauses dans leurs énoncés. Tous les autres sujets montrent une durée de parole d'environ 60 à 80% de la durée totale de l'énoncé. Par contre, ces deux sujets montrent une durée moyenne de parole équivalant à 35 à 40% de la durée totale de l'énoncé (Figure 1).

En revanche, au niveau du paramètre de vitesse d'articulation, c'est-à-dire le nombre de syllabes par seconde en temps de parole (Grosjean et Deschamps, 1973), ces deux sujets se comportent d'une façon semblable aux autres sujets (Figure 1). Bien évidemment l'inclusion de la durée des pauses dans la durée totale de l'énoncé fait baisser le nombre de syllabes par minute (vitesse de parole, Figure 1). Les deux sujets réalisent une moyenne de 80 syllabes par minute, donc à peu près un tiers de la moyenne habituelle de 240 à 250 syllabes par minute (Goldman-Eisler, 1968).

Les sujets A et B réalisent respectivement 98 et 139 pauses dans leur échantillon de 300 syllabes, soit environ trois fois plus de pauses que la moyenne des autres sujets étudiés (Figure 1). En ce qui concerne la durée moyenne des pauses, les deux sujets réalisent des pauses d'environ 1,2 secondes. Ce chiffre est presque deux fois supérieur à la moyenne des seize autres sujets (Figure 1).

	Pourcentage de parole	Pourcentage de pauses	Vitesse d'articulation	Vitesse de parole	Nombre de pauses	Durée moyenne des pauses	Pourcentage de groupes mono- ou bi-syllabiques
A	39.55%	60.44%	3.59	77.40	98	139.09cs	86.81%
B	35.73%	62.27%	4.20	82.80	139	98.38cs	75.47%
Moyenne	37.64%	61.35%	3.89	80.10	118.5	118.73cs	81.13%
Ecart type	1.91	0.91	0.30	2.7	20.5	20.35	5.68
C-R Moyenne	74.92%	25.07%	4.61	203.80	37.56	65.28	42.40%
Ecart Type	9.96	9.96	0.96	57.60	24.72	15.21	19.65

FIGURE 1 : Variables Temporelles.

	Fréquence Fondamentale	Gamme utilisée	Montée moyenne pourcentage de F ₀	Descente moyenne Pourcentage de F ₀
A	173Hz	150-380Hz	47.47%	33.03%
B	186Hz	135-375Hz	34.22%	36.13%
Moyenne	-	-	40.84%	34.58%
Ecart Type	-	-	6.62	1.55
C-R Moyenne	-	-	33.55%	25.24%
Ecart Type	-	-	12.44	9.13

FIGURE 2: Attributs fréquentiels.

Les deux sujets montrent également une très forte tendance à réaliser des groupes accentuels monosyllabiques et bisyllabiques (Figure 1). Le comportement verbal des sujets A et B est caractérisé par la production de groupes accentuels et d'énoncés très courts, séparés par de longues pauses. Il nous semble donc légitime de proposer l'existence d'une certaine restriction dans la réalisation phonétique des énoncés au niveau des variables temporelles chez ces deux patientes.

3.3.2 Les attributs fréquentiels

En revanche, au niveau de la réalisation des écarts de fréquence, ces deux sujets ne montrent aucune restriction de la gamme mélodique (Figure 2). Les montées et les descentes fréquentielles associées à la dernière syllabe du groupe sont comparables à celles produites par les autres sujets (Figure 2). Nous n'avons pas pu confirmer l'hypothèse d'une réduction de la gamme fréquentielle lors de lésions antérieures de l'hémisphère gauche (Ryalls, 1982 et Cooper et coll., 1984). Ces deux patientes sont capables de planifier et d'exécuter les programmes moteurs associés à la production d'une montée et d'une chute mélodique.

L'étude des mouvements fréquentiels associés à la dernière syllabe de chaque groupe démontre l'existence d'un système intonatif rudimentaire. Ainsi, la dernière syllabe des groupes en position non finale d'énoncé porte un mouvement intonatif montant et la syllabe finale de l'énoncé porte un mouvement descendant majeur. Les deux sujets sembleraient utiliser une stratégie intonative simple qui consiste à faire une opposition quasi binaire entre continuité et finalité. Les mouvements intonatifs montants marquent la frontière des principales unités de sens à l'intérieur de

l'énoncé et la chute majeure indique la fin de l'énoncé. Comme ces deux sujets tendent à faire disparaître les éléments qui marquent le rôle et le statut morpho-syntaxique des lexèmes, l'intonation démarcative devient le seul indice de l'interprétation syntaxique de l'énoncé. La chaîne de noyaux lexicaux est découpée en unités significatives majeures par le simple jeu des mouvements intonatifs. On peut donc suggérer que ces patientes exploitent cette opposition intonative pour pallier l'absence d'une morphosyntaxe explicite.

Il convient de souligner que l'existence d'une telle stratégie intonative, aussi rudimentaire soit-elle, implique que la notion d'énoncé comme unité de planification et de réalisation phonétique et aussi comme unité phonologique de structuration prosodique reste intacte chez ces patientes. Il ne s'agit pas d'une concaténation aléatoire de lexèmes accompagnée d'une gesticulation brachiale et d'une mimique faciale plus ou moins adéquates, mais d'une série de *noyaux syntaxiques* délimités et structurés par l'intonation⁶.

4. CONCLUSION

Nous n'avons pas trouvé de désordre *phonologique* de la prosodie chez les deux sujets que nous avons pu observer. Cette constatation s'oppose à la proposition de Danly et Shapiro (1982). Ces auteurs ont conclu à l'existence d'un trouble phonologique de la prosodie d'après une analyse détaillée des réalisations défectueuses de la substance phonétique produites par leurs sujets.

Nous considérons par contre, que le critère fondamental qui définit tout trouble phonologique (et qui le distingue ainsi du trouble phonétique) est la dissociation entre l'élément et sa

fonction linguistique. Or, aucune de ces patientes ne déplaçait le mouvement intonatif sur une syllabe inattendue. En outre, elles pouvaient toutes les deux agencer les montées et les chutes intonatives de façon adéquate pour structurer leurs énoncés.

En revanche, nous reconnaissons qu'il existe chez ces patientes un trouble *phonétique* important de la réalisation continue de la fréquence fondamentale. Il ne s'agit pas à notre avis d'un défaut touchant les représentations phonologiques sous-jacentes du système intonatif, mais d'une incoordination motrice menant à une incoordination pulmo-laryngéale. Ce «trouble prosodique phonétique» provient surtout du contexte général des troubles moteurs chez ces sujets.

On peut donc se demander s'il existe une véritable «dysprosodie phonologique» qui impliquerait alors une dissociation entre les représentations sous-jacentes des systèmes prosodiques et leurs fonctions. Nous croyons que ce type de trouble existe, notamment dans les cas rapportés par A. Pick et par G. Monrad-Krohn. On pourrait envisager de distinguer différents types de dysprosodie phonologique selon le système prosodique spécifique qui est atteint. Ainsi, nous proposons un premier type de dysprosodie phonologique qui affecterait les représentations du système accentuel d'une langue à accentuation fixe comme le tchèque ou le polonais. L'observation clinique faite par A. Pick (1913) en fournirait un exemple.

Il existerait un deuxième type de dysprosodie phonologique qui atteindrait le système tonal des langues à tons comme le chinois, le thaï, le yoruba et le norvégien. Le cas observé par G. Monrad-Krohn (1947) serait un exemple de ce deuxième type de trouble dysprosodique.

Dans les deux cas, la modification prosodique implique une distinction lexicale soutenue par une distinction tonale ou accentuelle. Ce type de perturbation de la fonction distinctive de ces systèmes serait relativement facile à percevoir et à décrire.

Il convient de souligner que les deux syndromes ainsi définis ne sont pas associés à des troubles articulatoires ou moteurs.

Il s'agit maintenant de savoir s'il existe une dysprosodie phonologique du système *intonatif*. Avant de définir ce type de trouble il est nécessaire de préciser le type de rôle phonologique que peut jouer le système intonatif. Comme nous l'avons dit ci-dessus nous considérons que le principal rôle phonologique distinctif de l'intonation est de découper les unités significatives majeures des énoncés (Léon, 1971; Martin 1980). Nous pensons alors qu'un trouble phonologique de l'intonation existe, non pas dans le contexte d'une aphasie non fluente sévère suite à une lésion antérieure, mais dans le contexte d'une aphasie due à une lésion postérieure (aphasie de Wernicke). Les sujets atteints de ce deuxième type d'aphasie produisent un flot de parole continu mais asémantique et dys-syntaxique (Ducarne et Préneron, 1976). Dans ce contexte, l'intonation est dissociée de sa fonction syntaxique de délimitation des groupes de sens. L'élaboration de cette hypothèse fera l'objet d'une recherche ultérieure.

En revanche, les sujets aphasiques que nous avons pu observer étaient tout à fait capables d'exploiter la fonction démarcative du système intonatif. L'importance de cette fonction est souvent sous-estimée à cause de la présence de nombreux marqueurs morphologiques et morphosyntaxi-

ques dans les énoncés produits par des informateurs habituels. Or, les énoncés des sujets aphasiques sont dépourvus de ce contexte morphosyntaxique explicite. Il revient alors à la structuration intonative de marquer les principales frontières des unités significatives du message. L'absence des structures morphosyntaxiques nous révèle clairement ce rôle phonologique prépondérant du système intonatif. Pour cette raison même, nous considérons que l'hypothèse d'un trouble phonologique de la prosodie dans les énoncés des sujets atteints de lésions antérieures gauches est à rejeter.

Dans cet article nous avons cherché à confronter une étude de certains cas particuliers de pathologie du langage à certains postulats des théories générales du langage. Cette interaction nous permet de tirer deux conclusions parallèles: d'une part, l'analyse phonétique et linguistique des énoncés des sujets aphasiques fait clairement ressortir que ces sujets ne font pas uniquement un emploi 'musical' ou 'émotif' du système intonatif, l'intonation apporte un élément de sens essentiel à leurs énoncés en permettant de démarquer les unités significatives majeures du message. Les sujets aphasiques étudiés ici ont compris intuitivement ce mécanisme et en ont fait un des piliers de leur stratégie communicative. D'autre part, pour ce qui est de l'apport de la pathologie à la linguistique générale, nous considérons que la stratégie communicative choisie par ces patientes souligne l'importance primordiale de la fonction linguistique démarcative de l'intonation. Sa préservation, même dans le contexte de troubles phonématiques et morphosyntaxiques massifs, montre que cette fonction appartient à une des couches les plus profondes du langage humain.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALAJOUANINE, T. et F. LHERMITTE (1960): «Les troubles des activités expressives du langage dans l'aphasie et leurs relations avec les apraxies». *Revue neurologique*, 106, 604-633.
- (1964): «Non-verbal communication in aphasia», dans *Disorders of Language*, A.V.S. De Reuck et M. O'Conner (Eds.), London, Churchill, 168-177.
- ALAJOUANINE, T., A. OMBREDANE et M. DURAND (1939): *Le syndrome de désintégration phonétique dans l'aphasie*, Paris, Masson.
- ARONSON, A. (1980): *Clinical voice disorders*, New York, Decker.
- BENSON, D. (1967): «Fluency in aphasia: correlation with radioactive scan localisation», *Cortex*, 3, 373-394.
- BHATT, P. (1985): «Prosodie et lésions corticales: essai de phonétique clinique», Ph.D. Thesis, University of Toronto.
- BLUMSTEIN, S. (1972): *A phonological investigation of aphasic speech*, La Haye, Mouton.
- BORKOWSKI, J., A. BENTON et O. SPREEN (1967): «Word fluency and brain damage», *Neuropsychologia*, 5, 135-140.
- BOTEZ, M., N. CARP et L. MIHAILESCU (1968): «Prosody as a means of communication in aphasia», *Revue Roumaine de Neurologie*, 5, 197-202.
- BRISSAUD, E. (1895): *Leçons sur les maladies nerveuses*, Paris, Masson.
- BROCA, P. (1861): «Remarques sur le siège de la faculté du langage articulé suivies d'une observation d'aphémie (perte de la parole)», *Bulletin de la Société Anatomique de Paris*, 36, 330-357.
- (1865): «Sur le siège de la faculté du langage articulé dans l'hémisphère gauche du cerveau», *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 6, 377-393.
- CRITCHLEY, M. (1970): *Aphasiology and other aspects of language*, London, Edward Arnold.

- COOPER, W., C. SOARES, J. Nicol, D. MICHELOW et S. GOLOSKIE (1984): «Clausal intonation after unilateral brain damage», *Language and Speech*, 27, 17-24.
- DANLY, M., J. DE VILLIERS et W. COOPER (1979): «The control of speech prosody in Broca's aphasia, dans *Speech communication papers presented at the 97th annual meeting of the Acoustical Society of America*, J. Wolf et D. Klatt (Eds.), New York, Acoustical Society of America, 259-263.
- DANLY, M. et B. SHAPIRO (1982): «Speech prosody in Broca's aphasia», *Brain and Language*, 16, 171-190.
- DUCARNE, B. et C. PRÉNERON (1976): «La dyssyntaxie», *La Linguistique*, 12, 33-54.
- ENGL, E. et T. VON STOCKERT (1976): «Ausländischer Akzent bei Aphasie», dans *Interdisziplinäre Aspekte der Aphasieforschung*, G. Peuser (Ed.), Cologne, Rhineland, 115-130.
- (1978): «Akzentverschiebung bei Aphasie» dans *Brennpunkte der Patholinguistik*, G. Peuser (Ed.), Munich, Fink, 61-76.
- FINK, R. (1970): «Experiments in the perception of intonation by aphasic and normal speakers of English», Ph.D. Thesis, University of Rochester.
- GANDOUR, J. et R. DARDARANANDA (1983): Identification of tonal contrasts in Thai aphasic patients, *Brain and Language*, 18, 98-114.
- GOLDMAN-EISLER, F. (1968): *Psycholinguistics: experiments in spontaneous speech*, New York, Academic Press.
- GOODGLASS, H. (1968): «Studies in the grammar of aphasics», dans S. Rosenberg et J. Koplin (Eds.) *Studies in Applied Psycholinguistic Research*, New York, Macmillan.
- (1976): «Agrammatism», dans *Studies in neurolinguistics*, H. Whitaker et H.A. Whitaker (Eds.), New York, Academic Press, 237-260.
- GOODGLASS, H., F. QUADFASEL et F. TIMBERLAKE (1964): «Phrase length and the type of severity of aphasia», *Cortex*, 1, 133-152.

- GROSJEAN, F. et A. DESCHAMPS (1973): «Analyse des variables temporelles du français spontané», *Phonetica*, 28, 191-226.
- JAKOBSON, R. (1968): *Child language, aphasia and phonological universals*, La Haye, Mouton.
- KERSCHENSTEINER, M., K. POECK et E. BRUNNER (1972): «The fluency non-fluency dimension in the classification of aphasic speech», *Cortex*, 8, 233-247.
- LÉON, P. (1971): *Essais de phonostylistique*, Montréal, Didier.
- MARTIN, P. (1980): «Sur les principes d'une théorie syntaxique de l'intonation», dans *Problèmes de prosodie*, I, P. Léon et M. Rossi (Eds.), Montréal, Didier, 91-102.
- MARTINET, A. (1960): *Éléments de linguistique générale*, Paris, A. Colin.
- MONRAD-KROHN, G.H. (1947): «Dysprosody or altered melody of language», *Brain*, 70, 405-15.
- NIELSEN, J. et M. MCKEOWN (1961): «Dysprosody: a report of two cases», *Bulletin of the Los Angeles Neurological Society*, 26, 157-158.
- PICK, A. (1913): *Die Agrammatische Sprachstörungen*, Berlin, Springer.
- PILCH, H. (1976): «Aphasische Intonationsstörungen», *Saggi di Neuropsicologia Infantile e psicopedagogia Riabilitazione*, 2, 33-42.
- POECK, K., R. DE BLESER et D. VON KEYSERLINK (1984): «Neurolinguistic status and localization of lesion in aphasic patients with exclusively consonant-vowel recurring utterances», *Brain*, 107, 199-217.
- POECK, K., M. KERSCHENSTEINER et W. HARTJE (1972): «A quantitative study on language understanding in fluent and non-fluent aphasia», *Cortex*, 8, 299-304.
- RYALLS, J. (1982): «Intonation in Broca's aphasia», *Neuropsychologia*, 20, 355-360.
- (1984): «Some acoustic aspects of fundamental frequency of CVC utterances in aphasia», *Phonetica*, 41, 103-111.

WHITTY, C. (1964): «Cortical dysarthria and dysprosody of speech», *Journal of Neurology, Neurosurgery and Psychiatry*, 27, 507-510.

ZURIF, E. et A. CARAMAZZA (1976): «Psycholinguistic structures in aphasia: studies in syntax and semantics», dans *Studies in neurolinguistics*, I, H. Whitaker et H.A. Whitaker (Eds.), New York, Academic Press, 261-292.

NOTES

1. Alajouanine, Ombredane et Durand, 1939; Blumstein, 1972; Jakobson, 1968.
2. Goodglass, 1968, 1976; Zurif et Caramazza, 1976.
3. Alajouanine et Lhermitte, 1964; Botez, Carp et Mihailescu, 1968; Pick, 1913; Poeck, De Bleser et Von Keyserlink, 1984.
4. Cette liste n'est pas exhaustive, voir Aronson, 1980, pour une revue globale de cette question.
5. Benson, 1967, 1979; Borkowski, Benton et Spreen, 1967; Goodglass, Quadfasel et Timberlake, 1964; Goodglass et Kaplan, 1972; Kerschensteiner, Poeck et Brunner, 1972; Poeck, Kerschensteiner et Hartje, 1972).
6. Il convient de souligner que nous considérons que la représentation intonative d'un énoncé n'est pas un contour global ou une série de contours locaux associés à des significations pré-établies. La structuration intonative phonologique d'un énoncé est composée d'un ensemble de mouvements intonatifs (intonèmes) associés à cet énoncé. De ce point de vue, on peut comparer la structuration intonative d'un énoncé à la structuration phonématique des monèmes (Bhatt, 1985).

LANGUES ET LINGUISTIQUE, no 13, 1987: 25-47

**ANALYSE STYLISTIQUE DU JEU VERBAL DANS
L'OEUVRE DE L'HUMORISTE QUÉBÉCOIS
MARC FAVREAU, ALIAS «SOL»**

Conrad BUREAU
professeur titulaire

Cet article propose une méthodologie inédite, pour l'analyse du *jeu verbal*, fondée sur les principes et les procédures de la linguistique, de la sémiologie et de la stylistique objective.

***Langues et linguistique*, n° 13, 1987**

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

lli.ulaval.ca

ANALYSE STYLISTIQUE DU JEU VERBAL DANS
L'OEUVRE DE L'HUMORISTE QUÉBÉCOIS
MARC FAVREAU, ALIAS «SOL.»

Conrad BUREAU

LA NOTION DE STYLE

Tant que le style est conçu comme un «ornement», une «parure», un «embellissement», on ne peut pas en faire une analyse objective, à cause de l'imprécision même de telles notions et de l'impossibilité d'en donner des définitions opératoires. À concevoir le style comme une sorte de ... parfum... de l'écriture, on s'oblige à l'exclure du champ de la science.

La première définition à fonder, à notre avis, une véritable science du style, tout en renversant une très longue tradition d'amateurisme en stylistique, ne nous vient ni d'un linguiste, ni même d'un stylisticien, mais bien d'un logicien et philosophe des sciences, Gilles-G. Granger. Selon ce dernier, le style est «*modalité d'intégration de l'individuel dans un processus concret qui est travail, et qui se présente nécessairement dans toutes les formes de la pratique*» (1968:8). Cette définition a l'avantage de ne pas confondre *style* et *beauté* et de ne pas restreindre le champ d'application de la stylistique à ce qu'on appelle «les objets d'art», mais de l'étendre à l'ensemble des pratiques et des productions humaines: dans la mesure où il y a *individuation* dans la pratique en cause ou dans l'objet produit, et seulement dans cette mesure, il y a style -- et ce, même dans le

cas d'une théorie mathématique, comme l'a démontré Granger dans son *Essai d'une philosophie du style*.

Dans le cas présent, le «processus concret» soumis à l'analyse est celui de l'utilisation de la langue; l'objet de l'étude sera, en conséquence: «la structuration linguistique comme travail, c'est-à-dire envisagée dans son rapport à un obstacle, à un contenu, à une expérience» (Granger 1968:146). C'est dans ce sens que, dans le cas particulier d'un objet linguistique, nous avons déjà proposé de définir le style comme: «modalité d'intégration de l'individuel dans le travail de structuration linguistique, quel que soit le but assigné à ce travail -- c'est-à-dire que le but soit esthétique ou non» (Bureau 1976:13). Cette dernière définition implique que la stylistique s'intéresse aux *faits de style*, faits objectivement repérables, et non aux *effets* qui dépendent, eux, de la subjectivité de chacun et qui relèvent alors de l'esthétique ou de la psychologie. D'après cette même définition, le style apparaît comme radicalement différent de l'usage: l'usage renvoie à un ensemble de traits qui sont communs à plusieurs objets ou plusieurs conduites, alors que le style réside exclusivement dans ce qui est *individuation* de l'objet produit par une pratique humaine.

À partir de ces fondements théoriques, comment identifier objectivement, en pratique, le style d'un objet linguistique? En établissant ce que nous appelons «l'inventaire des récurrences» propres à cet objet.

LES NOTIONS DE «RÉCURRENCE» ET DE «CONTRASTE»

Dans la théorie du style de Granger, l'une des notions fondamentales est celle de «re-

dondances» au sens de «surdéterminations» du texte: «dans la mesure où cette redondance n'apparaît pas comme distribuée de façon totalement aléatoire, où dans son traitement s'ébauchent certaines constances, il y a *style*» (1968:8). L'objectif principal de la stylistique sera donc: «de déceler les régularités de distribution des éléments dans le message, qui enjambent, pour ainsi dire, les unités régies par l'organisation sémantique et syntaxique. C'est ce que nous appelons les «surcodes» (1968: 195-196).

Dans une telle perspective, le style n'est pas une suite de faits isolés sur lesquels on disserte ou auxquels on réagit subjectivement de façon pointilliste, mais un ensemble organisé et cohérent. Puisqu'il repose sur des «régularités» non aléatoires, sur des «constances», nous proposons de considérer le fait de style comme un fait qui concerne l'ensemble: «il sera manifesté tantôt par une RÉCURRENCE, définie comme la réapparition d'un même phénomène, à quelque niveau que ce soit: phonique, syntaxique, morphologique, sémantique, etc., tantôt par un CONTRASTE, c'est-à-dire une rupture de la récurrence. Le contraste lui-même concerne l'ensemble puisqu'il opère une coupure par rapport aux schèmes ou aux éléments récurrents qui caractérisent cet ensemble, et qu'il n'a donc de valeur stylistique que par rapport à ce dernier» (Bureau 1976:25). Selon ce point de vue, le contraste ne doit pas être confondu avec l'*opposition sémantique* qui repose sur un rapport antonymique entre deux signes (*petit* par rapport à *grand*). Bien au contraire, le contraste, tel que nous l'avons défini, peut affecter, tout comme la récurrence d'ailleurs, non seulement n'importe lequel des aspects linguistiques (phonique, syntaxique, sémantique, etc.) mais encore n'importe lequel des

aspects sémiologiques (graphique, pictural, photographique, etc.) éventuellement présents dans l'oeuvre.

C'est pourquoi nous considérons l'inventaire des récurrences et des contrastes comme la procédure de base de l'analyse stylistique. En tenant compte à la fois des exigences de la théorie et des nécessités de la pratique, nous pouvons donc redéfinir maintenant le style comme: «l'ensemble des redondances non aléatoires et des ruptures également non aléatoires propres à un texte et qui constituent un surcodage par rapport au codage linguistique comme tel» (Bureau 1976:26).

Comme on le voit, notre conception se situe à l'opposé de celles qui définissent le style comme «écart» (Guiraud, Riffaterre), comme «déviation», comme «audace», ou comme producteur «d'effets». La méthode proposée identifie le style dans l'oeuvre en tant que telle, indépendamment des réactions des lecteurs; puisque le style est le «résultat d'un travail sur le langage» qui individue l'objet analysé, le style est donc une donnée objective présente dans l'oeuvre... quel que soit l'effet sur le lecteur et même s'il n'y a pas d'effet du tout. La réaction du lecteur, l'effet esthétique, relève de l'esthétique, non de la stylistique. Les récurrences et les ruptures de récurrences présentes dans l'oeuvre signalent des *signes privilégiés*, les seuls que l'on doit retenir pour l'analyse stylistique. Ces récurrences constituent des «surcodes» qui nous conduisent, au-delà du message littéral et anecdotique, à un *surmessage*, c'est-à-dire à l'ensemble des signes privilégiés par l'oeuvre. Cet ensemble de signes privilégiés et la façon dont ils sont organisés les

uns par rapport aux autres constituent, à proprement parler, le style de l'oeuvre.

Le style, c'est avant tout une question de cohérence... et de cohérence voulue. Volontaire, le style? Assurément, selon Granger: «le style caractérise un *travail*, au sens plein du terme, et l'individualité de l'objet ainsi obtenu présente quelque chose d'immédiatement volontaire, sinon dans son contenu, du moins dans son intention première» (1968:204). Audacieuse théorie que celle de Granger, puisque l'auteur soutient enfin: «la marque stylistique, bien loin de pouvoir être caractérisée comme trait aléatoire, se présente en effet tout au contraire comme le témoignage d'une lutte contre le hasard, même lorsque cette lutte n'aboutit qu'à le réduire imparfaitement en créant seulement une *autre* organisation statistique (1968:206).

«Lutte contre le hasard»... c'est bien ce que nous avons pu découvrir au cours d'analyses précédentes consacrées à Proust, Gide, Le Clézio, Anne Hébert et Raoul Duguay; et c'est encore ce que nous entendons démontrer par cette analyse du jeu verbal chez Marc Favreau, en nous limitant pour illustrer la méthode au texte-monologue intitulé «L'adversité» qui a été publié dans *Les oeufs limpides*. Nous tiendrons compte et de l'oral et de l'écrit puisque, derrière Sol qui présente ses monologues sur scène, il y a un Marc Favreau qui les écrit et qui les a publiés pour la plupart.

LA NOTION DE JEU VERBAL

Nous entendons par JEU VERBAL: la production *volontaire et consciente* d'une variation qui affecte un ou plusieurs systèmes ou sous-systèmes linguistiques ou sémiologiques et qui est faite dans un but ludique et/ou critique. Cette défini-

tion implique que ni le lapsus, ni le «mot d'enfant», ni le jeu par accident ne peuvent être considérés comme des jeux verbaux, au sens strict, puisqu'il manque à tous trois le double caractère *volontaire et conscient*. Dans ces trois cas, en effet, le jeu n'est pas *voulu* par l'émetteur, de sorte qu'il n'existe que pour le récepteur et par défaut, pour ainsi dire: c'est un faux jeu verbal, parce qu'il n'y a pas *intention de communication* d'un jeu sciemment construit et voulu comme tel.

La *variation* produite par le jeu verbal se fonde toujours sur l'ambiguïté créée par le rapprochement (ressemblance/différence) d'au moins deux éléments linguistiques et/ou sémiologiques (homophonie, homographie, quasi-homophonie, quasi-homographie, ressemblance plus ou moins forte). Dans la plupart des cas, l'un de ces éléments est présent dans le texte, alors que l'autre élément, absent du texte, existe dans le système linguistique, ce qui provoque l'ambiguïté. Mais il arrive parfois que l'on retrouve les deux éléments impliqués, non seulement dans le texte, mais dans la même séquence, comme dans cette phrase, tirée du journal de l'Université Laval, *Au fil des événements* (22 janvier 1981): «Le tabac t'abat».

De plus, le jeu verbal peut faire appel à la *situation*, c'est-à-dire à n'importe quel événement de la vie sociale, politique, culturelle, économique, etc. Enfin, le jeu verbal peut affecter un seul niveau ou plusieurs niveaux à la fois, parmi les suivants:

- phonique : niveau des signifiants de l'oral (sons/phonèmes);
- graphémique: niveau des signifiants écrits (graphèmes);

- sémantique : niveau du sens et du lexique (pour une étude plus précise, on peut distinguer jeu lexical et jeu sémantique);
- grammatical (ou morphologique): niveau des modalités verbales, nominales, adjectivales, etc.
- syntaxique : niveau de la construction de la phrase, ordre des mots et rapports de dépendance;
- typographique: niveau des caractères d'imprimerie (taille, type, orientation, grain, etc.) et de la mise en page (blancs d'imprimerie, espacements, enjambements, rejets, disposition générale du texte).

Il est évident que, dans d'autres cas, il faudrait considérer aussi les systèmes sémiologiques non linguistiques, notamment les niveaux pictural et photographique, abondamment utilisés en publicité et qui constituent, en rapport avec le texte ou combinés avec lui, de véritables *jeux sémiologiques*. Les *Calligrammes* d'Apollinaire fournissent une excellente illustration de la combinaison du linguistique avec le pictural. Dans le cas même de SOL/Marc Favreau, une analyse complète devrait tenir compte des aspects sémiologiques manifestés au moment de la présentation des monologues sur scène: sémiologie musicale, sémiologie gestuelle, sémiologie scénique, etc. -- ce qui n'entre pas dans notre propos, dans le cadre de cet article.

Avant d'aborder l'analyse de «L'adversité», il nous apparaît utile de donner quelques exemples, tous tirés de l'ouvrage *Les oeufs limpi-*

des, afin d'illustrer nos définitions et nos classifications:

phonique et graphémique:

«un expion» (p. 24)

«dentisse» (p. 123)

«esstradinaire» (p. 141)

phonique et sémantique:

«une belle sirène épidermique» (p. 23)

phonique, sémantique, graphémique:

«un dictaphone à la voix nazillarde» (p. 25)

sémantique et situation:

«vous avez le petit bonheur et vous voulez pas
partajour avec nous» (p. 140)

(allusion au *Petit bonheur*, de Félix
Leclerc)

«on garde le bonheur
et on vous laisse l'occasion» (p. 140)

(allusion à *Bonheur d'occasion*, de
Gabrielle Roy)

grammatical:

«faire du visiting» (p. 139)

(jeu verbal sur deux langues)

«j'a même pas eu la chance» (p. 21)

syntaxique:

«c'est tant tellement commode» (p. 139)

phonique et grammatical:

«en faisant mon frais de scolarité» (p. 21)

phonique, syntaxique et sémantique:

«on a fait rouiller la porte» (p. 139)

phonique, graphémique, sémantique et situation

(politique):

«une vraie tasse de minorithé» (p. 141)

Ce ne sont là que des exemples, pour bien
montrer que Sol joue, travaille sur le langage à

tous les niveaux et sous-niveaux possibles. Il connaît merveilleusement le système linguistique du français, il en décèle les failles, les contradictions, les illogismes et par des rapprochements inattendus, mais tout à fait rigoureux sur le plan de la science du langage, il fabrique un nouveau mot, une nouvelle expression, une nouvelle règle de grammaire, crée un nouveau sens et par là invente un tout nouveau langage qui lui permet d'analyser le monde et de l'exprimer d'une façon qui serait impossible dans le langage de tous les jours. La langue de Sol n'est pas absurde; c'est au contraire une langue très rigoureuse, une langue nouvelle en partie, nouveauté fondée sur l'absurdité de la langue elle-même, à divers endroits de son organisation. Ce n'est pas non plus une langue d'enfant, une langue bébéfiante, mais bien celle d'un grand spécialiste du langage qui par analyse du système linguistique, dégage les identités, les analogies, les différences de ce système pour le *refaire*. Comme tout grand écrivain ou tout grand artiste, il *refait* la langue pour refaire le monde, pour le critiquer mais avec sympathie, pour le corriger.

L'inventaire et l'analyse des récurrences et des contrastes, dans *L'adversité*, nous permettront de démontrer que Sol privilégie certains types de jeu verbal et certains mots; certains signes, non donnés directement dans le texte, apparaissent comme *privilegiés* parce que tous les surcodes y conduisent.

Voici l'inventaire des jeux verbaux dans *L'adversité*:

- 1- sémantique (sens).....2
- 2- typographie2
- 3- phonique + grammatical5
- 4- syntaxique + sémantique7

5-	phonique + graphémique	15
6-	phonique + graphémique + sémantique..	17
7-	phonique + sémantique	<u>28</u>
	TOTAL	75

Grosso modo, le texte de *L'adversité* contient 35 phrases, de sorte qu'on peut parler de 2 jeux par phrase: nous avons donc une récurrence très forte, trop forte pour qu'on puisse parler de hasard: Le style est bien, dans ce texte... «lutte contre le hasard», selon le mot de Granger. De notre inventaire, deux catégories de jeux ressortent comme importantes:

- A- ceux qui font intervenir à la fois le sens et les sons (6 et 7): 45 jeux verbaux, soit 60%;
- B- ceux qui font intervenir les sons et la typographie (5): 15 jeux verbaux, soit 20%.

La catégorie B, qui ne fait pas intervenir le sens, peut être qualifiée par l'expression «pure fantaisie verbale»; ex.: *pôvre, vermouilleux, passeque, travallé, esstradinares, curieuseté, dentisse, expion...* La fonction de ces jeux est purement ludique puisqu'elle ne fait pas appel à la compréhension ni au rapprochement entre deux mots.

Mais la catégorie A, par contre, fait intervenir le sens en plus des sons et de la graphie; elle fait donc directement appel à l'intelligence et à la perspicacité, car tous les jeux de cette catégorie sont construits par le rapprochement de deux mots différents pour créer un *signe nouveau*, un sens nouveau. Résultat: création de tout un vocabulaire nouveau qui est à la fois marqué d'humour et porteur d'un regard critique sur la société: le «déchirurgien toujours accompagné d'une belle sirène épidermique»; le «dentisse» qui aurait travaillé quand il «aurait

voulu», qui aurait donc été «un indépendantisme» et qui, en conséquence, n'aurait enlevé qu'«une dent sur dix»; l'avocat avec ses «plaidoyens à l'emporte-piastres»; le «dictaphone à la voix nazillarde» ... Jeux gratuits? On voit qu'ils sont plutôt le fruit d'un travail d'observation et d'analyse: sur le langage d'une part et la société d'autre part. Notons que les jeux qui font appel à la compréhension et à la connaissance de la langue sont 3 fois plus nombreux (A) que ceux qui ne sont que pure fantaisie verbale (B).

Les jeux de la catégorie «fantaisie verbale» (B=15 jeux) ont pour fonction le jeu pur sur le langage, mais en même temps ils ont pour fonction de faire croire à la «simplicité d'esprit» de Sol, Sol l'amuseur, Sol qui mêle les sons et les syllabes. Il s'agit en fait d'une stratégie très habile: notre langage nous trahit; on juge quelqu'un à sa façon de s'exprimer. Sol crée donc toute une série de jeux verbaux absolument gratuits (pas de recours au sens) construisant ainsi *volontairement* et *consciemment* l'image d'un clown sympathique mais pas trop fûté. Apparence seulement, car l'abondance des jeux verbaux qui ont recours au sens, au rapprochement d'idées et de mots constitue une récurrence fort importante (B:45 jeux).

Les deux grands faits stylistiques de ce monologue sont ces deux récurrences dominantes: c'est l'ensemble de chaque récurrence qui constitue le fait de style. Dans la méthode présentée ici, c'est la totalité de la récurrence et son organisation interne qui constitue un fait de style; l'un quelconque des jeux isolés de l'ensemble n'est pas considéré comme fait de style. On voit ici la différence entre cette méthode et l'approche traditionnelle de ce qu'est le style.

Notons de plus que ces deux récurrences font contraste, au sens où nous l'entendons: la récurrence de jeux qui font intervenir le sens contraste avec celle qui ne fait appel qu'aux sons, et/ou à la graphie.

Avec les jeux verbaux que nous avons identifiés, une autre classification est possible. Elle consiste à déterminer quel aspect du système linguistique intervient dans chaque jeu: le son, le sens, la graphie, la grammaire. On arrivera alors à l'inventaire suivant pour le monologue *L'advertité*:

aspect phonique	:	intervient 64 fois:	39%
aspect sémantique	:	intervient 54 fois:	33%
aspect graphémique	:	intervient 32 fois:	20%
aspect syntaxique	:	intervient 7 fois:	4%
aspect grammatical	:	intervient 4 fois:	3%
aspect typographique:		intervient 2 fois:	1%
		163 cas	100%

C'est une autre façon de démontrer la dominance des récurrences phoniques et sémantiques. Notons que les jeux graphémiques ne font que reprendre, à l'écrit, un jeu d'abord réalisé à l'oral.

Dans ce texte de Sol, il y a d'autres récurrences pertinentes, bien qu'il ne s'agisse pas de jeux verbaux comme tels; l'analyse stylistique doit considérer toutes les récurrences pertinentes. Ainsi, on constate une récurrence de 25 verbes au conditionnel (dont 13 «j'aurais été») et une récurrence de 15 «peut-être»: ces deux récurrences ont la même fonction stylistique: elles renvoient au «rêve», le rêve d'être quelque chose, quelqu'un. Par ce surcodage, le signe «rêve», devient un signe

privilegié du texte: pourtant il n'a jamais été mentionné comme tel. C'est parce que ce rêve n'a pu être réalisé que le texte s'intitule, très rigoureusement et très logiquement: *L'adversité*. Enfin, la récurrence de 11 intensifs (*très, pluss, tant, mieux, tellement, ...*) signale la force de ce rêve d'enfance ... d'être le meilleur ... en tout, même en dictature! Sur ce jeu verbal final, c'est une parodie de l'efficacité de l'université que Sol nous propose, une critique un peu plus féroce ... L'université devient donc l'adversité pour qui n'a pu accéder à cette université-source-de-pouvoir-et-d'argent! Jeux de mots? Jeux d'intelligence plutôt ...

À l'organisation de ces récurrences très marquées, s'ajoute une autre organisation, celle du *déroulement du texte*, dont nous allons essayer de démontrer maintenant la rigueur.

Nous reproduisons d'abord le texte de Marc Favreau, où nous avons numéroté chaque ligne de texte et souligné les jeux verbaux.

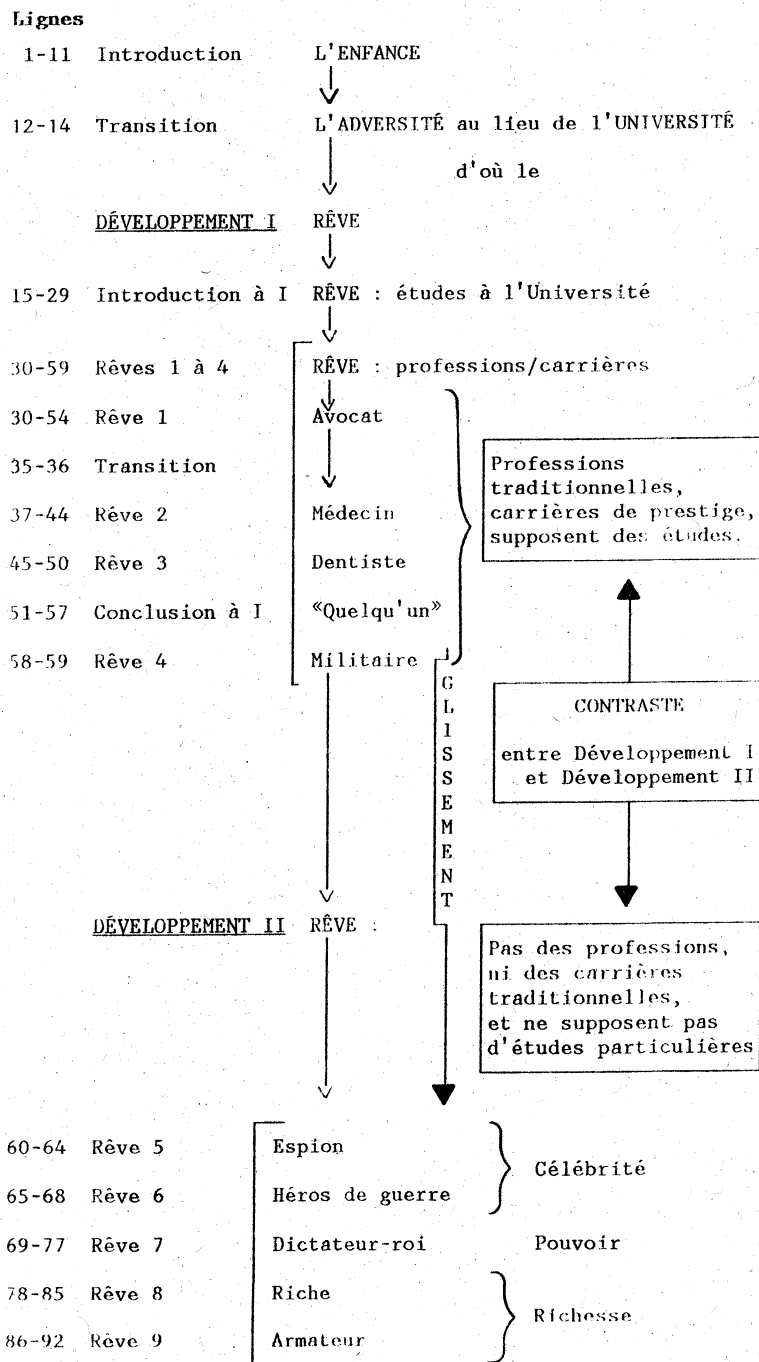
L'ADVERSITÉ

1 moi
2 *pôvre petit moi*
3 j'a jamais été *instructionné*
4 c'est pas ma faute
5 quand j'étais tout petit
6 j'a suivi seulement les cours
7 de récréation
8 et après
9 il paraît que l'école
10 c'est *secondaire*
11 alors
12 ensuite
13 J'a même pas eu la chance d'aller à l'*adversité*
14 c'est elle *qui a venue à moi*
15 quand même j'aurais aimé ça
16 c'aurait été *vermouilleux*
17 je me *voye* entrer à l'*adversité*)
18 ouille alors
19 d'abord j'aurais passé l'*exgamin d'entrée*
20 ah oui
21 *il* m'aurait laissé passer
22 l'*exgamin*
23 bien sûr
24 *passequé* j'aurais été gentil
25 je serais pas arrivé là
26 en faisant *mon frais de scolarité*
27 c'est sûr
28 et après
29 j'aurais *travallé* fort

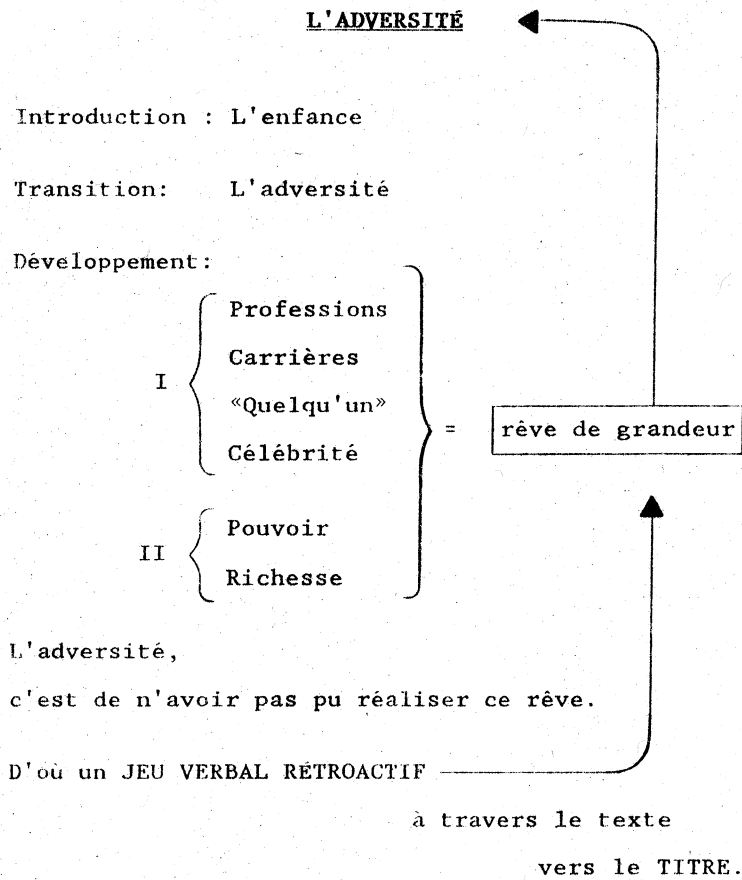
rejet

- 30 j'aurais pris le droit
31 le droit d'aller derrière le barreau
32 pour défendre la verve et l'ortolan
33 j'aurais fait des plaidoyens esstradinaires
34 des plaidoyens à l'emporte-piastre
35 je sais
36 je dis ça
37 peut-être aussi
38 j'aurais été autre chose
39 peut-être
40 j'aurais été déchirurgien
41 ouille oui
42 je me voye toujours accompagné
43 d'une belle sirène épidermique
44 pour piquer la curieuseté
45 peut-être j'aurais été un dentisse
46 mais alors là
47 pas un dentisse comme les autres
48 j'aurais travaillé quand j'aurais voulu
49 j'aurais été un indépendantisse
50 j'aurais enlevé une dent sur dix
51 en tout cas
52 en sortant de là
53 j'aurais été quelqu'un
54 ça c'est sûr
55 peut-être même quelqu'un de bien
56 peut-être un grand homme
57 peut-être un homme grand
58 peut-être un major d'homme
59 qui fait son servile militaire

- 60 peut-être j'aurais été plus fort encore
- 61 peut-être je serais devenu un *espion* célèbre
- 62 qui se laisse jamais avoir
- 63 et qui mange toujours
- 64 avec sa *cuiller à soupçons*
- 65 peut-être j'aurais été mieux encore
- 66 peut-être j'aurais été un *héron*
- 67 un *héron de naguère*
- 68 avec une *amputation internationale*
- 69 peut-être j'aurais été un *déménagogue*
- 70 ou un *despotat*
- 71 ou même mieux encore
- 72 un *dictaphone*
- 73 un *dictaphone à la voix nazillarde*
- 74 peut-être *pluss* fort encore
- 75 j'aurais été un *démonarque très énormément riche*
- 76 toujours assis sur son trône
- 77 *empire que pire*
- 78 peut-être encore *pluss* mieux
- 79 *pluss* fort
- 80 peut-être j'aurais été *pluss richessement riche*
- 81 tous les jours
- 82 c'aurait été le *festin de la banquette*
- 83 tous les jours
- 84 le *carnivore de nice*
- 85 la *folie des grandes heures*
- 86 j'aurais été un *énormateur*
- 87 un *très énormateur*
- 88 un *très énormateur trillionnaire*
- 89 un *très énormateur trillionnaire mécréancier*
- 90 complètement *paquebot sur la merditerranée*
- 91 qui nourrit des *vicomptes de dépanse*
- 92 avec des *entrecôtes d'azur...*



Dans son ensemble, le texte est organisé de la façon suivante:



CONCLUSION

Il s'agit bien d'un RÊVE,
comme le manifeste les récurrences:
-récurrence de 12 conditionnels,
-récurrence de 13 «j'aurais été»
-récurrence de 15 «peut-être»
TOTAL: 40 éléments traduisant l'hypothèse

et un rêve de GRANDEUR,
comme le manifeste la récurrence des 11
intensifs:
«très», «mieux», «pluss», «quelqu'un», «pire»,
etc.

Mais c'est bien un rêve d'ENFANCE, de Sol
redevenu enfant.

Car Sol adulte pose un regard très criti-
que sur cette *grandeur* qu'il aurait pu atteindre:
cette fonction critique est assurée par l'ensemble
des jeux verbaux du texte (73 au total) et particu-
lièrement par les jeux qui font intervenir le sens.
La majorité des jeux verbaux de toute catégorie, en
effet, soulignent un travers, un défaut, une manie,
voire un vice de ce qu'on appelle les «grands de ce
monde», les «gens importants».

La fonction stylistique de ces réccurren-
ces de jeux verbaux est de traduire la DISTANCE que
Sol prend par rapport à ce monde... dont il aurait
pu faire partie...

Quant à ce que nous avons appelé «pure
fantaisie verbale» (récurrence de 13 éléments), il
ne s'agit pas d'une récurrence fortuite ni de fan-
tasia gratuite, comme on pourrait le croire.

En effet, ayant affirmé au tout début du
texte qu'il n'a «jamais été instructionné», Sol, en

toute cohérence, se doit donc de faire des ... «erreurs» (?) de prononciation et de graphie. Il les fait consciemment, volontairement: il les *construit* consciemment, pour donner le change. L'image du très-sympathique-clown-pas-trop-instruit une fois produite par ce moyen, la lucidité de l'analyse n'en est que plus frappante. Sol-le-simple se transforme alors, par la vertu du jeu verbal, en Sol-le-Sage.

Sol, un clown? Plutôt un savant linguiste, car une telle abondance de jeux verbaux et surtout une telle pertinence de leur organisation implique une connaissance profonde et une analyse poussée des mécanismes de la langue. Linguiste parce qu'il refait la langue, philosophe parce qu'il refait le monde et humoriste parce qu'il fait tout cela avec un sourire complice. Linguiste ... sans les grands mots. Créateur! ... et les créateurs sont les meilleurs linguistes. C'est avec eux qu'on apprend le mieux et la langue et le monde et les hommes et les femmes et soi-même.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

APOLLINAIRE, G. (1966; 1^o éd.: 1925): *Calligrammes*, Paris, Gallimard.

BUREAU, C. (1976): *Linguistique fonctionnelle et stylistique objective*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. «SUP/Le linguiste», no 16.

FAVREAU, M. (1979): *Les oeufs limpides*, Montréal, Stanké.

GRANGER, G.-G. (1968): *Essai d'une philosophie du style*, Paris, A. Colin, coll. «Philosophies pour l'âge de la science».

GUIRAUD, P. et P. KUENTZ (1970): *La stylistique; lectures*, Paris, Klincksieck.

RIFFATERRE, Michael (1971): *Essais de stylistique structurale*, Paris, Flammarion.

A signaler:

GADBOIS, V. (1972): *Le jeu verbal dans «L'écume des jours» de Boris Vian. Questions de méthode*, Thèse de Doctorat de 3^o cycle, Université de Provence.

VERS UNE TYPOLOGIE DES SUFFIXES FORMATEURS
D'ADJECTIFS EN ESPAGNOL MODERNE

Silvia FAITELSON-WEISER
Professeure titulaire

Les divers grammaires et ouvrages qui traitent de la suffixation en espagnol identifient un nombre important de suffixes formateurs d'adjectifs dans cette langue, mais ne réussissent à se mettre d'accord ni sur la façon d'analyser ces suffixes ni sur ce qui a trait à leurs formes et à leurs significations.

Dans cet article, fondé d'une part sur différents travaux sur le sujet et, d'autre part sur l'observation générale des terminaisons des quelque 54 000 adjectifs du *Dictionnaire Inverse de la Langue Espagnole*, nous essaierons de présenter l'état actuel de notre recherche sur le sujet et la méthodologie dont nous nous servons pour établir la typologie des suffixes formateurs d'adjectifs en espagnol et leur système relationnel.

VERS UNE TYPOLOGIE DES SUFFIXES FORMATEURS
D'ADJECTIFS EN ESPAGNOL MODERNE

Silvia FAITELSON-WEISER

Il y a quelques années nous avons entrepris à l'Université Laval un projet de recherche sur la suffixation en espagnol. L'objet de ce projet était d'identifier les suffixes formateurs de mots en espagnol et de décrire leur comportement morphologique et morphosémantique, ainsi que de fournir certaines indications sur leur productivité. Cet article a comme objectif principal de présenter l'état actuel de notre recherche, notamment en ce qui a trait aux suffixes formateurs d'adjectifs en espagnol.

Puisque dans notre projet l'aspect descriptif est très important, la constitution d'un corpus contenant le plus grand nombre possible de mots suffixés de l'espagnol est devenue l'une de nos premières préoccupations. Compte tenu de ceci, nous avons choisi de travailler sur divers ouvrages lexicographiques de l'espagnol moderne et nous avons élaboré le *Dictionnaire Inverse de la Langue Espagnole (DILE)*¹, qui est un index automatisé des 181 000 entrées lexicographiques contenues dans seize ouvrages lexicographiques de l'espagnol, ordonnées selon leur lecture *a tergo*².

Le deuxième problème qui se posait était, d'une part, l'établissement d'une méthodologie nous permettant de décider lesquelles des 181 000 entrées du *DILE* devraient être retenues pour l'étude de la suffixation, et d'autre part, la détermi-

nation des éléments que nous allons considérer comme des suffixes en espagnol.

Puisque nous avons défini le suffixe comme «un élément linguistique qui, précédant immédiatement dans un mot donné les désinences grammaticales (ou flexionnelles) -explicites ou implicites-, a comme fonction l'intégration dudit mot dans un *champ morphologique*³ et, à l'intérieur de ce champ, dans un *champ morphosémantique*⁴ particulier», nous savions que l'étude devait porter sur deux points de vue différents: un point de vue morphologique, qui permettrait de déterminer, dans un premier temps, les modes particuliers selon lesquels chacun des suffixes s'adosse à une base lexicale et un point de vue morphosémantique qui mènerait à l'élaboration des paraphrases pertinentes et permettrait d'établir, à partir de celles-ci, les valeurs que l'on peut attribuer à chacun des suffixes.

Voilà pourquoi, tout en cherchant la *régularité* postulée par Uluxanov et définie comme «le degré d'identité des relations synchroniques, formelles et sémantiques, entre de mots liés par une relation dérivative» (Gawelko 1968:193 et 1973:390), nous avons procédé dans un premier temps à une étude expérimentale sur les suffixes *-ense* (Turcotte 1985) et *-i* (Faitelson-Weiser & Blouin 1986); les résultats de ces études nous semblent avoir démontré que la méthode appliquée, inspirée de la notion de *modèle dérivatif* de Volockaja, telle que perçue par Gawelko 1968:180, était une méthode adéquate pour l'étude synchronique de la suffixation.

L'étape suivante était le traitement de notre corpus selon la méthode retenue. Puisque nous ne pouvions pas procéder à l'étude de tous les

suffixes en même temps, nous avons décidé de vérifier, dans un premier temps, si parmi les finales les moins fréquentes du lexique du *DILE* (les graphophonèmes /k, t, m, g, ʃ, tʃ, b, x, p, f, λ, n et h/, présents dans 1 064 entrées), il y avait des éléments que nous pouvions considérer comme des suffixes, compte tenu de la définition que nous nous étions donnée.

Ainsi, nous avons procédé à l'étude détaillée de ces entrées (Faitelson-Weiser 1985), et nous avons constaté qu'il n'y avait aucun élément suffixal comportant comme finale l'un de ces graphophonèmes. Cette partie du lexique écartée, nous sommes retournée à l'ensemble du lexique et nous en avons retenu les parties de la phrase qui étaient les plus susceptibles de se présenter comme des suffixés, c'est-à-dire les substantifs, les adjectifs, les verbes et les adverbes. Comme premier sujet d'étude nous avons choisi les adjectifs, représentés dans le *DILE* par 54 540 entrées. De ceux-ci, nous avons exclu les adjectifs que les divers ouvrages lexicographiques de l'espagnol qualifient de superlatifs, de diminutifs ou d'augmentatifs, puisque les suffixes intervenant dans ces types de formations sont les suffixes dits «appréciatifs» qui devraient être étudiés à partir de textes plutôt qu'à partir de lexiques. Cette sélection nous a laissé un total de 53 627 formes d'adjectifs (22 656 formes applicables à des substantifs masculins, 21 963 applicables à des substantifs féminins et 9 008 formes épiciques, c'est-à-dire applicables aussi bien à des substantifs masculins qu'à des substantifs féminins).

C'est à partir de ces formes que nous essaierons d'identifier les suffixes formateurs d'adjectifs en espagnol moderne et de décrire leur

comportement morphologique et morphosémantique. Pour y arriver, nous nous fonderons d'une part sur les fréquences des groupes de graphophonèmes finals de ces adjectifs du *DILE* et, d'autre part, sur les listes de suffixes formateurs d'adjectifs présentées par les grammaires et les ouvrages qui traitent des suffixes de l'espagnol⁵.

Dans l'état actuel de nos travaux, nous avons seulement réussi à identifier les éléments susceptibles de se comporter comme des suffixes (pour l'instant nous les appellerons *suffixes possibles*) et à observer leur mode d'adossement à la base lexicale, les désinences qu'ils acceptent et les types génériques d'adjectifs qu'ils peuvent former (adjectifs présentant une forme différente pour chacun des deux genres et adjectifs qui, sous une forme unique, s'appliquent aussi bien à des adjectifs féminins que masculins). Enfin, nous avons pu constater la fréquence desdits éléments dans notre corpus. Ce sont ces données que nous fournirons par la suite.

Pour l'instant, nous fondant sur les critères que nous avons énoncés (productivité dans le *DILE* et présence dans la bibliographie d'usage), nous avons retenu 59 éléments que nous considérons comme des éléments susceptibles d'être des suffixes formateurs d'adjectifs en espagnol moderne.

Au TABLEAU I, nous présentons ces 59 éléments avec leurs fréquences de parution dans les lexies adjectives du *DILE*.

On y remarquera que, de ces 59 suffixes possibles, 56 sont toniques (ils portent l'accent du mot); toutefois, il faut distinguer parmi eux les suffixes /-ble/, /-ne-/, /-nte/ et /-[k-/, des

TABLEAU I⁶

Suffixe possible	Lexies	Suffixe possible	Lexies
/'ad-/	3,406	/'il/	142
/'ik-/	2,076	/'es-/	138
/'nte/	2,106	/'esk-/	138
/'dor-/	1,923	/'eg/	117
/'er-/	1,560	/'en-/	117
/'os-/	1,419	/'diθ-/	111
/'al-/	1,119	/'i/	102
/'an-/	1,383	/'k-/	100
/'ble/	1,351	/'ot-/	99
/'on-/	733	/'ne-/	91
/'ep-/	599	/'ak-/	80
/'ist-/	598	/'i-/	55
/'ens-/	557	/'us-/	51
/'in-/	535	/'aik-/	36
/'id-/	475	/'und-/	34
/'e-/	450	/'ond-/	32
/'tib-/	449	/'sori-/	30
/'ud-/	438	/'enk/	29
/'ari-/	386	/'isk-/	27
/'ar/	266	/'usk/	26
/'it-/	253	/'lent-/	25
/'ent-/	245	/'oide/	25
/'aθe-/	230	/'and-/	23
/'tori-/	223	/'eng-/	23
/'atik-/	205	/'ern-/	22
/'der-/	189	/'el/	19
/'iθ-/	172	/'end-/	17
/'un-/	154	/'uθ-/	14
/'e-/	152	/'bund-/	12
/'ak-/	145		
TOTAL	25,598		

autres, puisque dans leur cas l'accent du mot se situe sur ce que l'on a l'habitude d'appeler la *voyelle thématique*⁷, et que nous appellerons l'*élément thématique*. Seuls /-ak-/, /-e-/ et /-ik-/ sont des suffixes atones proprement dits (voir ANNEXE).

En ce qui a trait à leur mode de liaison à la base, l'observation de notre corpus montre que 45 de nos suffixes possibles se lient directement à la base du mot suffixé; le premier élément de tous ces suffixes, à l'exception de /-'bund-/ et /-'sori-/, est une voyelle (voir ANNEXE). Des 14

suffixes restants, /-'an-/ , /-'eg-/ , /-'ent-/ et /-'ond-/ peuvent s'adosser directement à la base du mot ou peuvent aussi y figurer sous les formes /-'ian-/ , /-'ieg-/ , /-'ient-/ et /-'iond-/ respectivement, dans lesquelles le -i- initial semble se comporter comme une voyelle de liaison ou infixe. Il en va de même de dix autres suffixes possibles, dont le premier élément est une consonne, et qui passent toujours par l'élément thématique (voir TABLEAU II).

Dans ce tableau, nous avons souligné l'élément thématique le plus fréquent; on constatera que dans la plupart des cas il s'agit de la voyelle thématique -a-.

Pour ce qui est des désinences commandées par les divers suffixes, nous constatons que 40 d'entre eux appellent des désinences différentes pour la forme applicable à des substantifs féminins et pour celle qui est applicable à des substantifs masculins; dans le premier cas, ils se font toujours suivre de la voyelle désinentielle -a-, alors que les formes applicables aux substantifs masculins peuvent être marquées par un -o désinentiel (37 cas), par -∅ (suffixes /-'dor/ et /-'on-/) et par -∅ ou -o (suffixe /-'uθ-/ . Neuf suffixes (/-'al/ , /-'ar/ , /-ble/ , /-'el/ , /-'ense/ , /-'i/ , /-'il/ , /-nte/ et /-'oide/) participent à la formation d'adjectifs épïcènes, et les dix restants interviennent aussi bien dans la formation d'adjectifs à formes différentes pour chaque genre que dans la formation d'adjectifs épïcènes, tel qu'indiqué au TABLEAU III.

Six de ces suffixes (/-'ak-/ , /-'an-/ , /-'en-/ , /-'es-/ , /-'id-/ et /-'in/) préfèrent de loin l'alternance masculin/féminin, alors que /-'ist-/ et /-k-/ semblent s'orienter plutôt vers

TABLEAU II

Suffixe possible	Élément thématique	Lexies
/-nte/	-'a/-	1,143
	-'e/-	663
	-'ie/-	300
/-'dor-/	-'a/-	1,646
	-'e/-	141
	-'i/-	136
/-ble/	-'a/-	964
	-'i/-	387
/-'tib-/	-/∅/-	69
	-'a/-	327
	-'i/-	53
/-'tori-/	-/∅/-	8
	-'a/-	181
	-'e/-	6
	-'i/-	23
	-'u/-	5
/-'der-/	-/∅/-	43
	-'a/-	82
	-'e/-	37
	-'i/-	27
/-'diθ-/	-'a/-	85
	-'e/-	18
	-'i/-	8
/-'k-/	-'a/-	70
	-'i/-	12
	-'o/-	1
	-'u/-	17
/-ne-/	-'a/-	35
	-'i/-	49
	-'o/-	7
/-'lent-/	-'o/-	11
	-'u/-	14

la forme épïcène; /-'it-/ et /-'ot-/, de leur côté, semblent se distribuer plus régulièrement entre les deux tendances. D'autre part, l'opposition masculin/féminin se réalise presque toujours moyennant l'alternance désinentielle -a /-o, sauf dans le cas

TABLEAU III

Suffixe possible	Genre	Désinences	Formes
/-'an-/	a,m	-o	1,290
	a,m	-∅	59
	a,f	-a	1,328
	a	-a	33
	a	-∅	22
/-'ist-/	a,m	-o	71
	a,f	-a	60
	a	-a	536
/-'in-/	a,m	-o	559
	a,f	-a	541
	a	-a	15
/-'id-/	a,m	-o	475
	a,f	-a	455
	a	-a	25
/-'it-/	a,m	-o	147
	a,f	-a	139
	a	-a	110
/-'es-/	a,m	-∅	216
	a,f	-a	250
	a	-∅	12
/-'ak-/	a,m	-o	116
	a,f	-a	145
	a	-a	32
/-'en-/	a,m	-o	103
	a,m	-∅	10
	a,f	-a	97
	a	-∅	12
/-'k-/	a,m	-o	1
	a,f	-a	2
	a	-a	97
/-'ot-/	a,m	-e	60
	a,f	-a	70
	a	-e	38
	a	-a	49

de /-'es-/, qui favorise l'alternance -∅ /-a et de /-'ot-/, qui se réalise principalement en -e /-a; pour ce qui est des formes épiciques, la désinence privilégiée semble être -a.

Finaleme^{nt}, selon la fréquence des lexies adjectives du *DILE* qui contiennent les suffixes faisant l'objet de notre étude, ceux-ci se laissent classer comme suit:

1. Plus de 3 000 lexies: /-'ad-/
2. 2 000 - 2 999 lexies: /-nte/ et /-ik-/
3. 1 000 - 1 999 lexies: /-'dor-/ , /-'er-/ ,
/-'os-/ , /-'an-/ , /-ble/
et /-'al/
4. 500 - 999 lexies: /-'on-/ , /-'e_n-/ ,
/-'ist-/ , /-'ense/ et
/-'in-/
5. 200 - 499 lexies: /-'id-/ , /-e-/ , /-'tib-/ ,
/-'ud-/ , /-'ari-/ ,
/-'ar/ , /-'it-/ , /-'ent/ ,
/-'es-/ , /-'a_θe-/ ,
/-'tori-/ et /-'atik-/
6. 100 - 199 lexies: /-'der-/ , /-'i_θ-/ ,
/-'un-/ , /-'e-/ , /-'ak-/ ,
/-'il/ , /-'esk-/ ,
/-'eg-/ , /-'en-/ ,
/-'di_θ-/ et /-'i/
7. 50 - 99 lexies: /-'ot-/ , /-f'k-/ , /-ne-/ ,
/-'i-/ et /-'us-/
8. Moins de 49 lexies : /-ak-/ , /-'aik-/ ,
/-'und-/ , /-'ond-/ ,
/-'sori-/ , /-'enk-/ ,
/-'isk-/ , /-'usk-/ ,
/-'lent-/ , /-'oide/ ,
/-'and-/ , /-'eng-/ ,
/-'ern-/ , /-'el/ ,
/-'end-/ , /-'u_θ-/ et
/-'bund-/

De ce qui vient d'être dit il s'ensuit que, afin d'étudier les suffixes formateurs d'adjectifs en espagnol, il faut examiner de très près les adjectifs contenant les 59 éléments que nous avons identifiés. Cette analyse doit se faire, dans un premier temps, d'un point de vue morphosématique, afin de distinguer les adjectifs suffixés en synchronie (ceux qui se laissent paraphaser au moyen de l'une des paraphrases génériques servant à

identifier un champ morphosémantique) des non-suffixés et d'établir les diverses valeurs polysémiques de chacun de ces suffixés. Dans un deuxième temps, dans le cas des suffixés, l'étude du point de vue morphologique nous amènera à l'établissement des divers modèles de formation régissant le comportement formel de chacun des suffixés et à la distinction des suffixés dérivés en synchronie (suffixés dans lesquels la motivation formelle et sémantique entre suffixé et lexie de base sont pleinement réalisées) des autres suffixés.

Cet examen détaillé devra se faire de façon exhaustive dans le cas des suffixés possibles les moins productifs, et notamment de ceux qui se présentent dans moins de 200 lexies; quant aux autres, compte tenu du fait qu'à une plus grande productivité correspond une plus grande régularité, il sera sans doute possible de procéder par échantillonnages. Une fois notre analyse complétée pour chacun des suffixés, il sera possible d'entreprendre la synthèse des divers processus morphologiques afin de déterminer avec une certaine précision le degré de régularité de chacun des suffixés formateurs d'adjectifs face aux autres; il sera également possible alors de comparer les champs morphosémantiques auxquels participe chacun de nos suffixés, afin d'établir le système de concurrences qui s'établit entre eux.

ANNEXE
 FORME ET PRODUCTIVITÉ DES SUFFIXES FORMATEURS
 D'ADJECTIFS EN ESPAGNOL (1)

THEME	SUFFIXE	DESIGNENCE	GENRE	LEXES	M	F	COMM	FORMES
SUFFIXES THEMATIQUES	o	-o/a	m/f	/a de-/	230	234		459
				/ad-/	3,406	3,376		6,811
				/alk-/	36	35		72
				/and-/	23	23		46
				/ari-/	386	391		771
				/atik-/	205	206		409
				/bund-/	12	12		24
				/eji-/	599	601	1	1,197
				/eji-/	152	135	1	304
				/enk-/	29	28		58
				/eng-/	17	16		34
				/er-/	23	22		46
				/ern-/	1,560	1,585		3,120
				/esk-/	138	138		276
				/i-/	55	62		110
/isk-/	27	28		54				
/le-/	172	173		343				
/os-/	1,419	1,421		2,838				
/ori-/	30	30		60				
/ud-/	438	443		876				
/un-/	154	142		307				
/und-/	34	34		67				
/us-/	51	48		102				
/usk-/	26	25		52				
SUFFIXES FONIQUES				/on-/	733	723		1,465
				/uθ-/	14	13		27

ANNEXE

FORME ET PRODUCTIVITE DES SUFFIXES FORMATEURS
D'ADJECTIFS EN ESPAGNOL (2)

THEME	SUFFIXE	DESIGNENCE	GENRE	LEXIES	M	F	COMM	FORMES
Une seule forme pour les deux genres	/-al/			1 119			1 119	1 119
	/-ar/			266			266	266
Forme en -O	/-el/			19			19	19
	/-ense/	-O	comm	557			557	557
	/-il/			102			102	102
	/-il/			142			142	142
	/-ide/			25			25	25
	/-ak/			145	116	110	32	258
Masc. en -o /fém. en -a / comm. en -a	/-id/	-o/a		475	455	444	25	924
	/-ist/	/a		598	71	60	536	660
	/-it/			253	147	139	110	396
Masc. en -o /fém. en -a / comm. en -o	/-in/	-o/a			559	541	15	1 055
		-O		535				
Formes d'ifé-er-tes, oc., chaque genre et même pour les deux genres	/-es/	-O/a	m/f	245	216	250	12	478
		-O	/comm					
Masc. en -o /fém. en -a / comm. en -o	/-en/	-o/O/a		117	113	97	12	222
		-O						
Masc. en -e /fém. en -a / comm. en -e/O	/-ot/	-e/a		99	30	70	49	149
		/a						
S U F F I X E S A T H E M A T I Q U E S								
S U F F I X E S T O N I Q U E S								

ANNEXE
 FORME ET PRODUCTIVITÉ DES SUFFIXES FORMATEURS
 D'ADJECTIFS EN ESPAGNOL (3)

S U F F I X E S		S U F F I X E S		S U F F I X E S		S U F F I X E S		S U F F I X E S		S U F F I X E S		S U F F I X E S		S U F F I X E S	
S U F F I X E S		S U F F I X E S		S U F F I X E S		S U F F I X E S		S U F F I X E S		S U F F I X E S		S U F F I X E S		S U F F I X E S	
S U F F I X E S	Forme différente pour le masculin et pour le féminin	Masc. en -o / fém. en -a	-o/i	/-eg-/	-o/a	m/f	117	126	115	2	234				
	Formes différentes pour chaque genre et forme composites pour les deux genres	Masc. en -o / fém. en -a / comm. en -a/o		/-an-/	-o/ø/a / -a/ø	m/f/a	1,383	1,349	1,355	55	2,710				
S U F F I X E S	Forme différente pour le masculin et pour le féminin	Masc. en -o / fém. en -a	-ø/a/e/i/-a/e/i/-o/u/-ø/a/i/-ø/a/e/i/u-	/-der-/	-o/a	m/f	189	185	132		377				
	Formes différentes pour chaque genre et forme composites pour les deux genres	Masc. en -o / fém. en -a / comm. en -a/o		/-der-/ /-er-/ /-iv-/ /-bor-/				111	111	111					
							25	25	25		50				
							449	519	378		897				
							223	238	203		446				
							1,923	1,936	1,939		3,845				

ANNEXE

FORME ET PRODUCTIVITÉ DES SUFFIXES FORMATEURS
D'ADJECTIFS EN ESPAGNOL (4)

ACCENT SUR T H E M E		S U F F I X E S		T H E M A T I Q U E S		THEME OU INFIXE	SUFFIXE	DESIGNANCE	GENRE	LEXES	M	F	COMM	FORMES
Forme différente pour le masculin et pour le féminin	Masc en -o fémin. en -a	S U F F I X E S		T H E M A T I Q U E S		-a/-o-	/ne-/	-o/a	m/f	91	97	84		181
		A T T R I B U T I F I C A T I F S		A D J E C T I F S										
Une seule forme pour les deux genres	Forme en -o	S U F F I X E S		T H E M A T I Q U E S		-al/- -a/le/- -nte/	/ble/ /nte/	∅	comm	1,351 2,106			1,351 2,106	1,351 2,106
		A T T R I B U T I F I C A T I F S		A D J E C T I F S										
Formes différentes pour chaque genre et une forme commune pour les deux genres	Masc en -o fémin en -a comm en -a	S U F F I X E S		T H E M A T I Q U E S		-a/-o/- -u-	/k/	-o/a /a	m/f /comm	99	1	2	97	100
		A T T R I B U T I F I C A T I F S		A D J E C T I F S										
Forme différente pour le masculin et pour le féminin	Masc en -o fémin. en -a	S U F F I X E S		T H E M A T I Q U E S		-o-	/ak/ /e/ /ik/	-o/a	m/f	40 450 2,076	40 453 2,094	40 447 2,058		80 900 4,152
		A T T R I B U T I F I C A T I F S		A D J E C T I F S										
A T O N E S		S U F F I X E S		T H E M A T I Q U E S						25,588	19,219	18,776	6,635	44,548
							TOTAL							

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALEMANY BOLUFER, J. (1920): *Tratado de la formación de palabras en la lengua castellana. La derivación y la composición*, Madrid.
- FAITELSON-WEISER, S. (1978): «Vers un nouveau dictionnaire inverse de l'espagnol», *Langues et linguistique*, 4-5, p. 141-193, Québec.
- (1984): «Le nouveau dictionnaire inverse de l'espagnol: objectifs, sources et traitement» dans M.N. CATARSI & al (Eds), *Ordenadoras y lengua española*, 1981, Giardini, Pisa, p. 29-48.
- (1985): «Des mots qui finissent mal en espagnol», *Langues et linguistique*, 11, p. 107-141, Québec.
- (1985a): «Un nuevo Diccionario de la lengua española: el DILE», *Hispania*, 68,2, p. 341-342.
- FAITELSON-WEISER, S. & M. BLOUIN (1986): «-i, terminaison d'adjectifs en espagnol moderne», *Langues et linguistique*, 12, p. 27-57, Québec.
- GAWELKO, M. (1968): «Problèmes généraux de la formation des mots dans la linguistique soviétique», *Kwartalnik Neolilologiczny XV*, 2, p. 169-196.
- (1973): «Deux principes de l'étude synchronique de la formation des mots», *Kwartalnik Neolilologiczny XX*, 4, p. 389-410.
- SECO, M. (1972): *Gramática esencial del español*, Madrid.
- TURCOTTE, C. (1985): *Les ethniques en -ense dans l'espagnol péninsulaire*, Thèse de maîtrise présentée à l'École des gradués de l'Université Laval.

NOTES

1. Ayant voulu nous assurer de la plus grande variété possible de constructions dans notre corpus, les seize dictionnaires et lexiques qui ont servi comme sources au *Dictionnaire Inverse de la Langue Espagnole* se veulent représentatifs des diverses variétés régionales et sociales de l'espagnol moderne. Pour plus de détails sur cette question, voir Faitelson-Weiser 1978, 1984 et 1985a.
2. Puisque notre étude est fondée notamment sur les mots contenus dans divers ouvrages lexicographiques et non sur des textes représentant un usage réel de divers mots, on comprendra que, quand nous parlons de la *productivité* d'un suffixe, nous faisons allusion au nombre de lexies formées avec son aide et non point à sa fréquence d'usage dans les diverses manifestations discursives.
3. Par *champ morphologique* nous entendons la classe de mots dans laquelle s'inscrit un suffixe; cette classe de mots, fondée en principe sur la distribution traditionnelle des mots en parties de la phrase tient cependant compte du comportement morphologique particulier du groupe (ainsi, par exemple, appartiendront à deux classes morphologiques différentes, malgré le fait qu'ils partagent le même suffixe, les substantifs qui, comme *pregunt-ón* / *pregunt-on-a* ou *mes-er-o* / *mes-er-a*, admettent l'alternance générique, et ceux qui, comme *tir-ón*, *flor-er-o* ou *azucar-er-a* refusent cette alternance.
4. Un *champ morphosémantique* sera identifié au moyen d'une paraphrase générique particulière; nous considérons comme appartenant à un même champ morphosémantique tous les mots qui, à l'intérieur d'un champ morphologique, peuvent être définis au moyen d'une seule et même paraphrase générique.
5. On constatera que, bien que les diverses grammaires et autres travaux traitant de la suffixation en espagnol identifient un nombre important de suffixes formateurs d'adjectifs dans cette langue, ils ne réussissent pas à se mettre d'accord sur la liste des suffixes de l'espagnol. Ainsi, par exemple, M. Seco (1972:191-192) reconnaît 26 suffixes formateurs d'adjectifs, donnant lieu, si l'on tient compte des diverses «voyelles thématiques», à

un minimum de 67 réalisations différentes; Alemany Bolufer (1920), pour sa part, attribue à 66 finales de mot la capacité de participer à la formation d'adjectifs, donnant lieu à plus de cent réalisations, etc.

6. Nous employons ici la transcription phonologique correspondant au système phonologique normatif de l'espagnol péninsulaire.
7. Nous définirons ici l'élément thématique comme le premier élément phonique d'un suffixe (il s'agit en général d'une voyelle) qui peut se réaliser de diverses manières, sa réalisation dépendant probablement de certains traits morphologiques de la base lexicale à laquelle le suffixe s'adjoint. Si nous parlons d'élément thématique plutôt que de voyelle thématique c'est parce que, dans certains cas, ce premier élément phonique peut être absent, c'est-à-dire qu'il peut se réaliser comme -∅-.

LANGUES ET LINGUISTIQUE, no 13 (1987): 69-99

L'HYPOTHÈSE DE LA NOMINALISATION
ET LA STRUCTURE IMBRIQUÉE EN FRANÇAIS

Josée GAUDET
étudiante de 2e cycle

Hypothèse de la nominalisation, étapes de construction phrastique et opposition pronom complétif / pronom supplétif en linguistique guillaumienne. Problèmes que posent dans la théorie la subordonnée relative et la structure imbriquée: représentant de l'antécédent et régime prépositionnel pour la relative, nature du second nominalisateur pour la relative imbriquée. Proposition: présence en langue de deux personnes morphologiques dans l'agent nominalisateur, dont l'une ou les deux peuvent être activées en discours.

Langues et linguistique, n° 13, 1987

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

lii.ulaval.ca

Langues et linguistique, n° 13, 1987

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

li.ulaval.ca

**L'HYPOTHÈSE DE LA NOMINALISATION
ET LA STRUCTURE IMBRIQUÉE EN FRANÇAIS**

Josée GAUDET

Bien que la linguistique guillaumienne se soit jusqu'ici peu préoccupée de syntaxe, le problème de la proposition relative est un phénomène syntaxique auquel Guillaume s'est assez longuement intéressé dans son enseignement. Il a proposé, pour en rendre compte, l'existence en système d'un mécanisme qu'il a appelé *nominalisation de phrase*, hypothèse couvrant aussi bien les propositions relatives que les propositions conjonctives. Cependant, Guillaume n'a traité que de certains types de phrases complexes à l'exclusion de certains autres, laissant ainsi sans réponse nombre de questions qui pourraient se poser dans l'exploitation de la théorie. La relative dite «imbriquée», du type *Le cadeau que je savais qui te plairait*, est l'un des problèmes demeurés dans l'ombre. Je me propose donc d'en faire ici l'analyse en appliquant le modèle guillaumien, lequel sera d'abord présenté dans ses grandes lignes en ce qui concerne les relatives et les conjonctives simples.

1. OPÉRATION DE NOMINALISATION

Guillaume (20-05-43, B)¹ définit la nominalisation comme un mécanisme de langue permettant de faire passer une phrase du plan verbal, son plan propre, au plan nominal. Le but de cette opération est de créer un «nom de discours» qui puisse répondre aux besoins momentanés de la visée discursive, et ce, toutes les fois que l'idée à exprimer est trop singulière pour être présente en

langue sous forme de nom. La phrase nominalisée est donc un mot construit à partir d'une phrase, laquelle est alors «entendue d'une manière qui en fait, du point de vue fonctionnel, l'équivalent d'un nom» (Guillaume 19-11-42, B).

L'agent de la nominalisation est le mot introducteur de la proposition, en l'occurrence le morphème *qu-* (conjonction ou pronom), dont le rôle est de faire de la phrase une unité susceptible d'être intégrée dans une autre phrase.

1.1 Temps de construction de la phrase complexe

Dans le cadre théorique de la *psychomécanique*, toute opération langagière est analysable en moments successifs de réalisation. Conformément à ce principe, Guillaume (13-04-44, A) propose une successivité de cinq moments constituant les étapes de genèse de la phrase complexe (c'est-à-dire principale + subordonnée conjonctive ou relative). La successivité se présente comme suit:

1. la phrase qui deviendra la proposition principale s'ébauche, comme s'il s'agissait d'une phrase simple;

2. la pensée, qui constate l'absence en langue d'un vocable suffisant à la visée discursive, éprouve la nécessité d'en construire un pour les besoins de la phrase;

3. la pensée évoque ensuite une phrase dont le contenu sémantique correspond à celui du mot de langue inexistant;

4. cette phrase, par l'intervention du morphème *qu-* (conjonction ou pronom relatif²), est transférée du plan verbal au plan nominal, ce qui fait d'elle un nom (substantif ou adjectif) de discours;

5. enfin, ce nom de discours est intégré à la phrase esquissée en début d'opération, le résultat ainsi obtenu formant la phrase complexe.

1.2 Nominalisation externe et nominalisation interne

Selon Guillaume (1973:143-225), la nominalisation peut s'opérer de deux manières: elle est externe si la phrase est nominalisée de l'extérieur et en totalité (c'est le cas des conjonctives); elle est interne si elle n'affecte qu'une partie de la phrase, cette partie étant par la suite rapportée à l'élément qui reste' (c'est le cas des relatives).

Ainsi, une phrase comme *J'ai rencontré Pierre* peut devenir, par nominalisation externe, *que j'ai rencontré Pierre*, et de là assumer, sans rien perdre de son contenu, toutes les fonctions d'un substantif au sein d'une autre phrase. De même, par nominalisation interne, la phrase peut devenir *Pierre que j'ai rencontré*, où la partie *J'ai rencontré* assume, grâce à *que*, la fonction d'un adjectif par rapport à *Pierre*. A son tour, le groupe nominal *Pierre que j'ai rencontré* peut prendre toutes les fonctions d'un substantif dans une phrase complexe, car l'antécédent de la relative est lui-même de nature nominale. (Pour une description plus détaillée, voir Guénette 1986:42-75.)

1.3 Critique sommaire

Tout au moins en ce qui concerne les conjonctives, la théorie guillaumienne, si on en accepte les postulats, paraît rendre compte des principales difficultés d'analyse puisque d'autres hypothèses viennent la compléter. En effet, les changements de mode dans, par exemple, *Je crois*

qu'il sait et *Je veux qu'il sache* seraient, selon ce que Guillaume a nommé *idée regardante*, régis par le contenu lexical du verbe principal (cf. 17-05-45, A). D'autre part, ce qu'il a appelé *décadence stylistique* expliquerait les changements de temps en style indirect (cf. 1971:120).

Ces mises au point, auxquelles il convient d'ajouter le traitement guillaumien des subordonnées en *Parce que* et des phrases en *C'est que* (1973:169-173), semblent remédier aux défauts qu'on eût pu trouver à la théorie telle qu'elle s'applique aux conjonctives. En outre, si on accepte la successivité même des étapes de genèse proposée par Guillaume, on ne voit pas d'objection théorique à ce que la pensée puisse, dès le premier moment de l'étape 1, construire un mot de discours destiné à remplir la fonction sujet au sein de la principale (ex.: *Qu'il vienne à la fête a étonné tout le monde*).

En ce qui concerne les relatives, cependant, il semble que l'analyse guillaumienne présente certaines lacunes assez graves. En effet, la question des déterminants de l'antécédent, qui occupe pourtant une grande place dans la plupart des analyses non psychomécaniques de la relative, n'est nulle part abordée par Guillaume. On ignore donc si, dans une phrase comme *J'ai rencontré un homme qui prétendait me connaître*, la nominalisation aurait été opérée à partir de *un homme* / *l'homme* / *cet homme prétendait me connaître*. Curat (1984:62) suggère une autre possibilité: il s'agirait là d'un «hypothétique pronom *il*». La même difficulté se présente dans le cas des relatives introduites par *que*, par exemple *L'homme que j'ai rencontré prétendait me connaître*, où l'élément extrait de la phrase à nominaliser pourrait être *un*

homme, l'homme, cet homme, un hypothétique pronom *le*, voire même *lui*. Il est possible aussi que cet élément soit encore autre chose de beaucoup moins déterminé. Quelle que soit sa forme, cependant, il faut supposer qu'il est d'une façon ou d'une autre «esquissé» dans la pensée pour ensuite disparaître au profit de l'antécédent (qui est déjà là depuis la première étape de construction), opération qui rappelle étrangement ce que d'autres ont appelé *transformation d'effacement*.

Il est curieux que Guillaume, qui prétendait pourtant reconstituer les opérations langagières dans leur successivité temporelle, ait complètement négligé les problèmes reliés à l'antécédent, ce qui réduit la crédibilité de l'hypothèse proposée. D'autre part, comme on le verra plus loin, l'explication guillaumienne des relatives sous régime prépositionnel (voir 2.2) soulève certaines interrogations quant au bien-fondé de la théorie. De plus, il va sans dire que la relative imbriquée cause certaines difficultés d'analyse qui lui sont particulières et qui s'ajoutent aux questions soulevées plus haut.

2. La structure imbriquée

La structure syntaxique que l'on a appelée *imbriquée* est représentée par la seconde subordonnée dans les phrases suivantes, empruntées à Härmä (1979:65-70):

- (1) L'homme que je sais *qui vient* est mon voisin.
- (2) Le livre que je vois *que vous avez acheté* est paru hier.
- (3) Pierre n'est plus le génie que nous trouvons *qu'il avait toujours été*.

- (4) Marie n'a pas vu la jeune fille à laquelle elle croit que Jean a offert un bouquet de fleurs.
- (5) J'ai rencontré Pierre, que je sais qui est mon ami.

J'ajoute ici, pour montrer que *qui* peut représenter un être inanimé, la structure donnée en introduction du présent article:

- (6) J'ai acheté le cadeau que je pensais qui te plairait.

2.1 Problématique

Dans les analyses (toutes non guillaumiennes) proposées pour rendre compte de ce type de constructions, le statut du second connecteur (*que/qui*) a été longuement débattu. En effet, s'il apparaît évident que le premier connecteur est bel et bien un pronom relatif, il en va autrement du second, qui semble tenir à la fois de la conjonction et du pronom. Les critères sémantiques ne sont pas eux-mêmes décisifs: d'une part, le second *qu-* semble avoir un antécédent nominal dans la principale, et il serait alors pronom relatif; d'autre part, la subordonnée qu'il introduit paraît provenir d'une sous-phrase conjonctive — par exemple, dans (1), *je sais que ...* —, auquel cas le second connecteur serait, à l'une des étapes de genèse au moins, conjonction de subordination.

S'il est conjonction, on s'explique mal que *que* prenne parfois la forme *qui*⁴; s'il est pronom relatif, il est pour le moins surprenant que seuls *que* et *qui* soient possibles, à l'exclusion de *dont*, *duquel*, *à laquelle*, etc., comme c'est le cas du premier connecteur. Il est d'ailleurs curieux, et c'est peut-être là un élément de solution, que *qui* soit la seule forme à première vue interdite

pour le premier connecteur⁵, pourtant pronom relatif de toute évidence. En outre, si on admet que la seconde subordonnée est relative, force est d'admettre aussi que son antécédent puisse ne pas constituer un tout syntaxiquement et sémantiquement autonome: *l'homme que je sais, le génie que nous trouvions, le cadeau que je savais*, etc. En fait, parmi les phrases citées plus haut, seule (2), qui contient un verbe de perception, possède une seconde subordonnée dont l'antécédent formerait un tout autonome (*le livre que je vois*). C'est là pourtant la caractéristique des autres types de phrases françaises à double relative dont la seconde est subordonnée à la première, c'est-à-dire les relatives clivées, comme dans (7), et les «relatives accumulées» (selon le terme de Härmä 1979:49), comme dans (8):

(7) «Mais ce n'est pas toujours ce qu'on sent qui est vrai», dis-je sans conviction. (Härmä 1979:48)

(8) Julie est la seule femme que je connaisse qui sache faire la cuisine. (Härmä 1979:49)

Pour Härmä, le fait que, dans ces phrases, l'antécédent de *qui* soit toujours un tout autonome (*ce qu'on sent, la seule femme que je connaisse*) démontre que le *qui* d'une phrase comme (1) n'a pas d'antécédent⁶. Selon lui, la seconde subordonnée des phrases (1) à (6) est donc une complétive dans tous les cas, mais dont le *que* devient *qui* lorsque son rôle ne se limite pas à celui de simple connecteur, c'est-à-dire quand il est aussi sujet de la proposition enchâssée. Lorsqu'il n'a pas la fonction sujet, comme dans (2), (3) et (4), le connecteur reste *que*. Ainsi, qu'il se présente sous la forme *que* ou *qui*, le second connecteur des imbriquées a la valeur et la fonction d'une conjonction,

laquelle introduit une complétive verbale'. De nombreux linguistes, à quelques différences près, partagent cette opinion.

2.2 Application de la théorie guillaumienne aux imbriquées

S'il est impossible de déterminer de façon absolue quelle aurait été la position de Guillaume concernant les structures imbriquées, du moins peut-on tenter de leur appliquer l'hypothèse de la nominalisation en y intégrant les éventuelles ramifications qui pourraient rendre compte des difficultés supplémentaires. Plusieurs possibilités sont donc à considérer.

A première vue, il semble que Guillaume n'aurait pas classé la seconde subordonnée des structures imbriquées parmi les complétives, d'une part à cause de la forme *qui* possible comme mot introducteur, et d'autre part à cause du type même de nominalisation dont il s'agit. En effet, il a posé que la complétive, qu'elle soit verbale ou nominale, est toujours le résultat d'une nominalisation *externe*, opération qui n'affecte en rien la structure interne de la phrase nominalisée, hormis le fait de lui conférer une fonction nominale (cf. 1973:146 et suiv.). Or, la proposition enchâssée des imbriquées ne répond pas, au moins dans la phrase finale, à ce critère d'entier de phrase puisqu'un de ses éléments reste en dehors de la nominalisation: celui-là même auquel paraît se substituer le connecteur (ou, dans la terminologie de Guillaume, le nominalisateur). Il n'est cependant nullement exclu que la phrase finale puisse ne pas refléter fidèlement les opérations qui y ont mené, et que la proposition apparemment nominalisée de l'intérieur provienne en fait d'une complétive

ayant subi quelques modifications qui la rendent plus ou moins méconnaissable.

Il convient donc d'abord de faire quelques tests à partir des étapes proposées par Guillaume (voir 1.1). Si on prend comme exemple la phrase (1), le premier moment de construction consisterait à ébaucher la proposition principale comme s'il s'agissait d'une phrase simple. On obtient ainsi *L'homme*, et la pensée constaterait alors immédiatement l'absence d'un vocable en langue qui suffise à l'expression de la visée discursive. Au terme de ce constat, qui constitue plus ou moins le deuxième moment de construction de la phrase, la pensée éprouverait la nécessité de construire syntaxiquement le mot inexistant, en vue de répondre aux besoins de la phrase. C'est ici que se présente le premier problème d'analyse, car «l'adjectif de discours» que doit construire la pensée est déjà complexe au point d'inclure en lui un second «mot de discours». Le contenu notionnel correspondant à la visée serait donc celui que regroupent les deux idées complexes de 'je sais' et de '[un homme / l'homme / cet homme / il] vient' (= objet de 'je sais'), le tout formant une phrase nominalisable qui serait ensuite rapportée au syntagme *L'homme* figurant dans la proposition principale. En d'autres termes, c'est ce tout doublement complexe qui doit pouvoir assumer une fonction adjectivale par rapport à *L'homme*, futur antécédent de relative.

Par conséquent, il faut supposer une étape qui précéderait la nominalisation interne produisant cet «adjectif», étape où serait construit un nom de discours en fonction objet par rapport à *je sais*. Selon l'hypothèse de Guillaume (voir 1.1 et 1.2), ce nom de discours ne pourrait

être qu'une complétive, la fonction objet étant réservée au substantif ou à ce qui en tient lieu. Pour simplifier la présentation, l'élément qui reprend l'antécédent sera ici représenté par *X* (puisque sa forme peut être aussi bien *un homme*, *l'homme*, *cet homme*, *il*, ou même autre chose de moins déterminé). En supposant que la complétive se compose de *que + X vient* préalablement «esquis-sé», on obtient par nominalisation externe la phrase *je sais que X vient*, laquelle doit à son tour être nominalisée -de l'intérieur cette fois- afin de fonctionner comme un adjectif épithète dans la phrase finale.

L'étape suivante consisterait donc à extraire de la phrase *je sais que X vient* l'élément nominal *X* afin de lui rapporter le reste de la phrase. Cependant, contrairement à ce qu'il advient de la proposition simple (par exemple: *je connais Anne / Anne que je connais*), le résultat obtenu par nominalisation interne de la proposition analysée ici n'est pas grammatical: *X que je sais que vient*.

Guillaume aurait-il postulé, à l'instar de Härmä, un changement de *que* en *qui* lorsque la conjonction se trouve en position sujet? Il y a tout lieu de le croire, bien que cela puisse paraître surprenant. Il reste à déterminer comment s'effectue cette substitution, car il ne saurait être question pour lui d'une «règle de conversion» au sens où l'entendent certains générativistes. A ce problème, pas de solution satisfaisante: jamais, à ma connaissance, Guillaume n'a parlé d'une conjonction *qui*.

Cependant, il est possible que Guillaume ait considéré la conjonction *que* comme une sorte de pronom particulier, bien que sur ce point, il ne se

soit pas clairement prononcé. Le rôle de nominalisateur qu'il attribue à *que* dans tous ses emplois permet toutefois de tirer une conclusion à ce sujet, car seul un élément qui aurait quelque chose du nom, comme par exemple un pronom, serait apte à nominaliser une phrase. Sous toutes réserves, on peut donc croire que Guillaume voyait dans la conjonction *que* une forme de pronom (ce qui, en soi, n'explique pas le passage de *que* à *qui*).

Ce problème, particulier aux exemples comme (1), (5) et (6), ne se présente pas dans les phrases où la forme des deux nominalisateurs est *que*. La phrase (2) (*Le livre que je vois que vous avez acheté est paru hier*), par exemple, serait construite comme suit:

1. ébauche de *Le livre*;
2. constatation de l'absence en langue d'un adjectif capable d'exprimer à lui seul le contenu de 'je vois que vous avez acheté X (= représentant de l'antécédent)';
3. esquisse du futur adjectif jusqu'à complétion de *je vois*;
4. nouveau constat de manque, cette fois dans le champ du substantif;
5. construction dans la pensée de la phrase correspondant au substantif manquant, c'est-à-dire *vous avez acheté X*;
6. nominalisation externe de la phrase esquissée en 5;
7. intégration de la phrase nominalisée en 6 à la phrase commencée en 3, ce qui donne *je vois que vous avez acheté X*;

8. nominalisation interne du résultat de 7:
a) nominalisation de toute la phrase à l'exception de X, b) incidence de la partie nominalisée à X;

9. intégration du résultat de 8 à la phrase ébauchée en 1 (ce qui implique une mystérieuse disparition de X) pour obtenir *le livre que je vois que vous avez acheté*;

10. construction du reste de la principale:
est paru hier.

Si la phrase (3) peut être analysée de la même façon, la phrase (4) présente une difficulté supplémentaire, car la complétive construite aux étapes 5 et 6 serait *que Jean a offert un bouquet de fleurs à X* (= représentant de 'la jeune fille'). Il faudrait donc, au moment de l'étape 8, soustraire à la nominalisation non seulement X, mais aussi la préposition *à*, afin que celle-ci se retrouve en tête du pronom relatif *à laquelle*.

Il semble que Guillaume ne fournisse pas de véritable explication à ce sujet. En effet, il affirme qu'en discours, la préposition n'a jamais son incidence syntaxique à un mot, mais bien à «l'intervalle psychique entre deux mots». Concernant les relatives, il se borne ensuite à signaler que la préposition s'inscrit entre l'élément nominal de base et le pronom relatif et qu'ainsi, elle garde son incidence au même intervalle psychique avant et après la nominalisation qui produit la relative (1973: 154 et suiv.).

Comme pour le représentant de l'antécédent, on ignore ce qu'il advient de la préposition préalablement engendrée aux étapes de construction 5 et 6 dans les phrases comme (4) (*Marie n'a pas vu la jeune fille à laquelle elle croit que Jean a offert un bouquet de fleurs*). D'après ce que

laissent entendre les vues de Guillaume, il faut supposer que la préposition est transportée de sa position initiale (avant nominalisation) à la position qu'elle occupe dans la phrase finale, sans pour autant qu'on sache comment s'effectue ce «transport». Si tel est le cas, cependant, l'élément qu'il est permis de soustraire à la nominalisation interne (dans *elle croit que Jean a offert un bouquet de fleurs à X*) est à *X*, lequel ne constitue pas un élément nominal *a priori* comme le serait *X* sans préposition. C'est pourtant là une condition absolue donnée par Guillaume: seul un élément nominal *a priori* peut servir de base à l'opération de nominalisation interne. Par conséquent, ou bien les relatives sous régime prépositionnel constituent une sorte d'exception, ou bien la nominalisation s'opère à partir de l'élément nominal seul et la préposition fait alors l'objet d'un déplacement qui n'affecte qu'elle. Quoi qu'il en soit, Guillaume s'est abstenu de préciser les détails des opérations en cause, lacunes qui valent tant pour les relatives simples que pour les structures imbriquées.

Finalement, l'une des phrases citées plus haut présente un problème non encore abordé ici. Il s'agit de l'exemple (5) (*J'ai rencontré Pierre, que je sais qui est mon ami*), dont la relative (*que je sais qui est mon ami*) est appositive, c'est-à-dire sentie comme étant séparée de son antécédent (*Pierre*). Guillaume (1973:153) donne à cette séparation le nom de disjonction expressive.

Partant du fait que le mot de discours n'est pas institué en langue, il explique que l'homogénéité du groupe nominal résultant de la nominalisation interne — dans le cas d'une structure imbriquée, il s'agirait des étapes 8 et 9 — est

sujette à varier selon que l'on énonce le groupe nominal d'un trait ou bien avec une pause après l'antécédent. Cette homogénéité, dit-il, ne s'établit pas là où la disjonction expressive intervient. Il ajoute:

«La disjonction expressive, dans le cas de nominalisation de phrase par traitement intérieur, se produit entre le composant nominal pris dans la phrase même pour être le support de la nominalisation du reste et ce reste, qu'on lui rapporte. Ce qui revient à dire que la disjonction, là où elle a lieu, sépare ce qui est nominal *a priori* de ce qui le devient *a posteriori* [par nominalisation]» (1973:153).

Selon Guillaume, c'est parce que la partie nominale *a posteriori* se présente alors (dans la phrase finale) en dehors de la fonction assumée par l'antécédent qu'il se trouve en fonction appositive par rapport à lui. Il est par ailleurs intéressant de noter que Guillaume prend l'exemple *Pierre, à qui j'ai parlé* pour illustrer le phénomène de la disjonction: il situe sans équivoque la préposition dans la partie de la phrase nominale *a posteriori*, ce qui souligne la difficulté évoquée plus haut concernant la phrase (4).

En ce qui regarde la disjonction elle-même, toutefois, il semble que ni la relative simple, ni la structure imbriquée ne posent de problème particulier à l'analyse que propose Guillaume. Tout au plus pourrait-on lui reprocher une certaine imprécision, reproche qui sans doute s'appliquerait aussi à la plupart des analyses traitant des phénomènes d'apposition en général. Bien entendu, il est parfois difficile de distinguer la relative appositive de la relative restrictive, mais cette question n'est pas pertinente ici.

2.3 Bilan

Il apparaît clair que l'application de la théorie guillaumienne à différents types de subordonnées ne va pas sans mal: si l'analyse des complétives verbales est en gros acceptable sous réserve de certaines mises au point elles-mêmes contestables, l'étude des relatives simples et des structures imbriquées fait ressortir plusieurs problèmes difficiles à surmonter. En résumé, les questions qui demeurent en suspens sont les suivantes:

1. on ignore ce qu'est, dans la phrase esquissée avant que celle-ci ne soit nominalisée, le représentant de l'antécédent figurant déjà dans la principale (sauf peut-être dans les phrases où l'antécédent est un nom propre);

2. on ne sait pas ce qu'il advient du représentant de l'antécédent, que ces deux éléments aient ou non la même forme;

3. dans les relatives sous régime prépositionnel, on ne peut dire ni quand, ni comment s'effectue le déplacement de la préposition, ni même s'il s'agit bien d'un déplacement;

4. dans les structures imbriquées comme (1), (5) et (6), on ne peut rendre compte du changement de *que* en *qui*.

En gros, donc, on aurait là un bilan plutôt négatif, d'autant que même une phrase à relative simple requiert un minimum de cinq étapes successives sur le seul plan des propositions —et on a vu que le nombre d'opérations est doublé dans le cas des structures imbriquées—, ce qui rend l'hypothèse peu économique.

Cependant, outre l'hypothèse de la nominalisation, Guillaume (06-06-47, C) a proposé une

distinction, dans le champ pronominal, entre les pronoms complétifs et les pronoms supplétifs. Toutefois, dans cette partie de son enseignement, il ne fait pas mention explicite des nominalisateurs. C'est précisément ce que fait Curat (1984) en reprenant à son compte la distinction guillau-mienne pour l'appliquer au pronom *qui*. Il convient donc de présenter brièvement cette analyse, afin de voir si le *qui* d'une phrase comme *L'homme que je sais qui vient est mon voisin* peut être classé parmi les emplois complétifs ou supplétifs, ce qui pourrait jeter un peu de lumière sur la nature d'un tel *qui*.

2.4 L'opposition pronom complétif / pronom supplé-tif

Pour Guillaume (06-06-47, C), les pronoms supplétifs sont ceux qui remplacent le nom, c'est-à-dire ceux qui peuvent figurer en phrase sans qu'il soit fait appel au nom: les pronoms personnels, les pronoms possessifs, les pronoms démonstratifs et les pronoms indéfinis. Les complétifs, au contraire, exigent d'être accompagnés d'un nom duquel ils sont concomitants. Dans cette catégorie, donc, il classe les adjectifs possessifs, les adjectifs démonstratifs et les adjectifs indéfinis de la grammaire traditionnelle, ainsi que les articles du nom.

Pour Curat (1984:63), une telle opposition peut s'étendre au pronom *qui*, lequel aurait des «emplois» complétifs et supplétifs. Selon cette hypothèse, *qui* est complétif là où il possède un antécédent linguistiquement représenté, c'est-à-dire quand la subordonnée qu'il introduit fait fonction d'adjectif (épithète, apposition, attribut de l'objet) par rapport à cet antécédent. Il est au contraire supplétif dans les phrases où il n'a pas

d'antécédent, où la proposition qu'il introduit a dans la principale la fonction d'un substantif (sujet, objet, attribut, emploi prépositionnel)⁶. Quant à la fonction de *qui* dans la subordonnée elle-même, elle est différente selon le type d'emploi: alors que *qui* complétif ne peut être que sujet (*L'homme qui vient ...*) ou complément indirect (*L'homme de / pour / avec qui j'ai parlé ...*), *qui* supplétif peut occuper toute fonction de substantif, et ce, quelle que soit la fonction de la subordonnée au sein de la principale.

À cette analyse, Curat soumet tous les cas de *qui*, à l'exception des emplois en structure imbriquée dont il ne fait pas mention. Au résultat, il ressort que le *qui* «complétif» recouvre exactement le *qui* relatif avec antécédent, tandis que le *qui* «supplétif» regroupe dans une même catégorie le relatif sans antécédent (*Qui a bu boira*), l'interrogatif direct ou indirect (*Qui parle?*, *Dis-moi qui a fait cela*), le distributif (*Ils étaient tous blessés, qui au bras, qui à la tête*), l'emploi nominal (*J'ai trouvé qui!*, *J'invite qui je veux*) et les emplois du type *Je sais qui a fait cela*, classés comme relatifs ou comme interrogatifs indirects selon les grammaires (bien que les deux étiquettes soient inconvenantes).

Dans un tableau récapitulatif (1984:68), l'auteur montre que *qui* complétif varie en genre, en nombre et en personne mais est invariable quant à la fonction, alors que *qui* supplétif présente les caractéristiques inverses. Cet état de choses, dit-il, est tout à fait normal:

«[...] la fonction conférée par le complétif est une fonction adjectivale tandis que la fonction conférée par le supplétif est substantivale: si le complétif est variable en genre, en nombre et en personne, c'est parce que,

comme un adjectif, il les emprunte par accord de son support. Si le supplétif est invariable en genre, en nombre et en personne, c'est parce que, comme un substantif, son genre, son nombre et sa personne lui sont propres, ne sont pas empruntées» (1984:68).

En conclusion, Curat pose que l'équation [*qui* = complétif + supplétif] est une transposition, dans le champ de *qui*, de l'équation [nom = adjectif + substantif], car *qui* permet de former des noms de discours dont les uns sont adjectifs, et les autres, substantifs.

Voyons maintenant la place qu'occuperait, dans cette équation, le *qui* d'une structure imbriquée comme:

- (1) L'homme que je sais *qui* vient est mon voisin.

Si on suppose, avec Härmä, que ce *qui* n'a pas de véritable antécédent (cf. 2.1), il sera classé parmi les emplois supplétifs: il ne fait pas appel au nom et remplit la fonction de sujet dans la subordonnée, cette dernière assumant une fonction objet par rapport à *je sais*. Cependant, selon les critères de Curat, il serait faux de dire qu'un tel *qui* est invariable en genre, en nombre et en personne car il y aurait accord dans les phrases similaires suivantes:

- (1a) Les femmes que je sais *qui sont venues* ...
(1b) *Les femmes que je sais *qui est venu* ...
(1c) ?Vous que je sais *qui êtes venus* ...
(1d) *Vous que je sais *qui est venu* ...

D'autre part, si on suppose que *qui* dans (1) est complétif de l'antécédent, il y a deux

possibilités d'analyse: l'antécédent est soit *l'homme que je sais*, soit *L'homme*. Dans le premier cas, il est agrammatical sans changement de sens, ce qui est gênant dans le cadre guillaumien; et dans le second cas, il semble bien que, outre sa fonction d'épithète par rapport à *L'homme*, l'imbriquée ait une fonction objet par rapport à *je sais*, ce qui est non moins gênant: chez Curat, la fonction objet n'est pas prévue pour la subordonnée introduite par *qui* complétif. Le problème reste donc entier: le *qui* d'une structure imbriquée comme (1) n'est ni franchement supplétif, ni franchement complétif.

3. PROPOSITIONS

Des pages qui précèdent, il ressort que la psychomécanique, au moins dans sa conception actuelle, n'offre pas les moyens d'analyser avec succès la structure imbriquée⁹. Il est cependant possible d'envisager certaines modifications dans les postulats de la théorie, lesquelles, pour peu orthodoxes qu'elles soient, ouvriraient d'intéressantes perspectives pour l'analyse des relatives simples aussi bien que des relatives imbriquées. Étant donné le cadre restreint du présent article, dont le but premier était de tester les hypothèses reçues en linguistique guillaumienne, ces possibilités ne peuvent être que brièvement évoquées ici, en attendant d'être testées à leur tour.

Par exemple, si on considère que *qui* et *que* sont toujours pronoms quel que soit le type de nominalisation qu'ils permettent, la distinction entre relatives et conjonctives, bien qu'elle ait des conséquences dans les emplois, perd de son importance. Sans supposer, comme Moignet (1974: 163-221, 244-271 et 1981:179-190, 246-252), qu'on a affaire à un mot plus ou moins dépourvu de matière

notionnelle selon qu'il est pronom relatif ou conjonction, on peut voir dans le nominalisateur une forme unique qui offre en langue une double possibilité de combinaisons syntaxiques dont l'une ou les deux peuvent être actualisées en discours.

D'autre part, selon l'hypothèse proposée par Le Flem (1981:277-287), on peut concevoir les relations syntaxiques comme des rapports qui s'établissent entre des personnes abstraites contenues dans la morphologie prévue en langue pour chaque partie du discours. On verra que son analyse des rapports qui s'instituent en phrase est pertinente à l'étude des subordonnées.

Contrairement à la plupart des tenants de la psychomécanique, Le Flem voit dans les fonctions de sujet et d'objet des apports au verbe. Ces fonctions sont assumées par une personne abstraite prévue dans la morphologie du substantif (appelée *personne troisième positive* ou P_3+), laquelle est incidente, en tant qu'apport sujet ou objet, à la personne correspondante contenue dans le verbe, soit la personne intra-verbale sujet, soit la personne intra-verbale objet¹⁰. En gros, les rapports syntaxiques proposés sont les suivants: lorsque le nom est précédé d'un article lui servant de support premier, la personne P_3+ du substantif est d'abord incidente à la personne prévue dans la morphologie de l'article, qui sert ensuite d'apport à la personne (sujet ou objet) intra-verbale. Quant à l'adjectif, il assume sa fonction d'apport au substantif grâce à sa propre personne morphologique¹¹. La personne du substantif, donc, est support à l'adjectif et apport au verbe, soit directement, dans les cas de substantifs sans article, soit indirectement, par le biais de l'article.

Dans une autre analyse (1984)¹², Le Flem a proposé une hypothèse similaire pour rendre compte des complétives nominales, qu'il a situées dans le cadre plus général des subordonnées introduites par *que*. Posant au départ l'existence d'une personne morphologique dans le nominalisateur, il a montré la parenté profonde des complétives nominale et verbale avec la relative: dans les trois cas, la personne de *que* est apport, à la personne du substantif pour la complétive nominale et la relative, et à la personne objet du verbe principal pour la complétive verbale.

Cependant, cette analyse aboutit à une impasse en ce qui concerne les rapports syntaxiques entre *que* et la proposition qu'il introduit. En effet, Le Flem postule que dans le cas des complétives, *que* reçoit l'apport de la sous-phrase nominalisée par le biais de la personne intra-verbale sujet du verbe enchâssé, laquelle n'assume cette incidence qu'après réception de ses propres apports syntaxiques, ce qui revient à dire que la phrase entière est incidente à *que*. Toutefois, dans le cas des relatives, l'auteur ne mentionne comme rapport d'incidence entre le pronom et la proposition subordonnée que celui qu'assume *que* en tant qu'objet du verbe enchâssé. Or, la relative aussi est une phrase nominalisée. Par conséquent, il faudrait postuler que, comme nominalisateur, *que* relatif est aussi le support de la sous-phrase nominalisée, ce rapport syntaxique étant distinct de la fonction objet assumée par *que* en tant qu'apport au verbe de la relative.

Je propose donc l'hypothèse suivante: il y a dans *qu-* non pas une, mais deux personnes morphologiques, car si *qu-* conjonction est à la fois support du verbe enchâssé et apport au verbe

principal, *qu-* relatif assume en outre une troisième fonction qui est celle d'apport au verbe de la subordonnée (sujet = *qui*, objet = *que*). J'adopterai ici, *mutatis mutandis*, l'argument qu'invoque Le Flem pour justifier la présence de deux personnes intra-verbales: la double fonction apport de *qu-* relatif rend plausible l'hypothèse de deux personnes abstraites intra-pronominales dans le nominalisateur¹³. Comme dans le cas du verbe, dont la morphologie à double personne est prévue en langue même si la personne objet des verbes intransitifs reste inactive (Le Flem 1981:281-284), la morphologie du nominalisateur prévoit deux personnes, dont l'une ou les deux peuvent être activées selon les emplois (conjonctif, relatif, interrogatif, etc.).

A première vue, cette hypothèse rend compte des différents types de cas rencontrés en discours, y compris le *qui* des structures imbriquées comme *L'homme que je sais qui vient*. En effet, par le biais de l'une de ses deux personnes, *qui* est support (en tant que pronom nominalisateur) de la personne sujet incluse dans *vient* et apport (en tant que tête de sous-phrase) à la personne objet contenue dans *sais*. En outre, par le biais de sa seconde personne, il est apport (en tant que pronom sujet) à la personne sujet de *vient*, laquelle est déjà apport à l'une des deux personnes de *que*, elle-même apport à la personne de l'antécédent substantival. C'est son incidence à *sais* qui donne à *qui* son apparence de conjonctif, et son incidence comme sujet de *vient* qui lui donne son apparence de relatif. Il tient en fait des deux, car ses deux personnes sont activées avec ceci de particulier que l'une d'entre elles assume son incidence, en tant que tête de sous-phrase, auprès d'un verbe déjà inscrit dans un rapport de nomina-

lisation produisant une relative. Mise à part cette dernière complication caractéristique des imbriquées, on aurait là un *qui* fort semblable au *qui* des interrogatives indirectes du type *Dis-moi qui est venu*, où une personne dans *qui* serait support de phrase et apport au verbe principal, alors que l'autre personne intra-pronominale serait sujet du verbe enchâssé.

En ce qui concerne les autres emplois de *qu-*, un rapide tour d'horizon ne semble pas révéler de contre-exemples: dans *Je sais qui a fait cela*, on aurait la même analyse que dans les interrogatives indirectes; dans *Je vois Paul qui vient* (*Je le vois qui vient*), *qui* serait sujet de *vient* et à la fois support de phrase et apport à la personne objet du verbe principal, elle-même recevant aussi l'apport du substantif (ou pronom) objet¹⁴; dans *Qui a bu boira*, les deux personnes de *qui* seraient apports à des personnes intra-verbales sujet; dans *Qui parle?*, les deux personnes entreraient en jeu, l'une comme support de phrase, et l'autre, comme apport sujet; dans *Que c'est beau!* et *Qu'il puisse m'aimer!*, seule la fonction de support de phrase serait activée; et ainsi de suite.

Je laisse à d'autres le soin de tester cette hypothèse et d'examiner les rapports syntaxiques qui s'instituent dans certains types de phrases nécessitant à eux seuls une analyse plus approfondie, comme par exemple les constructions où figure *que* comparatif, *qui* distributif ou encore *qui* simple pronom. Bien qu'une confrontation serrée aux faits de discours reste encore à faire, je pense avoir atteint les objectifs que je m'étais fixés: évaluation des thèses guillaumiennes concernant les phrases nominalisées et proposition d'une

hypothèse qui rend compte de la structure imbriquée aussi bien que de la subordonnée simple, relative ou complétive.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CURAT, H. (1984): «Morphologie du pronom *qui*», *Revue de l'Université de Moncton*, 17, 2, 59-75.
- DOLBEC, J. & D.C. LE FLEM (1980): «Morphologie verbale et syntaxe de la fonction attribut», in *Langage et psychomécanique du langage*, présenté par A. Joly et W. H. Hirtle, Québec: Presses de l'Université Laval / Lille: Presses Universitaires de Lille, 310-325.
- GUÉNETTE, L. (1986): «Approche guillaumienne», in *Contribution à l'étude du pronom relatif et de la proposition relative*, Thèse de maîtrise, Université Laval, Québec, 42-75.
- GUILLAUME, G. (1971): *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume. Structure sémiologique et structure psychique de la langue française I*, Roch Valin (éd.), Québec: Presses de l'Université Laval / Paris: Klincksieck, troisième édition.
- (1973): *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume. Grammaire particulière du français et grammaire générale (IV)*, Roch Valin (éd.), Québec: Presses de l'Université Laval / Paris: Klincksieck, deuxième édition.
- (inédits): *Leçons de linguistique: 19 novembre 1942 (série B), 20 mai 1943 (série B), 13 avril 1944 (série A), 6 juin 1947 (série C)*, Fonds Gustave Guillaume, Université Laval, Québec.
- HÄRMÄ, J. (1979): *Recherches sur les constructions imbriquées relatives et interrogatives en français*, *Annales Academiae Scientiarum Fennicae Dissertationes Humanarum Litterarum* 20, Helsinki: Suomalainen Tiedekatemia.
- LE FLEM, D.C. (1981): «Morphologie et syntaxe en psychomécanique: vers une théorie de la phrase nucléaire française», *Travaux de linguistique et de littérature*, XIX, 1, 259-292.
- (1984): «Les complétives nominales: perspectives lexicaliste (G.G.T.) et psychomécanique», Communication présentée dans le cadre des *Conférences du département de langues et linguistique*, Université Laval, Québec, 28 mars.

MOIGNET, G. (1974): *Études de psychosystématique française*, Paris: Klincksieck.

----- (1981): *Systématique de la langue française*, Cervoni, J., Schlyter, K. et Vassant, A. (éds), Paris: Klincksieck.

NOTES

1. Les références présentées sous la forme de trois nombres et d'une lettre renvoient à des textes inédits pouvant être consultés au Fonds Gustave Guillaume de l'Université Laval. Chaque texte est le manuscrit d'une leçon professée par Guillaume à l'École Pratique des Hautes Études de la Sorbonne entre 1938 et 1960. Selon les années, Guillaume donnait une, deux ou trois séries de leçons portant sur des sujets différents, et le classement des manuscrits respecte l'ordre chronologique des leçons pour chaque série. Les renvois du type «20-05-43, B» doivent donc se lire comme suit: Leçon du [jour, mois, année, série].
2. Pour des raisons d'espace, il n'apparaît pas possible de traiter ici le cas des interrogatives et des comparatives. A ce sujet, voir notamment Moignet (1974:163-221, 244-271 et 1981:179-190, 246-252), pour qui tous les emplois de *que* sont imputables à un même mouvement de pensée en langue, un continuum dont les interceptions possibles correspondent à un *que* plus ou moins «dématérialisé», c'est-à-dire débarrassé d'une partie plus ou moins grande de son contenu notionnel.
3. Pour être soustrait à la nominalisation, cet élément doit être nominal *a priori*.
4. *Qui*, selon la grammaire traditionnelle, est toujours un relatif ou un interrogatif. Or, il semble exclu qu'il s'agisse ici d'un pronom interrogatif.
5. Il n'est question ici que du premier connecteur d'une structure relative, *qui* étant possible dans les imbriquées interrogatives, par exemple: *Dis-moi qui tu crois qui vient*.
6. Avant d'en arriver à cette conclusion, Härmä (1979:47-48) élimine deux autres possibilités évoquées par la grammaire traditionnelle, l'une voulant que les deux connecteurs aient le même antécédent, et l'autre, que le premier connecteur soit l'antécédent du second. Si, dit-il, les deux connecteurs avaient le même antécédent, on aurait là deux relatives juxtaposées, du type *L'homme que tu sais, qui est venu*. Or, bien que cette structure soit possible en français, elle ne correspond pas à la structure imbriquée, qui ne signifie pas la même chose et ne présente pas les mêmes rela-

tions interpositionnelles. Si, ajoute-t-il, le premier connecteur était l'antécédent du second, il faudrait qu'il soit l'objet du verbe de la première subordonnée, auquel cas il serait théoriquement possible de lui substituer sa forme nominale d'origine. Dans une phrase comme (1), cette substitution donnerait la phrase **Je sais l'homme qui vient est mon voisin*, structure qui montre bien que le relatif *que* n'est pas l'objet direct du verbe présent dans la première subordonnée. Selon Härmä, ce dernier argument écarte l'hypothèse d'un *que* relatif antécédent d'un autre relatif.

7. Voir cependant les phénomènes d'accord signalés en 2.4, qui semblent aller contre l'opinion de Härmä concernant l'absence d'antécédent pour le second connecteur.
8. Curat (1984:63) illustre l'opposition par les exemples suivants:
Emplois complétifs: (a) Les enfants *qui sont malades* ne viendront pas à l'école. (b) Les enfants, *qui sont malades*, ne viendront pas à l'école. (c) Ce *qui lui convient* ne te convient pas forcément. (d) Je vois Pierre *qui vient* (Je le vois *qui vient*).
Emplois supplétifs: (e) *Qui a bu* boira. (f) Je sais *qui a fait cela*. (g) Ce qu'il faut savoir, c'est *qui peut t'aider*.
(h) Il pense à *qui prendra sa place*.
9. Curat (1984:69 et suiv.) montre que l'opposition qu'il propose rend mieux compte des emplois de pronoms subordonnants que la distinction suggérée par Moignet (1974:170 et 183), laquelle oppose les emplois prédicatifs et les emplois non prédicatifs.
10. Le verbe, pour Le Flem, contient en effet deux personnes en lui, l'une «support de verbe» ou personne sujet, l'autre «support d'événement» ou personne objet. Ces deux personnes intra-verbales servent de support dans la phrase au substantif (ou pronom) sujet et au substantif (ou pronom) objet respectivement (1984: 280 et suiv.).
11. C'est là une divergence d'opinion entre Le Flem et Curat, pour qui l'adjectif ne fait que prendre la personne du substantif auquel il se rapporte (voir 2.4).
12. Version manuscrite d'une communication donnée au Département de langues et linguistique de

l'Université Laval (28 mars 1984), que M. Le Flem a bien voulu mettre à ma disposition.

13. La double personne serait un facteur qui différencie les nominalisateurs des autres pronoms n'ayant pas en eux l'aptitude à nominaliser.
14. Cette conception de la fonction attribut, selon laquelle l'attribut dit de l'objet est incident non pas à l'objet lui-même, mais à la personne objet du verbe, est de Dolbec et Le Flem (1980:318-319).

LANGUES ET LINGUISTIQUE, no 13, 1987: 101-120

PHONÉTIQUE, PHONOLOGIE ET THÉORIE LINGUISTIQUE:
NÉCESSITÉ D'UNE PHONOLOGIE FONCTIONNELLE
EXPÉRIMENTALE*

Jean-Pierre GOUDAILLIER
Université René Descartes,
Paris

Dans *Langues et linguistique* 12 (1986) l'auteur a rappelé sa conception actuelle de la phonologie et a proposé la mise en place d'une *phonologie fonctionnelle expérimentale (PFE)*. Le présent exposé lui a fourni l'occasion d'en rappeler les grandes lignes, ce en mettant particulièrement en valeur la nécessité d'une telle perspective et en présentant un glossaire de l'ensemble des notions sous-tendant sa problématique. La discussion qui a suivi l'exposé lui a permis de préciser la notion de *traits pertinents conventionnels*, les relations entre phonétique (instrumentale ou non) et phonologie.

* Cet article est tiré d'une présentation faite à la journée d'études «Les rapports entre phonétique et phonologie», organisée par Pierre Martin au Laboratoire de phonétique et phonologie de l'Université Laval, le 10 octobre 1985.

Langues et linguistique, n° 13, 1987

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

lli.ulaval.ca

Langues et linguistique, n° 13, 1987

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

li.ulaval.ca

PHONÉTIQUE, PHONOLOGIE ET THÉORIE LINGUISTIQUE:
NÉCESSITÉ D'UNE PHONOLOGIE FONCTIONNELLE
EXPÉRIMENTALE

Jean-Pierre GOUDAILLIER

Nécessité d'une *phonologie fonctionnelle expérimentale*? Il s'agit pour moi de justifier cette proposition d'une nouvelle problématique: celle d'une composante «expérimentale» de la phonologie dans un cadre théorique préalablement établi et connu, celui de la linguistique fonctionnelle. L'analyse phonologique, telle qu'elle est conçue par les fonctionnalistes, permet le dénombrement et la détermination des unités distinctives que comporte une langue, leur étiquetage en termes de traits (Martinet 1945:39-42; 1957:82-83)¹. Elle peut aussi intégrer les dimensions diachronique (Martinet 1955), socio-linguistique (Martinet 1946); Martinet et Walter 1973; Houdebine 1979), ainsi que l'aspect synchronique dynamique (Martinet 1982; Houdebine 1985) d'une langue. Une linguistique qui se propose de dépasser le seul cadre de la langue pour aboutir à une description du processus de communication parlée doit comporter dans sa modélisation de la composante phonologique une prise en compte de la nature sociale de l'échange linguistique (Houdebine 1979). Par ailleurs, elle doit tenir compte des différents niveaux (articulatoire, acoustique, perceptif) qui interviennent lors d'un acte de parole (Goudaillier 1981a:29-38; 1984:95-96). C'est par rapport à cette dernière perspective qu'il me semble nécessaire de dépasser le seul stade d'individualisation des unités d'un système phonologique et de leurs traits, si l'on se fixe pour but l'étude de la «mise en oeuvre» phono-

logique d'une langue. Mener une telle entreprise nécessite un remodelage partiel de l'appareillage théorique de référence; même si le travail du physiologiste ou de l'acousticien n'amorce en rien celui du linguiste (Martinet 1960:32), comment ne pas faire intervenir de nos jours les résultats de la phonétique moderne?

Vouloir alimenter le niveau phonologique par une phonétique plus «efficace», non pas seulement «auditive» par conséquent, pose à nouveau le problème des relations -bien souvent difficiles- entre phonétique et phonologie. Il ne s'agit pas seulement d'affirmer que les deux points de vue sont conciliables mais de le démontrer en arguant du fait que phonétique et phonologie ne sont que deux orientations différentes de la recherche (Trnka 1940:165-166), même s'il s'agit de phonétique instrumentale. Pour autant que cette dernière ait une visée linguistique (Goudaillier 1981a:5-8)! Le rapprochement entre phonétique expérimentale et linguistique correspond à la tradition phonétique européenne, avant même qu'un «schisme» ne s'opère dans les années 1930 (Pétursson 1985:4)². Si les premiers développements de la phonétique instrumentale en tant que science avec ses propres méthodes et techniques a ravivé la querelle entre phonéticiens et linguistes, les passions se sont apaisées lors des deux dernières décennies et les points de vue se sont quelque peu rejoints (Fischer-Jørgensen 1958). A raison, puisque, en fin de compte, phonétique et phonologie ne seraient peut-être différenciables qu'en termes de niveaux d'intervention au sein de la linguistique.

Dès lors, il s'agit de considérer que la phonologie et la phonétique expérimentale ne peuvent exister séparément (Malmberg 1959:74) et que

celle-ci ne doit opérer qu'avec des unités déterminées linguistiquement au préalable (phonèmes, prosodèmes, etc.) par celle-là, comme «phonétique fonctionnelle» (Malmberg 1962:240; Pilch 1971:160-161). La substance physique n'est phonétique que dans la mesure où une description phonologique précède son analyse (Pilch 1984:32; Goudaillier 1979:91).

En partant des principes de la linguistique fonctionnelle (Martinet 1962; 1977), en tant que théorie se situant dans la lignée du Cercle linguistique de Prague, de Troubetzkoy plus particulièrement (Troubetzkoy 1935; 1939), je propose la mise en place d'une *phonologie fonctionnelle expérimentale* (dorénavant: P.F.E.) (Goudaillier 1981a: 5-45). Cette perspective *fonctionnelle expérimentale* a pour but le dépassement de toute antinomie -quelle qu'en soit la nature- entre phonétique instrumentale et phonologie.

Il convient de distinguer deux phases dans l'analyse phonologique: la première (phase fonctionnelle) dégage les unités et leurs traits; la deuxième (phase *fonctionnelle expérimentale*) spécifie les traits grâce à des indices.

La mise en place de cette analyse en deux temps a permis de mettre à jour l'existence:

- a) d'une systémique et d'une sous-système des unités phonologiques (unités systémiques / unités positionnelles);
- b) d'une distinction entre des traits conventionnels et des traits non conventionnels;
- c) d'une hiérarchisation des traits phonologiques.

La phase fonctionnelle de l'analyse permet de déterminer dans une langue donnée l'in-

ventaire des phonèmes et leurs relations mutuelles en termes de *traits phonologiques conventionnels*. Position par position, contexte par contexte, des matrices de *traits distinctifs conventionnels*³ (simples ou complexes) sont associés aux *unités minimales distinctives*³, qui comportent deux types de *composants allophoniques*: les *allophones*³ qui surviennent en mêmes position et contexte de la chaîne parlée; les *variantes combinatoires*³ qui apparaissent, quant à elles, dans des positions et/ou des contextes différents et ont leurs réalisations phonétiques conditionnées par l'entourage phonique (Goudaillier 1986:14). Les *unités minimales distinctives* caractérisées par les mêmes *traits distinctifs conventionnels* sont reliées entre elles et attribuées au même phonème. Les *unités minimales distinctives* constituent donc une sous-système (positionnelle et contextuelle) par rapport à la systémique présentée par le niveau des phonèmes. Au terme de la phase fonctionnelle, un *trait pertinent conventionnel*³ est défini comme un trait qui est distinctif, quels que soient le contexte ou la position dans la chaîne parlée des unités qu'il différencie. De ce fait, *traits distinctifs* et *traits pertinents* doivent être distingués les uns des autres dans le cadre de l'appareillage méthodologique de P.F.E.; en effet, les matrices de *traits distinctifs* sont associées aux *unités minimales distinctives* (= sous-systémiques), alors que les matrices de *traits pertinents* le sont, quant à elles, aux phonèmes (= unités systémiques). Des traits qui n'établissent de distinctions que dans une seule position ou dans un nombre restreint de contextes de pertinence, ne sont pas pertinents mais *redondants* (Goudaillier 1986:153). Il existe donc une hiérarchisation des traits phonologiques, qui n'ont pas tous le même «pouvoir distinctif» dans un système phonologique donné, ce dans la

mesure où l'on tient compte de la sous-systémique positionnelle et contextuelle.

L'analyse fonctionnelle qui vient d'être présentée est une étape incontournable en P.F.E.; il est impossible de faire débiter l'analyse directement avec les données issues de la phonétique instrumentale pour obtenir une description en termes phonologiques d'une langue (cf. plus haut). Les unités et leurs traits doivent être tout d'abord classés -d'un point de vue strictement fonctionnel- en termes *conventionnels* mais une fois ce classement effectué, il importe de relier les «valeurs» phonologiques à leurs manifestations phonétiques (cf. aussi Hervey 1982:63). C'est une telle perspective qui permet d'intégrer des données instrumentales à l'analyse phonologique (Goudailier 1979:95-96; 1981a:17-20); ceci est l'objet même de la phase expérimentale de P.F.E., qui permet une description en *traits distinctifs* et *traits pertinents non conventionnels* des unités *minimales distinctives* et des phonèmes d'une langue. On ne peut de ce fait ignorer l'importance de l'utilisation d'*indices physiques* pour la spécification des traits et toutes quantités «objectivement» mesurables de l'onde sonore peuvent être considérées comme *indices*. Ceux-ci peuvent relever de trois plans d'un point de vue acoustique: les plans *spectral* (fréquence/intensité), *mélodique* (fréquence/temps) et *dynamique* (intensité/temps). Des *indices* articulatoires relevant de techniques, telles la radiocinématographie, l'EGG, l'EMG, etc. peuvent être aussi utilisés. Sans oublier les *indices temporels*. Un *indice* peut spécifier un ou plusieurs traits: la durée d'une articulation (vocalique ou consonantique) manifeste, entre autres, le trait TENSION. Le V.O.T. d'une consonne occlusive spécifie au moins les traits VOISEMENT et

ASPIRATION. Un trait peut, quant à lui, être spécifié par un ou plusieurs *indice(s)* à la fois. Ainsi, le VOISEMENT est relié au V.O.T., au degré de voisement/dévoisement, etc. d'une consonne, aux *indices* spécifiques des voyelles adjacentes, etc.⁴.

Ce qui a été présenté plus haut au sujet de la hiérarchisation des traits phonologiques *conventionnels* demeure tout aussi valable, lorsqu'il s'agit de ceux désignés comme *non conventionnels* lors de la phase *fonctionnelle expérimentale* de l'analyse: *traits pertinents non conventionnels*, *traits redondants non conventionnels* et *traits distinctifs non conventionnels* sont eux aussi classés hiérarchiquement (Goudaillier 1986: 163)⁵: des traits qui sont distinctifs en un nombre limité de positions et/ou de contextes, qu'ils soient *conventionnels* ou *non conventionnels*, ne sont pas pertinents mais seulement *redondants*; des traits qui sont distinctifs en toutes positions et qui peuvent spécifier les unités apparaissant en contexte de neutralisation sont *pertinents* (Goudaillier 1976:108).

Tous les principes contenus dans cet exposé sont présentés en détail par ailleurs (Goudaillier 1986), exemples tirés plus particulièrement du français et du luxembourgeois à l'appui. Grâce à des traitements de type instrumental, j'ai pu étudier en luxembourgeois les réalisations des archiphonèmes résultant de la neutralisation de l'opposition /ptk/ - /bdg/ (Goudaillier 1976), les phonèmes de sandhi en finale de mot (= liaison sonorisante) et la différenciation que ceux-ci peuvent établir d'un point de vue sociolinguistique (Goudaillier 1985b). Pour le français, mes recherches dans la *perspective fonctionnelle expérimentale* ont porté sur les occlusives d'enfants

francophones français⁶: elles ont permis d'établir que dans le Nord de la France les enfants opèrent soit avec un système basé sur la «sonorité», soit en faisant des différences en termes de TENSION articulatoire (Goudaillier 1981b). Par ailleurs, ces études montrent le rôle «indexant» (différenciation sexuelle, etc.) joué par les différences de degré de voisement (Goudaillier 1983) et présentent la dynamique d'acquisition des occlusives phonologiquement «sonores» (Goudaillier 1985a).

GLOSSAIRE

ALLOPHONES: *unités minimales distinctives* (correspondant à un seul et même *phonème*) situées en mêmes positions et contextes dans la chaîne parlée. Des *distinctions allophoniques* peuvent être établies entre leurs réalisations phonétiques.
notation: / () /; ex: / (b) /, / (b̥) /, / (b̄) / (cf. *unités minimales distinctives*).

INDICES (PHYSIQUES) (IP): quantités «objective-ment» mesurables qui, en tant que constituants de l'onde sonore, peuvent être considérées au niveau phonétique comme des manifestations d'un ou plusieurs *trait(s) phonologique(s)* d'*unités minimales distinctives* appartenant, quant à elles, au niveau phonologique.

PHONÈMES: *unités minimales distinctives* dégagées au terme de l'opération de rapprochement des différents inventaires d'*unités minimales distinctives*. Les *phonèmes* appartiennent au niveau systémique de la composante phonologique d'une langue; de ce fait, ils doivent être distingués des *unités minimales distinctives* au sens strict de cette désignation, qui ne sont, quant à elles, que des unités positionnelles ou contextuelles et en aucune manière systémiques.
notation: / /; ex: /p/, /b/, /r/.

TRAITS DISTINCTIFS (TD): - phase fonctionnelle de l'analyse phonologique: *traits phonologiques* permettant d'opérer des distinctions entre des *unités minimales distinctives* dans un contexte donné (*traits distinctifs conventionnels*).
notation: ' '; ex: 'aspiration'.

phase fonctionnelle expérimentale de l'analyse phonologique: *traits phonologiques*, dont la

fonction distinctive est établie au niveau des réalisations phonétiques (en mêmes position et contexte) d'une *unité minimale distinctive* d'une part et celles de toute autre *unité minimale distinctive* (apparaissant en ces mêmes position et contexte) sur la base des *indices* spécifiant ces *traits* (*traits distinctifs non conventionnels*).
notation: en majuscules; ex: VOISEMENT.

TRAITS PERTINENTS (TP) - phase fonctionnelle de l'analyse phonologique: *traits phonologiques* étant *distinctifs*, quels que soient le contexte ou la position dans la chaîne parlée des unités qu'ils différencient (*traits pertinents conventionnels*), excepté les cas de *neutralisation* ou de *distribution lacunaire*.
notation: ' '; ex: 'nasalité'.

- phase fonctionnelle expérimentale de l'analyse phonologique: *traits phonologiques* qui, sur la base des *indices* les spécifiant au niveau phonétique, sont *distinctifs*, quels que soient le contexte ou la position dans la chaîne parlée des unités qu'ils différencient (*traits pertinents non conventionnels*), excepté les cas de *neutralisation* ou de *distribution lacunaire*. Dans les cas de *neutralisation* de tels traits spécifient de manière positive ou négative l'élément (ou les éléments) restant(s).
notation: en majuscules; ex: TENSION.

TRAITS REDONDANTS (TR): *traits phonologiques* n'étant *distinctifs* qu'en une seule position (ou contexte) ou en un certain nombre de positions (ou contextes) dans la chaîne parlée. De ce fait, ils doivent être distingués des *traits pertinents* qui sont, quant à eux *distinctifs* en toutes positions et en tous contextes dans la chaîne parlée. Les *traits redondants* peuvent être *conventionnels* (phase fonctionnelle de l'analyse phonologique) ou

non conventionnels (phase fonctionnelle expérimentale de l'analyse).

notation: voir *traits distinctifs*.

UNITÉS MINIMALES DISTINCTIVES (UMD): *unités minimales*, dont le caractère *distinctif* (= rôle fonctionnel) est établi par un test de *commutation* au résultat positif.

notation: / () /; ex: / (p^h) /, / (i) /, / (u) /, / (a) /.

VARIANTES COMBINATOIRES: *unités minimales distinctives* (correspondant à un seul et même phonème) situées dans des contextes différents ou dans des positions différentes de la chaîne parlée. Leurs réalisations phonétiques sont conditionnées par l'environnement phonique et des *distinctions allophoniques* peuvent être établies entre ces réalisations.

notation: / () /; ex: / (p^h) / - / (p) / (voir *unités minimales distinctives*).

Discussion

Lors de la discussion intervenue après l'exposé, diverses questions me sont posées au sujet du lien devant être établi entre *indices* et *traits non conventionnels* et à propos du statut des *traits distinctifs* et *pertinents non conventionnels*. Pour Kim McCalla, ces derniers sont les mêmes traits que ceux dégagés au niveau fonctionnel; on cherche par la suite à les approfondir d'un point de vue physique. Pour lui les *traits non conventionnels* ne sont qu'arbitraires, physiquement. Anne-Marie Houdebine rappelle que la phonétique est, elle aussi, une convention et se demande si les *traits non conventionnels* le sont réellement. Ne s'agirait-il pas plutôt de dire des conventionnels x et des conventionnels y? Pierre Léon pense que l'on est en présence des traits articulatoires de Martinet d'une part, des traits distinctifs de Jakobson, Fant et Halle de l'autre. Pour lui, il serait plus facile de ne plus faire référence au fonctionnalisme et d'opter tout simplement pour le système de Jakobson. Ces questions m'ont permis de préciser à nouveau que la désignation *traits non conventionnels* a été choisie dans un but précis: marquer la différence qui existe par rapport au premier niveau de l'analyse. Il importe lors d'un deuxième temps de l'analyse de rendre compte du *fonctionnement d'oppositions* comme celle de 'sourde' à 'sonore' par exemple, ce suivant la langue analysée, le type de locuteurs, etc... En réponse à Pierre Léon: des préoccupations en termes de spécifications mesurables du continuum sonore peuvent très bien être insérées dans la théorie fonctionnaliste, ce pour autant que soit opéré un réajustement du modèle, ce que je tente de faire. Il s'agit d'étudier les relations entre phonétique et phonologie et de voir comment les deux peuvent

s'alimenter mutuellement à l'intérieur du modèle. Dans la suite de la discussion, Pierre Martin rappelle qu'il ne faut pas oublier ce qui est fondamental: la langue. Le modèle présenté part de cet état de faits. C'est un point de vue de phonologue au départ. Pour Pierre Martin une dialectique intéressante s'instaure, lorsqu'il y a recherche de ce qui est sous-jacent, au niveau matériel, pour pouvoir affiner après coup le modèle au niveau conventionnel. Il craint cependant que ne s'opère une «re-physicalisation» (le terme est de lui) des choses, lorsqu'il est question de la distinction entre *unités minimales distinctives* et *phonèmes*. Il pense que les *traits distinctifs*, tels qu'ils sont opposés à *traits pertinents* dans le modèle, doivent être mis en phonétique. Ma réponse à Pierre Martin est basée sur le fait que dans le modèle proposé la différence entre les deux types de traits est établie par le pouvoir distinctif-oppositionnel, donc- en un nombre limité ou non de positions et contextes. Ce n'est pas le fait que tel ou tel trait ait ou non un fondement acoustique ou autre qui permet d'établir la distinction entre *pertinent* et *distinctif*. C'est bien une question de niveau dans le modèle qui autorise à distinguer deux types de traits; de plus, il ne faut pas oublier que les *unités minimales distinctives* préexistent aux *phonèmes* lors de l'analyse. Si l'on souhaite expliquer dans le détail le fonctionnement d'une opposition, il faut opérer avec des traits établis sur des valeurs d'indices physiques. Ces traits doivent être de toute évidence distingués des *traits conventionnels*. Ainsi, le premier stade de l'analyse peut très bien fournir des descriptions donnant des identités de systèmes, alors que leur «matérialisation» respective peut être foncièrement différente. En termes conventionnels, les enfants du Sud et du Nord de la

France font tous une différence entre des consonnes 'sourdes' et des consonnes 'sonores'. Or, il s'agit de rendre compte dans le modèle phonologique du fait que ceux du Sud établissent la distinction grâce aux vibrations des cordes vocales, tandis que ceux du Nord utilisent des différences de tension articuloire essentiellement. Suite à une question d'Yves-Charles Morin, j'indique que les traits, qu'ils soient conventionnels ou non, n'ont aucune prétention universelle. Ils sont dégagés langue par langue. La deuxième intervention d'Anne-Marie Houdebine met en question l'utilité de cet appareillage méthodologique sur le plan descriptiviste. L'adjonction au modèle phonologique qui est proposée est-elle essentiellement une refonte de type épistémologique à l'intérieur même du modèle théorique? S'agit-il d'une adéquation descriptiviste ou théorique, c'est-à-dire que le modèle paraît plus simple et plus exhaustif, eu égard à la connaissance socio-historique du moment? Ma réponse met en valeur la tentative de remodelage théorique, puisqu'il y a insertion d'un certain type de préoccupations d'ordre phonétique à l'appareillage théorique, contrairement à ce qui a été fait jusqu'à présent en linguistique fonctionnelle. La tentative a aussi son importance sur le plan descriptiviste; un exemple parmi d'autres est celui de la dynamique d'acquisition du voisement par des enfants francophones: seule une problématique en termes de phonologie fonctionnelle expérimentale permet d'en rendre véritablement compte, selon moi. Anne-Marie Houdebine se demande alors qui peut être dérangé par ce type d'exposé. Les linguistes? Les phonéticiens? Elle n'a pas actuellement d'élément de réponse sur ce point précis. Elle rappelle que ce qui importe est le pouvoir explicatif du résultat de nos démarches, qui permet d'être ainsi de plus en plus interprétatif. L'introduction des

traits de substance *dans* le modèle phonologique ne peut l'intéresser que dans la mesure où ceci apporte des éléments relatifs au pouvoir explicatif, interprétatif. Les analyses instrumentales, du type de celle présentée lors de cette Journée d'Études par Laurent Santerre au sujet de l'apicalité «refoulée» des /r/ québécois chez certains locuteurs, l'intéressent, car elles concrétisent ce que l'on peut présenter par ailleurs. Les propositions faites en termes de phonologie fonctionnelle expérimentale ne peuvent la passionner qu'à la seule condition qu'elles s'inscrivent dans une problématique plus générale. Pour Pierre Léon, les faits linguistiques ne sauraient être décrits uniquement avec des outils linguistiques mais aussi avec des outils issus de toutes les sciences possibles. Un point de vue sensiblement différent est alors avancé par Pierre Martin, qui fait état d'un schéma présenté par Sándor Hervej au récent Colloque de Linguistique Descriptive d'Anvers (Sept. 1985)'. Il accepte difficilement l'intersection faite par Sándor Hervej entre la phonétique, la physique, la médecine, l'anatomie, etc. et rappelle son point de vue selon lequel la phonétique est ce qu'elle est, pour autant qu'elle s'intéresse à la langue. Question fondamentale pour Anne-Marie Houdebine, qui constate que les phonéticiens présents ont complètement évacué cette question, qui est pourtant à nouveau posée par mon exposé. Je conclus la discussion en rappelant qu'il s'agit bien de séparer ce qui relève d'une phonétique à visée linguistique de ce qui n'a rien à voir avec la linguistique et en espérant que tout au long de cette Journée d'Études il n'a été question que d'une seule phonétique, celle à visée linguistique, que certains appellent *phonétique linguistique* et que j'insère dans mon propre modèle par la *phonologie fonctionnelle expérimentale*.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- FISCHER-JØRGENSEN, E. (1958): «What can the new techniques of acoustic phonetics contribute to linguistics», *8th International Congress of Linguists*, 433-499.
- GOUDAILLIER, J.-P. (1976): «Neutralisation de l'opposition /ptk/-/bdg/ en luxembourgeois. Réalisations des archiphonèmes et effort laryngien», *La linguistique*, 12/II, 105-118.
- (1979): «De l'utilisation de la phonétique expérimentale dans le cadre de la théorie phonologique fonctionnelle», *La linguistique*, 15/I, 91-100.
- (1981a): «Exemples de traitement de «sonorité» par des enfants de Cours Préparatoire. Utilisation de la méthode électroglottographique», *12èmes Journées d'Études sur la Parole (Montréal)*, 377-391.
- (1981b): *Phonologie fonctionnelle et phonétique expérimentale. Exemples empruntés au luxembourgeois*, Hamburg, Buske Verlag.
- (1983): «Diverses possibilités de matérialisation du trait de voisement. Étude électroglottographique des occlusives d'enfants âgés de 7-8 ans d'un Cours élémentaire 1ère année du Nord de la France», *11ème Congrès International d'Acoustique (Paris)*, Vol. 4, 267-270.
- (1984): «Et si l'intonation était linguistique à part entière!», *Travaux de linguistique (Université d'Angers (Paris))*, 3, 95-101.
- (1984): *Phonétique instrumentale et linguistique. Actes de la Journée d'Études organisée le 15/5/1982 par le Laboratoire de Phonétique de l'Université René Descartes / Paris*, Hamburg, Buske Verlag (P.P.L. 1).
- (1985a): «Étude électroglottographique de la dynamique d'acquisition du trait voisement des occlusives «sonores» en français», *14èmes Journées d'Études sur la Parole (Paris)*, 47-50.
- (1985b): «Mëll Konsonanten amplatz schaarfer um Enn. Automatismes phonétique ou fait démarcatif», *Bulletin de l'Institut Grand-Ducal*

(Section de Linguistique, de Folklore et de Toponymie), 23, Luxembourg, Linden, 3-51.

----- (1986): Éléments de phonologie fonctionnelle expérimentale, *Langues et linguistique*, 12, 131-180.

GOUDAILLIER, J.-P. (éd.) (1984): *Phonétique instrumentale et linguistique. Actes de la Journée d'Études organisée le 15 mai 1982 par le Laboratoire de Phonétique de l'Université René Descartes / Paris, Hamburg, Buske Verlag (P.P.L. 1).*

HERVEY, S. (1982): «Axiologie et sémantique en linguistique fonctionnelle», *Langues et linguistique*, 8/II, 57-70.

HOUBEDINE, A.-M. (1979): *La variété et la dynamique d'un français régional. Étude phonologique, analyse des facteurs de variation, à partir d'une enquête à grande échelle dans le département de la Vienne (Poitou), Thèse de Doctorat d'État, Paris, Université René Descartes.*

----- (1985): «Pour une linguistique synchronique dynamique», *La linguistique*, 21/I-II.

MALMBERG, B. (1959): «La linguistique structurale et la phonétique expérimentale», *Acta conventus romani*, 67-87.

----- (1962): «Levels of abstraction in phonetic and phonemic analysis», *Phonetica*, 8, 240-242.

MARTIN, P. (1983): *Éléments de phonologie fonctionnelle. Théorie et exercices, Chicoutimi, Gaétan Morin.*

MARTINET, A. (1945): *La description phonologique avec application au parler franco-provençal d'Hauteville (Savoie), Genève, Droz.*

----- (1946): *La prononciation du français contemporain, Paris, Droz.*

----- (1955): *Économie des changements phonétiques, Berne, Francke.*

----- (1957): «Substance phonique et traits distinctifs», *Bulletin de la Société de Linguistique*, 53, 72-85.

----- (1960): *Éléments de linguistique générale, Paris, Colin.*

- (1962): *A functional view of language*, Oxford, Clarendon Press.
- (1965): *La linguistique synchronique*, Paris P.U.F..
- (1977): «Some basic principles of functional linguistics», *La linguistique*, 13/I, 7-14.
- (1982): «Pour une description dynamique des langues», *Langues et linguistique*, 8/II, 175-191.
- MARTINET, A. et H. HIRTLE (1973): *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*, Paris, France-Expansion.
- PÉTURSSON, M. (1976): «Linguistische Phonetik», *Linguistica*, 16, 125-135.
- (1984): «La phonétique - Une science frontière», *Phonétique instrumentale et linguistique*, 89-96.
- (1985): «European phonetic tradition», *The phonetician*, CL-40, 3-5.
- PILCH, H. (1971): «La théorie de la phonologie», *Proceedings of the 7th International Congress of Phonetic Sciences* (Montréal), 157-177.
- (1984): «La tonalité linguistique», *La linguistique*, 20/II, 29-48.
- TRNKA, B. (1940): «O Současném stavu badání ve fonologii», *Slovo a slovesnot*, 6, 164-170 & 203-215.
- TROUBETZKOY, N.S. (1935): *Anleitung zu phonologischen Beschreibungen* (éd. 1958: Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht).
- (1939): *Grundzüge der Phonologie*, *Travaux du Cercle Linguistique de Prague*, 7.

NOTES

1. Cf. aussi Martinet 1965:36-76 et 124-140, ainsi que Martin 1983.
2. Cf. aussi Pétursson 1976; 1984 et Goudaillier (éd.), 1984:97-116 (Table ronde intitulée Phonétique, phonétique instrumentale et linguistique).
3. Se reporter aussi au glossaire en fin d'exposé. De même en ce qui concerne les traits pertinents et les traits redondants.
4. En ce qui concerne les occlusives du luxembourgeois, une illustration est fournie dans Goudaillier 1986:164-171.
5. Voir aussi le glossaire.
6. Depuis 1983, ces études portent aussi sur les enfants francophones québécois (publications à venir) dans le cadre d'un projet intégré franco-québécois intitulé «Systèmes phonologiques d'enfants scolarisés francophones français et québécois âgés de 6-10 ans».
7. Sándor Hervey, A structuralist view of language related disciplines, Colloque 'Deskriptive Linguistik' (Anvers, 9-10 septembre 1985); cf. *Descriptio Linguistica, Proceedings of the 1st Antwerp meeting on descriptive and structural linguistics*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1986.

DE + INFINITIF: PRÉPOSITION OU COMPLÉMENTISEUR?

Daniel C. LE FLEM
professeur agrégé

L'infinitif français est souvent précédé d'un *de* dont le rôle sémantique n'est pas évident, et sans que l'ensemble ait la distribution d'un syntagme prépositionnel. On en conclut généralement que *de* n'est plus une préposition: c'est un mot vide de sens (la tradition), un complémentiseur (la TSE) ou une particule subuite (la Psychomécanique). Observant la "fonction sémiologique" (Hjelmslev) du langage, la thèse ici soutenue est que *de* conserve intégralement dans ce tour son sens basique d'éloignement d'une limite, pour opérer soit une connection logique, soit un traitement du signifié de l'infinitif.

***Langues et linguistique*, n° 13, 1987**

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

lli.ulaval.ca

DE + INFINITIF: PRÉPOSITION OU COMPLÉMENTISEUR?

Daniel C. LE FLEM

1. PROBLÉMATIQUE ET DONNÉES

On sait combien les méthodes inductives utilisées par la plupart des grammaires se trouvent démunies devant des parties de langue transprédicatives – pronoms, prépositions – qui, dans certaines conditions, donnent toutes les apparences d'un comportement déviant: se délestant d'une partie ou de la totalité de leur signification – ou même la contredisant –, perdant des propriétés morphologiques, leur fonctionnement syntaxique se modifiant en conséquence. De ces rebelles aux catégorisations grammaticales rigides, le plus caractéristique est sans conteste le morphème *de*: Grevisse (par. 2327-2339) n'en recense pas moins de douze cas aberrants, dont son intrigante association avec l'infinitif.

De est fondamentalement une préposition, à laquelle on attribue communément un rôle de "pont" syntaxique, établissant entre deux éléments une relation autrement impossible; ainsi, dans (1), entre un verbe et un syntagme nominal:

- (1) a.* Réfléchir un problème
b. Réfléchir A / SUR / A PROPOS D'un problème.

Or, l'infinitif forme fréquemment avec *de* – plus rarement avec *à* – une séquence dont la distribution diffère de celle d'un syntagme prépositionnel. Comparer (2) et (3):

- (2) a. Je rêve *DE* la solution parfaite.
b. Je rêve *DE* trouver la solution parfaite.
- (3) a. Ne pas négliger \emptyset le rôle syntaxique de *de*.
b. Ne pas négliger *DE* rappeler le rôle de *de*.

Ce *de* - appelons-le provisoirement *particule* - s'observe dans un spectre relativement large de constructions:

(i) avec certains verbes matriciels: *refuser*, *accepter*, *conseiller*, etc. (cf. (3b));

(ii) avec des verbes, des noms, des adjectifs dans des tours à sujet impersonnel:

- (4) a. C'est une gageure (que) *D'*expliquer ce *de*.
b. Il importe / est essentiel *D'*expliquer ce *de*.

(iii) en dislocation - (5a) - ou en position sujet - (5b) -:

- (5) a. (*DE*) relever ces cas, cela n'apprend pas grand-chose.
b. (*DE*) relever ces cas n'apprend pas grand-chose.

(iv) en position attribut du sujet ou de l'objet:

- (6) a. L'important est *DE* rassembler tous les faits.
b. Je considère indispensable *DE* le faire.

(v) en structure comparative:

- (7) Je préfère vérifier que (*DE*) me fier à mon intuition.

(vi) dans les infinitives indépendantes:

- (8) a. Et tous *DE* s'interroger sur ce *de*.
b. A vous *DE* débrouiller les fils!

2. UNE SOLUTION TRANSFORMATIONNELLE

La théorie standard étendue (TSE) de la grammaire générative a accordé à ces emplois ses soins minutieux habituels, tendant:

- . à confirmer que *de* n'y fonctionne pas comme préposition;
- . à lui attribuer un statut de remplacement.

2.1 De n'est pas préposition?

Les infinitifs des indépendantes (8a), où le "sujet" peut être omis (*Et de s'interroger sur ce de*), et, vraisemblablement, (8b) ne sont pas régis syntaxiquement. Les positions sujet en extra position de (5) ne demandent habituellement pas de préposition, et alors que celle-ci est nécessaire dans un syntagme prépositionnel, *de* y est optionnel, comme dans la comparative (7). A l'inverse, *de* est obligatoire dans les constructions attributives (6) bien que les attributs se présentent généralement sans préposition. Ailleurs, d'autres indices la récusent:

- . la différence de distribution: (2) vs (3);
- . la cliticisation par *en*: si *en* est bien un clitique *Pro SPrép* (Kayne 1975:chap. 2; Huot 1981:8), c'est-à-dire une particule préverbale qui se substitue aux suites de *Inf* et *de SN* qui ont subi l'opération de détachement à droite:

- (9) Carole *en* parle, de partir en vacances / de ses projets de vacances.

alors, l'impossibilité de remplacement de *de Inf* dans (3b), (4) et (6) semble bien montrer qu'on n'a pas là affaire à un groupe prépositionnel. La reprise, lorsqu'elle est possible, se fait par *le*, *ce* ou *cela*, signes d'une complémentation directe:

- (10) a. Ne pas l'oublier *DE* rappeler le rôle de *de*.
- b. C'est le plus important, *DE* rassembler les faits.
- c. Je considère *cela* indispensable, *DE* le faire.

La TSE tire de ces observations la conclusion, généralement partagée par la tradition grammaticale, mais à mon sens quelque peu précipitée, qu'il n'est pas possible d'analyser le *de* des exemples (3) à (8) comme une préposition: sans doute est-il exact, en tout cas plus prudent, de s'en tenir à la constatation que *de* n'en exerce pas la fonction la plus commune. Assumons-la pourtant momentanément, ainsi que l'obligation qu'elle implique de déterminer alors la véritable nature syntaxique de ce *de*. Les suggestions des grammairiens traditionnels trahissent leur embarras à cet égard, qui en font un:

- . "outil grammatical ou [une] cheville syntaxique" (Grevisse:par. 2327)
- . "exposant d'infinitif" (Le Bidois:t.1: par. 43)
- . "élément syntaxique de transition, (...) qui sert à éviter un hiatus syntaxique" (De Boer:15).

De telles caractérisations, comme le note Huot (1981:12), "ne correspondent à rien d'autre qu'un enregistrement de données. Elles n'expliquent rien, ni sur le fonctionnement de l'infinitif, ni sur *de* lui-même". Seuls Damourette et Pichon (par. 1128; cf. par. 1053, 1126) qui voient en *de* "un article qui caractérise la présentation d'un substantif verbal" offrent une amorce d'explication linguistique; on montrera plus loin qu'elle n'est pas recevable.

2.2 De est un complémentiseur

Quelle est donc la vraie nature de ce *de*? Pour la TSE, la réponse à cette question passe par le rapprochement de la construction *de Inf* avec les complétives en *que*, rapprochement que les phrases suivantes rendent plausible (Kayne 1981:350):

- (11) a. Je lui ai dit qu'il parte.
- b. Je lui ai dit *DE* partir.
- c. Je lui ai dit quelque chose.
- d.* Je lui ai dit de quelque chose.

Dire en (11a) a un complément phrastique introduit par *que* tout à fait symétrique du complément *de Inf* de (11b): que *de* dans (11b) fait bien partie du complément est en effet confirmé par l'inacceptabilité de (11d) en face de (11c). Les complétives étant analysées comme des phrases enchâssées introduites par le complémentiseur – c'est-à-dire un marqueur de subordination syntaxique dépourvu de contenu sémantique – *que*:

(12) Je lui ai dit [_T COMP que [_S il parte]]
on fait alors l'hypothèse que *de*, considéré vide de sens, agit également comme complémentiseur à l'égard d'une phrase enchâssée dont le verbe est non fini³. Elle se trouve confortée par plusieurs analogies (Huot 1981:1.1):

similitude de distribution:

- (13) a. Jean a accepté *QUE* le cours soit déplacé / *DE* changer de groupe.
- b. *QUE* le cours soit déplacé / *DE* changer de groupe le contrariait beaucoup.

comportement identique sous certaines manipulations syntaxiques, comme le détachement:

- (14) Jean l'a accepté, *QUE* le cours soit déplacé / *DE* changer de groupe.

ou le clivage:

- (15) C'est *QUE* le cours soit déplacé / *DE* changer de groupe que Jean a accepté.

coordination entre elles:

- (16) Jean a accepté *QUE* le cours soit déplacé et *DE* changer de groupe.

Les observations (13) à (16) valant aussi pour le groupe nominal, le rapprochement avec celui-ci pourrait être également envisagé si des asymétries dans d'autres contextes ne l'écartaient*, comme l'impossibilité de SN dans les constructions impersonnelles:

- (17) a. Il importe *QUE* l'on parte tôt / *DE* partir tôt / * un départ.
b. C'est essentiel *DE* passer par là / *QUE* l'on passe par là / * le passage par là.

et celle de la séquence *que P / de Inf - Attribut* dans les attributives:

- (18) Yves estima ce point / * *QUE* l'on examine ce point / * *D'*examiner ce point important.

Ajoutons encore que complétive et *de Inf* peuvent être modifiés par une relative appositive en ce qui:

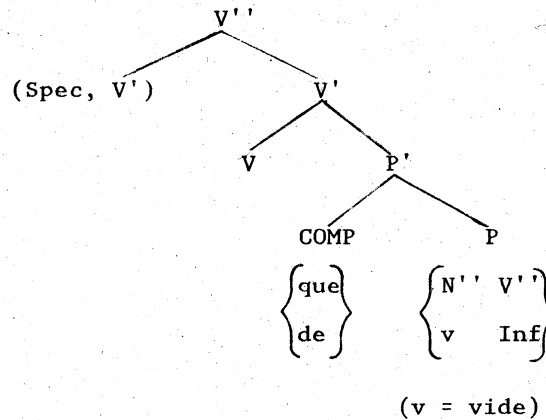
- (19) Yves a décidé *QU'*il se retirait / *DE* se retirer, ce qui m'a choqué.

que dans tous les cas où *de Inf* apparaît après un verbe transitif direct peut aussi apparaître une complétive (*craindre, admettre, envisager, etc.*) et que l'infinitif, loin d'être substantivé, se comporte comme un véritable verbe: morphologiquement, il est sujet à la variation d'aspect accompli / inaccompli et, syntaxiquement, son registre de

complémentation est exactement le même que celui d'une complétive en *que*⁵.

2.3 Si le parallélisme de fonctionnement constaté suffit bien à fonder que *de Inf* est en fait une complétive non finie où *de* joue vis-à-vis de l'infinitif le même rôle que *que* en tête d'une complétive à verbe fini, on peut poser la structure sous-jacente commune⁶:

(20)



3. CRITIQUE

3.1 Un avantage apparent de la solution transformationnelle tient à sa généralité: le COMP *de* précède tout infinitif en structure profonde, ce qui permet d'englober l'ensemble des infinitifs enchâssés avec *de* obligatoire ou facultatif - les exemples (3b) à (8) -, mais aussi les structures sans *de* en surface, comme après les verbes de volonté et d'opinion - (21), (22) -, ou les complétives à sujet exprimé - (23), (24):

(21) Elle espère / désire convaincre le comité.

(22) Elle pense / croit convaincre le comité.

- (23) On a vu / entendu / laissé les enfants se disputer.
- (24) C'est l'enfant que tu avais constaté être le plus doué.

Elle pourrait sans difficulté être étendue aux infinitifs indépendants de (8) puisque toute proposition, subordonnée ou principale, comporte un COMP'. Encore faut-il, pour que l'adéquation descriptive soit satisfaite, rendre compte d'un certain nombre de faits particuliers: ainsi, le caractère optionnel de *de* en dislocation, en position sujet - (5) - et dans les comparatives - (7) -, et son interdiction dans les phrases (21) à (24). Ceci exige la prévision de règles d'effacement, d'épél, et d'un appareil lourd de filtres chargés d'arrêter les phrases mal formées, dont la puissance doit être soigneusement contrôlée. Cette complexité contraste avec l'exigence métathéorique de simplicité et, surtout, il est permis de s'interroger sur son réalisme: est-il logique en effet de postuler la présence généralisée d'un COMP profond *de* alors que plusieurs structures résultantes devront être ensuite filtrées et *de* effacé, son introduction n'étant en définitive justifiée, outre la nécessité d'un complémentiseur, que par sa fréquence plus élevée que \emptyset et $\partial^?$.

3.2 Des objections plus sérieuses peuvent être formulées sur les plans morphologique, syntaxique et sémantique.

3.2.1 Morphologie

Morphologiquement, *que* et *de* n'ont, en dehors de leur appartenance à la transprédicativité, rien en commun. La conjonction *que* possède, comme le *que* interrogatif ou relatif, une nature fondamentalement pronominale; c'est à cela qu'elle

doit sa capacité de "nominaliser" une phrase, d'en faire une sorte de substantif de discours complément d'un verbe ou d'un nom, ou simplement autonome (Guillaume 1973:143-150; Moignet 1981:425-434):

- (25) a. (Je veux) *QU'*il parte.
- b. Le fait *QU'*il parte m'indiffère.
- c. *QU'*il parte ou non, cela m'est égal.
- d. *QUE* deux et deux ne font pas quatre

De, en revanche, n'a rien d'un pronom et n'a pas, en conséquence, le pouvoir de nominaliser l'infini-tif.

3.2.2 Syntaxe

Si la distribution de *que*^P et de *de* *Inf* est effectivement très semblable – 2.2, *supra*, et, contrepartie des indépendantes de (8), (25a) et (25d) –, la symétrie des deux tours présente des trous:

- *que* – sauf dans (25d) – est toujours présent, il n'est jamais, comme *de*, optionnel ou interdit¹⁰:
- s'il semble exact qu'à la possibilité de *de* *Inf* correspond toujours celle de *que* *P*, l'inverse n'est pas vrai, que *de* soit présent ou effacé:

- (26) a. J'en conclus / déduis *QUE* *de* n'est pas un COMP.
- b.* J'en conclus / déduis *DE* *de* n'être pas un COMP.
- c.* J'en conclus / déduis *de* n'être pas un COMP.

De plus, le parallèle établi ne se soucie pas des discordances touchant la relation référentielle entre sujets principal et enchâssé: coréférence obligée pour *de* *Inf*, possible pour *que* *P* dans (27a); coréférence obligée pour *de* *Inf*, exclue pour

que P dans (27b); non-coréférence pour *de Inf* et *que P*, mais sans équivalence dans (27c) (*de Inf*: *lui* = sujet enchâssé; *que P*: *lui* ≠ sujet enchâssé):

- (27) a. Il prévoit *DE* partir / *QU'*il partira.
b. Il accepte / refuse *DE* parler / *QU'*il parle.
c. Je lui conseille / suggère *DE* faire une cure / *QU'*il fasse une cure.

Enfin, certains verbes admettent tant *que P* que *de Inf*, mais avec une différence de sens appréciable:

- (28) a. Il avait oublié *QU'*il partait / *DE* partir.
b. Il avait négligé *QU'*il avait des enfants / *D'*avoir des enfants.

3.3.3 Sémantique

Syntaxiquement, la pertinence des objections soulevées par (27) et (28) est discutable dans la mesure où elles ne concernent pas la distribution au sens strict. Elles témoignent cependant de l'indifférence totale de la TSE à l'égard du sens tant global que des éléments constitutifs du tour. *DE*, notamment, peut être étiqueté COMP – "having neither semantic nor significant syntactic function" (Bresnan 1970:297; Long 1976:206) – parce qu'il est considéré comme dépourvu de tout contenu, et, à ce titre, introduit librement dans la base et effacé à volonté selon les besoins. Or, il arrive que la présence ou l'absence de *de* suscitent une opposition de sens majeure, seule dans (29a) – coréférence ou non des sujets (Long 1976:206; Gougenheim 1962:285), – couplée avec l'opposition aspectuelle dans (29b)¹¹:

- (29) a. Elle nous a dit de ne pas avoir peur / *DE* ne pas avoir peur.
b. Elle a omis / oublié avoir acheté des billets / *D'*acheter des billets.

En position sujet, la présence de *de* n'est pas non plus innocente, dans la mesure où elle implique, pour de nombreux locuteurs natifs, une interprétation causale; ainsi, selon mon idiolecte, (30a) est acceptable, mais non (30b)¹²:

- (30) a. *DE* vivre seul le formait à la patience.
b. ??*DE* chanter comme elle est difficile.

Dans les constructions comparatives également, *de* est responsable d'une différence de sens, et aussi de structure:

- (31) a. J'aime mieux voler que naviguer.
b. J'aime mieux aboyer comme un chien que *DE* chanter comme elle.

Seul (31a) autorise la reprise du verbe principal devant l'infinitif - ... *j'aime naviguer* vs * ... *j'aime (DE) chanter comme elle* - et, à l'inverse, l'insertion de *plutôt* devant *que* n'est possible que dans (31b) - * ... *plutôt que naviguer* vs ... *plutôt que DE chanter comme elle*. Autrement dit, *chanter* n'est pas un complément de *aimer*, mais un verbe autonome, et on ne peut alors utiliser (31b) pour justifier un *de* profond éliminé par une contrainte locale imposée par le verbe *aimer mieux* (* *j'aime mieux D'aboyer*)¹³.

Dès lors, les exemples (29) à (31) faisant la preuve que *de* a la capacité de créer des oppositions sémantiques - et de structure - considérables, on ne peut impunément l'introduire systématiquement dans la base et l'effacer ensuite au besoin, c'est-à-dire apporter, puis éliminer du sens. Plus fondamentalement, il est permis de douter qu'une théorie syntaxique qui dénie toute signification à *de* et ne se préoccupe pas de la valeur de la forme infinitive réussisse à traiter adéquatement la construction *de Inf*.

4. APPROCHE PSYCHOMÉCANIQUE

4.1 J'esquisserai brièvement en quoi la psychomécanique, mieux équipée sur le plan de la sémantique morphologique – elle possède une systématique du verbe et des prépositions – permet une approche différente, et sans doute plus juste, de la question, parce qu'elle tient compte des deux variables sémantiques en jeu, *de* et l'infinitif.

Une précision importante s'impose d'abord. La psychomécanique ne postule pas une organisation linguistique à deux niveaux, superficiel et profond. La production d'une phrase se fait en surface, ce qui exclut pratiquement deux opérations de la TSE:

- . l'insertion généralisée de *de* dans la structure sous-jacente, éventuellement effaçable dans la dérivation;
- . l'insertion généralisée d'un sujet profond N', jamais observable en surface dans les exemples (3b) à (7).

L'infinitif, autrement dit, est directement engendré tel que le demande le discours réel, soit nu, soit précédé de *de* – ou de *à* –, et accompagné ou non d'un élément nominal qui est son sujet logique.

4.2 Deux avenues s'ouvrent alors, la première faisant appel exclusivement au sens de *de* (4.2.1), la seconde intégrant de plus la valeur temporelle de l'infinitif (4.2.2).

4.2.1 Le morphème *de* manifeste en discours, tant comme préposition pleine que comme "particule", une étonnante polyfonctionnalité qu'il n'est pas toujours aisé de réduire à sa valeur unique de

langue, l'expression, dans le micro-système binaire (32), d'un mouvement d'éloignement par rapport à une limite, succédant à un mouvement d'approche marqué par à¹⁴:

(32) ———— à ———— >| ———— de ———— →

Évidente dans (33), où la limite de référence est tantôt concrète — un lieu —, tantôt déjà abstraite — un événement:

- (33) a. Elle revient *de* son travail.
b. Elle arrive *de* travailler, et déjà elle vient *de* casser quelque chose.

son exploitation est parfois subtile. Ne considérons ici que:

- (34) a. Elle s'éloigne de la barrière.
b. Elle s'approche *de*/*à la barrière.

où l'emploi de *de* semble contradictoire avec *s'approcher* qui appelle plutôt *à*, pourtant impossible. D'où la tentation de déclarer — ici et ailleurs — *de* vide de sens, à laquelle cèdent beaucoup de grammairiens, incapables de concevoir une discussion suffisamment abstraite de son signifié. Or, la difficulté posée par (34) est bientôt surmontée si l'on considère que la barrière est un repère — un avant, une origine — nécessaire pour la définition même des deux mouvements d'approche et d'éloignement signifiés par les verbes: c'est ce rapport logique de condition d'existence que traduit le sémantisme, intégralement conservé, de *de*.

On peut alors tester la possibilité que des relations semblables fondent la présence de *de* dans le tour étudié:

· dans (5), le sens basal d'éloignement relie une démarche à son résultat, et il est plus sensible encore lorsque, comme dans (30a),

l'infinitif et le verbe principal sont dans un rapport de cause à conséquence;

à (3b) peut s'appliquer le raisonnement suivi pour (34): *décider, refuser, conseiller, etc.*, sont des actes qui impliquent un support antérieur, qui n'ont de sens que par rapport à l'objet de la décision, du refus, etc., représenté par l'événement à l'infinitif; il peut être étendu aux jugements de (4) et de (6), qui eux aussi présupposent un objet;

en revanche, la comparative (7) et les infinitifs indépendants de (8) résistent¹⁵; par ailleurs, il faudrait encore expliquer pourquoi la traduction de ce rapport logique ne se produit qu'avec l'infinitif, jamais avec une complétive ou un syntagme nominal.

4.2.2 La deuxième voie est *a priori* plus prometteuse parce qu'elle prend en compte le sens de *de* et celui de l'infinitif. Pour s'en tenir à l'essentiel - qui fait l'unanimité -, celui-ci évoque une représentation extrêmement générale, virtualisée, d'un procès vu dans sa totalité: refusant la localisation dans une époque, la variation ordinale, les pronoms existentiels (*je, tu, ...*); d'où son aptitude limitée à l'expression d'événements non réalisés, prospectifs - ordre, instruction, souhait, éventualité repoussée etc.:

- (35) a. Tourner à gauche et suivre les flèches.
- b. Ah! Partir pour le Sud!
- c. Moi, accepter une chose pareille!

et, en dehors de conditions particulières en accord avec sa nature virtuelle, de prendre un sujet nominal ou pronominal¹⁶:

- (36) a.* Et les grammairiens s'interroger sur
de.
b.* A toi débrouiller les fils!

Or, l'ajout de *de* rendant les phrases de (36) – incontestablement actuelles – acceptables, la présomption est naturelle d'en attribuer la cause à une action correctrice exercée par *de* sur l'infinitif. A cet égard, deux suggestions tout à fait inconciliables ont été faites en psychomécanique:

Guillaume relève l'accusation de la dynamique verbale dénotée par l'infinitif de narration, mais n'indique ni en quoi elle consiste exactement, ni par quel moyen elle est obtenue:

"Une augmentation suffisante du caractère verbal de l'infinitif – qui s'obtient par la préposition *de* – confère à l'infinitif la capacité de suppléer expressivement l'aoriste (...)"
(Conférence du 16/05/40: 48-49 ms; cf. 1973:03)

Moignet (1973:132), en revanche, l'ignore, considérant plutôt que "*de* dénonce l'infinitif comme élément nominal"; il adopte donc la position de Damourette et Pichon (2.1, *supra*) dont Huot a montré l'évidente invraisemblance (cf. note 4).

La "Systématique" (1981:137-240) élargit la perspective à la plupart des cas, répartis en trois groupes suivant le rôle joué par *de*, déclaré "article d'infinitif":

- a) *de* interpose dans (3b), (4) et (6b) un "écran" entre le syntagme verbal et l'infinitif.

nitif de façon à conférer à ce dernier un statut nominal;

- b) dans (5) et (6a), il agit comme un "correcteur de virtualité" inversant la visée généralisante propre à l'infinitif;
- c) l'infinitif narratif, "en fonction de prédicat" - donc verbe?! - forme seul le troisième groupe, et l'action de *de* n'est pas précisée.

Outre le vide explicatif total - comment se réalisent l'"écran" et la correction de virtualité? -, un tel éclatement, dissociant des structures très proches - notamment les fonctions objet (3b) et attribut du sujet (6a), le tour impersonnel (4b) et la construction attributive (6b) (*il est / je juge essentiel de le faire*) - m'apparaît peu satisfaisant, et laxiste, sinon contradictoire, l'utilisation du cinétisme de *de* tirant l'infinitif, tantôt hors de sa catégorie, en direction du nom (groupe a), tantôt, à l'intérieur d'elle, vers un état verbal plus actuel (groupes b et c)¹⁷.

La supériorité de ma contre-hypothèse réside précisément dans l'extension de son principe explicateur: elle consiste, dans un premier temps, à privilégier le tour (8a), expressif, marqué, et donc potentiellement révélateur, également le plus sûr du point de vue empirique - l'effet de verbalité accrue est indéniable -, puis de poser qu'il est avec (8b), équivalant *grosso modo* à un futur (*toi, tu débrouilleras les fils*), l'illustration la plus remarquable de la motivation générale de l'emploi de *de* devant l'infinitif, lorsque la visée de discours réclame une actualisation plus forte; c'est particulièrement net dans les cas d'alter-

nance *de* / \emptyset - la comparative (7) (cf. 3.3.3, *supra*), l'infinitif sujet ou extraposé de (5) qui:

"(...) quand il est précédé de *de*, exprime (...) un fait concret et particulier, envisagé dans la conjoncture qu'indique la phrase. (...) sans *de*, il exprime la substance spécifique du phénomène dans toute sa généralité abstraite".

(Damourette et Pichon:par. 1053)

- et au moins plausible dans les autres cas.

Il reste bien entendu à comprendre la manière dont *de* opère la correction, ou, plus précisément, comment sont argumentés dans le module constant du morphème *de* la limite d'origine et le mouvement d'éloignement: question délicate qui suppose parfaitement déterminée la valeur de l'infinitif considérée dans le système verbal entier. Chose sûre, *de* lui procure le mouvement porteur nécessaire à l'augmentation de sa verbalité, de sa réalité¹⁸.

4.3 Bien que la couverture de la deuxième hypothèse s'étende à l'ensemble des cas recensés, aucun argument décisif ne permet de la retenir exclusivement. Il est donc possible que les hypothèses soient complémentaires et se partagent la zone de distribution de *de Inf*: la seconde est seule compétente pour (7) et (8), tandis que l'alternance *de* / \emptyset dans de nombreux couples - *décider DE* / (*se*) *décider (quelqu'un)* A - favorise la première pour (3b); elles sont sensiblement à égalité pour (4), (5) et (6), encore que la valeur causale de l'infinitif dans (5) fasse pencher pour la première. Enfin, l'une et l'autre rendent compte aussi bien de l'absence de *de*:

avec les verbes de perception, *laisser*, *faire* et les verbes de mouvement, la concomitance des deux procès excluant la rela-

tion logique avant/après (Hyp.1), ou assurant contextuellement l'actualisation (Hyp. 2);

avec les verbes d'opinion, de sentiment, de volonté et les modaux, pour lesquels il y a aussi concomitance, à moins que leur caractère "mental" ne s'accommode de la pleine généralité de l'infinitif.

5. CONCLUSION

De + Inf n'a pas livré tous ses secrets à une analyse dont les préoccupations étaient d'ailleurs d'ordre méthodologique plutôt que théorique: il s'agissait surtout de replacer dans sa juste perspective une problématique faussée par la tradition grammaticale et par la TSE, et, à travers elle, de relancer une nouvelle fois le débat autour des mots-outils vidés de leur sens par des linguistes oublieux de la raison du signifiant.

Un dernier mot pour conclure, qui est aussi la réponse à la question-titre: *de*, préposition ou complémentiseur? Préposition sans doute, à condition d'assouplir la conception traditionnelle de cette partie de langue: *de*, dans les deux hypothèses avancées, n'établit pas de lien syntaxique entre deux éléments; dans la première, il traduit une relation logique abstraite; dans la seconde, il agit unidirectionnellement comme morphème de traitement de la valeur de l'infinitif.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BRESNAN, J. (1970): "On Complementizers: Towards a Syntactic Theory of Complement Types", *Foundations of Language* 6, p. 297-321.
- DAMOURETTE, J. & E. PICHON (1911-1930): *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, tome 3, Paris, d'Artrey.
- DE BOER, C. (1954): *Syntaxe du français moderne*, Leiden, Univ. Pers.
- GOUGENHEIM, G. (1962): *Système grammatical de la langue française*, Paris, d'Artrey.
- GREVISSE, M. (1980): *Le bon usage*, Gembloux, Duculot.
- GUILLAUME, G. (1973): *Leçons de linguistique 1948-1949 C. Grammaire particulière du français et grammaire générale IV*, Paris, Klincksieck et Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- HUOT, H. (1981): *Constructions infinitives du français. Le subordonnant de*, Genève-Paris, Droz.
- KAYNE, R.S. (1975): *French Syntax. The Transformational Cycle*, Cambridge, The MIT Press.
- (1981): "On Certain Differences between French and English", *Linguistic Inquiry* 29, p. 349-371.
- LE BIDOIS, G.R. (1967): *Syntaxe du français moderne*, Paris, Picard.
- LE FLEM, D.C. (1984): "Les indépendantes infinitives du français: une remise en cause de la morphologie de l'infinitif par sa syntaxe", *Systématique du langage I*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- LONG, M.E. (1976): "French Infinitival Complementizers and their Place in a Generative Grammar", *Current Studies in Romance Linguistics*, Luján & Hensey eds, Washington DC, Georgetown University Press, p. 205-220.
- MOIGNET, G. (1973): "Existe-t-il une proposition infinitive en français?", *Grammaire générative transformationnelle et Psychomécanique du langage*, Lille, Université de Lille III et Paris, Editions Universitaires, p. 112-133.

MOIGNET, G. (1981): *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.

SOUTET, O. (1986): "Quelques observations sur le mot "de" à partir d'exemples d'Eneas, vers 1-2144", *L'Information Grammaticale* 29, p. 17-19.

NOTES

1. Les exemples, sauf (8b), sont semblables à ceux de Long (1976:207) et de Huot (1981:9). Le cas isolé derrière la préposition *avant* n'a pas été retenu (Huot 1981:60-61).
2. L'argumentation est reprise de Long (1976), Huot (1981:Introduction) et Kayne (1975, 1981).
3. Bresnan 1970:297; Long 1976:206; Huot 1981:22.
4. Huot (1981:28-29) signale d'autres inconvénients, comme celui de la "dualité unique dans la langue" de deux substantifs verbaux (*le boire / de boire*) dont le second, pourvu d'un "article" *de*, n'accepte ni un adjectif, ni une relative, et est nié par *ne ... pas*, négation verbale, au lieu de la négation nominale *non*.
5. A ces faits empiriques s'ajoutent des raisons internes d'ordre théorique faisant intervenir diverses contraintes: contrainte sur le sujet - relativation d'un complément appartenant à une complétive ou un groupe *de Inf* objets, mais non sujets (Huot 1981:34), restriction du "doubly-filled COMP", restriction contre l'extraction de sujets par-dessus un COMP (Kayne 1981:349-355).
6. Je renvoie à Huot (1981,1.2:35-43) pour les arguments en faveur de P' (S') plutôt que V' malgré l'absence de sujet superficiel, et sa notation [_n e] en structure profonde. Par ailleurs, n'est pas considéré ici le cas où le complémentiseur *que* ou *de* succède à une préposition (1.32:48-63), entraînant la prévision de règles d'effacement telles que la préposition s'efface devant *que*, mais subsiste devant la complétive infinitive, dont le COMP s'efface.
7. Et, bien entendu, aux P' introduits par une préposition où le COMP est effacé, comme *elle revient de travailler à 5h*. Huot (1981:199, note 1) n'aborde pas les modaux et les verbes de mouvement suivis d'un infinitif en raison de leurs particularités syntaxiques et sémantiques, et de la complexité des problèmes qu'ils posent.
8. Huot (1981,1.4:63-74 et 4:199-237). Dans (21) - verbes de volonté et de sentiment - et dans (23), le COMP *de* est effacé; dans (22) - verbes d'opinion, il est épilé [_{COMP} e] (= nul); dans

- (24) où le verbe d'opinion a un infinitif réalisé en surface, COMP est maintenu.
9. Cf. Long (1976:208-209): "*de* is in some sense the most basic".
 10. Huot 1981, 1.3.1.1:43-45 et 2.32:141-142. Autres asymétries: possibilité pour *de* *Inf*, non pour *que* *P*, d'être sujet d'une enchâssée; effacement de *à* et *de* devant *que*, mais du COMP *de* après préposition (1.32:48-63); impossibilité de réalisation du sujet de *Inf*, que *de* soit obligatoire ou facultatif, sauf dans les indépendantes.
 11. La position de Long est ambiguë: faire de *de* un COMP n'implique pas pour lui qu'il soit "without any semantic value. (...) they serve to mark (...) semantically distinct constructions after matrix verbs". A aucun moment cette valeur n'est cependant précisée, ni utilisée pour montrer comment elle induit des différences de sens.
 12. Huot 1981:45. L'exemple (30a) provient de Damourette et Pichon (par. 1053), (30b) de Long (1976:207).
 13. Long 1976:208. De même, *D'aller à pied, il ne fallait pas y songer*, avec *de* facultatif et une syntaxe différente de *Il ne fallait pas songer à y aller à pied*, ne soutient pas une contrainte locale **à* + particule interdisant **Il ne fallait pas songer à d'y aller à pied*. - Pour certains locuteurs, (31b) pourrait signifier que *je* chante effectivement comme *elle* (mieux avec *j'aimerais*), ce qui confirme l'autonomie.
 14. Moignet 1981:217 et sv. Sans le justifier - ce qui demanderait l'examen critique du concept général de *subduction* -, je rejette l'idée d'une idéogénèse moins avancée, moins chargée en matière, du *de* particule par rapport au *de* préposition, faisant de la première un état subduit de la seconde (232 et sv; cf. Soutet 1986).
 15. Dans (8a) - plus difficilement dans (8b) - *de* marquerait-il le lien avec le contexte antérieur dont l'infinitive est toujours la suite, enchaînement marqué par la présence quasi-obligée de la coordination *et*? Cela ne rendrait pas compte de l'alternance de l'infinitif avec le passé simple (*Et tous s'interrogèrent sur ce de*), donc de l'augmentation de son caractère verbal (4.2.2, *infra*).

16. Le Flem 1984. Plus fréquemment en franco-québécois: *Pierre avoir de l'argent, il m'aiderait sûrement.*
17. Il n'y a évidemment pas de contradiction chez Moignet, pour qui le statut de *de Inf* est toujours nominal, et néanmoins jugé compatible avec l'actualité accrue!
18. Voici, entre autres possibles, deux solutions psychomécaniques, vraisemblablement farfelues, que je ne serais pas surpris de voir proposer:
a) *de* dans la chronogénèse, éloigne verticalement l'infinitif de la chronothèse 1 (virtuel), vers la chronothèse 3 (actuel); b) *de*, dans le système des parties du discours, éloigne horizontalement l'infinitif de sa position liminaire dans le plan temporel, vers celle du verbe conjugué personnellement.

MODÈLE, FILTRE ET REPRÉSENTATION*

Pierre MARTIN
professeur titulaire

En épistémologie de la linguistique, au niveau de l'articulation phonique, nous n'avons pas fait de progrès significatif depuis l'avènement de la théorie des unités discrètes. Cette inertie s'explique en partie par l'acceptation généralisée de la dichotomie phonétique/phonologie qui veut que la phonétique traite de la substance, comme si les segments phoniques étaient des choses, et que la phonologie traite des fonctions en tant que formes pures. Or, les traits acoustiques ne sont pas plus des faits de matière que les traits pertinents d'un phonème. La nature des traits phonétiques, aussi bien que des traits phonologiques, relèvent d'une triple abstraction: le modèle linguistique que chaque langue différente constitue, le filtre personnel, psycho-social, à l'aide duquel l'analyste perçoit et exécute la langue, et la représentation que le scientifique qui observe la langue en donne, soit à l'aide d'une théorie formalisée, ou d'une autre visualisation.

* Cet article est tiré d'une présentation faite à la journée d'études «Les rapports entre phonétique et phonologie», organisée par Pierre Martin au Laboratoire de phonétique et phonologie de l'Université Laval, le 10 octobre 1985.

Langues et linguistique, n° 13, 1987

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

lli.ulaval.ca

MODÈLE, FILTRE ET REPRÉSENTATION

Pierre Martin

Au xxe siècle, la linguistique a répondu inlassablement à deux questions capitales touchant le langage. Comment ça marche et à quoi ça sert? Ainsi sont nées les théories de la structure d'une part, et de la fonction, d'autre part. C'est en faisant éclater les limites du subjectivisme de l'introspection et en repoussant l'imprécision des visions du langage comme expression de la pensée, s'appuyant sur l'observation patiente et minutieuse du plus grand nombre de langues possible et mettant au point des techniques d'analyse contrôlables et vérifiables que la linguistique a pu réellement faire avancer les choses.

Par ailleurs, sur le plan épistémologique, à peu près tous les débats se sont concentrés sur la question de savoir quel type de modèle était le meilleur, un modèle étant conçu comme une représentation explicite du langage et/ou des langues au moyen d'une théorie, c'est-à-dire un corps de raisonnements élaborés par l'entremise de concepts et de termes mais aussi de procédures de découverte. Quelle est l'approche la plus simple et la plus pénétrante, la plus élégante et la plus explicative, la plus cohérente et la plus adéquate? Quelle quantité d'énergie s'est perdue à tenter d'échaffauder des arguments prétendument scientifiques pour prouver la supériorité de telle théorie sur telle autre, le tout n'étant appuyé que sur des demi-vérités générées le plus souvent par des convictions personnelles. Il n'y a pas lieu, bien entendu, de rejeter les convictions personnelles.

Mais quelle imposture! Une autre question, beaucoup plus profonde, radicale, a à peine été posée: qu'est-ce qu'un modèle linguistique et à la lumière de la réponse donnée à cette question, qu'est-ce qu'une langue? C'est sur cette question des rapports entre la langue, tissu d'habitudes sociales, son ancrage inévitable dans le sujet parlant et l'objectivation produite par l'analyste, lui-même parlant, que nous voudrions réfléchir. Concrètement, nous allons tenter de tirer des conséquences d'ordre général et théorique de la considération d'un certain nombre d'expériences linguistiques vécues auprès de divers informateurs et analystes.

Le premier cas que nous voudrions présenter touche à l'influence que la langue d'un locuteur exerce sur la saisie même que ce locuteur a d'une autre langue. Lorsqu'un Québécois écoute un Montagnais parler, il perçoit toutes sortes de voyelles, dont des [u], des [o] et des [ɔ]. Or, il est inutile de tenter de convaincre le Montagnais de ceci, lui qui n'entend ici qu'une seule et même chose, la réalisation de son unique phonème postérieur. Le découpage, la segmentation en unités, accomplis par le francophone, relèvent des habitudes discriminatives propres à sa langue. On appréhende donc une autre langue comme on peut, c'est-à-dire d'abord avec les catégories de sa propre langue. Si /u/, /o/ et /ɔ/ sont des unités discrètes en français, c'est qu'il y a discontinuité qualitative entre elles, ceci étant manifesté dans les oppositions. Bref, les unités ne prennent réellement forme que sur une base fonctionnelle. Il n'y a ici des [u], des [o] et des [ɔ] dans la bouche du Montagnais que dans la mesure où il y a quelqu'un pour les discriminer et les entendre. Les unités linguistiques n'ont de réalité que dans un réseau de relations intrinsèques. Si le pho-

nème montagnais s'articulait à l'aide d'une combinaison d'articulations inconnue en français, la nature discrète de l'unité pourrait être mise en doute. C'est effectivement ce qui se passe lorsque le francophone entend tantôt [saru], tantôt [sary], tantôt [salø], dans des prononciations successives du mot «singe» /sarw/ effectuées par un Japonais, le phonème /w/ étant inconnu en français. Du reste, le caractère unitaire d'un segment peut même être mis en cause, comme en témoignent les restitutions [ju] du phonème français /y/ chez les anglophones, eux qui, étant données leurs habitudes de discrimination, sont peu enclin à associer antériorité et labialité. Autre exemple, les consonnes «sourdes» et «sonores» de l'algonquien ne sont perçues comme telles que par celles et ceux qui utilisent une telle opposition dans leur langue, ce qui n'est pas le cas des Algonquiens. Le poids de sa propre langue est tellement fort qu'on peut être conscient de distinctions que l'on fait dans une langue seconde sans pouvoir reconnaître que l'on fait les mêmes distinctions dans sa langue, s'il arrive qu'elles ne soient pas fonctionnelles. Nous avons à l'esprit cette locutrice arabophone qui percevait et réalisait différemment /a/ et /ε/ en français, dans «balle» et «belle», par exemple, et qui n'était pas en mesure de reconnaître la différence [a] - [ε] qu'elle pratiquait pourtant couramment en arabe, ces deux réalisations, contextuelles en arabe, faisant partie du champ de dispersion de la même unité, soit /a/. Il faut conclure de tout ceci que la perception et l'exécution des traits fonctionnels d'une langue, qu'il s'agisse de la sienne ou d'une autre langue, et leur représentation dans un modèle linguistique, sont sous la dépendance des habitudes de discrimination acquises par le sujet. En phonologie, la réalité des traits distinctifs réside dans les oppositions significa-

tives qu'ils sous-tendent; en phonétique l'établissement des traits articulatoires, accoustiques et auditifs, n'a de sens qu'une fois les unités communicationnelles dégagées.

Nous venons de montrer que la langue conditionne la perception individuelle. Le contraire est également vrai. Toute langue passe nécessairement par un individu. Le sujet parlant actualise la langue, exécute la langue. L'empreinte personnelle sur la langue est ce que nous appelons le *FILTRE* linguistique. Précisons que le couple langue/filtre n'a rien à voir avec la dichotomie saussurienne langue/parole, ou avec la dichotomie chomskienne compétence/performance. Il représente tout simplement la possibilité d'envisager une seule et même chose mais par des bouts différents. On aurait tort également de faire équivaloir langue à social et filtre à individu, ou langue à comportement et filtre à attitude, d'une part parce qu'il y a du convergent et du divergent aux deux niveaux et d'autre part parce que le filtre intervient tout autant dans l'exécution de la langue que la langue elle-même. Pour montrer que la saisie, l'exécution et la représentation de la langue sont conditionnées par le filtre personnel, nous allons encore une fois prendre un exemple. Dans le cadre d'une recherche sur la langue orale d'enfants québécois et français, des étudiants/linguistes ont eu, de part et d'autre de l'Atlantique, à transcrire un même corpus oral. Premier résultat, qui n'étonnera personne: il y a eu à peu près autant de systèmes différents de notation qu'il y a eu de transpositeurs. Mais plus important encore, on constate ceci: face au corpus québécois, le transpositeur A, Québécois lui-même, gomme tous les traits du phonétisme québécois. Les assibilations, les diptongaisons, les dénasalisa-

tions, les syncopes, les désonorisations, les relâchements, etc., sont passés sous silence et non transcrits. Le québécois équivaut ici à une sorte de français «standard». Par contraste, le transcritteur B, Québécois, lui aussi, marque bien les traits du phonétisme québécois. Les phonèmes québécois sont mis en valeur (/ɛ:/, /ã/, l'archiphonème /v/). Le québécois sert de base de référence et le français de France est interprété en fonction de celui-ci. Les voyelles nasales québécoises, par exemple, constituent le standard (/ẽ/, /ã/, /õ/) par rapport auxquelles les voyelles nasales françaises sont déviantes (/ã/, /õ/, /ô/). On sur-phonologise même, posant /ã/ partout en France. Le troisième transcritteur était Français. Celui-ci exagère manifestement les traits du phonétisme québécois. Il voit des assibilations, des diptongaisons, des dévoisements, partout. Il manque de percevoir des distinctions (/a/ - /ɑ/). Il prend le français hexagonal comme norme et projette le québécois comme déviant: /ɛ/, /ã/, /õ/ renvoient aux nasales de France, alors que /ẽ/, /ã/, /õ/ désignent les nasales du Québec. Si le filtre de chacun n'était pas intervenu ici, il n'y aurait eu qu'une seule et même perception, une seule et même notation. La transcription est ici le reflet d'une perception, d'une exécution et d'une représentation particulières. Une langue est une collection d'habitudes de discrimination, convergentes et divergentes, perçues, exécutées et visualisées par des individus. Le filtre n'est pas simplement le pôle subjectif correspondant au pôle objectif de la langue. Il n'y a pas de dichotomie ici. Nous voulons dire par là qu'il n'y a pas de langue sans sujet pour la parler. Dans sa réalité immédiate (non pensée), la langue n'est pas un objet mais une activité. Le filtre est un aspect de la langue, un

aspect inaliénable puisqu'il ne saurait y avoir de langue sans filtre.

Tout bon linguiste sait que lorsqu'il dit: «La langue, c'est...», il veut dire en réalité: «Je pense que la langue, c'est...». Autrement dit, tout bon linguiste sait qu'entre la langue, comportement communicationnel conventionnel variant selon les communautés et la représentation qu'il en donne en tant qu'analyste observant, il y a un écart. Mais quelle est la nature de cet écart? Chose certaine, la langue n'a pas besoin d'être pensée pour être la langue. La représentation linguistique de la langue est un objet a posteriori et facultatif, construit par le linguiste. Cette représentation est déduite de la langue, naturellement, mais de la langue qui s'exprime dans et par un individu. Ce ne peut être autrement. En d'autres termes, toute représentation scientifique de la langue, c'est-à-dire un modèle, se fait à l'aide d'une théorie, bien sûr, mais sur la base de la perception et de l'exécution de la langue par un sujet parlant. Si la représentation, formalisée ou non, correspond à ce que nous appelons le modèle linguistique, l'empreinte personnelle de la langue, à savoir le filtre, est le porte-greffe sans lequel les ramifications de la langue ne peuvent s'épanouir. La langue s'exécute dans le moulage du filtre personnel. Il n'y a pas de langue sans filtre, de même qu'il n'y a pas de représentation linguistique sans langue. La langue est évidemment inter-individuelle dans la mesure où sa raison d'être même est la communication. Toutefois, le sujet parlant, avec ses formants fondamentaux, biologiques et culturels, donc à la fois innés et appris, reste le dépositaire des conventions sociales linguistiques. Le sujet appréhende

la langue, accomplit la langue, visualise la langue.

Dans sa matérialité, une langue ne diffère pas de la représentation qu'on en donne car elle est elle-même, en définitive, un modèle. Nous entendons alors par MODÈLE la reproduction, sous une forme quelconque, des opérations abstraites résultant de l'association entre l'expérience et le comportement mental. Cette reproduction peut être immédiate, inconsciente et de nature vocale, à caractère social et conventionnel, comme c'est le cas pour la langue, MODÈLE DE LA COMMUNICATION. Elle peut être également médiatisée, voulue et motivée, comme pour les MODÈLES LINGUISTIQUES, élaborés au moyen d'une théorie et figurés par une formalisation, ou visualisés autrement. Comparant la langue à une plante, on dira que les habitudes collectives de discrimination constituent la sève et que la grille cognitive de chaque individu est la fibre qui porte cette sève et qui croît avec elle. La langue a une assise collective, et une assise personnelle, totalement. Il faut insister sur cette idée qu'il n'y a pas de fait linguistique qui ne soit un fait perçu.

Appliquées à la phonologie, ce que nous venons de faire valoir fait comprendre pourquoi la détermination des traits est une opération si complexe et délicate. Le problème vient du fait que cela relève d'une triple abstraction: la langue, le filtre personnel et la représentation dans un modèle linguistique. La manifestation concrète du trait pertinent apparaît sous la forme d'un ensemble de caractéristiques articulatoires, acoustiques, auditives et perceptives. La saisie et l'explication de l'identité de cette manifestation peuvent aider à la compréhension de ce qui se

passé sur le plan structural. Cependant, comme l'on sait, la réalité linguistique se trouve ailleurs, c'est-à-dire dans les oppositions. Une langue est constituée d'unités dont la nature est d'être ce que les autres ne sont pas. Voilà le sens de cette affirmation: une langue s'articule négativement. La nature oppositive du trait pertinent fonde sa réalité comme quantité discontinue. Le trait pertinent est une unité discrète parce qu'il rend possible des oppositions entre monèmes différents. Chaque langue comporte un ensemble spécifique d'habitudes discriminatives. Ces habitudes discriminatives, partagées par les locuteurs d'une langue, consistent en une association entre l'expérience vécue par le sujet pensant et un processus physiologique et neurologique déterminé. Les associations varient nécessairement d'une langue à l'autre. Elles trouvent leur pertinence ultime dans la communication. On peut dire d'une langue qu'elle est un MODÈLE, tel que défini ci-dessus, dans la mesure où elle est de l'ordre du conventionnel perçu, réalisant une construction abstraite basée sur des oppositions.

Traditionnellement, on considère que la phonétique s'occupe des propriétés matérielles des unités, aussi bien au niveau articulatoire, acoustique, auditif et perceptif. Et que la phonologie, partant de la phonétique perceptive notamment, garante des oppositions, tente d'expliquer la nature et le fonctionnement des unités linguistiques dans la communication, intrinsèquement, pour chaque langue. Il faut alors dégager les propriétés structurales et fonctionnelles des unités, en établissant une hiérarchie des rôles. Bien entendu, il s'agit là d'une vue provenant d'une représentation, d'un modèle. Au niveau de la langue elle-même, les traits sont dégagés de façon immé-

diète, sans qu'on y songe, à partir du moment où l'on a acquis la pratique d'une langue. Les oppositions phonologiques sont garantes de l'existence des traits, hors de toute théorie linguistique.

Mais quelle est la nature des traits dont on parle en phonétique et en phonologie? Y a-t-il identité entre la théorie de la langue et la langue de la théorie? Chaque individu reçoit la langue d'une certaine manière (filtre), ce qui n'exclut pas les convergences même à ce niveau; ceci a-t-il un impact sur la nature des traits? S'il n'y a pas identité entre langue et modèle représentationnel, comment s'assurer de l'adéquation de l'un à l'autre? Voilà plusieurs bonnes questions qui, malheureusement demeureront probablement encore longtemps sans réponse entièrement satisfaisante.

Pour le moment, on sait que tout linguiste en arrive à construire un monde d'objets qui sont des représentations de réalités perçues. En matière langagière, le modèle premier, immédiat, c'est la langue, ancrée dans chaque individu (filtre) et le modèle imitatif, donc second et médiatisé, au moyen de la langue, d'une formalisation ou d'une autre visualisation, c'est la représentation linguistique. La langue, y compris le filtre, est le MODÈLE COMMUNICATIONNEL. La représentation de la langue par le linguiste au moyen d'une théorie produit un MODÈLE LINGUISTIQUE. Au niveau du modèle linguistique, les traits phonétiques sont des abstractions faites à partir de points de vue. Ayant adopté une perspective, on établit des relevés sur les organes ou le signal. Les traits sont des traits conçus, reconstruits à l'aide de la langue, ou autrement. Et les traits phonologiques sont fonction de la façon dont on visualise les oppositions mais aussi de la théorie (concepts,

procédures, méthode...) dont on se sert pour les expliquer. Ce n'est évidemment pas la peine d'insister. Il n'y a qu'à se référer à la multitude de définitions du phonème, du son, de la syllabe, du trait distinctif, etc. Dès lors, y a-t-il une différence entre les traits phonétiques et phonologiques? Au point de vue de leur nature, dans le modèle représentationnel, non, puisqu'ils jouent le même rôle. Ils constituent des représentations formelles de réalités perçues. Leur fonction est de type descriptif et explicatif, invalidant par le fait même les vues traditionnelles qui établissent une proportion entre phonétique/phonologie et substance/forme. Cependant, sur le plan des habitudes discriminatives acquises, leur structure et leur fonction diffèrent. Les traits phonétiques sont des qualités physiologiques, acoustiques et neuropsychiques, positives et observables directement. Les traits phonologiques sont, au contraire, des qualités négatives faisant intervenir une valeur oppositive dans une langue donnée. C'est pourquoi la distinction entre phonétique et phonologie reste justifiable.

Nous avons voulu montrer que les productions phoniques ne prennent vie que dans une dialectique perceptive et représentative. La saisie, l'exécution et la modélisation des traits ne peuvent échapper aux conditions de leur déroulement, à savoir la langue, le filtre perceptuel et la représentation. Les unités linguistiques étant des opérations abstractives à base cognitive, on peut penser, en définitive, que toute langue est elle-même un modèle. D'où le titre de cet article. On ne pourra jamais confondre pour autant les unités du modèle communicationnel et les unités du modèle linguistique. Ces dernières ont une fonction explicative alors que les autres ont pour fonction

la communication, avec les différences structurales
que cela impose.

Discussion

Plusieurs intervenants attirent l'attention de l'auteur sur le danger d'appeler la langue un modèle alors que ce dernier terme a un statut épistémologique précis et que, de toute façon, LANGUE et MODÈLE sont en définitive irréductibles l'un à l'autre.

Ce à quoi l'auteur répond qu'il serait appauvrissant de renoncer à l'idée qu'entre «langue» et «modèle» il y a du *même*. Comme le souligne Anne-Marie Houdebine, vouloir dire que la langue est un modèle, c'est vouloir dire que la langue implique sa propre mise à distance. On approche la langue avec de la langue: il y a modélisation avant et après. Comme tout modèle, la langue est, dans son essence même, de l'ordre de la *représentation*. D'autres ont dit que la langue est un système symbolique, c'est-à-dire une figuration spécifique de l'expérience à communiquer. Cela ne veut absolument pas dire qu'une langue se ramène à ce que l'on pense qu'elle est.

Ce qui fait MODÈLE dans la LANGUE, ce n'est ni la visualisation, ni la formalisation, qui ne sont que des images esquissées dans le but de mieux faire comprendre. Ce qui fait modèle, c'est la reprise et l'expression de l'expérience à communiquer, sous une forme linguistique. La langue est un objet produit individuellement et socialement. C'est une reconstitution, une représentation de l'expérience. La langue est une tentative de reproduction d'une certaine réalité. Voilà ce qui en fait un MODÈLE. Mais, en même temps, la langue n'équivaut pas à n'importe quel modèle. Elle est constituée de symboles conventionnels répartis en un réseau complexe de relations régies par des

normes propres à un groupe. Et actualisée par un sujet parlant, elle implique en elle-même sa mise à distance. Elle réalise une liaison entre des processus mentaux et des signes vocaux en nombre limité et variant d'une communauté à l'autre, ces signes s'articulant en monèmes et en phonèmes. D'où la distinction entre modèle communicationnel (la langue) et modèle linguistique (la représentation théorisée du linguiste), irréductibles l'un à l'autre mais de même nature.

L'ESPACE DU CHANGEMENT HISTORIQUE:
PHONÉTIQUE OU PHONOLOGIQUE?*

Yves-Charles MORIN
Université De Montréal

Quelle est la nature de la relation entre les niveaux phonologiques et phonétiques dans le changement historique? Une hypothèse très forte voudrait que l'évolution du système phonologique ne dépende pas des propriétés phonétiques absentes au niveau phonologique et en particulier que celle des phonèmes s'explique exclusivement à partir de leurs traits pertinents.

Nous examinons ici deux cas précis - la diphtongaison montréalaise et la perte de la longueur phonologique en français parisien - qui montrent que cette hypothèse est trop forte et que l'interprétation du changement phonologique doit faire à un niveau de représentation plus riche que celui des oppositions pertinentes.

* Cet article est tiré d'une présentation faite à la journée d'études «Les rapports entre phonétique et phonologie», organisée par Pierre Martin au Laboratoire de phonétique et phonologie de l'Université Laval, le 10 octobre 1985.

L'ESPACE DU CHANGEMENT HISTORIQUE:
PHONÉTIQUE OU PHONOLOGIQUE?

Yves-Charles MORIN

Les premières descriptions du changement phonétique se cantonnaient, nécessairement, à la dimension phonétique du problème. Avec l'apparition de la phonologie, il devint important d'examiner l'interprétation phonologique de ces changements. Martin (1983:90) note que depuis les travaux des premiers phonologues, il a été admis que «le changement doit d'abord être compris et expliqué en fonction du système phonologique lui-même». Il faut bien comprendre que l'interprétation phonologique des changements dépendra en premier lieu des relations postulées entre le niveau des représentations phonologiques et celui des réalisations phonétiques. Une hypothèse très forte - et donc très intéressante - serait justement que ces relations soient minimales et par exemple, que l'évolution du système phonologique d'une langue ne dépende pas des propriétés phonétiques absentes au niveau phonologique, et en particulier, que l'évolution d'un phonème s'explique exclusivement à partir de ses traits pertinents.

Il semble cependant que cette hypothèse soit trop forte, au moins lorsque l'on définit l'espace phonologique comme étant celui des oppositions pertinentes, ainsi qu'il a été observé plusieurs fois². Nous examinerons ici deux changements historiques de l'évolution du français qui confirment ces observations et qui précisent les rapports entre la phonologie et le changement historique.

1. LA DIPHTONGAISON MONTRÉALAISE

1.1 Présentation des données pertinentes

Nous admettrons pour cette présentation que le système phonologique des oppositions pertinentes du Montréalais est le suivant:³

i	ɪ	ɣ	(Y)	u	ʊ
e	ɛ	ø	œ	o	ɔ
ɜ	a			ɒ	

Les travaux de Santerre (1974) montrent que la voyelle de *fête* ou *rêve* a un timbre distinct de celui de *faite* ou *élève* (même si la première n'est pas toujours phonétiquement plus longue que la seconde)⁴. Nous utilisons ici la notation de cet auteur avec /ɜ/ pour la voyelle de *fête* et /ɛ/ pour celle de *faite*.

Les voyelles /i/ et /u/ accentuées en syllabe fermée, où elles contrastent avec /ɪ/ et /ʊ/, ne se retrouvent que dans des mots empruntés à l'anglais, comme *jeans* /dʒin(z)/ et *cool* /ku/; nous n'examinerons pas en détail le problème des voyelles hautes qui n'est pas directement pertinent au changement historique qui nous intéresse⁵.

Les voyelles /e, ø, o, ɛ, œ, ɔ, ɜ, ɒ, a/ sont respectivement celles de *pré*, *jeune*, *haute*, *faite*, *jeune*, *hotte*, *fête*, *pâte* et *patte*. Nous admettrons que les traits pertinents qui permettent de distinguer ces voyelles sont l'aperture (1^{er} degré i, ɪ, ɣ, u, ʊ; 2^e degré é, ɛ, ø, œ, o, ɔ; 3^e degré ɜ, a, ɒ), la tension (tendues: i, u, e, ø, o, ɜ, ɒ; relâchées: ɪ, ʊ, ɛ, œ, ɔ, a) et le point d'articulation (antérieur non-arrondi, antérieur arrondi et postérieur). L'argumentation que nous présentons ne dépend pas essentiellement de ce

choix particulier de traits (mais la présentation serait probablement plus complexe).

Nous nous intéressons ici au changement historique qui a affecté les voyelles tendues non fermées en syllabe fermée (historiquement issues de voyelles longues, qui, dans de nombreux dialectes français, ont tendance à diphtonguer)⁶. Dans ces contextes /e/, /ø/, /o/, /ɔ/, /v/ ont des réalisations phonétiques diphtonguées qui peuvent aller jusqu'à [ɛj], [œy], [ɔw], [aj] et [aw]⁷. Ces diphtongues comprennent un noyau vocalique relâché (le cas de /v/ est plus complexe, car le noyau [a] ne correspond pas à celui d'une voyelle simple de la langue) et une terminaison très fermée (on notera la préservation du point d'articulation dans le changement)⁸.

Indépendamment de ce changement, on note une neutralisation des oppositions /ɛ/ ~ /ɜ/ et /ɔ/ ~ /v/ devant un /r/ en finale de mot: *faire* se prononce comme *ferre* et *port* comme *part*⁹. Plus généralement, devant /r/ final, les oppositions vocaliques sont réduites à six, ce que l'on peut représenter ainsi dans l'espace phonétique:¹⁰

i	y	u
ɛ	œ	ɔ

Phonétiquement, il n'y a que des voyelles tendues limitées aux deux degrés extrêmes (1^{er} degré et 3^e degré). En particulier la voyelle de *paire*, lorsqu'elle n'est pas diphtonguée, est un [ɛ] très ouvert, phonétiquement semblable à celle de *fête* (avec la disposition formantique mise en évidence par Santerre 1974). Celle de *part* ou *port* est un [ɔ] phonétiquement semblable à celle de *pâte*. Quant à celle de *peur* lorsqu'elle n'est pas diphtonguée, je l'ai représentée par le symbole [a]

pour indiquer qu'elle est acoustiquement beaucoup plus ouverte que le [œ] de *neuve* (probablement avec la même disposition formantique que [ɜ]). Auditivement, le rapport [œ]/[œ] de *peur/neuve* est semblable au rapport [ɜ]/[ɜ] de *fête/faite* ou de *l'air/lève*. D'autre part, [œ] comme toutes les autres voyelles accentuées tendues devant une consonne finale peut diphtonguer pour donner dans les cas extrêmes [au], en accord avec le modèle général de diphtongaison (noyau vocalique relâché, terminaison non vocalique conservant le point d'articulation).

La description de la diphtongaison montréalaise est donc relativement simple à décrire en termes strictement phonétiques: les voyelles accentuées tendues suivies de consonne deviennent des diphtongues fermantes dont le noyau vocalique est la contrepartie relâchée de la voyelle originale et la terminaison une semi-voyelle de même point d'articulation.

La formulation de cette diphtongaison devient vite complexe si l'on veut la décrire en termes d'oppositions phonologiques pertinentes.

1.2 Modèle avec archiphonèmes

Si l'on adopte un modèle avec plusieurs espaces phonologiques qui rendent directement compte des absences d'opposition dans les contextes de neutralisation, on sera amené à distinguer (au moins) les deux espaces phonologiques suivants:

espace général					espace devant /r/ final			
i	ɪ	ʏ		u	o	I	y	U
e	ɛ	ø	œ	o	ɔ			
ɜ	a			ɔ		E	œ	A

Les archiphonèmes /I, U, E, œ, A/ correspondent respectivement aux neutralisations des oppositions {/i/ ~ /ɪ/}, {/u/ ~ /ʊ/}, {/e/ ~ /ɛ/ ~ /ɜ/}, {/ø/ ~ /œ/}, {/a/ ~ /o/ ~ /ɔ/ ~ /ɒ/} devant /r/ final. Leur définition ne comprendra donc ni trait de tension, ni d'opposition entre 2° et 3° degrés d'ouverture.

Cependant, les archiphonèmes /E/ et /A/, par exemple, diphtonguent exactement comme les phonèmes /ɜ/ et /ɒ/, dont ils ne se distinguent d'ailleurs pas phonétiquement. Le seul moyen d'exprimer cette régularité serait de dire que la diphtongaison s'exprime à partir des réalisations phonétiques, et que si /ɜ/ et /E/ (resp. /ɒ/ et /A/) ont le même comportement, c'est qu'ils ont la même réalisation phonétique [ɜ] (resp. [ɒ]). Ceci conduit donc à rejeter l'hypothèse que l'évolution ne dépende pas des propriétés phonétiques absentes au niveau phonologique (ici que /A/ et /E/ sont des voyelles tendues de 3° degré).

Ce genre de problème est bien connu. Martinet (1955:70-71) suggère d'adopter un comportement pragmatique en phonologie diachronique: «On trouvera commode d'inclure un phonème dans une série, même quand il n'a pas de contrepartie dans la série parallèle, ou dans un ordre, même quand il n'a pas de contrepartie dans les ordres parallèles, si son comportement général (déviations combinatoires, distribution, etc.) est semblable à celui des phonèmes de cette série ou de cet ordre». On pourrait - à l'extrême rigueur - voir dans cette remarque une licence permettant de classer /E, œ, A/ parmi les voyelles de 3° degré (bien que cette citation ne concerne pas les contextes de neutralisation).

1.3 Modèle sans archiphonème

Cette suggestion conduit à une analyse qui se rapproche de celle du structuralisme américain, dans lequel le phonème est une classe de sons semblables et où n'existe qu'un seul espace phonologique. Dans ce modèle, au lieu des archiphonèmes /I, U, E, œ, A/, on postulera les phonèmes /i, u, ɜ, ɪ, ʊ/ même devant /r/ final. L'évolution des voyelles devient moins complexe. Le fait que la voyelle de *paire* (resp. de *part/port*) a le même comportement que celle de *fête* (resp. de *pâte*) vient simplement de ce qu'il s'agit du même phonème /ɜ/ (resp. /ʊ/). Tout n'est pas réglé, cependant, car la description de l'évolution de la voyelle de *peur* reste relativement compliquée.

C'est le statut de [œ] qui fait problème. La différence phonétique entre les voyelles [œ] et [ø] n'est pas fonctionnelle, puisque la première se trouve toujours devant /r/ final et jamais la seconde. Ainsi donc, on est amené à postuler un phonème unique /œ/ qui se réalise [œ] devant /r/ final et [ø] ailleurs. Pour décrire la diphtongaison, il faut alors dire qu'elle affecte i) les voyelles tendues accentuées devant consonne et ii) la voyelle /œ/ devant /r/ final. Cette formulation, cependant, occulte le dénominateur commun à ces diphtongaisons. Dire que /œ/ diphtongue devant /r/ final, c'est une manière très indirecte de dire que, des variantes de /œ/, seule diphtongue celle qui est phonétiquement tendue, dans les mêmes conditions que les phonèmes tendus (c'est-à-dire pour lesquels le trait de tension est pertinent).

La même attitude pragmatique que précédemment pourrait nous inciter à trouver commode d'inclure un phonème /a/ dans l'ordre contenant /ɜ/ et /ʊ/, même s'il ne contraste pas avec le /œ/ de

l'ordre parallèle, car son comportement général est semblable à celui des phonèmes de cet ordre. On aurait donc le système suivant:

i	ɪ	ɣ	u	ʊ
e	ɛ	ø	o	ɔ
ɜ	a	æ	ɐ	

Mais, un tel système, bien sûr, n'appartient déjà plus à l'espace phonologique des oppositions pertinentes.

2. LA PERTE DE LONGUEUR EN FRANÇAIS PARISIEN

2.1 Présentation des données pertinentes

Nous pouvons reconstruire ainsi le système vocalique du groupe témoin de locuteurs parisiens de Rousselot et Laclotte (1902) (cf. Morin et Dagenais 1985):

ī	ĩ	ȳ	ÿ	ū	ü
e	ě	ø	ø̇	o	
	ĩ̇		ø̇̇		ɔ
	ĩ̇̇				ɔ̇
	a				

Des exemples représentatifs de ces voyelles sont les suivants:

- 1^{er} ordre. /ī/: *finie* et *lis*, /ĩ/: *fini* et *lisse*, /ȳ/: *nue* et *sus*, /ÿ/: *nu* et *suce*, /ū/: *houe*, /ü/: *houx*.
- 2^o ordre. /ē/: *montrée*, /ě/: *montrer* et *montré*, [ø̇]: *lieue* et *jeune*, [ø̇̇]: *lieu*, /o/: *côte*.
- 3^o ordre. /ē̇/: *monterai*, [œ̇]: *jeune*, /ɔ̇/: *cotte*.
- 4^o ordre. /ē̇̇/: *montraient*, /ǝ̇̇/: *montrait*, /^α/: *ras*¹¹.
- 5^o ordre. /a/: *rat*.

Le système ci-dessus comprend des distinctions qui ne sont pas phonologiques. Il ne peut y avoir au maximum que deux oppositions entre les trois voyelles [ø̄], [ø̆] et [œ̃]; [ø̄] ne s'oppose à [œ̃] qu'en syllabe fermée, p.ex. *jeûne* ~ *jeune* et [ø̄] à [ø̆] qu'en syllabe ouverte, p.ex. *lieue* ~ *lieu* car [ø̆] et [œ̃] sont en distribution complémentaire.

Avant d'examiner l'interprétation phonologique du triplet [ø̄], [ø̆] et [œ̃], remarquons comment le système vocalique du français parisien décrit par Haudricourt et Thomas (1968) dérive simplement du précédent par perte des oppositions de longueur:¹²

i	y	u
e	ø	o
ɛ	œ	ɔ
ɜ		ɔ̃
a		ɑ̃

Les données publiées laissent voir que là où l'opposition se faisait seulement par la longueur, les voyelles ont été confondues (*finie* avec *fini*, *lis* avec *lisse*, *montrée* avec *montrer*, *montraient* avec *montrait*, *lieue* avec *lieu* etc.), mais qu'elles se sont conservées là où les timbres étaient différents¹³. En particulier, le parler décrit par Haudricourt et Thomas conserve en finale de mot la triple opposition de timbre /e/ ~ /ɛ/ ~ /ɜ/ notée par Rousselot et Laclotte¹⁴.

2.2 Interprétation phonologique du changement

Si le changement historique s'explique simplement comme une perte des oppositions de longueur telles qu'elles apparaissent dans le système vocalique ci-dessus, examinons comment l'utilisation d'un espace phonologique construit à partir des oppositions pertinentes vient modifier cette

description. Les deux voyelles [ø] et [œ] sont en distribution complémentaire, la première se trouvant nécessairement en finale de mot et jamais la seconde. On devrait donc postuler un phonème /ø̃/ dont les traits pertinents seraient normalement la brièveté (il s'oppose à la voyelle longue [ø̄]), un degré d'aperture supérieur à 1 (il s'oppose à la voyelle fermée [ỹ]) et un point d'articulation antérieur arrondi. Ce phonème s'oppose au phonème /ø̄/ qui a les mêmes traits pertinents sauf pour la longueur:

ī	ĩ	ȳ	ỹ	ū	ũ
ē	ě	ø̄	ø̃	o	ɔ
	ẽ				
ā	ǎ			ɑ	
	a				

Le changement historique ne consiste plus simplement en une perte des oppositions de longueur, puisque l'opposition /ø̄/ /ø̃/ se maintient sous la forme /ø/ ~ /œ/ devant consonne comme dans la paire *jeune* ~ *jeune*. Il faudrait alors apporter les précisions suivantes: i) pour les voyelles fermées, la perte des oppositions de longueur se fait dans tous les contextes, ii) pour les autres voyelles, la perte des oppositions de longueur ne s'observe qu'en finale de mot, iii) la voyelle /ø̄/ se ferme pour avoir le 2^e degré /ø/, iv) la voyelle /ø̃/ s'ouvre pour avoir le 3^e degré /œ/.

Comparée à la description antérieure où le changement historique a une interprétation phonétique *uniforme*, cette nouvelle description doit préciser *différents contextes* qui ont pour effet de regrouper les variantes ayant les *mêmes propriétés phonétiques*. En effet, pour les voyelles fermées, les variantes ont toutes le même degré d'aperture, pour les autres voyelles, les oppositions de lon-

gueur qui n'impliquent pas de différence d'aperture ne s'observent qu'en finale de mot.

3. CONCLUSION

Les deux exemples que nous avons examinés ici ont des caractéristiques différentes. La diphthongaison montréalaise affecte une classe de voyelles accentuées en syllabe fermée. Les changements qu'elle apporte ne modifient pas essentiellement le système des oppositions dans la langue, de telle sorte que l'on peut très bien considérer une voyelle non diphtonguée et la diphtongue correspondante, par exemple [v] et [av], comme deux variantes d'un même phonème. La perte des oppositions de longueur en français parisien est d'une toute autre nature. Ce changement entraîne une diminution importante des oppositions phonologiques antérieures, cf. la distinction entre *les blessées* avec /ē/ long et *les blessés* avec /ĕ/ bref qui existait dans le français décrit par Rousselot et Laclotte. Dans les deux cas cependant, les changements s'interprètent simplement à partir de certaines des caractéristiques phonétiques des variantes, mais beaucoup plus difficilement si l'on se limite à l'espace phonologique des oppositions pertinentes.

Il ne faudrait pas croire que des exemples de ce type soient isolés. En fait, un grand nombre de changements historiques affectent non pas un phonème ou un groupe de phonèmes, mais les variantes spécifiques de ceux-ci dans un contexte syntagmatique précis, c'est-à-dire en général des variantes qui possèdent des caractéristiques phonétiques spécifiques. Les lénitions dans les langues celtiques et dans les langues romanes (Martinet 1955:257-296 et Martinet 1982) en constituent peut-être un exemple classique. Lorsqu'on observe que -p-, -t-, -k- deviennent respectivement -b-, -d-,

-g-, il s'agit d'un changement affectant les variantes intervocaliques des phonèmes /p/, /t/ et /k/, et non bien sûr les phonèmes eux-mêmes. Les autres variantes de ces phonèmes sont stables partout ailleurs, par ex. lat. *crispa* > *crespa* et non **crezba*. Il n'est pas impossible de croire que dans ce cas particulier les occlusives intervocaliques aient eu des caractéristiques phonétiques spécifiques. Il est important, à ce point, de rappeler la mise en garde de Martinet (1955:49): «Nous parlerons de changement phonétique dès que le champ normal d'un phonème (*dans un contexte donné, que cela soit désormais bien entendu*) se déplace ...» (c'est nous qui soulignons), qui précise que l'objet d'étude de la phonologie diachronique est celui des variantes syntagmatiques (des phonèmes dans un contexte donné) plutôt que celui des phonèmes en tant qu'unités paradigmatisées. Ce qui fait l'originalité de deux exemples examinés ici, c'est que les caractéristiques spécifiques des variantes qui subissent le même changement ne sont pas directement prévisibles à partir du contexte.

Si l'espace phonologique des oppositions pertinentes ne permet pas de décrire simplement le changement historique, peut-on malgré tout postuler un espace spécifique pour le changement historique qui ne comprenne pas tout l'espace phonétique? Dans les deux exemples examinés ici, le cas problème se limite à un phonème ayant deux variantes phonétiques avec chacune une évolution propre. Dans les deux cas aussi, ces variantes se distinguent par des traits phonétiques qui sont pertinents pour d'autres phonèmes. Le phonème [æ] du montréalais se réalise soit comme une voyelle relâchée [æ] soit comme la voyelle tendue [æ̃], deux variantes qui se distinguent par le trait de tension, qui permet d'opposer /e/ à /ɛ/, /a/ à /ã/

etc. Ce trait conditionnant directement la diphthongaison, il n'est pas étonnant que /œ/ ait un comportement divisé vis-à-vis de la diphtongaison: sa variante tendue [œ̄] diphtongue dans les mêmes conditions que les phonèmes tendus, tandis que sa variante relâchée [œ̃] reste invariable comme les autres phonèmes relâchés. Le phonème /ø̃/ du français parisien décrit par Rousselot et Laclotte a deux variantes [ø̃] et [œ̃] ayant la même différence d'aperture que celle qui permet, par exemple, de distinguer les deux phonèmes /o/ et /ɔ/. Lorsque les oppositions de longueur disparaissent, la variante [ø̃] de /ø̃/ se confond avec le phonème /ø̄/, exactement comme le font les deux phonèmes /ē/ et /ě/. Par contre, la variante [œ̃] conserve ses oppositions, parce qu'il n'existait pas de voyelle longue [œ̄] avec laquelle elle serait venue se confondre. La variante [œ̃] se comporte donc exactement comme le phonème /ɛ/, qui lui aussi ne s'opposait à aucun phonème par la longueur.

Dans une autre perspective, il a été suggéré que si, par exemple, une langue ne présentait que cinq consonnes /p/, /t/, /k/, /m/ et /n/, l'on devrait inclure /k/ dans la série des non nasales en phonologie diachronique (Martinet 1955: 70). L'on attribue donc à /k/ un des traits pertinents de la langue qui le caractérise phonétiquement, bien qu'il ne permette pas d'oppositions pour les consonnes dorsales. Dans ce cas aussi, l'espace du changement historique n'est pas identique à l'espace phonologique des oppositions pertinentes. Au contraire, il est construit (au moins en partie) sur l'ensemble des traits pertinents, comme dans les deux exemples étudiés ici. Une autre hypothèse - moins forte que l'hypothèse initiale - concernant l'espace des changements historiques serait donc la suivante: deux variantes d'un même phonème doivent

être distinguées dans l'espace du changement historique si elles se distinguent phonétiquement par des traits qui sont pertinents dans la langue.

Cette nouvelle hypothèse risque aussi d'être trop forte. Récemment encore, Labov soulignait l'importance des distinctions 'tendu-relâché', 'long-bref', 'antérieur-postérieur' dans les changements impliquant des chaînes de traction ou de propulsion. Ainsi: «a) Tense or long nuclei rise. b) Lax nuclei normally fall. c) Back nuclei move to the front» (Labov 1981:299). S'il en est vraiment ainsi, on s'attend à ce que deux voyelles respectivement longue et brève aient des évolutions distinctes, qu'elles soient ou non des variantes d'un même phonème, que l'opposition de longueur soit ou non pertinente dans la langue. Un cas plus concret est celui de l'évolution des voyelles nasalisées en ancien français proposée par Rochet (1976). Si l'on accepte l'analyse de cet auteur (mais cf. Morin 1985b), le trait de nasalisation était alors non pertinent pour les voyelles. Toutes les voyelles suivies d'une consonne nasale, et seulement celles-là, étaient nasalisées. Leur évolution spécifique, cependant, serait déterminée par la présence de ce trait non pertinent¹⁵. On doit donc reconnaître que si l'espace du changement historique est certainement plus grand que l'espace phonologique des oppositions pertinentes, nous n'avons pour l'instant aucun indice permettant d'en définir un plus petit que l'espace phonétique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- DAGENAIS, L. (1981): *Systèmes de diphtongaison dans les dialectes de l'ouest de la France et du Québec: Un problème de filiation linguistique*, thèse de Ph.D., Université de Montréal.
- DUMAS, D. (1981): «Structure de la diphtongaison québécoise», *La revue canadienne de linguistique* 16, 1-61.
- (1986): «Le status des «Deux A» en français québécois», *La Revue québécoise de linguistique* XV.2, 167-197.
- HAUDRICOURT, A. & J.M.C. THOMAS (1968): «Les voyelles antérieures du parler parisien», *Word* 24, 231-232.
- LABOV, W., M. YEAGER et R. STEINER (1972): *A quantitative study of sound change in progress*, Philadelphia, U.S. Regional Survey.
- LABOV, W. (1981): «Resolving the Neogrammarian controversy», *Language* 57, 267-308.
- MARTIN, P. (1983): *Éléments de phonologie fonctionnelle: théorie et exercices*, Chicoutimi, Gaétan Morin.
- MARTINET, A. (1955): *Économie des changements phonétiques*, Berne, A. Francke.
- (1969): «L'évolution contemporaine du système phonologique français», *Le français sans fard*, Paris, P.U.F., 168-190.
- (1982): «A new generation of phonemes: The French intervocalic voiced stops», *Current Research in Romance Languages*, J.P. Lantolf et G.B. Stone (dirs.), Bloomington, Indiana, IULC, 1-12.
- MORIN, Y.-C. (1985a): «Pour une histoire de voyelles longues en français: quelques problèmes» *Revue de l'Association de linguistique des Provinces atlantiques* 6/7, 1-27.
- (1985b): «L'ouverture des voyelles nasales en ancien français: rôle de la longueur», communication au 53^e Congrès de l'ACFAS, Chicoutimi.

MORIN, Y.-C. et L. DAGENNAIS (1985): «La longueur vocalique en français d'après le témoignage de Rousselot et Laclotte (1902)», ms., Université de Montréal.

REIGHARD, J. (1980): «Une réanalyse concrète du système vocalique du français contemporain», ms., Université de Montréal.

ROCHET, B. (1972): «A note on «hole in the system» and «phonological space», *Actes du septième congrès international des sciences phonétiques*, André Rigault et René Charbonneau (dirs.), La Haye et Paris, Mouton, *Janua Linguarum*, 1184-1188.

----- (1976): *The formation and evolution of the French nasal vowels*, Tübingen, Max Niemeyer, Beihefte zur Zeitschrift für Romanische Philologie.

ROUSSELOT, L'abbé & F. LACLOTTE (1913): *Précis de prononciation française*, 2e édition, Paris et Leipzig, Welter.

SANTERRE, L. (1974): «Deux E et deux A phonologiques en français québécois», *Cahier de linguistique* 4, Montréal: Les Presses de l'Université du Québec, 68-88.

WALKER, D. (1983): «Chain shifts in Canadian French phonology», *Lingua* 60, 103-114.

NOTES

1. Cette recherche a été faite dans le cadre d'un projet subventionné en partie par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et par le Ministère de l'éducation du Québec (F.C.A.R.).
2. Cf. Labov et coll. (1972), Labov (1981), Rochet (1972, 1976), Walker (1983).
3. Cf. Morin (1985a). Cette analyse est essentiellement celle de Reighard (1980) et vaut pour les voyelles accentuées. Elle rend compte des données décrites par Dumas (1981), mais ne correspond pas toujours à l'analyse proposée par cet auteur.

Nous avons choisi, pour la discussion, un sociolecte type (qui correspond à une partie de la jeune génération) où les neutralisations dont nous discuterons sont systématiques. Nous ignorerons aussi ici la voyelle [æ] dans des emprunts récents comme *pad* qui, pour certains locuteurs, s'oppose aux autres voyelles.

4. Nous ne comprenons pas l'interprétation que fait Dumas (1986:191) des données de Santerre. Historiquement, la différence de timbre entre /ɛ/ et /ɛ̃/ est d'ailleurs aussi régulièrement notée dans le français parisien jusqu'au début du XXe siècle (cf. Morin et Dagenais 1985).
5. Les voyelles accentuées /y/ et /Y/ sont toujours en distribution complémentaire et constituent deux variantes d'un même phonème /y/.
6. Il est difficile de savoir quand le changement a eu lieu dans le français de Montréal. La diphtongaison des anciennes voyelles longues est un phénomène très fréquent dans les dialectes français, sans que cela n'implique nécessairement de filiation, cf. Dagenais (1981).
7. La voyelle /e/ en syllabe fermée, dans notre sociolecte type, se trouve exclusivement dans des emprunts anglais tels que *steak*. (Ce n'est pas le cas dans le parler d'autres locuteurs - en général plus âgés - qui ont conservé cette voyelle dans des mots comme *père, neige, diocèse*).

8. Ce changement historique ne conduit pas nécessairement à un changement du système phonologique, selon l'analyse phonologique qu'on adopte. Ceci ne le soustrait pas du champ de la phonologie diachronique, comme le note Martinet (1955:49): «Nous parlerons de changement phonétique dès que le champ normal d'un phonème (...) se déplace, si peu que ce soit, dans une direction ou une autre, de telle sorte que la marge de sécurité qui le sépare de ses voisins, croît ou décroît».

Phonologiquement, on peut admettre que cette diphtongaison constitue une résolution phonologique dans laquelle /ø/ devient une suite de phonèmes /œ + y / (ou /œ + y /), /o/ la suite /ɔ + ω / (ou /ɔ + u /) etc. (cf. Martinet 1955: 253, pour un changement semblable en vieil anglais).

9. La neutralisation de l'opposition /ɛ/ ~ /ɜ/ devant /r/ est relativement ancienne pour certains mots, et plus récente pour d'autres. Santerre (1974:138) décrit une variété de Montréalais où *mer* contient un /ɛ/ relâché.
10. Dumas (1981:137) note aussi que la neutralisation entre /a/ et /ɔ/ n'est pas complète pour certains locuteurs, quelques mots (*gare, cigare, guitare* et *bagarre* ayant un /a/ s'opposant à l'ensemble des autres mots ayant /ɔ/ devant /r/ final.

Le lecteur aura remarqué que nous avons régulièrement choisi la variété de français où les résultats des changements historiques sont systématiques. La prise en compte de la variabilité, des changements incomplets et des régressions historiques n'aurait pas changé la nature de l'argumentation présentée ici, mais l'aurait rendue plus complexe.

11. Le classement de [ɑ] avec les voyelles du quatrième ordre est en partie arbitraire, et a été utilisé ici parce qu'il n'y a que quatre degrés d'ouverture pour les voyelles postérieures. Ce choix ne porte pas à conséquence dans l'analyse.
12. Ces auteurs ne discutent spécifiquement que de la triple opposition /e/ ~ /ɛ/ ~ /ɜ/. Les autres valeurs du système vocalique doivent donc être celles du français parisien tel qu'il est décrit traditionnellement à cette époque, ce que nous avons admis ici.

13. Devant une consonne finale, l'opposition de timbre se double d'une opposition (redondante) de longueur, p.ex. *côte* [kōt] - *cotte* [kōt̃].
14. Il n'y a pas moyen de décider si l'opposition historique /a/ ~ /ɑ/ s'est conservée en finale de mot dans le parler décrit par les auteurs. Comme celle-ci s'est maintenue dans de nombreux autres parlers, on peut imaginer qu'elle s'y est conservée - au moins au moment où les oppositions de longueur disparaissent.
15. Il est vrai, cependant, que le trait de nasalisation est alors pertinent dans la langue pour les consonnes.

LANGUES ET LINGUISTIQUE, no 13 (1987): 183-230

SÉMANTIQUE GRAMMATICALE DU VERBE I

Jacques OUELLET
professeur agrégé

Nous proposons dans cette analyse de la structure syntagmatique du verbe et du participe en français, une description sémantique des morphèmes d'aspect et de voix fondée sur la distinction de leur valeur paradigmatic et de leurs valeurs référentielles en contexte, ainsi qu'une définition de leur fonction syntagmatique par rapport aux désignés actif et passif qu'implique la structure de ces parties du discours.

Langues et linguistique, n° 13, 1987

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

li.ulaval.ca

SÉMANTIQUE GRAMMATICALE DU VERBE I

Jacques OUELLET

1. INTRODUCTION

L'étude de la structuration syntagmatique de la partie du discours est un domaine de l'analyse grammaticale qui est généralement négligé; on s'est beaucoup préoccupé en grammaire de l'étude des rapports syntaxiques qui s'instituent entre les mots pour structurer la phrase, mais on n'est pas parvenu à produire une analyse comparable des rapports syntagmatiques analogues qui s'instituent entre les composantes lexicales et morphologiques du signifié de la partie du discours. Le fait tient d'une part à ce que les différentes catégories de parties du discours présentent une structuration relativement stable dont on ne peut, dans l'usage naturel du langage, isoler les composantes, ce qui ne facilite pas l'analyse comparative; il tient d'autre part à ce que cette analyse ne peut se fonder que sur la valeur sémantique de la séquence puisque la sémiologie du mot ne marque très souvent que sa valeur lexicale, mais non la valeur grammaticale qui conditionne sa valence syntaxique; il faut donc, dans ce domaine de la sémantique grammaticale, définir une méthode d'analyse appropriée: ce qui exige que l'on en arrive à distinguer nettement ce qui tient de la valeur conceptuelle inhérente du signifié de ce qui tient de sa valeur référentielle en contexte, problème qui n'a pas encore reçu de solution satisfaisante en linguistique moderne.

Comme cette analyse est d'importance fondamentale pour définir adéquatement la partie du

discours et comprendre le rapport qui lie la morphologie grammaticale à la syntaxe, nous nous proposons dans l'étude qui va suivre d'appliquer à l'analyse de la syntagmatique du verbe la méthode déjà exploitée pour l'étude de la *Sémantique grammaticale du nom et du pronom* (Ouellet 1985a). La description de la valeur conceptuelle du signifié relève de l'analyse comparative qui permet d'en identifier les facteurs sémantiques composants ainsi que les différents rapports qui peuvent s'instituer entre eux pour structurer la séquence. Le signifié ainsi structuré permet d'opérer la référence dans l'emploi, une référence qui, pour un même signifié, peut changer en fonction du contexte où il intervient. Nous tâcherons de démontrer qu'il est possible, à partir de ce que nous enseigne une syntaxe fondée sur la considération de la valeur inhérente du signifié, de définir les rapports syntagmatiques institués à l'intérieur du verbe et de déterminer en quoi cette structuration première conditionne la structuration syntaxique qui en dépend et la valeur référentielle des unités intégrées à la séquence.

2. NOM ET VERBE

Le verbe semble se distinguer du nom par le fait qu'il ne désigne pas grammaticalement un ensemble plus ou moins extensif (Cf. Ouellet 1985a), mais un événement, ce qu'on appelle traditionnellement une action ou un état: *La table / Il table; Le chemin / Il chemine; La main / Il manie; L'existence / Il existe*, etc. Le nom peut également représenter une action ou un état: *la marche, la danse, la transition, l'activité, la sérénité*, etc., mais cette valeur est liée à son signifié lexical, non à une alternance paradigmatique qui soit commune à toutes les unités de la catégorie et

constitue de ce fait la morphologie grammaticale de la partie du discours. La représentation d'événement tient donc du signifié lexical qui a fonction de désignation dans le cadre du nom où cette valeur est facultative et n'affecte pas la nature de la partie du discours, mais elle est liée dans le verbe au paradigme de l'aspect qui représente une alternance commune à toutes les unités de la catégorie: *dansant / danser; il chantait / il chanta; il serait / il sera; etc...* Cette représentation formelle d'événement est donc nécessaire pour constituer un verbe; elle n'est pas intégrée facultativement à une désignation lexicale variable d'un verbe à l'autre, mais elle constitue par rapport à cette détermination un désigné évoquant, soit un événement de réalisation virtuelle ou négative: *dansant, il dansait, il danserait*, correspondant à l'aspect *imperfectif*, soit un événement de réalisation actuelle ou positive: *danser, il dansa, il dansera*, correspondant à l'aspect *perfectif* (Cf. Martin 1971:70 et ss). Tout verbe comporte un morphème d'aspect: il représente grammaticalement un événement dont le caractère spécifique est déterminé par la valeur lexicale en cause dans chaque cas; contrairement à ce qu'on observe du côté du nom, cette représentation d'événement n'a pas fonction de désignation, mais fonction de désigné: alors que l'événement contribue à déterminer dans le cadre du nom le caractère spécifique du désigné extensif, il évoque dans le cadre du verbe le désigné même auquel la désignation lexicale confère un caractère spécifique. Cette représentation d'événement dont la réalisation est envisagée comme négative ou comme positive se retrouve également dans une sous-catégorie de noms dite participe dont le signifié lexical désigne, comme dans le verbe, un événement; elle y manifeste

une alternance analogue commune à l'ensemble des unités de cette sous-catégorie:

Une personne *étonnante* / Une personne *étonnée*
Une pluie *battante* / La terre *battue*
Une soirée *dansante* / Une valse bien *dansée*
Une chose *surprenante* / Une femme *surprise*
Une couleur *voyante* / Des choses *vues*

Cependant, bien que l'opposition semble mettre en cause la même représentation d'événement que dans le verbe, il ne s'agit pas d'une alternance d'aspect opposant l'événement imperfectif à l'événement perfectif, mais d'une alternance de voix opposant non seulement l'événement inaccompli à l'événement accompli, mais, concurremment, l'actif au passif. Alors que le désigné actualisé par le sujet du verbe demeure actif aussi bien à l'aspect imperfectif qu'à l'aspect perfectif -- *Il dansait / Il dansa; Il danserait / Il dansera*, -- et représente dans les deux cas le lieu de réalisation d'origine de l'événement, le support syntaxique du participe est actif en rapport avec l'événement inaccompli, c'est-à-dire qu'il évoque alors le lieu d'origine d'un événement à réaliser: *une personne étonnante, une soirée dansante, une réponse satisfaisante*, etc., alors qu'il est passif en rapport avec l'événement accompli, c'est-à-dire qu'il évoque alors le lieu d'échéance d'un événement déjà réalisé: *une personne étonnée, la terre battue, une condition satisfaite*, etc. L'alternance implique donc d'une part l'opposition du *participe actif* au *participe passif*, qui déterminent une situation différente du désigné nominal par rapport à l'événement représenté selon l'orientation de cet événement par rapport à ce désigné, de l'autre, celle du verbe d'aspect imperfectif au verbe d'aspect perfectif qui ne changent pas la situation active du désigné verbal par rapport à

l'événement représenté, celui-ci conservant dans les deux cas une même orientation par rapport au désigné. Comment expliquer cette différence en présence du fait qu'il semble bien s'agir dans les deux cas d'une même représentation d'événement pouvant être désignée par un même signifié lexical? Le phénomène apparaît lié au fait qu'on se trouve dans un cas en présence d'un nom et dans l'autre en présence d'un verbe: ce qui implique une structuration syntagmatique différente de parties du discours comportant en outre une morphologie grammaticale et une valence syntaxique nettement distinctes.

3. LES PARTICIPES NOMINAUX

Les participes constituent une sous-catégorie du nom caractérisée par l'alternance des morphèmes de voix active et passive, mais comportant par ailleurs les mêmes modalités grammaticales de genre et de nombre que les autres noms et présentant la même alternance d'extension opposant l'hyponyme adjectival à l'hypéronyme substantival (Cf. Ouellet 1985a):

ADJECTIF PARTICIPE	SUBSTANTIF PARTICIPE
La porte <i>battante</i>	/ Le <i>battant</i> de la porte
Un sentier <i>battu</i>	/ Faire une <i>battue</i>
Une couleur <i>voyante</i>	/ Un <i>voyant</i> lumineux
Choses <i>vues</i>	/ Au <i>vu</i> et au <i>su</i> de tout le monde
Les nations <i>conquérantes</i>	/ Les grands <i>conquérants</i>
Les personnes <i>employées</i> par la banque	/ Les <i>employés</i> de la banque

Les participes ont également la même valence syntaxique que les autres noms, adjectifs ou substantifs selon le cas, et se prêtent aux mêmes fonctions de support ou d'apport épithète, apposi-

tion ou attribut. Malgré le fait qu'ils comportent, comme le verbe, une représentation morphologique d'événement, ils n'ont cependant aucune valence proprement verbale et refusent de remplir les fonctions spécifiques au verbe, n'étant pas aptes à déterminer un sujet ou un objet ni à entrer en rapport avec les pronoms casuels (Cf. Ouellet 1985b) ou la négation *ne*; ce qui les oppose très nettement aux infinitifs¹ d'aspect imperfectif (*-ant*) ou perfectif (*-er*):

PARTICIPE	INFINITIF
Une mère <i>aimante</i>	/ Une mère <i>aimant</i> (/ *aimante) ses enfants
	/ Une mère <i>les aimant</i>
Une réponse non (/ *ne) <i>satisfaisante</i>	/ Une construction <i>ne satisfaisant pas aux normes</i>
	/ Une construction <i>n'y satisfaisant pas</i>
Des auteurs non (/ *ne) <i>reconnus</i>	/ <i>Ne reconnaître que ses égaux</i>
Des vacances <i>passées</i> au bord de la mer	/ <i>Passer l'été au bord de la mer</i>
Des vacances *y <i>passées</i>	/ <i>Y passer l'été</i>

On constate qu'une valence verbale exclut toute morphologie nominale de genre et de nombre et que, inversement, l'emploi de cette morphologie nominale exclut toute valence verbale. Si les infinitifs, comme les participes, n'ont pas de morphologie de mode, de temps ou de personne, n'admettent pas de rapport à un sujet et refusent un support syntaxique de cas nominatif: **Il marchant*, **Il marcher*, ils manifestent cependant une valence les rendant aptes à toutes les autres fonctions verbales qui sont exclues dans le cas des participes, en particulier la transitivité qui est un phénomène

proprement et exclusivement verbal, aucune forme nominale n'étant transitive ou intransitive. Il existe donc dans tous les cas une opposition catégorique entre les participes nominaux et les formes verbales, même infinitives, et cette opposition apparaît très clairement si l'on prend en considération aussi bien la morphologie grammaticale que le comportement syntaxique de ces deux types de parties du discours².

4. REPRÉSENTATION PARADIGMATIQUE ET EXPRESSION

L'événement grammaticalement représenté par le verbe ou le participe est la conceptualisation abstraite d'une opération ou d'un état dont la réalisation ou l'actualisation est évoquée alternativement comme négative ou comme positive; on se représente d'une part un événement virtuel ou inaccompli dont la réalisation est orientée en fonction de l'après, c'est-à-dire en fonction de son terme, sans considération de l'avant ni du commencement; d'autre part, un événement dont la réalisation effective ou accomplie est orientée en fonction de l'avant, c'est-à-dire de son commencement, sans considération de l'après. L'imperfectif représente donc l'événement dont la réalisation est à venir, en tout ou en partie selon le contexte, ce qui présente toujours une perspective sur l'après impliquant une postériorité, un inachèvement ou un reste:

1) Sans cet accident, il *travaillait* (*travaillerait*) encore deux ans avant de prendre sa retraite

2) A l'arrivée de son ami, Max *mangeait* (*mangerait*)

3) Le lendemain, il *recevait* (*recevrait*) une lettre de son frère

alors que le perfectif évoque l'événement dont la réalisation est conçue effective, qu'il s'agisse de son commencement ou de l'entier de sa réalisation, ce qui implique toujours une rétrospective sur le commencement présentant une sommation de cette réalisation et peut avoir en contexte une valeur inchoative (Cf. Martin 1971:97) ou une valeur intégrale impliquant la complétude:

- 1) Malgré cet accident, il *travail*la (*travail-*
tera) encore deux ans avant de prendre sa retraite
- 2) A l'arrivée de son ami, Max *mange*a (*mange-*
ra)
- 3) Le lendemain, il *reçut* (*recevra*) une lettre
de son frère.

On trouve ainsi quantité d'exemples où l'imperfectif fait référence en contexte à un événement dont la réalisation est présentée comme une simple possibilité, même irréaliste, à un procès qui n'est pas parvenu à son terme ou qui, d'une manière ou de l'autre, implique un après, une suite, alors que le perfectif fait référence à un événement dont la réalisation est vue effective et ne laisse pas envisager de suspension possible ou d'incomplétude, d'où sa valeur catégorique:

- 1) Un peu plus, il *tombait* / Tout à coup, il *tomba*
- 2) Sans lui, il *échouerait* / Sans lui, il *échouera*
- 3) On *pourrait* lui demander / On *pourra* lui deman-
der
- 4) Il *viendrait* si on / Il *viendra* quand on
l'invitait / *l'invitera*
- 5) Si je *jouais* coeur, / ...à mesure que les
je gagnais / deux hommes *descen-*
dirent, le bruit *alla*
s'affaiblissant
(Balzac, 1966:53)
- 6) Vous m'*offririez* des / L'ancien maître de
fleurs, je les *refu-* / chapelle *retourna sou-*

serais

vent aux assemblées de
Mme Récamier. Il y
verra un soir le géné-
ral Moreau

(in Grevisse 1975:731
no 733 bis)

L'imperfectif est un aspect virtualisant ouvert: il nous installe dans une perspective qui oriente l'événement en fonction de l'après, ce qui tend à en présenter l'accomplissement comme une réalisation virtuelle, comme le reste d'une réalisation à venir dépendant de ce qu'implique le contexte. On en arrive ainsi à ce paradoxe, lié à la valeur virtuelle du morphème, qu'un même imperfectif peut selon le contexte narratif où il est employé faire référence aussi bien à un événement qui se réalise effectivement qu'à un événement dont la réalisation n'a en fait pas lieu: *Sans son aide, il échouait (échouerait) / Il savait que Pierre venait (viendrait)*. L'aspect perfectif ne laisse pas envisager, contrairement à l'imperfectif, la possibilité que ce qui ne s'est pas réalisé ait pu se réaliser -- *Si je jouais cœur, je gagnais* -- ou le fait que ce qui s'est réalisé implique virtuellement certaines conséquences: *Le lendemain, il recevait (/reçut) une lettre de son frère*; il s'agit d'une valeur stylistique propre à l'imperfectif qui n'exclut pas référentiellement la considération d'une réalisation effective, mais qui évoque inévitablement une ouverture sur l'après et laisse imaginer en outre ce que l'événement comporte de virtualités latentes:

L'emploi de l'imparfait précuratif en lieu et place du prétérit défini a une valeur stylistique. Là où le prétérit ne parlerait que du seul procès, l'imparfait précuratif qu'on lui substitue fait envisager l'au-delà. Il promet une suite. Il pique la curiosité. (...):

Le 4 septembre 1768, naissait à Saint-Malo, dans la sombre rue des Juifs, le chevalier François-René de Chateaubriand. (G. Guillaume 1964:69).

Cependant le fait qu'en réalité l'événement auquel on fait référence avec l'imperfectif n'a même pas commencé et ne s'est pas réalisé, qu'il a commencé, mais ne s'est pas encore achevé, que sa réalisation effective laisse entrevoir une suite, qu'elle s'inscrit dans la trame d'un récit impliquant certaines conséquences ou un certain dénouement (Cf. Weinrich 1973:132), est fonction du contexte où intervient l'emploi du morphème, et non de sa seule valeur inhérente, qui s'y prête cependant. Le perfectif, en raison de sa valeur actualisante, ne donne pas dans le plan de la référence la même latitude que l'imperfectif; il a une valeur catégorique qui le confine pratiquement à l'expression de la réalisation effective de l'événement: «celui dont il est dit *il mourait* ou *il se noyait* peut survivre fort allègrement, mais celui dont il est dit *il mourut*, *il se noya*, est bel et bien mort» (Weinrich 1973:126).

5. LA DESCRIPTION DU SYSTÈME PARADIGMATIQUE

Pour procéder à la description du paradigme qui donne lieu à cette représentation d'événement, il importe de distinguer la valeur inhérente des morphèmes qui constituent ce paradigme des valeurs référentielles que donne l'interprétation contextuelle. Il faut que le morphème se prête à l'expression des différentes valeurs référentielles que lui permettent les contextes où il intervient, mais on ne saurait considérer que sa valeur propre fait la somme de ses valeurs référentielles, ni que sa valeur paradigmatique est dérivée de l'une ou l'autre de ses valeurs d'emploi: il n'est que le plus petit commun dénominateur de

toutes ses valeurs d'emploi. Il n'est donc pas possible de rendre compte de ses valeurs référentielles à partir de sa seule valeur paradigmatique, ni de décrire sa valeur paradigmatique à partir de l'une de ses valeurs d'emploi; il faut donc distinguer les facteurs paradigmatiques des facteurs contextuels auxquels est nécessairement liée la référence.

Gustave Guillaume, qui reconnaissait la nécessité de procéder à une description sémantique des systèmes de langue pour en expliquer le fonctionnement, a proposé une analyse de la valeur paradigmatique des morphèmes d'aspect qui achoppe sur cette distinction fondamentale; malgré la distinction faite en principe entre représentation et expression (Cf. 1964:208), la description effectuée se fonde, dans le cas de l'imperfectif, sur l'une des valeurs référentielles du morphème au temps passé pour établir ses paramètres de description, et la représentation systématique proposée tend à faire la somme des valeurs référentielles observées. Ainsi, on considère que:

Un verbe à l'imparfait, dans les emplois courants, se rapporte à un procès ou à un état ayant un pied dans le déjà accompli et un pied dans un accomplissement non encore résolu en accompli. C'est le cas si je dis: *Pierre marchait* ou *Pierre travaillait depuis longtemps*. Les procès *marchait* et *travaillait*, de par la forme verbale employée, se partagent entre une incidence perçue en accomplissement et une décadence perçue accomplie (1964:214).

A partir de cette valeur référentielle représentant «des emplois courants», on affirme qu'«un caractère général de l'imparfait est que l'accomplissement et l'accompli s'y présentent tous deux positifs» (1964:213) définissant ainsi le morphème comme un complexe d'accompli et d'inaccompli,

malgré le fait que «Le caractère perspectif des imparfaits précurseurs peut croître au point que dans certains emplois ce qu'ils expriment n'a plus de rapport qu'avec l'éventuel. Ex.: *Vous pouviez le faire (= vous auriez pu le faire). Un faux pas et tout s'écroulait (= tout se serait écroulé)*» ou que dans certains emplois comme: *Le lendemain, Pierre arrivait*, «il ne peut être question d'opposer, intérieurement au verbe, l'accompli à l'inaccompli» (1964:69). Cette tendance à intégrer les valeurs référentielles de l'imperfectif à la valeur paradigmatique du morphème³ oblige d'une part à considérer que le paradigme oppose un morphème de valeur binaire hétérogène incluant l'accompli et l'inaccompli à un morphème de valeur unitaire homogène constitué uniquement d'inaccompli⁴; d'autre part, elle oblige à imaginer, pour expliquer les emplois de l'imperfectif où l'événement auquel on fait référence ne s'est aucunement réalisé et les cas où il s'est entièrement réalisé, une variation quantitative de ses deux composantes pouvant aller de l'entier jusqu'à zéro ou presque zéro, et même devenir négative:

«La décadence d'accompli transportée en dehors du verbe dont elle ne fait plus partie intégrante, peut, sous les mots qui la recouvrent, se présenter, selon le visée de discours, positive ou négative. Le signe (+ ou -) en est alternant.

La décadence d'accompli est positive dans: *Un instant après le train dérail-
lait* (au sens de: a déraillé) et négative dans: *Un instant après le train dérail-
lait* (au sens de: aurait déraillé, mais n'a pas déraillé). Les mots *un instant après* auxquels, dans les deux phrases, la décadence d'accompli se suspend signifient, en effet, dans la première, un instant qui a eu lieu, qui n'a pas fait défaut, et dont l'intervention positive a déclenché l'événement; tandis que dans la seconde, les mêmes mots, entendus différemment, signifient un instant qui n'a pas eu lieu, qui a fait défaut, et

dont le défaut a eu cette conséquence que l'événement ne s'est pas produit, a été de justesse évité» (1964:215-216).

Il est évident que la discussion ne porte pas sur la valeur inhérente du morphème, mais qu'elle met en cause directement les facteurs contextuels impliqués et l'événement auquel on fait référence dans le contexte. La description de ces valeurs référentielles correspond au sens perçu, mais l'effort qu'on fait pour les intégrer dans le paradigme entraîne une élucubration qui contredit la définition même qu'on a donnée de l'imperfectif: on considère en effet que l'accompli ne fait plus partie intégrante du verbe malgré la présence du morphème et la définition qu'on en a donnée. En outre, l'étude des aspects dans le cadre du futur, à partir d'une définition fondée au départ sur l'une de ses valeurs référentielles dans le cadre du passé, embrouille l'analyse de considérations fondées sur les temps en cause. Pour éviter les termes d'accompli et d'inaccompli, on emploie les termes d'incidence et de décadence pour désigner ce qu'il y aurait de commun aux morphèmes d'aspect dans le cadre de ces deux temps, mais on considère qu'ils ne représentent pas la même chose et n'ont pas la même valeur:

Si maintenant nous portons le regard du côté du futur, nous y voyons que les notions d'incidence et de décadence y deviennent ce que cette époque, en raison de sa nature propre, leur impose de devenir. Dans le passé, en conformité avec la nature de ladite époque, l'incidence emporte avec soi l'idée d'accomplissement et la décadence celle d'accompli. Dans le futur, les mêmes termes d'incidence et de décadence, en conformité égale avec la nature de l'époque en cause, se rapportent au plus ou moins d'hypothèse lié par la pensée à l'idée de futur.

(1964:216)

Il s'agit pourtant, avec le futur comme avec le passé, des mêmes morphèmes relevant du même paradigme, et le temps employé pour constituer le verbe ne devrait pas modifier la valeur inhérente du morphème d'aspect employé, pas plus que, du côté du nom, par exemple, le nombre employé ne modifie la valeur du genre. On ne devrait donc pas accorder aux morphèmes d'aspect une différence de valeur qui tient des morphèmes de temps employés⁵.

Par ailleurs, cette description du paradigme de l'aspect ignore une variation sémantique qui est liée à la représentation d'un événement même si elle n'est pas marquée par une sémiologie distinctive. Un même morphème d'aspect peut évoquer aussi bien un événement de valeur dynamique ou opérative qu'un événement de valeur statique ou résultative, et l'on ne peut classer les verbes, sur la base de leur valeur lexicale, en verbes d'action et verbes d'état puisqu'une même valeur lexicale peut se prêter à ces deux valeurs:

VALEUR DYNAMIQUE	VALEUR STATIQUE
Pierre <i>faisait</i> son travail	Il <i>faisait</i> chaud
Max <i>allait</i> à l'université	Max <i>allait</i> bien
Paul <i>pencha</i> la tête vers elle	Ce mur <i>pencha</i> longtemps avant de tomber
L'acteur <i>parut</i> sur la scène	Cet acteur lui <i>parut</i> doué
La sentinelle <i>montait</i> l'escalier	La sentinelle <i>montait</i> la garde
Il <i>venait</i> vous voir	Cet héritage lui <i>venait</i> de sa mère
Elle <i>chantera</i> une chanson	Je ne sais pas si ça lui <i>chantera</i> de venir
Il lui <i>dirait</i> ce qu'il en pense	Ça ne lui <i>dirait</i> rien de faire ce travail

On observe la même variation dans le cas du participe passif, et certains grammairiens l'ont exploitée, malgré la présence d'une même morphologie nominale dans les deux cas, pour instituer une distinction arbitraire entre la «forme verbale» correspondant à la valeur opérative de ce participe et l'«adjectif» ayant une valeur résultative, comme s'il y avait en ce cas une opposition catégorielle parallèle à celle de l'infinitif imperfectif et du participe actif:

Comme **forme verbale**, le participe passé se trouve dans tous les temps composés, combiné soit avec *avoir*, soit avec *être*:
J'ai compris. Ils sont partis. Le coupable sera gracié.

Il se trouve aussi sans *avoir* ni *être*:
Cet ouvrage, ACHÉVÉ si hâtivement ne saurait être bien fait. -- Je m'imaginai que ces ruines presque inconnues, à moi SIGNALÉES hier par Hadji-Abbas, dataient des Achéménides.

Comme **adjectif**, le participe passé a la valeur d'un simple qualificatif épithète ou attribut: *Un éclat EMPRUNTÉ. Des manières DISTINGUÉES. Ces enfants sont mal ELEVÉS. Elles semblent DÉCIDÉES.*

(Grevisse, 1975:783, no 774-775)

Ces deux valeurs du participe⁶ s'opposent dans des emplois comme:

VALEUR OPÉRATIVE	VALEUR RÉSLTATIVE
Ces enfants sont élevés par leur tante	/ Ces enfants sont bien élevés
On lui a coupé les cheveux	/ Il a les cheveux coupés trop court
Une lettre écrite par sa mère	/ Une lettre très bien écrite
On n'a pas satisfait à ses exigences	/ Il a l'air satisfait
Ce malfaiteur a été bouclé	/ Ses cheveux ont toujours été bouclés

Cependant, cette variation sémantique du morphème qui représente l'événement ne suffit pas à justifier qu'on passe du verbe à l'adjectif. Le critère est inopérant et inconséquent dans le cadre d'un ouvrage où l'on considère que le verbe est un mot qui exprime aussi bien une action qu'un état (Grevisse, 1975:575, no 595), et il ne saurait prévaloir sur les faits de morphologie et de syntaxe qui, dans chaque cas, caractérisent nettement la partie du discours en cause.

6. LE SYSTÈME DE REPRÉSENTATION

Les morphèmes d'aspect ou de voix, qui opposent sémantiquement et sémiologiquement l'imperfectif au perfectif ou l'actif au passif, manifestent donc en outre une variation sémiologiquement non marquée qui leur permet d'avoir selon le cas une valeur dynamique ou une valeur statique'. Le système de représentation comporte d'une part l'opposition de l'événement de réalisation prospective ou virtuelle impliquant une valeur négative -- qui est commune à tous les emplois des morphèmes d'aspect imperfectif ou de voix active, -- à l'événement de réalisation rétrospective ou actuelle impliquant une valeur positive, -- qui est également commune à tous les emplois des morphèmes d'aspect perfectif ou de voix passive, -- chacun de ces morphèmes étant par ailleurs soumis à une variation lui permettant d'exprimer l'action ou l'état.

Nous posons en principe à la base de la description d'un système paradigmatique que les valeurs oppositives qui caractérisent les morphèmes d'un même paradigme sont mutuellement exclusives: l'un des termes d'une alternance paradigmatique binaire ne saurait intégrer, ne serait-ce que partiellement, une valeur qui définit l'autre sous

peine de détruire l'opposition en cause: une seule et même opération de représentation ne permet pas de se représenter simultanément deux valeurs contraires dans un seul et même morphème; on ne peut se représenter ces valeurs qu'alternativement dans des morphèmes différents. De même que dans le cadre du paradigme du temps on ne peut se représenter à la fois dans un même morphème le passé et le futur, on ne peut non plus se représenter à la fois dans un même morphème d'aspect ou de voix l'accompli et l'inaccompli.

Si on la compare avec la conceptualisation du désigné extensif qui constitue la base des catégories nominales sous forme d'une représentation statique d'espace opposant l'hyponyme adjectival à l'hypéronyme substantival (Cf. Ouellet 1985a), la représentation aspectuelle d'événement figure la conceptualisation dynamique du mouvement, l'évocation abstraite d'une opération. Il s'agit d'une conceptualisation de caractère anti-extensif n'évoquant pas un ensemble plus ou moins considérable, mais une série de moments successifs. On a, comme dans le cas de l'extension, une opposition qualitative de caractère antinomique faisant alterner la perspective d'une réalisation virtuelle de caractère négatif avec la rétrospective d'une réalisation actuelle de caractère positif. Le système de représentation met en outre en cause une variation quantitative, qui n'oppose pas l'ensemble individuel à l'ensemble extensif, mais la série de moments d'accomplissement successifs figurant le mouvement ou l'opération au moment d'actualisation unique n'impliquant pas de successivité ou de progression et figurant l'état ou le résultat. On peut considérer, pour symboliser le rapport paradigmatique qui donne lieu à cette opposition et à cette variation que les termes en sont les mêmes

que dans le cas de l'extension, à savoir la mise en rapport d'une évocation spatiale abstraite d'individu constituant une constante (I) avec une évocation abstraite d'espace extensivement variable (U); cependant le rapport ne figure pas, comme dans le cas de l'extension nominale, l'incidence de l'individu à l'espace qui le contient, soit un rapport de contenance statique immédiate symbolisé comme un rapport U/I , mais celle de l'espace extensivement variable à l'individu qui ne peut le contenir que partie par partie et successivement, soit un rapport de contenance dynamique étalé sur une série de moments successifs que l'on peut symboliser comme un rapport inverse I/U . On a donc comme support la constante individuelle I en position de contenant et comme apport la variable extensive U en position de contenu; on doit considérer, en fonction des faits observés, d'une part, que ce rapport a, comme dans le cas de l'extension, soit une valeur virtuelle ou négative dite d'inaccompli qu'on peut symboliser par le signe moins ($-I/U$) dans le cas de l'actif ou de l'imperfectif, soit une valeur actuelle ou positive dite d'accompli symbolisée par le signe plus ($+I/U$) dans le cas du passif ou du perfectif; on considérera d'autre part que ce rapport est soumis à une variation quantitative analogue à celle qu'on relève dans le cas de l'extension nominale et répondant aux mêmes conditions d'intégrité de ce rapport, à savoir que la variable U soit plus grande ou, à la limite, égale à la constante I ($U > I$ / $U = I$); de sorte que, si U est plus grand que I , on a une contenance dynamique impliquant une série de moments successifs, c'est-à-dire une valeur opérative, et si U est égal à I , une contenance non dynamique impliquant un unique moment de valeur statique ou résultative. Soit schématiquement, si l'on recourt au schème de représentation proposé par G. Guillaume pour illus-

Comme dans le cas de l'extension nominale, on reconnaît ainsi à chacun des deux morphèmes en cause une valeur homogène, positive ou négative selon le cas. En conséquence, il faut considérer que c'est la valeur soustractive de l'imperfectif évoquant le mouvement comme ce qui est ou ce qui reste à réaliser, qu'il s'agisse référentiellement de l'entier ou de la partie selon le contexte, qui permet d'inférer logiquement que l'événement auquel on fait référence s'est déjà ou ne s'est pas déjà en partie réalisé: *Un peu plus, il tombait (tomberait), / Il travaillait (travaillerait) depuis deux jours*; ou encore qu'il s'est entièrement réalisé mais qu'il implique une valeur résiduelle, une conséquence ou une suite: *Le lendemain, il recevait (recevrait) une lettre de son frère*. Ce que ne permet pas d'exprimer le perfectif qui somme la réalisation de l'événement et la présente comme positive: *Le lendemain, il reçut (recevra) une lettre de son frère*. L'événement est donc conçu soit selon une orientation qui est fonction de l'après prenant en considération la réalisation à effectuer par rapport à son terme final, soit selon une orientation qui est fonction de l'avant prenant en considération la réalisation effectuée à partir de son terme initial: *Il travaillait (travaillerait) deux jours / Il travailla (travaillera) deux jours*. Il ne saurait être conçu en fonction de ces deux orientations à la fois en raison des exigences du système de représentation et de l'opposition qui l'article. Le résultat obtenu permet de rendre compte de ce qu'il y a de commun à tous les emplois des morphèmes en cause ainsi que de leur valeur dynamique ou statique. L'explication des valeurs référentielles observées requiert que l'on tienne compte en outre des facteurs contextuels auxquels ces morphèmes sont associés en chaque cas, mais ces valeurs ne sauraient être intégrées au système

paradigmatique sous peine de détruire la cohérence nécessaire à sa définition et à son fonctionnement. L'explication de ces valeurs ne tient pas de la description du système paradigmatique, mais de l'analyse contextuelle, une analyse qui est abondamment documentée quoiqu'on n'y réussisse pas toujours à faire le partage de ce qui relève, d'une part, de la structuration du système de représentation aspectuel de langue, -- et non de celui du temps, -- d'autre part, de la structuration du discours où s'inscrit le morphème avec sa valeur paradigmatique. La valeur inhérente des morphèmes n'évoque pas des référents, mais une conceptualisation abstraite effectuée selon un mode de représentation binaire qui est celui du français et qui permet d'opérer la référence en contexte, une référence qui trahit également le point de vue du locuteur. Les deux morphèmes d'aspect peuvent être employés pour faire référence à une même situation (*Le lendemain, il recevait / reçut une lettre de son frère*), mais ils n'expriment pas la même chose en ce qu'ils ne la font pas voir de la même manière: «Tout dépend de ce que la personne décrivant la situation en question veut mettre en valeur» (Lyons 1980:330)*.

7. DÉSIGNATION LEXICALE ET DÉSIGNATION NOMINALE

Si cette description du système paradigmatique de représentation permet de rendre compte de la valeur inhérente des morphèmes, elle n'explique cependant pas ce qui distingue l'opposition de voix qu'on trouve dans le participe de l'opposition d'aspect qu'on trouve dans le verbe: il faut pour en rendre compte prendre en considération la fonction syntagmatique de ces morphèmes dans le cadre de la partie du discours. Le verbe et le participe étant des parties du discours qui désignent un

événement grammaticalement représenté, on peut considérer que c'est cette morphologie constituée sur la base d'un rapport I/U opérant une représentation d'événement E qui fonde en ce cas la désignation lexicale; soit un signifié lexical L ayant une incidence interne à ce morphème et déterminant ainsi le caractère spécifique de l'événement représenté par ces deux parties du discours, c'est-à-dire le type de mouvement, d'opération, de résultat ou d'état en cause; ce qu'on peut symboliser comme un rapport I/UL -- où L détermine le contenu U de l'événement -- figurant un événement lexicalement déterminé EL , une désignation qui est commune à tous les verbes et à tous les participes et qui les distingue du nom dont le signifié lexical ne désigne pas un événement, mais le contenu d'un ensemble plus ou moins extensif (U/IL) qui constitue le désigné de base de la partie du discours.

On retrouve cependant dans le participe cette détermination d'un désigné extensif qui oppose l'hyponyme adjectival à l'hypéronyme substantival selon qu'il a une valeur négative ($-U/I$) ou positive ($+U/I$), mais ce n'est pas le lexème qui y opère la désignation nominale comme dans le cas de noms tels que *rouge*, *fin* ou *colle*, mais l'événement déterminé par le signifié lexical de participes comme *rougissant(e)(s)* / *rougi(e)(s)*, *finissant(e)(s)* / *fini(e)(s)* ou *collant(e)(s)* / *collé(e)(s)*. On a donc dans le participe une double désignation. Soit symboliquement une structure syntagmatique de la forme $U/I[IL/UL]$ ou $U/I[EL]$ où c'est l'événement lexicalement désigné qui détermine le caractère spécifique du désigné extensif, une désignation qui s'accompagne des mêmes modalités grammaticales de genre et de nombre que dans les autres noms non participes. L'événement déterminé par le lexème a donc une incidence interne au

morphème d'extension qui représente le désigné nominal: il détermine le contenu spécifique de l'ensemble ou du sous-ensemble représenté, ce qui fait du participe une sous-catégorie du nom. Qu'il s'agisse de l'adjectif ou du substantif, le désigné extensif du participe est actif lorsque l'événement qui en détermine le contenu est orienté en fonction de l'après et se présente inaccompli: il évoque le lieu de réalisation d'origine de cet événement qui le caractérise (*Une personne étonnante / L'étonnant est qu'il viendra*), mais il est passif lorsque cet événement est orienté en fonction de l'avant et se présente accompli: il évoque le lieu de réalisation terminal d'un événement qui n'origine pas de lui (*Une personne étonnée / Fais pas l'étonné*). L'incidence interne de l'événement au désigné nominal a donc pour effet que son orientation détermine la situation active ou passive de ce désigné qui en évoque, selon le cas, le terme d'origine ou le terme d'échéance. On se situe ainsi dans le domaine de la voix dont la valeur dépend à la fois de l'orientation de l'événement et de la fonction syntagmatique du morphème qui représente cet événement.

8. LA PRÉDICTION VERBALE

La situation est différente dans le verbe qui comporte toujours un désigné actif, actualisé au besoin par un sujet en syntaxe; ce désigné^o qui fonde la structuration syntagmatique du verbe manifeste, comme le désigné nominal, deux valeurs nettement distinctes et impliquant une valence syntaxique différente: il peut s'agir d'un désigné interne de valeur positive actualisé à l'intérieur du verbe et n'impliquant pas d'incidence externe à un support syntaxique; ce qu'on peut observer, par exemple, à l'impératif, qui n'a jamais de sujet en

syntaxe, mais où ce désigné est déterminé par un morphème de personne: *Sors! Allons! Venez! Soyez gentil! Ayez du courage!*, de même qu'à l'infinitif, qui ne comporte pas de détermination personnelle, mais qui peut même, parce qu'il a, comme le substantif nominal ou pronominal, un désigné interne actualisé, remplir les fonction de sujet ou d'objet direct: *Marcher lui faisait du bien; Il voulait sortir.* Ce désigné interne se retrouve dans certains autres emplois où le verbe personnel ne requiert pas de sujet: *Peu importe, Advienne que pourra, Paraît qu'il est malade, Faudrait qu'il vienne,* etc. Certaines langues comme le latin ou l'espagnol construisent de préférence le verbe sur la base d'un tel désigné interne, de sorte que, le plus souvent, le verbe n'exige pas de sujet en syntaxe, en particulier lorsqu'il comporte une personne locutive. En français, cependant, il s'agit le plus souvent d'un désigné de valeur virtuelle qui requiert que le verbe soit rapporté à un support externe: *Il importe peu, vous sortez, Tu iras,* etc., et il apparaît régulièrement nécessaire de donner au verbe ce support en syntaxe. L'infinitif imperfectif comporte ce désigné virtuel qui exclut, contrairement à ce qu'on observe dans le cas du perfectif, que cette forme verbale puisse remplir les fonctions de sujet ou d'objet direct: **Marchant lui faisait du bien; Il voulait *sortant,* et exige qu'il soit rapporté à un support syntaxique: *Max, marchant lentement, retournait chez-lui.*

Par rapport à ce désigné verbal de valeur positive ou négative, l'événement lexicalement déterminé n'a pas, comme dans le participe, une fonction désignative mais une fonction prédicative; il ne détermine pas le caractère spécifique de ce désigné verbal, mais sa situation ou son comportement: il ne nous dit pas ce qu'il est en soi quali-

tativement, mais ce qu'il fait ou ce qu'il est hors soi par situation. Cette incidence externe de l'événement au désigné -- qu'on peut symboliser comme une structure syntagmatique de la forme $U[I/UL]/I$ ou $U[EL]/I$, -- a pour effet d'en faire le lieu d'origine de l'événement, peu importe que l'événement en cause soit orienté en fonction de l'après ou en fonction de l'avant: *marchant / marcher, Il marchait / Il marcha, Il marcherait / Il marchera*, ce qui nous situe très nettement dans le domaine de l'aspect dont l'alternance n'a pas d'incidence sur la situation du désigné verbal de base: ce désigné est toujours actif peu importe l'aspect. Ce qui ne veut pas dire qu'il soit nécessairement l'agent d'une opération puisque l'événement en cause peut avoir une valeur statique et représenter un état: *Il était..., Il existait..., Il y avait des gens..., etc.*, mais ce désigné actif évoque toujours le lieu d'actualisation d'origine de cette action ou de cet état. L'incidence externe ou prédicative de l'événement, qui est commune à tous les verbes, détermine son orientation par rapport à ce désigné qui se définit ainsi comme actif, c'est-à-dire comme lieu d'origine ou d'émergence de l'événement. Ce rapport syntagmatique spécifique au verbe suffit à expliquer la structure prédicative du verbe intransitif dans des emplois comme: *Max marche, La machine fonctionne, L'oiseau vole, Il plane dans le ciel, etc...* On note en ce cas que le verbe évoque un événement ouvert sans lieu de transit ni d'effet résultant sur l'unique désigné en cause: il n'exprime que l'activité ou l'état actif de ce désigné: *Max réside à Québec; Ces choses existent; Cette plante sent bon, etc.* L'événement n'a qu'un lieu d'actualisation d'origine; il n'implique aucun lieu d'échéance terminal, aucun désigné passif.

9. LA TRANSITIVITÉ

Outre son désigné actif de base, le verbe peut comporter un second désigné qui est également mis en rapport avec l'événement. Ce désigné, qui n'est pas nécessaire pour constituer un verbe puisque les intransitifs ne le comportent pas, est présent dans quantité de verbes dits *transitifs* et peut s'actualiser en syntaxe par incidence à un objet: *Max traverse la rue, Pierre fait son travail, Paul a un livre, Marie a faim, Elle veut manger, Le prince tenait maison ouverte*, etc. Il s'agit d'un désigné passif donnant son *lieu d'échéance* à la réalisation de l'événement verbal. Celui-ci échoit en ce cas à un *lieu de transit* ou à un *lieu de résidence* dont il détermine le devenir ou l'état passif. Ce lieu d'échéance en délimite la réalisation: l'événement ouvert par sa relation au désigné actif inscrit l'effet de sa réalisation dans ce désigné passif qui la délimite. Et dans ce second cas également la relation demeure la même peu importe l'aspect en cause: *Il traversait / traversa la rue*. Comme dans le cas du désigné actif, cette valeur ne dépend pas de l'alternance des morphèmes d'aspect, mais de la fonction syntagmatique de l'événement par rapport au désigné en cause. Il ne s'agit pas, comme dans le cas du participe, d'une incidence interne désignative spécifiant le contenu d'un désigné extensif ($U/I[EL]$), ni, comme dans le cas du support de prédication verbale, d'une incidence externe déterminant la situation active du désigné ($U[EL]/I$), mais d'un mode de détermination qui affecte l'existence ou le devenir même du désigné en cause: soit une incidence alterne ou modale de l'événement qui affecte le rapport même qui définit ce désigné, de telle sorte que la réalisation de l'événement en affecte le mode d'existence; ce rapport syntagmati-

que donne à l'événement une orientation «transitive» par rapport à ce désigné qui en représente le lieu d'échéance terminal; ce rapport modal ($U/I/EL$) détermine le devenir ou l'état passif du désigné selon que l'événement a une valeur opérative ou résultative: *Il écrit un livre / Il a un livre.* Mais il demeure, dans tous les verbes où intervient cette relation de l'événement à un désigné passif qui en évoque le lieu d'échéance, une relation fondamentale au désigné actif à laquelle se subordonne cette relation seconde; ce qui fait que le verbe se constitue toujours sur la base de la relation prédicative au désigné actif, de même que la phrase verbale où domine également cette relation de l'événement à un désigné actif qui est parfois actualisé par un sujet; et ce n'est pas seulement, dans le cadre du verbe transitif, l'événement qui détermine le désigné actif, mais un événement doté d'un lieu d'échéance ou de transit qui le particularise; soit une structure syntagmatique de la forme $U\{U/I/EL\}/I$ où le support modal de l'événement tient lieu de désigné passif et le support prédicatif du complexe ainsi constitué, de désigné actif; cet ordre de structuration syntagmatique correspond à celui qu'on observe en syntaxe dans l'emploi des pronoms casuels nominatif et accusatif en fonction sujet et objet: *Il l'écrit / Il l'a*; on évoque d'abord le désigné actif actualisé par le sujet de cas nominatif, puis le désigné passif actualisé par l'objet de cas accusatif, puis l'événement verbal qui spécifie ces relations. L'incidence du verbe au sujet inclut le rapport au désigné passif actualisé par l'objet. On peut donc définir le sujet comme le support prédicatif qui actualise en syntaxe le désigné actif du verbe et l'objet comme le support modal subordonné qui en actualise le désigné passif. Dans les deux cas, c'est la fonction syntagmatique du morphème

d'aspect par rapport au désigné verbal qui définit la situation active ou passive du support syntaxique qui actualise ce désigné¹⁰.

10. LA RÉFLEXIVITÉ SYNTAGMATIQUE

De même que le désigné actif, le désigné passif ainsi intégré à la structure syntagmatique du verbe peut être un désigné virtuel impliquant une incidence externe à un support syntaxique pour son actualisation: *Max sort les valises de la maison*; -- l'objet direct évoque en ce cas *ce qui est sorti* alors que le sujet évoque *la personne sortante*; -- et traditionnellement, les verbes de ce type sont reconnus comme des transitifs directs. Par contre, il peut s'agir également d'un désigné interne de valeur actuelle n'impliquant pas d'incidence externe à un support syntaxique mais faisant référence au désigné actif auquel il s'identifie: *Max sort de la maison*; *Il part en voyage*. En raison de l'absence d'objet direct, la tradition a reconnu une valeur intransitive à ces verbes, mais, contrairement aux véritables intransitifs, ils expriment non seulement l'activité mais aussi la passivité du désigné actualisé par le sujet: celui-ci tient lieu à la fois de *personne sortante* ou *partante* et de *personne sortie* ou *partie*. On peut observer le même phénomène dans des emplois comme: *Max naquit en décembre*; *Pierre ira chez lui*; *Cette personne vient demain*; *Il mourut pauvre*; etc., où le verbe exprime réflexivement la passivité du désigné actif: c'est à ce désigné qu'échoit la réalisation de l'événement¹¹. Il faut alors considérer le verbe comme transitif puisque, comme le transitif non réflexif, il donne un lieu d'échéance à l'événement qu'il représente; cependant, il ne s'agit pas en ce cas d'un désigné virtuel externe, mais d'un désigné interne de valeur positive

actualisé à l'intérieur du verbe. Certains verbes qu'on a parfois appelés symétriques opposent dans l'emploi la transitivité non réflexive à la transitivité réflexive¹²:

Le vent <i>casse</i> la branche	La branche <i>casse</i>
Le médecin <i>guérit</i> le malade	Le malade <i>guérit</i>
Ça <i>augmente</i> les prix	Les prix <i>augmentent</i>
Il <i>a bougé</i> la tête	Sa tête <i>a bougé</i>
Le soleil <i>brunit</i> la peau	La peau <i>brunit</i> au soleil
Il <i>tourne</i> la clef dans la serrure	La clef <i>tourne</i> dans la serrure

Alors que, dans le premier cas, on donne à l'événement un lieu d'origine et un lieu d'échéance distinct, le désigné actif étant actualisé par le sujet et le désigné passif par l'objet, ce qui correspond à l'emploi des pronoms casuels de cas nominatif et accusatif: *Il la casse, Il le guérit, Il la brunit*, on lui donne dans le second cas un lieu d'origine qui en est également le lieu d'échéance: le désigné actif actualisé par le sujet, -- ce qui correspond également à l'emploi du pronom de cas nominatif: *Elle casse, Il guérit, etc.*, -- constitue logiquement l'équivalent d'un désigné passif; ce désigné qui est en situation de chose ou de personne *cassante, guérissante, brunissante, etc.*, en tant que lieu d'origine de l'événement représenté par le verbe, apparaît également en situation de chose ou de personne *cassée, guérie, brunie, etc.*, en tant que lieu d'échéance de l'événement; cependant, on ne peut y substituer le pronom de cas accusatif, et le cas nominatif nous indique alors qu'il s'agit bien d'une fonction de sujet actualisant le désigné actif du verbe, un désigné qui n'a pas fonction d'objet puisque ces deux fonctions sont mutuellement exclusives: c'est la référence opérée par le désigné passif actualisé

à l'intérieur du verbe qui renvoie à son désigné actif; ce désigné n'est donc pas passif par fonction syntagmatique et à fortiori par fonction syntaxique, mais uniquement en tant que terme de référence du désigné passif actualisé à l'intérieur du verbe. Cette valeur réflexive distingue très nettement ces verbes des intransitifs employés dans des cas tels que: *Max court dans la rue*, *Marie soupire d'aise*, *La machine fonctionne*, etc., où le verbe n'implique rien qui soit *couru*, *soupiré* ou *fonctionné*: il n'a pas de désigné passif. Comme dans le cas des intransitifs ou des transitifs non réflexifs, certains lexèmes verbaux comme *devenir*, *naître*, *mourir*, *venir*, *aller*, s'emploient presque exclusivement dans le cadre de cette structure réflexive: l'actualisation interne du désigné passif n'implique pas d'incidence externe à un support syntaxique, et ne peut en conséquence être satisfaite par un pronom objet de cas accusatif; mais la valeur positive de ce désigné entraîne une référence réflexive au désigné actif du verbe en raison de son intégration au rapport de prédication qui lie l'événement à ce désigné actif: au résultat, le désigné de base du verbe est fonctionnellement actif, mais également passif logiquement en raison de la référence opérée par le désigné passif qui s'y identifie. Au résultat on a donc l'impression que le sujet du verbe en est également l'objet même si fonctionnellement tel n'est pas le cas: la passivité du désigné actif ne tient pas d'un rapport d'incidence grammatical, mais d'un rapport de référence logique qui tient de la valeur inhérente du désigné passif. Un même verbe peut donc être transitif réflexif ou non réflexif selon que son désigné passif a une valeur positive (+U/I) actualisée à l'intérieur même du verbe ou une valeur négative (-U/I) actualisable par incidence externe en syntaxe; on a donc une même structure

syntagmatique pouvant comporter un désigné passif de valeur différente et conditionnant une structuration syntaxique et logique différente; soit symboliquement $UI-U/I/EL/I$ dans le cas du non réflexif, et $U[+U/I/EL]/I$ dans le cas du réflexif: *Max sort les valises / Max sort de la maison; Elle change les draps / Elle change beaucoup; Le soleil rougit le ciel / Le ciel rougit; etc.* La différence n'est marquée que par la valeur sémantique du verbe et par le fait que cette valeur sémantique implique ou n'implique pas de rapport à un objet direct, c'est-à-dire à un désigné passif externe au désigné actif.

11. LA RÉFLEXIVITÉ SYNTAXIQUE

On observe une réflexivité analogue en syntaxe dans l'emploi de l'infinitif en fonction d'objet direct: le désigné de base de l'infinitif fait inévitablement référence au désigné actif de l'événement verbal qui le détermine; en conséquence, le sujet grammatical du verbe personnel se présente également comme le «sujet logique», c'est-à-dire référentiel, de l'infinitif objet; le désigné actif de l'infinitif, qui a une valeur positive, est intégré par fonction objet à la relation prédicative qui structure ce verbe et fait en conséquence référence à son désigné actif: *Il peut (veut, doit) manger; Vous pensez (désirez, souhaitez, aimez) sortir; On pourrait vouloir sortir; etc.*; si bien qu'on ne peut employer l'infinitif dont le désigné interne entraîne une référence réflexive au désigné actif du verbe régissant si l'on veut faire référence à un désigné distinct: *Il veut manger / Il veut qu'elle mange; Vous pensez venir / Vous pensez qu'il viendra; etc.* Ce qui confirme le fait que l'emploi d'un désigné verbal interne positif en fonction de désigné

passif entraîne une référence réflexive au désigné actif.

Cette valeur réflexive peut également être obtenue en syntaxe en donnant comme objet au verbe non réflexif un pronom de valeur réflexive; soit, dans le cas des personnes locutives, par le réemploi en fonction objet de la personne qui détermine le désigné actif du verbe: *Je me lave, tu te laves, lavons-nous, lavez-vous*, etc.; soit, dans les autres cas, par l'emploi en cette fonction de la personne délocutive interne *se* (Cf. Deshaies 1985 et Ouellet 1985b); celle-ci fait inévitablement référence au désigné actif auquel elle s'identifie contrairement à la personne délocutive externe *le* qui extériorise la référence à ce désigné et exclut toute valeur réflexive: *Il le lave / Il se lave; on le rencontre / on se rencontre; le considérer / se considérer; en le voyant / en se voyant*; etc.; le verbe n'en demeure pas moins un transitif non réflexif dans les deux cas, car c'est la valeur lexicale du pronom objet qui provoque dans ces conditions la réflexivité de la référence personnelle, et non la seule constitution syntagmatique du verbe. D'ailleurs, la séquence n'a pas la même valeur selon que la réflexivité est obtenue en syntagmatique par l'emploi d'un désigné passif interne de valeur réflexive ou en syntaxe par l'emploi du morphème de personne approprié dans le pronom objet: *Il sort de là / Il se sort de là; Il change / Il se change; Il grandit / Il se grandit*; etc. La réflexivité syntagmatique exprime un processus interne au désigné verbal de base parce qu'il y a immanence de la passivité à l'activité de ce désigné -- celui-ci est à la fois personne *sortante* et *sortie*, *changeante* et *changée*, *grandissante* et *grandie*, etc. Par contre, la réflexivité syntaxique construite sur la base du verbe non

réflexif implique une extériorisation de la passivité à l'activité du désigné et tend à exprimer, non pas un processus immanent, mais une passivité qui est externe à l'activité dont elle dépend; cette passivité apparaît non pas comme liée intrinsèquement à l'activité en cause, mais comme un effet résultant de cette activité: il y a donc en pratique dissociation de la passivité et de l'activité du désigné. En conséquence, il peut y avoir logiquement mise en relief de l'activité du désigné lorsqu'il s'agit d'un animé ou de sa passivité lorsqu'il s'agit d'un inanimé: *Pierre se voit dans le miroir / Cette église se voit de loin; Max se vend au plus offrant / Ces livres se vendent bien; Cet homme se fait discret / Ce travail se fait bien; etc.* Le désigné actif qui représente le lieu d'émergence de la réalisation de l'événement peut donc être perçu logiquement comme un agent s'il s'agit d'un animé et que le verbe a une valeur opérative, mais non s'il s'agit d'un inanimé ou si le verbe a une valeur résultative: *Max se tient coi; Il se sait malade; on se passera de lui; Les vacances s'en viennent; La nouvelle se répand; Cette scène se passe dans le jardin; Ça se voit qu'il est malade; etc.* On peut ainsi, dans le plan de la référence, faire prédominer logiquement l'actif ou le passif, ou avoir une situation relativement neutre ou équilibrée, selon que le désigné est animé ou inanimé et que l'événement verbal a une valeur dynamique ou statique.

12. FONCTION SYNTAXIQUE ET FONCTION LOGIQUE

La valeur lexicale du verbe peut également influencer le rôle qu'on reconnaît logiquement au référent du désigné verbal et faire, par exemple, que le désigné actif en soit logiquement le patient dans des séquences telles que: *Max reçoit*

un coup sur la tête; Il souffre le martyr; Il subit un interrogatoire. C'est alors le lexème désignant l'événement verbal qui a une valeur réflexive ou une valeur passive qui prédomine logiquement; ce qui, dans le cadre d'une structure transitive non réflexive, n'empêche pas le désigné actif actualisé par le sujet de faire office de lieu d'origine de la réalisation d'un événement dont il n'est pas l'agent, ni le désigné passif actualisé par l'objet de faire office de lieu de transit d'un événement dont il n'est pas logiquement le patient. On peut d'ailleurs employer comme sujet la personne délocutive externe de genre inanimé au cas nominatif sans référent extralinguistique -- un emploi qui a valu au verbe l'appellation impropre d'*impersonnel*, -- ce qui favorise l'évocation de l'événement en soi, d'un événement qui n'est pas rattaché à un référent qui en soit la cause ou l'agent: *Il neige, Il pleut, il vente, il faut un outil*, etc. Aussi bien avec l'intransitif qu'avec le transitif réflexif ou non réflexif, l'emploi de ce pronom, qui ne renvoie jamais à un agent, répond alors au seul besoin d'actualiser le lieu d'émergence de l'événement évoqué par le verbe dont il est le sujet grammatical; et on peut en ce cas adjoindre au verbe un complément attributif tenant lieu référentiellement de sujet logique: *Il pleut des confetti; Il se peut qu'il grêle; Il viendra des gens; Il semble y avoir de la bagarre; Il se dit des choses; Il se fait des manigances; Il se produit un phénomène particulier; Il y a des gens qui...; Il existe des gens qui...; Il est des gens qui...; etc.*

Même si certains lexèmes marquent une préférence parfois exclusive pour l'une de ces trois structures syntagmatiques, on ne peut établir un classement de la transitivité des verbes sur la

base de leur valeur lexicale parce que nombre de signifiés lexicaux se prêtent à des structures différentes. Et on ne peut s'en tenir à la présence ou à l'absence d'objet pour évaluer la structure syntagmatique du verbe puisque le transitif réflexif n'en a pas et que le désigné passif du non réflexif n'est pas toujours actualisé par un objet: *Max mange, Il chante, Il digère bien*, etc., ce qu'on a parfois appelé l'emploi absolu du transitif (Cf. Grevisse 1975:579, no 599 rem.). C'est toujours la valeur sémantique de la séquence qui indique si le verbe comporte ou ne comporte pas, outre son lieu d'émergence, une évocation du lieu d'échéance de l'événement qu'il représente, -- quelque chose qui soit mangé, chanté ou digéré, par exemple, -- un même lexème pouvant s'intégrer alternativement aux trois structures syntagmatiques identifiées:

A- INTRANSITIF. Le verbe -- du type *fonctionner* ou *exister* -- évoque un événement qui est fonction de son seul désigné actif, et n'implique pas d'évocation d'un lieu d'échéance où s'inscrirait l'effet de sa réalisation:

- 1) La tête lui *tourne*; La terre *tourne* sur elle-même
- 2) Ça fait deux ans qu'il *travaille* pour cette entreprise
- 3) Ce réservoir *coule*; L'eau *coule* sur le plancher
- 4) Rien ne *perce* de leur entretien; Déjà Napoléon *perçait* sous Bonaparte(Hugo)
- 5) Le moteur *virait* bien; Elle *virait* comme une toupie (Giono)

B- TRANSITIF NON RÉFLEXIF. Le verbe -- du type *faire* ou *avoir* («quelque chose») -- évoque un

événement dont la réalisation échoit à un désigné passif externe à son désigné actif:

- 1) On *tournera* ce film à l'extérieur; Max se *tourna* vers lui
- 2) Cet artisan *travaille* le bois; Ce bois se *travaille* bien
- 3) On *coulait* les navires ennemis à coups de canons
- 4) Un ouvrier *percera* ce mur
- 5) On *vire* la somme à son compte; On veut *virer* cet employé

C- **TRANSITIF RÉFLEXIF.** Le verbe -- du type *devenir* ou *être* («quelque chose») -- évoque un événement dont la réalisation échoit à un désigné passif immanent à son désigné actif:

- 1) L'affaire *tournait* à la tragédie
- 2) Cette structure de bois *travaille* en séchant; Ce bois ne *travaille pas*
- 3) Le Titanic *coula* rapidement
- 4) Ces chaussures *percent* vite à l'usage; Ce tuyau *percera* à cause de la corrosion
- 5) Le navire *virait* sur son ancre; Le tournesol *virait* au rouge.

Sur la base des critères ainsi établis, on peut assimiler à l'intransitif la plupart des verbes classés par la grammaire traditionnelle comme des transitifs indirects (Cf. Grevisse 1975: 579, no 598) dans des emplois tels que: *Max lui parle de son avenir; Il pense à ses amis; Il tient à son travail; Ces enfants obéissent à leurs parents; On nuit à son avancement; etc.* On ne peut avoir d'objet direct en ce cas et le désigné actif du verbe ne tient pas lieu référentiellement de désigné passif. Contrairement à l'objet direct qui requiert un verbe transitif, l'objet indirect se retrouve aussi bien avec le transitif réflexif ou

non réflexif qu'avec l'intransitif: *On lui marche sur les pieds, Les enfants lui courent après, On lui obéit, Une idée lui vient, etc.* Le critère est donc inopérant pour distinguer le transitif de l'intransitif, l'objet indirect n'ayant pas de rapport avec la polarité transitive ou intransitive du verbe: il n'en actualise pas le désigné passif et n'entre pas en alternance avec l'objet direct, mais peut s'y associer: *On lui donnera un livre.* L'unité qui remplit cette fonction peut évoquer le lieu de destination ou le lieu de provenance de l'événement (*Max parle à Paul de son frère; Il lui en parle*), mais il ne s'agit jamais de son lieu de réalisation inhérent contrairement à ce qu'on observe dans le cas du sujet et de l'objet; il s'agit d'un lieu externe qui n'est pas l'objet de cette réalisation même si la fonction implique une orientation analogue de l'événement par rapport à ce désigné: cette orientation n'est pas déterminée par la fonction syntagmatique du morphème d'aspect qui représente l'événement, mais par les prépositions *à* et *de* ou par les cas datif, locatif et ablatif dans le pronom (Cf. Ouellet 1985b). Il ne s'agit donc pas de l'actualisation en syntaxe d'une fonction inhérente à la structuration syntagmatique du verbe.

13. CONCLUSION

Cette analyse de la structure syntagmatique du verbe et du participe a permis d'établir que ces deux parties du discours comportent une même représentation morphologique d'événement pouvant servir de support à une même désignation lexicale. Dans le cadre du participe, l'événement ainsi déterminé a lui-même fonction de désignation par incidence interne au désigné extensif qui fonde la structuration syntagmatique du nom, et c'est en

ce cas l'alternance des deux morphèmes de voix qui détermine la situation active ou passive de ce désigné. Dans le cadre du verbe, l'événement lexicalement déterminé a une fonction prédicative instituée par incidence externe au désigné verbal de base: cette fonction met ce désigné dans une situation active qui n'est pas affectée par l'alternance des morphèmes d'aspect. Se subordonne en outre à cette relation fondamentale, dans le cas du verbe transitif, l'incidence alterne du morphème d'aspect à un autre désigné dont il détermine la situation passive. Ces deux désignés verbaux peuvent, comme le désigné nominal, avoir une valeur virtuelle requérant une actualisation par incidence externe en syntaxe ou une valeur actuelle n'impliquant pas d'actualisation syntaxique. Et comme dans le cas du nom également, ces deux valeurs du désigné donnent à la partie du discours une valence syntaxique différente analogue à celle qui distingue l'adjectif du substantif. Nom et verbe sont ainsi constitués sur la base d'un même type de désigné qui n'est cependant pas affecté de la même détermination en chaque cas, l'unité nominale ayant fondamentalement une valeur désignative, et cette désignation pouvant mettre en cause la représentation d'événement opérée par le morphème de voix dans le cadre du participe, alors que l'unité verbale a fondamentalement une valeur prédicative mettant en cause la représentation d'événement opérée par le morphème d'aspect. La comparaison permet donc d'établir que la valeur d'un morphème, telle qu'elle est perçue au résultat, dépend non seulement du système paradigmatique dont il dépend, mais aussi de sa fonction syntagmatique dans le cadre de la partie du discours.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BALZAC, H. de (1966): *Le père Goriot*, Paris, Garnier-Flammarion.
- CHEVALIER, J.C. (1969): «Remarques comparées sur l'infinitif espagnol et l'infinitif français» in *Bulletin hispanique*, t. LXXI, no 1-2.
- (1978): *Verbe et Phrase*, Paris, Editions hispaniques.
- (1982): «Le péché de réalité» in *Langues et linguistique*, no 8, II, p. 91-125.
- COSERIU, E. (1980): «Aspect verbal ou aspects verbaux? Quelques questions de théorie et de méthode» in J. David et R. Martin, *La notion d'aspect*, Centre d'Analyse syntaxique de l'Université de Metz, Klincksieck, Paris, p. 14-29.
- DESHAIES, D. (1985): «Étude de la syntaxe des pronoms personnels en français» in *Revue de l'Association québécoise de linguistique*, vol. 4, no 4, p. 77-103.
- DOLBEC, J. & D.C. LE FLEM (1980): «Morphologie verbale et syntaxe de la fonction attribut», in *Langage et psychomécanique du langage*, Presses Universitaires de Lille et Québec, P.U.L., p. 310-325.
- DUBOIS, J. (1967): *Grammaire structurale du français: le verbe*, Paris, Larousse.
- FAUCONNIER, G. (1974): *La coréférence: syntaxe ou sémantique?*, Paris, Seuil.
- FUCHS, C. & A.-M. LÉONARD (1979): *Vers une théorie des aspects*, Paris, Mouton.
- GREVISSE, M. (1975): *Le Bon Usage*, Gembloux, Duculot.
- GUILLAUME, G. (1964): *Langage et Science du Langage*, Paris, Nizet, et Québec, P.U.L.
- (1968): *Temps et Verbe*, Paris, Champion.
- LAFLECHE, G. (1973): «Étude de psycho-systématique sur les valeurs aspectives des temps du passé en français» in *Revue des langues romanes*, 80, II, p. 365-389.

- LEFEBVRE, C. (1986): «L'accord du participe passé en français: Accord = Cas» in *Revue québécoise de linguistique*, vol.15, no 2, p. 121-134.
- LE FLEM, D.C. (1984): «Des faits à une théorie du système verbal: le problème du sens» in *Langues et linguistique*, no 10, p. 123-150.
- LYONS, J. (1980): *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse.
- MARTIN, R. (1971): *Temps et aspect*, Paris, Klincksieck.
- OUELLET, J. (1985a): «Sémantique grammaticale du nom et du pronom» in *Langues et linguistique*, no 11, p. 191-239.
- (1985b): «Le paradigme des cas en français» in *Revue de l'Association québécoise de linguistique*, vol.4, no 4, p. 57-75.
- VALIN, R. (1964): *La méthode comparative en linguistique historique et en psychomécanique du langage*, Québec, P.U.L.
- WAGNER, R.L. & J. PINCHON (1962): *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.
- WARTBURG, W. VON, & P. ZUMTHOR (1947): *Précis de syntaxe du français contemporain*, Berne, A. Francke.
- WEINRICH, H. (1973): *Le temps*, Paris, Seuil.

NOTES

1. Pour éviter la confusion terminologique qu'on trouve en grammaire traditionnelle, le terme de *participe* est réservé exclusivement aux unités de cette sous-catégorie du nom comportant, outre la morphologie nominale fondamentale d'extension, de genre et de nombre, un morphème de voix active ou passive, alors que le terme d'*infinitif* désigne les unités de cette sous-catégorie du verbe comportant un morphème d'aspect imperfectif (-ant) ou perfectif (-er), mais ne comportant pas de morphèmes de personne, de mode ou de temps contrairement au verbe personnel dit «conjugué». Le «participe présent» de la grammaire traditionnelle, qui ne comporte pas d'alternances de temps mais qui a une valence verbale, est donc intégré à la catégorie des infinitifs en tant qu'imperfectif alors que le «participe passé» (-é/[e]), qui ne comporte ni morphème de temps ni valence verbale est une unité nominale dite *participe passif* qui s'oppose au *participe actif* (-ant/[e]) ayant également une valence nominale (Cf. infra).
2. L'influence de l'analyse traditionnelle entretient à ce sujet une confusion qui tient du fait qu'on n'a pas su distinguer en ce cas la morphologie de la syntaxe et qu'on traite certains syntagmes comme des cas d'alternance morphologique assimilés au temps, à l'aspect ou à la voix du verbe (*aimer / avoir aimé; aimer / être aimé*) en considérant, non pas la structuration grammaticale de la séquence, mais sa valeur référentielle en contexte. La fonction particulière du *participe passif* -- dit «passé» malgré l'absence d'alternances temporelles -- par rapport au verbe dit *auxiliaire* ne justifie pas qu'on assimile ces syntagmes à une forme verbale comme s'il s'agissait d'un cas de morphologie: cette analyse est calquée sur le modèle latin (*amare / amavisse; amare / amari*) où l'opposition sémantique correspondante relevait effectivement d'une alternance opérant dans le cadre d'une seule et même partie du discours (Cf. Dubois 1967:12 et ss). Par suite de cette confusion, l'analyse traditionnelle n'a jamais défini ou tenté de définir la fonction syntaxique du *participe* par rapport au verbe dit *auxiliaire* malgré le fait qu'en français, chacun des deux mots constituant le syntagme comporte sa morphologie propre et distincte lui conférant le statut de partie du discours;

on se contente de considérer la valeur référentielle de la séquence qu'on traite comme un simple cas d'alternance morphologique malgré le fait que les deux composantes du syntagme, sans changer de nature, peuvent par ailleurs s'employer indépendamment l'une de l'autre et remplir d'autres fonctions syntaxiques. On en arrive ainsi à cette inconséquence qu'une même unité comportant la même morphologie grammaticale est classée tantôt comme un adjectif nominal, tantôt comme une forme verbale sous l'appellation ambiguë de forme composée du verbe; ce qui brouille la démarcation, non seulement entre paradigmatique et syntaxe, mais aussi entre catégorie nominale et catégorie verbale.

3. J.-C. Chevalier considère également qu'«il faut distinguer la représentation qu'on se forge d'un phénomène de la représentation que porte l'outil linguistique qui y réfère», et «qu'en fait on a substitué à l'imparfait, à la représentation qu'il introduit, celle du phénomène auquel il renvoie» (1982:120-121). Ce qu'il appelle «Le péché de réalité». Le problème de ce «départ parfois malaisé à opérer: démêler ce à quoi il est fait référence et l'instrument qui y pourvoit» (1978: 80) est discuté également dans *Verbe et Phrase* en particulier en ce qui a trait à la distinction du désigné actif et du désigné passif du verbe par opposition à ce qui est perçu référentiellement comme l'agent ou le patient de l'événement auquel il fait référence.
4. Ce postulat que la valeur actualisante du perfectif exclurait l'accompli alors que la valeur virtualisante de l'imperfectif l'inclurait (1968:61-62 et 1964:213) est difficilement admissible en regard des faits en cause et va à l'encontre de la tradition grammaticale, en particulier dans le cas du perfectif passé (Cf. Le Flem 1984:139-140).
5. Il faut, pour bien comprendre cette tentative d'explication, tenir compte du fait qu'elle intervient dans le cadre d'une élaboration théorique où l'on postule au départ qu'on a «un ensemble de formes verbales, qui sont toutes d'ordre temporel. Aspect, mode et temps ne se réfèrent pas, comme l'enseigne la grammaire traditionnelle, à des phénomènes de nature différente, mais aux phases internes d'un phénomène de nature unique: la chronogenèse; en un mot, l'aspect, le mode, le temps représentent une seule et même chose

considérée en des moments différents de sa propre caractérisation» (G. Guillaume 1968:11). Conséquemment, on a tenté de traiter ces paradigmes comme des cas de représentation d'une seule et même chose dans le cadre d'un seul et même système paradigmatique; ce qui complique considérablement la distinction de ce qui relève de ces différents paradigmes et engendre la confusion au niveau d'une explication théorique qu'il est difficile de faire concorder avec les faits observés. Ce postulat de départ entraîne, par exemple, la considération d'un mode dit «quasi-nominal» regroupant les deux infinitifs perfectif et imperfectif ainsi que le participe passif malgré sa morphologie et sa valence nominales; le mode supposé n'entre en aucun cas en alternance avec l'indicatif et le subjonctif: les trois formes qui y sont intégrées ne manifestent ni alternances de mode, ni alternances de temps, pas plus qu'elles ne manifestent d'alternances de personne. Le terme de «mode» employé en ce cas ne renvoie donc pas du tout au même type de fait que dans le cas de l'indicatif et du subjonctif. L'identification de ce mode ne repose pas sur l'observation d'alternances paradigmatiques, mais exclusivement sur des considérations théoriques a priori; ce qui est rendu possible par une définition du mode qui ne se fonde pas sur la valeur conceptuelle de la catégorie, mais sur un postulat voulant qu'il ne marque que les différentes étapes de la construction de l'image-temps dans un système qui nous ferait passer de l'image inachevée du «temps in posse» à l'image achevée du «temps in esse» (Guillaume 1968:8-10). Malheureusement cette théorisation du mode -- dans laquelle le mode n'est pas un paradigme autonome ayant un contenu de représentation propre puisqu'il ne constitue qu'une manière de se représenter le temps -- ne correspond pas aux alternances observées dans la morphologie grammaticale du verbe français qui n'oppose que l'indicatif et le subjonctif. Par ailleurs, les rapports entre les différents morphèmes qui constituent la morphologie du verbe -- l'aspect, le mode, le temps, la personne et les désignés actif et passif -- ne s'instituent pas en paradigmatique, mais en syntagmatique une fois qu'a opéré en chaque cas la représentation paradigmatique: un paradigme ne s'inscrit pas dans le cadre d'un autre paradigme, mais dans le cadre de la partie du discours où les morphèmes qui en relèvent peuvent remplir une même fonction syntagmatique. Il n'y a donc pas lieu de

considérer que le paradigme de l'aspect s'inscrit en tant que «temps impliqué» dans le cadre du paradigme du temps -- du «temps expliqué» ou temps d'époque-- qui s'inscrirait lui-même dans le cadre du paradigme du mode: on tente ainsi de décrire en termes de représentation paradigmatique et de rapports entre paradigmes la valeur globalement perçue du verbe déjà construit sans considérer ce qui relève de la fonction syntagmatique de ces différents morphèmes dans la structuration de la partie du discours.

Pour l'identification des différentes catégories morphologiques, on s'en tient à la position de E. Coseriu (1980:17) qui considère qu'«Une catégorie existe dans le système grammatical d'une langue si elle y fonctionne en tant que catégorie autonome, c'est-à-dire, si elle y est représentée par des oppositions spécifiques et non réductibles à d'autres catégories». Le critère s'applique à l'identification de ces catégories dans le cadre de la partie du discours: elles doivent y correspondre à des oppositions spécifiques. Les morphèmes relevant d'un même paradigme y alternent parce qu'ils peuvent y remplir une même fonction syntagmatique.

6. Wartburg et Zumthor affirment à ce sujet: «La phrase passive est donc essentiellement une phrase d'action. Si l'on compare les deux phrases: *La fenêtre a été ouverte trop longtemps* et *La fenêtre a été ouverte trop tôt*, on constate que la première est une phrase d'état formée à l'aide du verbe copule et d'un participe en fonction d'adjectif: elle n'est donc pas un passif; dans la seconde au contraire l'idée importante est que la fenêtre a subi l'action d'ouvrir, action due à l'intervention d'un agent qui n'est pas nommé, mais à l'existence duquel la pensée se réfère: cette phrase est un passif» (1947:195, no 358).
7. Lyons (1980:118 et 326-327) note que «La distinction entre situations statiques et dynamiques est fort importante dans l'analyse de la catégorie grammaticale de l'aspect».
8. On ne saurait non plus objecter à cette description du système paradigmatique qu'un événement a nécessairement un commencement et une fin, ce qui est peut-être vrai des référents, mais non du système conceptuel qui permet la référence et doit convenir a priori à tout événement possible. Les systèmes

explicatifs fondés sur ce postulat (Cf. Guillaume 1968:16 et ss; Valin 1964:35; Wagner et Pinchon 1966:288; Chevalier 1969:146-147) discutent de la valeur référentielle des unités, non de la valeur paradigmaticque inhérente des morphèmes. Fuchs et Leonard (1979: 118) font remarquer que: «Dans ces différentes présentations de l'aspect comme mode de déroulement du procès entre un début et une fin, la représentation sous forme d'un axe ou d'un segment reste intuitive et ne constitue guère qu'une façon de mieux «visualiser» les faits; de plus, il est souvent difficile d'y distinguer le linguistique de l'extra-linguistique».

En tant que référent, tout événement dont on a l'expérience est plus ou moins limité et peut comporter un commencement et une fin, mais ce fait n'implique pas une délimitation correspondante de l'instrument qui permet d'y faire référence. Le système conceptuel est un système ouvert qui transcende les limitations de l'expérience. Le système des nombres, par exemple, ne comporte pas une série de nombres limitée du fait que les usagers ne l'utilisent habituellement que pour la mesure de choses nettement délimitées; il n'a pas de limite inhérente en dehors de celle par rapport à laquelle se définit la série des nombres, et il convient à priori et sans limitation à la mesure de toute chose, peu importe sa dimension: la chose mesurée est limitée et finie, mais l'instrument qui permet d'en prendre la mesure demeure ouvert à toute possibilité. Dans le cas de l'aspect, l'imperfectif présente la conceptualisation de l'événement dans la perspective de sa fin, mais sans évocation de sa limite initiale; inversement, le perfectif présente cette conceptualisation en fonction du commencement, mais sans évocation de sa limite terminale. On peut cependant exprimer dans l'exploitation en contexte ces limites dont fait abstraction la conceptualisation paradigmaticque de l'événement qui n'implique qu'une seule limite de référence pour se définir.

9. Comme dans le cas du désigné nominal, on ne fait pas état dans les grammaires de ce désigné verbal relevant d'une alternance paradigmaticque qui n'est pas marquée par une sémologie distinctive; cependant, comme les deux morphèmes en cause donnent à la partie du discours une valence syntaxique distincte, ils sont nettement identifiables, ce qui permet sans doute de faire en ce cas l'économie d'une

sémiologie distinctive. Il s'agit de signifiés morphologiques -- identifiés chez G. Guillaume sous l'appellation d'incidence interne ou d'incidence externe de la partie du discours -- dont la valeur inhérente est la même dans le nom et dans le verbe, mais dont la fonction syntagmatique est différente en chaque cas (cf. infra).

10. J. Dolbec et D.C. Le Flem (1980:316) font également cette «hypothèse que le verbe incorpore en lui un double support», nécessaire «pour permettre la mise en contact du verbe en discours avec les éléments nominaux sujet et objet», et qui «constitue aussi l'assise morphologique du sentiment que tout verbe implique deux êtres, l'un sur lequel porte l'événement qu'il exprime, l'autre formant la base à partir de laquelle il se déclenche».
11. Certains tenants de la méthode générative transformationnelle distinguent également ces verbes des intransitifs en les considérant comme des «verbes ergatifs», «caractérisés par le fait que leur sujet de surface est engendré dans la même position que l'objet direct d'un verbe transitif» et qui «se distinguent ainsi des vrais intransitifs dont le sujet de surface est engendré sous S» (Lefebvre 1986: 122).
12. Chez Dubois (1967:108-113) on a considéré cette opposition comme une forme de transformation passive permettant de passer du transitif actif à l'intransitif passif.

PROBLÈMES POSÉS A LA PHONOLOGIE PAR
LA PHONÉTIQUE EXPÉRIMENTALE*

Laurent SANTERRE
Université de Montréal

La caractérisation des unités de langage au moyen de traits distinctifs, eux-mêmes définis par des indices acoustiques, est une démarche utile et à peu près irremplaçable en linguistique théorique; mais elle est restrictive, réductrice et en bonne partie aberrante quand il s'agit de décrire la parole réelle dans son infinie variété.

Les phonèmes sont définis pour s'exclure réciproquement, mais la zone variphonique d'un phonème peut recouvrir celles d'autres phonèmes qu'on a parfois définis comme très différents ou éloignés. Pour la phonétique instrumentale, pour la reconnaissance automatique, et même pour la perception, les sons du langage ne sont pas nécessairement tels qu'on les a définis théoriquement. Exemples.

* Cet article est tiré d'une présentation faite à la journée d'études «Les rapports entre phonétique et phonologie», organisée par Pierre Martin au Laboratoire de phonétique et phonologie de l'Université Laval, le 10 octobre 1985.

***Langues et linguistique*, n° 13, 1987**

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

lli.ulaval.ca

PROBLÈMES POSÉS A LA PHONOLOGIE PAR
LA PHONÉTIQUE EXPÉRIMENTALE'

Laurent SANTERRE

Il est normal que la phonétique expérimentale pose quelques problèmes à la phonologie; les deux disciplines partagent des territoires qui se recouvrent partiellement, chacune avec des moyens et des points de vue assez différents. Il fut un temps où la phonétique n'était pas considérée comme partie de la linguistique. Les avis ont bien changé, mais il n'empêche qu'on trouve encore aujourd'hui utile de rappeler que la phonétique étudie la forme du signifiant, (pas du tout sa substance, comme on le prétendait) et que donc on doit lui accorder le statut de linguistique.

Il y aurait long à dire sur les relations de la linguistique et de la phonétique, en particulier depuis SPE de Chomsky et Halle (1968). Aujourd'hui, la phonétique montre qu'elle n'est pas seulement une technique empruntée aux sciences dites pures, mais qu'elle s'en sert comme moyens d'une plus profonde investigation. De son côté, la phonologie est aux prises avec la forte variphonie apportée sur le devant de la scène par la sociolinguistique d'abord, et de plus en plus par la psycholinguistique, en grande partie grâce à une approche plus large et en même temps plus précise que favorise la phonétique instrumentale; il me paraît révélateur, par exemple, que la syntaxe cherche des points de repère pour son analyse dans les marques suprasegmentales du signal de la parole dont la phonétique s'emploie depuis déjà longtemps à mon-

trer les fonctions primordiales dans la pratique et la pragmatique des langues.

Depuis peu, le magnétophone s'est posé comme un témoin objectif de la production. Il est certain que rien ne peut remplacer l'oreille comme instrument de décodage de la parole; rattachée à ses circuits neurologiques et psychiques, elle est un outil absolument merveilleux de décodage de tous les sens possibles de la parole; mais elle est un piètre outil d'analyse et de mesure des formes acoustiques du signal de parole lui-même. Avec l'apparition de l'analyse sonographique et la possibilité d'écouter à répétition le signal analysé visuellement, on peut dire littéralement que les yeux nous ont débouché les oreilles.

Un autre pas a été franchi au moyen de l'ordinateur; il permet de faire une écoute très sélective et une analyse poussée des fonctions linguistiques des composantes du signal de parole. Mais il y a une limite à l'analyse, car elle peut bien dépasser son point de pertinence fonctionnelle. En ce sens, la meilleure analyse est maintenant celle qui fait sa contre-épreuve par la synthèse haute-fidélité; au moyen des tests de perception, elle mesure le fonctionnement de chaque paramètre acoustique pris séparément dans la parole soumise à l'analyse linguistique. On peut penser que cette analyse fine qui fait la preuve de sa justesse et de sa pertinence par la perception, la phonétique va faire d'autres progrès et va augmenter sa contribution à la connaissance de la parole, du langage et de la langue.

Les exemples qui suivent illustrent l'apport que la phonétique instrumentale peut faire à la linguistique en nous renseignant mieux sur la

production, la forme et la perception du signal de parole.

Nous verrons donc dans l'ordre:

1. La perception des voyelles hautes;
2. l'écoute d'un cas de désintégration phonétique;
3. des /z/ qu'on dit sonores;
4. y a-t-il une définition phonologique du /R/?

1. LA CHUTE DES VOYELLES HAUTES

Les /i/, /y/, /u/ tombent très fréquemment en français québécois à l'intérieur des mots, i.e. en dehors de l'accent. C'est un phénomène qui passe complètement inaperçu dans la population, même chez les locuteurs qui ont le souci de soigner leur langage et au moment même où ils veulent le soigner.

Mes étudiants de phonétique sont très avertis de cette disparition sournoise. Pourtant il me semblait que dans certains cas, ils n'arrivaient pas à produire le /i/, en particulier dans *petit garçon*, *petite fille* [pts], [ptst]. J'ai voulu faire un test de perception pour savoir si des oreilles averties et attentives pouvaient être sensibles, et jusqu'à quel point, à la disparition des voyelles hautes en dehors de l'accent. J'ai demandé à l'un d'eux d'enregistrer en cabine insonorisée et, bien sûr, sans lui dire de quoi il s'agissait, les phrases suivantes (les pourcentages placés après les voyelles soulignées représentent les cas où ces voyelles ont été perçues et transcrites dans le test qui a suivi):

1. Il est peu populaire (74.3%).
2. Je voudrais (91.4) un support (74.3) (fig. 1) en bois.

3. Ça peut pas plaire (fig. 4) à tout (100) le monde.
4. Le sport (fig.2) de compétition (54.3) est populaire (65.6) (fig. 3) de nos jours.
5. Pierre, je suppose (34.3) que tu (85.7) vas nous (94.3) (fig. 5) accorder ton support (25.7) financier (80).
6. Il s'instruit par le biais de la discussion (70.6), (85.3).
7. Tu as encore oublié tes billets, je suppose (37.1).

Trente-cinq étudiants de phonétique et d'orthophonie ont participé à ce test. Il leur était demandé de dire si les voyelles hautes soulignées avaient été réalisées ou syncopées. Ils pouvaient écouter la bande autant de fois qu'ils le désiraient. Or, il se trouvait qu'aucune des voyelles hautes soulignées n'avaient été réalisées, pas même en partie, la vérification en ayant été faite au moyen de l'analyse sonographique et, dans certains cas, au moyen des sonagrammes numériques, beaucoup plus précis, qu'on fait par ordinateur.

Ces résultats semblent indiquer que, du moment qu'un mot est identifié en raison du contexte ou de la situation, il est imaginé dans son intégrité. La production est phonologiquement catégorique ou catégorielle au départ, mais elle aboutit en surface à une variphonie d'une étendue encore insoupçonnée; la perception est catégorique en sens inverse: à partir de cette variation phonétique, elle doit faire une réduction catégorielle qui reconstitue la suite phonologique porteuse du sens.

Pour faire la contre-épreuve du test, j'ai repiqué à partir de la même bande les mots

populaire, pas plaire, support, sport, pour les faire entendre en dehors de leur contexte; les mêmes auditeurs, qui tantôt pensaient entendre les voyelles hautes, n'ont pu faire mieux que le hasard pour distinguer les mots de ces deux paires quasi homophones.

La variation articulatoire et acoustique nous apparaît nettement plus grande et plus intéressante qu'on ne l'avait imaginé. C'est l'observation qui fait progresser la théorie; et sans cette dernière, que peut-on observer valablement? Il ne faut pas croire qu'en science l'observation peut dépasser de beaucoup la théorie, ou la théorie devancer de beaucoup l'observation. C'est un tandem qui tiraille mais qui doit aller dans le même sens.

2. L'ÉCOUTE D'UN CAS DE DÉSINTÉGRATION PHONÉTIQUE

Il s'agit d'un monsieur de 64 ans qui, à la suite d'un accident cérébro-vasculaire et après une période de récupération, dévoisait en tout ou en partie les constrictives en fin de mot. Il a lu aux fins d'une recherche (Bergeron 1984) une liste de 400 mots comprenant un certain nombre de paires minimales. Pour faire un test de perception, les auteurs ont retenu 78 mots, comportant une constrictive en finale.

Quatre étudiants phonéticiens et orthophonistes ont participé à ce test. Il leur était demandé deux choses: écrire le mot qu'ils entendaient, puis transcrire étroitement la consonne finale; la convention était SN pour une consonne sonore, SN-SD pour une consonne en partie sonore ou sourde, et enfin SD pour une consonne sourde.

Voyons les résultats du test pour quelques mots particulièrement intéressants. Il se trouvait que les mots retenus pour le test avaient tous été réalisés avec une constructive complètement sourde; l'analyse acoustique ne laisse aucun doute à ce sujet.

A. *Ruse*. Ce mot a été entendu comme *ruse* à 93.7% et *russe*, à 6.3%, bien que le /z/ ait été complètement désonorisé; quant à la transcription, elle rapporte 50% de dévoisement partiel et 43% de dévoisement total.

Deux raisons expliquent pourquoi on a entendu *ruse* au lieu de *russe* comme on aurait pu s'y attendre. D'abord, c'est que la voyelle a été réalisée longue et qu'elle aurait été brève si elle avait été entravée par une constructive sourde authentique; ensuite, cette voyelle haute aurait été relâchée sous l'effet de l'abrègement; c'est une règle qui souffre très peu d'exceptions en québécois; s'il s'était agi du mot *russe*, il aurait été prononcé [rYs] avec une voyelle brève et relâchée. Le locuteur a programmé un /z/ phonologique, mais il n'a pu le voiser; pour le reste, tout est resté normal dans sa production.

B. *Cuve*. Ce mot, qui n'a pas de contrepartie *cufe*, a été reconnu à 100%. La consonne finale est malgré tout transcrite complètement sonore à 53.6% seulement; c'est-à-dire que les autres auditeurs ne s'accordent pas la liberté d'en croire leurs oreilles, la voyelle étant allongée et non relâchée.

C. *Neuve*. Comme le mot *neuf* est disponible, on pourrait s'attendre à revenir au résultat de 93% environ en faveur de *neuve*, comme pour *ruse* précé-

demment. Ce n'est pas ce qui se produit; *neuve* est entendu à 66.7% seulement et la consonne finale est transcrite comme plus ou moins et pas du tout dévoisée à 83.3%. Ici une seule raison a pu empêcher d'entendre le mot *neuf*, c'est que la voyelle est allongée par le /v/ phonologique. La règle de relâchement des voyelles hautes ne s'applique pas ici comme pour *ruse*.

D. *Cave*. Entendu *cave* à 87.5%. La constrictive est transcrite partiellement ou entièrement dévoisée à 62.5%. L'absence de paire minimale n'a pas fait atteindre les 100% de reconnaissance comme pour *cuve*, peut-être parce qu'on a vaguement l'impression qu'un mot *cafe* existe en français, voisin du mot *gaffe*... Est-ce une explication?

E. *Chauve*. Ce mot est pris pour *chauffe* à 91.6%. La transcription donne la consonne dévoisée au même pourcentage. Le /o/ long ne pouvait être une marque de *chauve*, puisqu'il est une voyelle toujours longue par nature dans le système phonologique québécois et qu'un /f/ ne pouvait l'abrèger efficacement.

F. *Mauve*. Entendu *mauve* à 87.2%. La constrictive finale est transcrite assourdie ou sourde à 76%. La voyelle est longue dans *mauve* comme dans *chauve* et *chauffe*, indépendamment du fait que la consonne finale est allongeante ou abrègante. Rappelons que le système phonologique des voyelles en français québécois comprend huit voyelles longues ou tendues par nature; ce sont les quatre nasales, et le /³/ de *fête*, le /o/ de *pâte*, le /o/ de *côte* et le /ø/ de *jeûne*. La seule raison qui explique qu'on ait entendu *mauve* à 87%, c'est qu'on ne pouvait entendre *maufe* qui n'existe pas.

Il faut conclure de cette expérience que, du côté du locuteur, il y avait bien un problème de production et qu'il ne suffit pas pour en juger de l'écouter attentivement ni d'en faire une transcription fine. Car, du côté des auditeurs aussi, il y avait un problème. Les phonéticiens et les orthophonistes sont mis à l'épreuve tout autant que les patients dans les tests qu'ils leur font subir. Voilà un cas évident où il y a lieu de recourir à la phonétique instrumentale. En médecine, les rayons-X et le scanner ont avantageusement secondé le stéthoscope...

Voyons maintenant un cas où la production des locuteurs et la perception des auditeurs n'est pas à incriminer, mais qui oblige peut-être à revoir une fois de plus le trait de voisement dans la phonologie, comme on l'a fait pendant quinze ans à propos des occlusives dites cognates.

3. DES /ʒ/ QU'ON DIT SONORES

J'ai demandé à plusieurs étudiants, dont certains étaient des francophones d'Europe, de prononcer des mots comme *girouette* et *gazon*; dans 80% des cas, les constrictives n'étaient pas voisées et étaient entendues comme parfaitement normales, i.e. sonores et non assourdies. Par exemple dans *girouette*, (fig. 6) même quand on cherchait à percevoir la constriction sourde comme pour un /ʃ/, on n'y arriverait pas. Il a fallu l'isoler en segmentation par l'ordinateur, et alors c'est un /ʃ/ qu'on a entendu. Ce /ʒ/ dévoisé, comparé au /ʃ/ de *chirade* (mot québécois tiré de l'anglais *sheer*), lui aussi segmenté, paraît seulement un peu moins aigu. Le trait qui distingue ici le /ʒ/ de /ʃ/ n'est pas le voisement; dans certains cas, ce peut être la durée plus longue pour le /ʃ/ et, pour des durées comparables, une légère turbulence à la

hauteur de 400 ou 500 Hz pour le /ʒ/ due à l'accouplement partiel (et sans vibration) des cordes vocales. Cette absence de vibration peut s'expliquer par une grande pression susglottique (Mcneilage 1982).

4. Y A-T-IL UNE DÉFINITION PHONOLOGIQUE DU /R/?

Les locuteurs des /R/ analysés sont un ouvrier de Montréal (documentation filmée aux rayons-X), et deux groupes d'écoliers de St-Henri (Montréal) et de Havre-St-Pierre, localité située sur la rive nord-est du fleuve St-Laurent, au-dessus de l'île d'Anticosti.

Les /R/ montréalais en finale absolue.

Précédés d'une consonne, ils peuvent tomber, comme dans *arbre*, *quatre*. Après une voyelle, ils peuvent être postérieurs, constrictés ou grasseyés comme en français standard; le plus souvent ils sont strictement vocaliques; dans ce cas, ils n'ont rien d'une consonne et sont faits par la convergence de F1 et de F2 due au recul de la langue vers le haut-pharynx ou l'uvule, mais sans constriction; ex. *père* [pa(R)]. Ils peuvent aussi prendre la forme de /j/ après une diptongaison de la série antérieure, comme dans *faire* [faj]. On observe aussi les variétés antérieures [r et r̥], et des R rétroflexes comme en anglais: *soeur* [sɔ̃ʀ], *sport* [spɔ̃ʀ].

De plus, la documentation filmée révèle un double /R/: un [R] vocalique suivi d'une occlusion apicale (planche 1). Ce locuteur roule ses /R/ antérieurs dans d'autres positions, mais représente la génération intermédiaire (30 ans) entre les jeunes qui ne roulent plus quand ils sont assez scolarisés, et les plus âgés, au-delà de 50 ans,

qui gardent le [r] caractéristique des Montréalais (Santerre 1979). Ce flap, qui intervient à l'articulation 49, peut s'entendre quand on est averti; il se voit bien sur les films et sur le sona. Ce phénomène du double R en finale est loin d'être rare à Montréal; je l'entends couramment dans la bouche de certains annonceurs les plus distingués de Radio-Canada. Mais il passe aussi inaperçu, et pour cause, à preuve la planche 2 où il ne laisse aucune trace sur le sona; seul le film le révèle (articulation 52); il survient quand il n'y a plus de pression dans la bouche. Seul le /R/ vocalique est fonctionnel dans ce cas, et le [r] pourra disparaître en douceur de cette façon. Cette manière de remplacer le R antérieur par le R postérieur est authentique; est-elle propre au Québec? En tout cas, ce n'est pas ce procédé qu'on a invoqué dans d'autres langues et d'autres dialectes, peut-être parce qu'on n'avait pas les moyens techniques de le mettre en lumière à l'époque du changement.

Le /R/ en début de mot.

Il peut être multi-occlusif chez les locuteurs qui roulent (planche 3), mais le plus souvent il est fait d'un seul flap précédé nécessairement d'une épenthèse assez longue.

Le /R/ devant consonne intérieure de mot, comme dans *regarde* (planche 3).

L'articulation 33 et la tranche sonographique correspondante montrent l'occlusion apicale unique [r], mais j'y souscris un 2, car elle n'est pas suivie d'explosion ou de relâche; en effet, l'articulation 34 montre le renforcement de la position pour le /d/ qui suit, puis pour le /l/ à 36. Il serait trop long de justifier ici l'implo-

sion du [r] au lieu de celle du /d/. Il suffit de noter que la vitesse et la forme de l'apex pour l'implosion du [r] est plus rapide et plus élastique que pour le [d], ce qui se voit sur les films.

Les /R/ intervocaliques.

En montréalais, ils peuvent être uvulaires faibles, rarement constrictifs vélaux, et, bien sûr, antérieurs. Dans ce dernier cas, ils sont [r], comme dans *la reine* (planche 3). Ils peuvent être [r] pour l'insistance.

Le /R/ final devant consonne initiale de mot.

Il existe une grande variété de réalisations difficiles à prévoir. Dans *un dollar juste* (planche 4), le même locuteur que précédemment fait un [r] et il doit le faire suivre d'une épenthèse pour respecter sa règle de position intervocalique; mais celui qui est possible parce que la consonne qui suit n'est pas homorganique et qu'elle est sonore. L'épenthèse s'intercale facilement au moment du passage du /r/ au /ʒ/, mais elle est plus longue que nécessaire. Ce qui est remarquable, c'est que cette longue voyelle ne s'entend pas. En segmentation, on peut entendre facilement la section [rəʒy], mais pas [arəʒ].

CONCLUSION

Quelle définition phonologique faudra-t-il adopter pour rendre compte de cette production? Un seul faisceau de traits distinctifs ne saurait suffire; assurément il en faut plusieurs (Santerre 1981). Il ne faudrait pas considérer ce sujet comme un énergumène, car il paraît bien être tout à

fait ordinaire et pas plus remarquable que ses compatriotes montréalais.

Les /R/ qui suivent (fig. 7 à 12) ont été enregistrés dans un groupe d'enfants d'une école de Havre-St-Pierre, par un étudiant de linguistique des années 70 (M. Sizielsky).

Le /R/ devant consonne à l'intérieur des mots et à la frontière de syntagme se réalise sous forme d'occlusive. Ex. *regarder* (fig. 7) [R^hgagde]. D'ordinaire l'occlusion est sourde ou sonore et plus ou moins antérieure ou centrale ou vélaire, selon la nature de la consonne qui suit et de la voyelle qui précède. L'occlusion n'est pas toujours ferme, de sorte qu'on peut rencontrer des constrictions aux mêmes lieux d'articulation. La variphonie du /R/ dans cette position phonologique peut donc se réaliser sur un continuum situé entre occlusion et constriction d'une part, et d'autre part sur un autre continuum de lieu d'articulation qui va de pré-palatal à vélaire. La sonorité est aussi conditionnée.

Le /R/ après consonne initiale de syllabe se réalise sous forme de constriction de fréquence acoustique très variable. Dans *crabes* (fig. 8), on a du mal à percevoir l'occlusion lâche qui précède la constrictive vélaire. Dans *truite* (fig. 9), la constrictive et la semi-consonne se fusionnent pour faire entendre un [w] très sonore et un peu avancé sous le voile. La transcription phonétique de ces /R/ reste sujet à révision après une meilleure analyse.

Le /R/ intervocalique intérieur de mot. Il est d'ordinaire très faible et peut être complètement imperceptible, comme dans une *carabine* (fig. 10); quand ce /R/ s'entend mieux, il prend la forme

d'une aspiration. Cette forme aspirée se trouve très fortement réalisée au début des mots. L'aspiration des [h] est d'ailleurs très courante, comme dans «*Henri Richard*» [hähihi [aR]. L'aspiration n'est pas toujours libre de toute constriction vélaire ou palatale avec les voyelles hautes. Dans *Rosaire* (fig. 11), l'aspiration est libre et sourde; elle est très sonore et constrictive dans *Rémi* (fig. 12). Le dialecte de Havre-St-Pierre paraît très composite. Il y aurait lieu de décrire des systèmes variphoniques du /R/ pour plusieurs locuteurs de ce groupe d'enfants de 8 à 11 ans.

Les traits qui pourraient distinguer le /R/ comme unité phonologique des autres segments me paraissent protéiformes. Ce n'est pas sans raison que la reconnaissance automatique de la parole est toujours tenue en échec malgré des efforts immenses et très coûteux. On n'a pas encore commencé à décrire étroitement les formes acoustiques du langage et les caractéristiques du locuteur qu'on veut faire reconnaître.

Par cette revue rapide de quelques variantes du /R/, on voit qu'une seule définition de cette unité phonologique devrait faire état de traits aussi différents que: voyelle, consonne, occlusif, constrictif, alvéo-dental, palatal, vélaire, uvulaire, pharyngal, laryngal.

Je rappelle brièvement les conclusions.

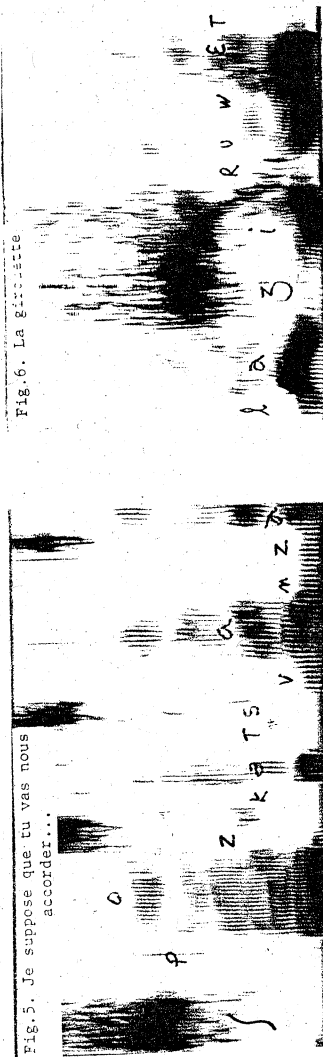
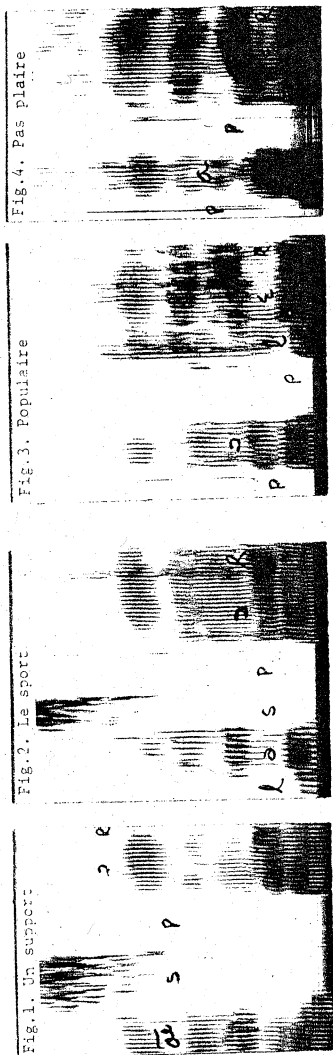
1. S'il est vrai que depuis Saussure on veut décrire la langue parlée, de préférence à la langue écrite, il reste encore aujourd'hui qu'on le fait le plus souvent au moyen de l'encre et du papier, et à l'oreille seulement.

2. Il y aurait lieu de définir une même unité phonologique au moyen de traits variables et de matrices d'indices individuelles.

3. Selon ce qu'on recherche, il faut bien distinguer la production de la parole, sa perception et enfin le signal de parole lui-même; ce dernier nous renseigne sur les deux autres termes de la communication verbale.

4. La théorie et l'observation sont un tandem nécessaire, et les deux approches ont toujours besoin d'être réajustées.

ANNEXES



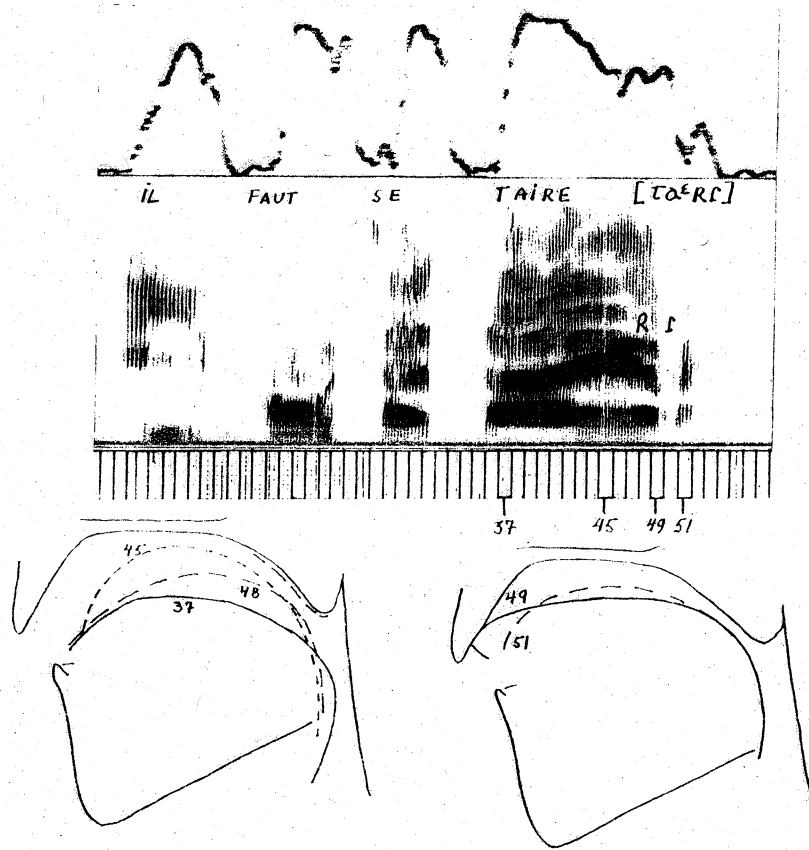


Planche 1. Tracés articulatoires (Rayons-X 48 images seconde) et analyse sonographique de la prise de son synchronisée au moment de la prise de vue. Les chiffres sur l'articulation correspondent aux mêmes chiffres sous les tranches sonographiques. Le locuteur est un Montréalais qui parle le niveau populaire, mais soigne son langage pour la circonstance.

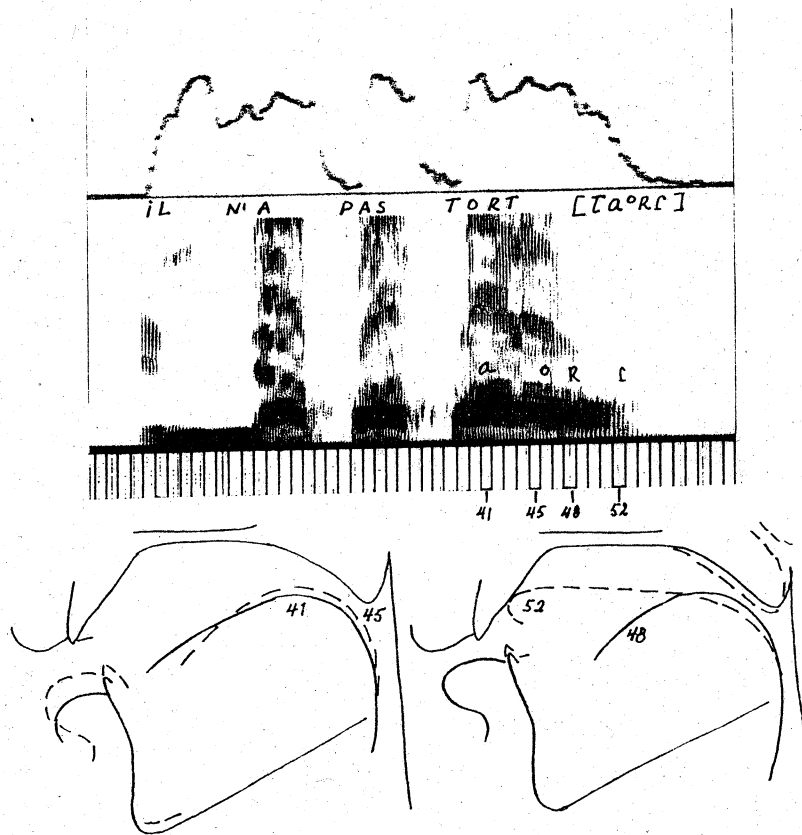


Planche 2. Le /R/ qui s'entend est strictement vocalique; il est fait par la convergence de F_2 et de F_1 (ce dernier ne pouvant s'élever davantage). Le flap qui survient en finale n'est pas perceptible à l'oreille ni sur le sonagramme; seule l'articulation filmée peut le révéler.

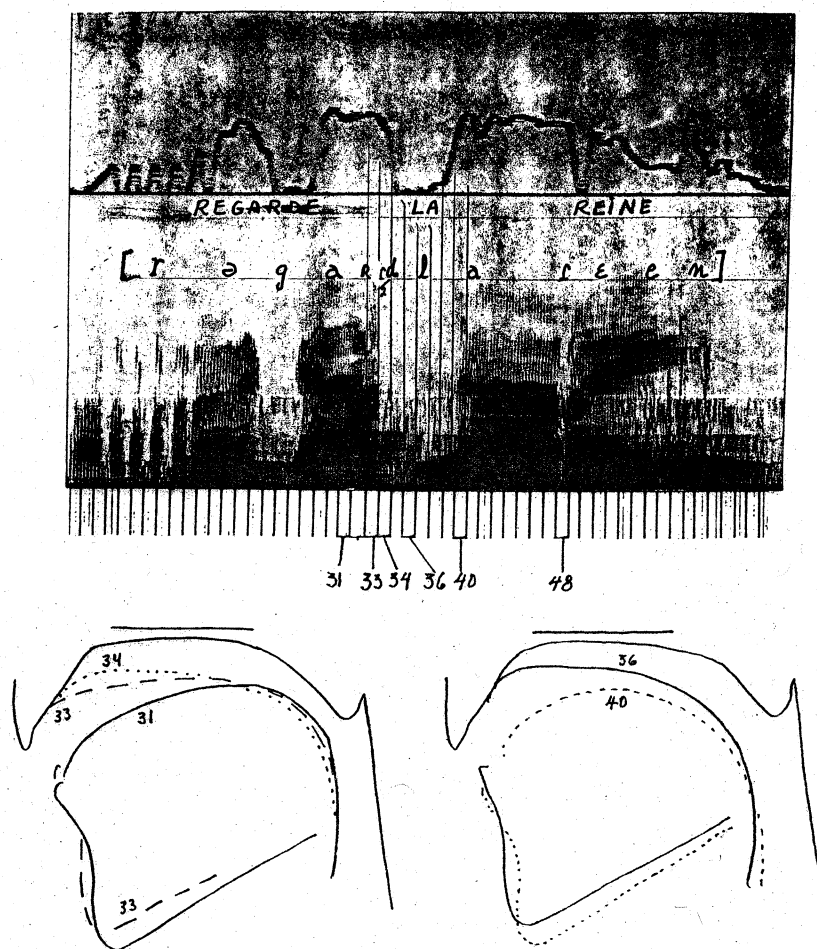


Planche 3. La séquence de 31 à 40 montre que l'occlusion du /R/ apical (33) n'est pas suivie d'une relâche, mais que l'apex renforce sa position sur les alvéoles (34); c'est pourquoi je transcris ce /R/ par un flap sur 2 (occlusion sans explosion).

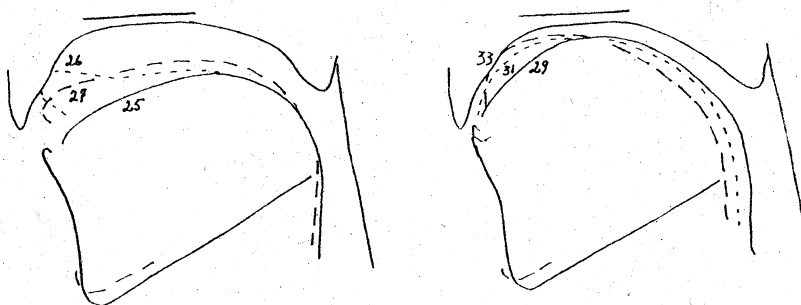
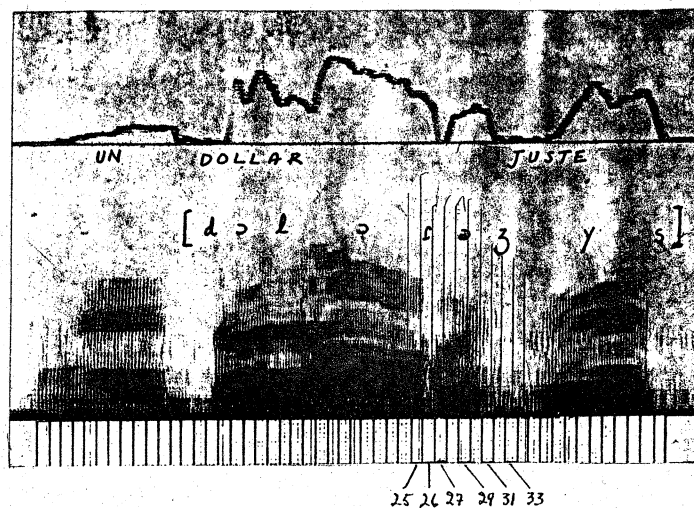


Planche 4. La séquence chiffrée montre que la rencontre consonne-consonne séparées par une frontière de mot est réalisée sous la forme CVCV par l'introduction d'une épenthèse vocalique. Malgré sa longueur et son intensité, cette épenthèse ne peut être perçue, même à l'écoute répétée.

Fig.7. Regarder

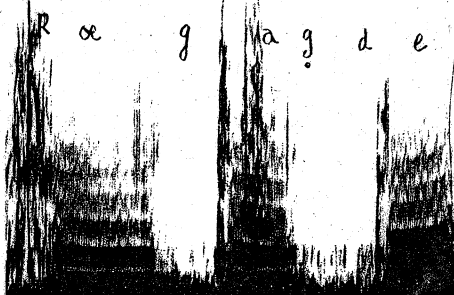


Fig.8. Des crabes



Fig.9. De la truite

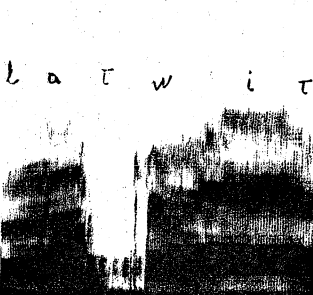


Fig.10. Une carabine



Fig.11. Rosaire

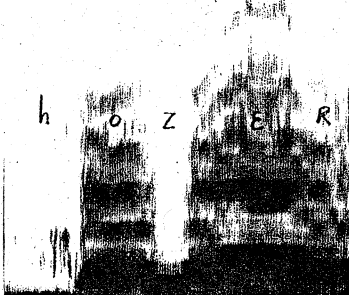
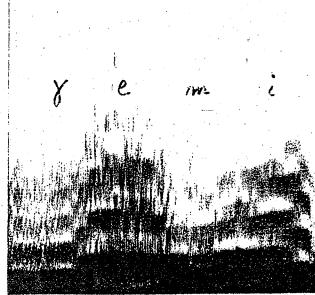


Fig.12. Rémi



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BERGERON, M., D. ARCHAMBAULT & L. SANTERRE (1983): «Problème de production ou problème de perception. Le cas de l'assourdissement dans la désintégration phonétique», communication au Congrès de l'Association Canadienne d'orthophonie et d'audiologie, Montréal.
- CHOMSKY, N. & M. HALLE (1968): *The sound Pattern of English*, New-York, Harper and Row.
- MACNEILAGE, P.F. (1982): «Speech Production Mechanisms in Aphasia», S. Grillner éditeur, *Wenner-Gren International Symposium Series*, Vol. 36, p. 43-60, Pergamon Press, p. 53-54.
- SANTERRE, L. (1979): «Le /R/ apical montréalais en régression rapide», *Les français régionaux du Québec*, Université du Québec à Chicoutimi, *Protée*, no. VII, p. 117-121.
- (1980): *Les voyelles orales dans le français parlé à Montréal*, thèse de doctorat d'Etat, (Strasbourg, 1971). Microfiches Bell and Howell, Montréal.
- (1982): «Les /R/ montréalais imprévisibles et inouis», *Revue québécoise de linguistique*, Vol. 12, no. 1, p. 77-96.
- (1986): «Des voyelles hautes non produites mais bien perçues», *Information et communication*, P. Léon éditeur, Université de Toronto, no. 5 (sous presse).
- SANTERRE, L. & C.Y. SUEN (1981): «Why Look for a Single Feature to Distinguish Stop Cognates», *Journal of Phonetics*, Vol. 9, p. 163-174.

NOTES

1. Recherche subventionnée par le CRSHC (410-84-1262).

LANGUES ET LINGUISTIQUE, no 13, 1987: 255-271

**LE VERNACULAIRE URBAIN DE BERLIN (VUB):
25 ANS APRÈS L'ÉRECTION DU MUR,
PEUT-ON DISTINGUER DEUX COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES ?**

Peter SCHLOBINSKI
Freie Universität Berlin

Après avoir esquissé l'évolution de la variété de l'allemand parlée à Berlin et après avoir décrit les particularismes qui y sont reconnus aujourd'hui, l'auteur fait rapport d'une étude empirique menée dans deux quartiers de Berlin-Ouest et dans un quartier de Berlin-Est. Cette étude empirique révèle des divergences dans l'utilisation du vernaculaire urbain de part et d'autre du mur. Celles-ci sont expliquées en s'appuyant sur des différences observées dans les attitudes linguistiques des locuteurs des deux côtés du mur. Le modèle d'explication qui est proposé fait voir qu'il existerait à Berlin une seule communauté linguistique divisée en deux communautés de communication.

***Langues et linguistique*, n° 13, 1987**

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

li.ulaval.ca

LE VERNACULAIRE URBAIN DE BERLIN (VUB):
25 ANS APRÈS L'ÉRECTION DU MUR,
PEUT-ON DISTINGUER DEUX COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES ?

Peter SCHLOBINSKI

S'il est un concept fondamental en sociolinguistique, c'est bien celui de *communauté linguistique*. Or il s'agit sûrement du concept qui a fait naître les plus grandes dissensions parmi les sociolinguistes. Alors qu'il revient à Labov (1972:120) d'en avoir énoncé la définition opératoire la plus largement acceptée: "It seems plausible to define a speech community as a group of speakers who share a set of social attitudes towards language", il n'en demeure pas moins qu'appliquée à des situations particulières, de multilinguisme notamment, cette définition a dû être remise en question et parfois même avec virulence (voir Romaine 1982a:24). Il existe par ailleurs actuellement une multitude de définitions (voir Hudson:1980) adoptant presque autant de perspectives qu'il existe de projets de recherche. C'est à l'intérieur de ce débat que le présent article s'insère, en cherchant à découvrir de quelle manière les attitudes et les usages linguistiques ont évolué suite au fractionnement géopolitique de la ville de Berlin qui formait encore il y a 25 ans une communauté linguistique homogène. Si de l'examen d'un exemple aussi singulier n'émerge pas une solution définitive au débat qui a cours parmi les sociolinguistes, du moins espérons-nous qu'en alimentant la discussion, nous nous rapprocherons davantage d'une solution satisfaisante.

1. CARACTÉRISTIQUES DIALECTOLOGIQUES DU VUB

Pour le sociolinguiste qui désire entreprendre une description de la variété berlinoise de l'allemand, l'une des dimensions les plus intéressantes du travail qui l'attend découle du fait que cette variété ne se laisse placer nulle part sur le continuum dialecte/standard, ces deux pôles qui délimitent l'espace des variétés de l'allemand et qui ont fait l'objet quasi exclusif de la dialectologie allemande depuis ses origines déjà séculaires. Si l'on en croit Munske (1983), la dialectologie allemande aurait développé des stratégies pour s'immuniser contre la description de variétés complexes et hétérogènes de l'allemand et c'est ainsi que le VUB a longtemps été considéré comme une variété «irrégulière et non systématique». De tels attributs sont imputables du point de vue historique au fait qu'il s'agit d'une variété orale du haut allemand impliquant un substratum du bas allemand.

Tel que nous le connaissons aujourd'hui, le VUB fait suite à quatre principales périodes d'évolution linguistique. (1) Du septième au douzième siècle, c'est le slave qui était parlé dans la région où se trouve actuellement Berlin. (2) Du treizième au quinzième siècle, les Berlinoises parlaient le moyen bas allemand. (3) Au seizième siècle, les populations de l'Allemagne centrale prirent pour modèle les villes de Leipzig et de Meissen et en conséquence le bas allemand fut fortement influencé par la langue écrite dans la région orientale de l'Allemagne centrale (la Bible de Luther) ainsi que par la langue vernaculaire qui y était parlée, celle qui est appelée «Meissener Deutsch» (l'allemand de Meissen). Par suite de l'utilisation des nouvelles variétés de prestige, beaucoup de caractéristiques du bas allemand furent

supprimées et remplacées. C'est ainsi qu'au seizième siècle, le VUB prit naissance pour servir de langue familière chez les classes sociales supérieures tandis que le bas allemand demeurait prépondérant chez les classes inférieures. (4) Au cours du dix-huitième siècle le haut allemand s'est imposé comme variété de prestige pour être ensuite codifié par les grammairiens au dix-neuvième siècle. L'usage du VUB s'était étendu entre-temps aux classes inférieures. Il n'était plus parlé à cette époque en fait que par celles-ci et on commença alors à le considérer comme une sorte d'argot (l'argot berlinois). Comme nous le verrons plus loin, ce processus de stigmatisation s'est prolongé jusqu'à ce jour à Berlin-Ouest. Ce qui est important pour la description des principales caractéristiques phonologiques (et morphologiques) du VUB, c'est qu'il existe encore aujourd'hui plusieurs formes linguistiques qui peuvent être considérées comme étant des vestiges du bas allemand. On ne retrouve toutefois ces formes que dans des ensembles lexicaux spécifiques ou dans des classes de mots particulières (voir le tableau 1).

2. LES CARACTÉRISTIQUES SOCIOLINGUISTIQUES DU VUB

Compte-tenu des aspects de son évolution linguistique énumérés ci-dessus et de la situation historique et politique particulière à Berlin, le VUB intéresse particulièrement les sociolinguistes pour deux raisons majeures. Du point de vue linguistique, cette variété est basée sur un substratum du bas allemand ce qui signifie qu'une analyse sociolinguistique purement synchronique ne saurait être suffisante sans que ne soient aussi pris en compte des aspects diachroniques (voir également Romaine 1982b). Du point de vue sociologique, cette variété est parlée dans une ville

TABLEAU 1

Les principales variables phonologiques du VUB

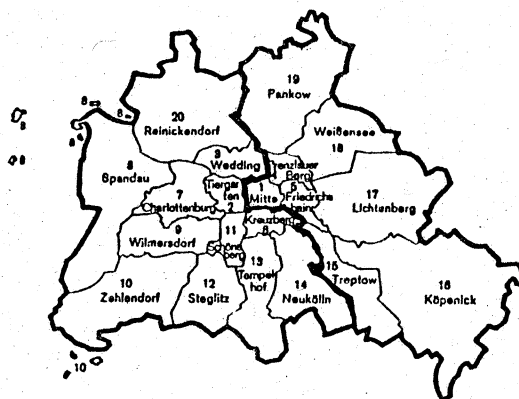
(g)	g → J	restreint phonologiquement à la: (i) position initiale dans le mot: [gemain], [ge:bn], [gu:t], etc. (ii) position médiane dans le mot: [le:gn], [li:gn], [morgn], etc.
(ai)	ai → e:	apport lexical du bas allemand: [ain], [kain], [klain], [baidə], etc.
(au ¹)	au → o:	apport lexical du bas allemand: [aux], [augə], [laufn], etc.
(au ²)	au → u	variantes fonctionnelles de /auf/: [aufarbitn], etc.
(ç)	ç → k	/iç/ (pronom personnel)
(s)	s → t	(i) apport lexical du bas allemand: /das/, /was/, /es/, etc. (ii) finale du mot en -es dans certaines classes de mots

divisée politiquement en deux systèmes sociaux diamétralement opposés. Il semble donc très intéressant de procéder à la comparaison de la variation et du changement linguistique dans les deux parties Est et Ouest de Berlin. Dans cette optique, une étude sociolinguistique détaillée du VUB a été effectuée par Dittmar, Schlobinski et Wachs (1985) ainsi que par Schlobinski (1985). Nous en présentons ci-après quelques-uns des résultats.

3. **LA VARIATION DANS UNE COMMUNAUTÉ LINGUISTIQUE QUI EST DIVISÉE POLITIQUEMENT**

Pour l'étude du VUB, on a choisi trois arrondissements: ceux de Wedding (Berlin-Ouest), Prenzlauer Berg (Berlin-Est) et Zehlendorf (Berlin-Ouest) (voir la figure 1). Les deux premiers

FIGURE I



arrondissements retenus, Wedding et Prenzlauer Berg, représentent de tradition des arrondissements de la classe ouvrière; ils sont séparés par le mur. Quant à Zehlendorf, il s'agit d'un quartier de classe moyenne de Berlin-Ouest se trouvant quelque peu en retrait du centre ville.

A Wedding, 61% de la population fait partie de la classe ouvrière. Depuis la dernière guerre, les changements rapides de la structure sociale y ont provoqué une rupture de l'ancien caractère résidentiel menant à l'écroulement des réseaux sociaux. L'afflux massif d'ouvriers de l'Allemagne de l'Ouest et de l'étranger ont contribué à y façonner une structure hétérogène de la population.

A Prenzlauer Berg, qui se trouve du côté de Berlin-Est, la situation est bien différente. Là, à l'encontre de la maxime de progrès officiellement proclamée concernant «le socialisme réellement existant», le changement social ne se forme que lentement et difficilement. Dans les vieux quartiers résidentiels, il n'y a eu au cours des

dernières années que peu de changement et à l'opposé de Wedding, les réseaux sociaux y sont demeurés pratiquement intacts. Le développement de Prenzlauer Berg est influencé de façon significative par le fait que les citoyens de la R.D.A. n'ont pas la possibilité de choisir leur lieu de résidence. Par conséquent, la population berlinoise est restée fidèle à Berlin en se reproduisant dans ses quartiers d'origine. Pour ce qui est des nouveaux-venus, notamment ceux de la Saxe, ces derniers ne se sont guère installés à Prenzlauer Berg, puisqu'on leur a assigné des habitations dans les quartiers plus modernes de la banlieue. Cette pratique est venue aggraver des rapports déjà par tradition peu agréables entre les Berlinoises et les Saxons, imputables au fait que ce sont très souvent des Saxons qui occupent les positions-clé dans les domaines politique et social.

L'arrondissement de Zehlendorf, enfin, est un quartier typique de la classe moyenne avec ses nombreuses villas et son caractère presque provincial. Sa distance géographique de Wedding est doublée d'une distance sociale encore plus grande. La population de Zehlendorf est composée en majeure partie d'indépendants, de fonctionnaires et d'employés de bureau.

Pour déterminer les variables «cible» du VUB et ensuite décrire la variation, on a recueilli à l'aide de 37 entrevues des données de la part de personnes formant des réseaux sociaux différents. De plus, on a pris en considération 383 enquêtes de route (où l'enquêteur demande son chemin aux habitants du quartier) suivant le principe des réseaux cartographiques décrit par Houck (1968) et Heath (1980). Nous avons obtenu de la sorte une strati-

fication socio-régionale stable pour six variables phonologiques (voir le tableau 2).

TABLEAU 2

Variation extra-linguistique de certaines variables

Variable	Variation extra-linguistique
(g)	socio-régionale* sexe
(ai)	socio-régionale* sexe âge
(au ¹)	socio-régionale sexe réseau social
(au ²)	socio-régionale*
(ç)	socio-régionale*
(s)	socio-régionale* sexe âge

* des effets significatifs sont confirmés entre les quartiers de la classe ouvrière de Berlin-Est et Berlin-Ouest

En général, comme nos données l'indiquent, le VUB s'est conservé beaucoup mieux à Berlin-Est qu'à Berlin-Ouest. Nous tenterons d'expliquer ce phénomène de façon plus détaillée en abordant l'examen de dimensions subjectives propres au VUB.

4. **LES ATTITUDES LINGUISTIQUES A BERLIN-OUEST ET A BERLIN-EST**

Pour un locuteur, la langue contribue souvent à marquer son identité, à se distinguer. Comme des attitudes positives ou négatives à

l'égard d'une langue représentent la dimension subjective qui correspond à la stratification objective de son emploi, une enquête sur les attitudes relatives à des variétés ou à des codes linguistiques en particulier constitue la première tâche à effectuer en vue de comprendre la signification sociale d'une variété donnée.

A Berlin-Ouest, le VUB est généralement stigmatisé portant une connotation de «vulgarité» et d'«insolence» à valeur prolétarienne. *Dit jibt 'n ganz tierischen Slang und dann kann man ooch Hochdeutsch sprechen.* (Ei-1/I-1:36) (On peut entendre parler vraiment «joual» mais on parle aussi le haut allemand). *Ja, also falsche Grammatik so, und dann so laut, also da habe ich vielleicht auch ein Vorurteil, aber ist so richtige Putzfrauensprache.* (Zehl-7/X-1:420) (Oui, et leur grammaire est mauvaise et en plus ils parlent tellement fort, j'ai peut-être des préjugés mais moi, je trouve que c'est une vraie langue de femme de ménage). Dans les quartiers de la classe moyenne, comme par exemple à Zehlendorf, on adopte des attitudes négatives envers le VUB, ce qui est beaucoup moins le cas dans les quartiers de la classe ouvrière. En somme, le VUB représente un sociolecte dont les locuteurs sont stigmatisés, il est perçu comme un mode de communication bien peu glorieux et un code réservé aux incultes.

A Berlin-Est, notamment dans le quartier ouvrier de Prenzlauer Berg, on n'a pu détecter aucune attitude négative envers le VUB. Selon Peine et Schönfeld (1981, 251-252), le VUB pourrait y représenter une variété de prestige à cause du «but social et fonctionnel de la variété berlinoise, des traditions et de la conscience de la valeur propre aux locuteurs». En contrepartie de

la loyauté au VUB on assiste - *omnia determinatio est negatio* - à la stigmatisation des personnes qui parlent le saxon. *Kommste inne Kaufhalle, ja, sprichste mit der Fleischabteilung, weil du da () worden bist, EENE AUS SACHSEN, so 'ne sture und daemliche, von Tuten und Blasen keene Ahnung. Und, biste denn uf die Dame anjewies'n, wa, du fuehlst dich als Berliner da irgendwie fremd, ja. (Pr2/IX-2:40)* (Tu vas dans un grand magasin, tu sais, et tu viens pour parler à quelqu'un à la boucherie, parce qu'on t'a (), C'EST UNE SAXONNE, une femme entêtée et stupide, complètement bouchée. Mais qu'est-ce que tu veux faire ? Y a juste elle pour te répondre. Tu te sens quasiment étranger en tant que Berlinois.)

L'une des principales raisons à l'origine de cette stigmatisation serait, selon Bausinger (1972:20), «le fait que la variété saxonne s'est généralement implantée comme langue d'interaction dans les fonctions officielles». *Der Sachsenhass in Berlin hat ooch damit viel zu tun, damit 'ne Menge zu tun, dass also is meine Meinung, aber dass viele entscheidende Stellen, viele Aemter und viele Positionen und Regierungsstellen is ja allet mit Sachsen besetzt. (Pr-2/II-1:212)* (La haine des Saxons à Berlin est reliée, d'après moi, au fait que la plupart des postes-clé, ceux de commis de bureau, de fonctionnaires et d'administrateurs sont occupés par des Saxons).

A partir du moment où en s'introduisant sur le territoire social des Berlinois, les locuteurs d'origine saxonne se voient stigmatisés et méprisés, ceux-ci se forment une identité sociale et culturelle originale. Alors, le VUB devient pour les Berlinois et les non-Saxons en général une espèce de contre-langue leur permettant de résister

à la pression sociale qui est associée notamment à la langue des Saxons, détenteurs du pouvoir.

5. CITÉ DIVISÉE - COMMUNAUTÉ LINGUISTIQUE DIVISÉE

De cette analyse de la manière différente à Berlin-Ouest et à Berlin-Est d'utiliser le dialecte berlinois ainsi que des systèmes d'évaluation subjective qui s'y rattachent, une question fondamentale se dégage. S'il existe des différences dans l'utilisation de la langue sur la base de ces deux systèmes sociaux distincts et s'il existe aussi des différences dans les rapports que le système en général entretient avec la vie quotidienne, on doit d'abord se demander si le VUB s'intègre en une seule ou bien en deux communautés linguistiques.

L'hypothèse proposée par Schlobinski (1985:278-289) était de considérer Berlin comme un exemple classique d'une seule communauté linguistique divisée en deux communautés de communication sur la base des deux systèmes sociaux existants.

Une communauté linguistique CL est définie comme étant un ensemble de locuteurs, qui, disposant d'un répertoire de signes linguistiques R, se prévalent de l'utilisation commune d'un groupe d'éléments Z ou d'un seul des éléments z de ce répertoire de signes linguistiques R. Dans ces termes, une communauté linguistique peut donc tenir lieu de système de classification des locuteurs selon des critères purement linguistiques.

Ainsi de part et d'autre du mur de Berlin, nous pouvons localiser une communauté linguistique CL_n ayant en commun une variété V_n qui s'est développée historiquement et qui est associée aux termes «berlinois», «le dialecte de Berlin»,

«la langue familière de Berlin» ou «slang (l'argot) de Berlin». D'autre part, nous pouvons définir une communauté de communication CC comme référant à un ensemble de locuteurs constituant, en tant que partenaires de communications potentielles ou actualisées, une unité sociale dont l'existence sous-tend la communication. De telles communautés peuvent correspondre, en tant qu'unités structurales d'un système social, soit à des nations, à des territoires d'une influence linguistique plus ou moins importante, soit à des groupes, des familles ou des cercles d'amis bilingues ou multilingues.

Le contraste à Berlin-Ouest et à Berlin-Est dans l'utilisation de la langue et les attitudes linguistiques démontre que le contexte où entrent en interaction la vie quotidienne et la vie privée, d'une part, et le système en général, d'autre part, engendre des communautés de communication différentes ayant chacune leurs valeurs et leurs normes spécifiques. A Berlin-Ouest, le système capitaliste s'infiltré plus ou moins dans la vie quotidienne de la population. Il le fait cependant plus fortement à Zehlendorf, par exemple, qu'à Wedding.

A Berlin-Est, les mécanismes d'intégration promulgués par la nature bureaucratique du socialisme ne parviennent pas à se concrétiser, ce qui a pour résultat une plus nette séparation entre, d'une part, la vie quotidienne et la vie privée et, d'autre part, le système bureaucratique du socialisme. L'individu en R.D.A. mène une double existence comme ouvrier à l'usine, d'abord, et puis comme prohibitionniste à l'extérieur. La formation qu'il reçoit se fait dans le monde de production à l'intérieur du cadre interprétatif de

Marx et Lénine et, chez soi, dans celui de la télévision occidentale. Selon Hartung (1981:110), la démarcation linguistique entre la sphère du système et celle du contexte de la vie quotidienne est donnée par l'utilisation officielle et non officielle de la langue. La langue officielle dans le contexte officiel est celle dont se servent le lecteur du bulletin de nouvelles et le fonctionnaire. Elle est caractérisée par des formulations stéréotypées et des phrases toutes faites qui très souvent ne laissent pas le moindre doute sur leur origine saxonne. L'utilisation du dialecte berlinois comme langue non officielle symbolise, à l'inverse, une solidarité contre les structures du pouvoir, la culture de la vie quotidienne confrontée à la culture dominante, une loyauté des ouvriers envers eux-mêmes plutôt qu'envers les fonctionnaires. Les tentatives de l'Etat visant à intégrer les individus au système en place résultent directement en une démarcation entre la vie quotidienne et la sphère privée, d'une part, et l'obligation de se conformer au système, d'autre part. Le dialecte de Berlin devient, relativement à ces sphères, une forme puissante de langue symbolisant une protestation contre le système dominant. Il se développe en tant que code d'une communauté de communication qui a cultivé des valeurs culturelles et sociales qui entrent en opposition avec le système, un code qui sert de cette manière à son usager à s'attribuer une valeur sociale distinctive.

Si l'on examine la distinction entre la communauté linguistique et la communauté de communication, en fonction des principes théoriques de Bernstein (1981) ayant trait au *code élaboré* dans sa version récente qui s'appuie sur le concept de légitimité défendu par Bourdieu, on est tenté

d'émettre la considération que le dialecte de Berlin, tel qu'il se manifeste à Berlin-Est et Berlin-Ouest, peut être considéré comme une seule variété divisée en deux codes différents. Selon Bernstein, un code est un principe régulateur qui est inextricablement lié aux concepts «de communications légitimes et illégitimes présupposant donc une hiérarchie des formes de communications et de leurs démarcations et critères» (Bernstein 1981: 329).

Bernstein insiste sur le fait qu'une variété peut bien inclure plusieurs codes:

«There is no reason to believe that in our terms any language variety can generate only one code. It is therefore highly misleading and inaccurate to equate a standard variety with an elaborated code and a non-standard variety with a restricted code, even though there may well be a class distribution of language varieties. Codes and dialects belong to different theoretical discourses, to different theories, and address fundamentally different problematics» (Bernstein 1981:356).

L'hypothèse voulant que se manifestent deux codes (l'un à Berlin-Est et l'autre à Berlin-Ouest) suppose qu'il existe d'une part des mécanismes culturels qui servent de régulateurs au moment de l'actualisation des compétences communes et d'autre part, qu'il existe deux grammaires sémiotiques distinctes. Cette hypothèse permet également de préciser et d'éclaircir la proposition de Hymes (1974:46-51) selon laquelle il faut établir une distinction entre les «types de langues» d'une part et les «emplois de la langue» d'autre part. Une recherche plus approfondie s'avérerait cependant nécessaire à Berlin-Est et Berlin-Ouest pour vérifier si le VUB comprend effectivement deux codes. En attendant, nous

suggérons que le débat sur la définition du concept de communauté linguistique soit ramené à ses dimensions purement linguistiques y appliquant des critères linguistiques objectifs et que l'on traite à part des dimensions sociales de l'usage des variétés.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAUSINGER, H. (1972): *Dialekte, Sprachbarrieren, Sondersprachen*, Francfort.
- BERNSTEIN, B. (1981): Modalities and the Process of cultural Reproduction : a Model, dans *Language and Society*, 10:327-363.
- DITTMAR, N., P. SCHLOBINSKI et I. WACHS (1985): *Berlinisch. Studien zum Lexikon, zu Sprach-einstellungen und zum Register*, Berlin-Ouest.
- HARTUNG, W. (1981): Differenziertheit der Sprache als Ausdruck ihrer Gesellschaftlichkeit. Dans Autorenkollektiv, *Kommunikation und Sprach-variation*, Berlin (R.D.A.) 26-72.
- HEATH, C.D. (1980): *The Pronunciation of English in Cannock, Staffordshire: A sociolinguistic Survey of an urban Speech Community*, Publications of the Philological Society XXIX, Oxford.
- HOUCK, C.L. (1968): Methodology of a urban Speech Survey, dans *Leeds Studies in English*, Vol II, 115-128.
- HYMES, D. (1974): *Foundations in Sociolinguistics. An Ethnographic Approach*, Philadelphie.
- HUDSON, R.A. (1980): *Sociolinguistics*, Cambridge.
- LABOV, W. (1972): *Sociolinguistic Patterns*, Philadelphie.
- MUNSKE, H.H. (1983): Umgangssprache als Sprachkon-tacterscheinung, dans W. Besch et al. (Eds) *Dialektologie. Ein Handbuch zur deutschen und allgemeinen Dialektforschung*, 2 tomes, Berlin-Ouest, New York, 1002-1018.
- PEINE, M. et H. SCHONFELD (1981): Sprachliche Differenzierung und ihre Bewertung, dans Autorenkollektiv, *Kommunikation und Sprach-variation*, Berlin (R.D.A.), 214-258.
- ROMAINE, S. (1982a): *Sociolinguistic Variation in Speech Communities*, Londres, Edward Arnold.
- ROMAINE, S. (1982b): *Socio-historical Linguistics. Its Status and Methodology*, Londres.
- SCHLOBINSKI, P. (1985): *Stadtsprache Berlin. Eine soziolinguistische Untersuchung*, Thèse de doctorat, Freie Universität Berlin.

LA SIGNIFICATION DU VOYAGE

Paul ST-PIERRE
professeur agrégé

Le voyage est une pratique de plus en plus répandue et qui a sa propre structuration, une structuration surtout discursive que tente de faire ressortir le présent article en adoptant un point de vue sémiotique. Le fonctionnement et la signification du système que constitue le voyage y sont analysés, de même que les rapports problématiques que le voyageur entretient avec la réalité étrangère.

LA SIGNIFICATION DU VOYAGE

Paul ST-PIERRE

Pour Jean-Claude Walter

Il sera question ici du voyage, mais du voyage en tant que *signe* et non comme événement. Je parlerai plus particulièrement des rapports qui peuvent exister entre le discours et le voyage, tout en sachant que mon propre discours sur le voyage, suscité par les voyages, fait lui-même partie de ces rapports que je tente de décrire; tout en sachant aussi que ma description des relations entre le voyage et le discours ne sera que très partielle. Ce que je vais décrire est l'effacement du voyage-événement au profit de sa mise en discours, et en décrivant cet effacement je vais l'accomplir.

Pour commencer, je préciserai ce que j'entends par la *signification* du voyage. Il s'agit bien de la signification et non du sens: il ne sera pas question du voyage dans son contexte culturel, social ou historique, bien que l'étude de ces aspects soit à la fois importante et intéressante - de telles études permettraient de situer le voyage, et plus généralement le tourisme, comme pratique sociale. C'est de l'action de signifier qu'il sera question ici, ou mieux encore, de l'action de faire signifier.

On peut prendre comme définition de la signification celle que l'on retrouve dans le dictionnaire de sémiotique de Greimas et Courtés, et je cite: «nous réservons le terme de signification à ce qui nous paraît essentiel, c'est-à-dire à la 'différence' - à la production et à la saisie

des écarts» [353]. Prise à la lettre, cette définition peut très bien servir à décrire les rapports entre le discours et le voyage, puisque, et c'est ce que j'essaierai de démontrer, il y a à la fois *production* des écarts, par le fait même d'être en voyage, et leur *saisie*, par la mise en discours du voyage. Le voyage est en quelque sorte le lieu privilégié pour observer le processus par lequel le réel se fait discours, devient signe - le voyageur, face à la différence, découpe le réel en unités auxquelles il attribue des signifiés, pour en fin de compte produire du sens - mais c'est en même temps le lieu où l'on a la plus conscience que le réel est toujours excessif par rapport au discours. C'est de cette relation entre le voyage et le discours, de ce que l'on peut appeler la 'contradiction' entre le voyage et le discours, qu'il sera question, une contradiction soulignée par Victor Segalen: «Voir, pour certains voyageurs: ils ont ouvert les yeux en récitant les mots expressifs. Souvent le rythme de la vision s'est par avance cliché dans des phrases et découpé dans des aliéas» [103].

TROIS MOMENTS/TROIS DISCOURS

Il est possible de distinguer trois grands moments du voyage: 1) l'avant-voyage - le temps de la préparation, 2) le voyage proprement dit - le temps de la délectation, et 3) l'après-voyage - le temps de la remémoration: trois moments, ponctués par le départ et le retour, qu'il sera possible de retrouver sous une forme ou une autre dans tout voyage. Mais ces moments ne sont pas uniquement des moments du voyage réel; ce sont aussi des catégories temporelles liées, comme le soulignent Greimas et Courtés, à la mise en discours. En tant que catégories temporelles, ils

sont moins clairement identifiables: un moment du voyage réellement fait peut participer de l'une ou de l'autre de ces catégories, de même qu'il est possible que dans un voyage quelconque seule l'une ou l'autre des catégories soit actualisée. Ainsi, par exemple, le voyage organisé, qui s'oppose au voyage 'désorganisé' plutôt qu'au voyage individuel, le voyage désorganisé étant celui que préconise Segalen: «autre chose est de marcher le nez au vent, soucieux de la pluie, en paysan, ou des fleurs, en botaniste ou en poète, ou des femmes, de plus en plus faisandées, en chasseur de venaisons étranges» [94]. Le voyageur qui part dans un voyage organisé est encadré, moins par le guide, que par un discours, le discours des autres. Comme on le verra plus loin, cette dépendance du voyage vis-à-vis des discours des autres caractérise le stade de la préparation du voyage, à tel point où cet encadrement constant du voyageur peut lui faire rater, tout comme on rate un train, le voyage - le voyage n'a pas lieu; faute d'avoir pu passer à un autre type de discours, on reste sur le seuil du voyage, sur le point de partir. Dans le cas du voyage organisé, c'est donc surtout la première catégorie qui se réalise, même si, au plan du voyage lui-même, les trois moments existent. Chaque voyage aurait donc, au plan des discours qui s'y rapportent, sa propre configuration temporelle, une configuration déterminée par la discursivisation plutôt que par le voyage lui-même.

Le premier temps du voyage, sa préparation, est celui qui est consacré aux discours des autres - lecture de guides touristiques ou même de romans dont l'intrigue est située dans le pays à visiter, écoute attentive des récits d'autres voyageurs, ou encore, plus indirectement, élaboration des questions que l'on se doit de poser une

fois sur place. Quant à ce dernier aspect, Roland Barthes note: «On peut partir pour la Chine, muni de mille questions pressantes et semble-t-il, naturelles: qu'en est-il, là-bas, de la sexualité, de la femme, de la famille, de la moralité? Qu'en est-il des sciences humaines, de la linguistique, de la psychiatrie? Nous agitions l'arbre du savoir pour que la réponse tombe et que nous puissions revenir pourvus de ce qui est notre principale nourriture intellectuelle: un secret déchiffré» [1975:7]. Que ce soit pour partir en Chine ou ailleurs, le stade préparatoire du voyage a toujours une seule et même fonction: permettre au voyageur, avant même de se rendre dans le pays, de poser les questions pertinentes - il n'y en a pas mille - , d'imposer à son voyage une structure et par là un sens. Ces discours ont donc une double fonction: ils créent le référent et ils permettent au voyageur, une fois sur place, de créer des signes. Premièrement, ces discours ont une fonction référentielle - ils construisent un monde; ils parlent d'un lieu qui n'est pas encore connu de celui qui prépare son voyage, et ce lieu, le voyageur y croit, à tel point qu'il se permettra de faire des choix - visiter Mombasa plutôt que Nairobi, aller aux Maldives et non au Kerala, etc. C'est donc par le discours que l'on entre en contact avec le pays qui sera visité, avant même de s'y rendre, contact qui continuera à produire ses effets en voyage. Les guides touristiques fourmillent de détails pratiques: les hôtels, l'horaire et les tarifs des trains, le taux de change, etc. Ces guides permettent au voyageur de planifier tout de son voyage, à l'avance, avant même d'avoir mis le pied au pays. Le pays existe déjà réellement pour lui, mais a un statut double: pays 'réel' - il existe quelque part - et pays créé par le discours, depuis toujours sémiotisé. Deuxièmement,

ces discours permettront au voyageur de créer des signes, puisqu'ils préparent la reconnaissance et la répétition, qui sont, comme le signale Roland Barthes, fondamentales au signe: «Un signe, c'est ce qui se répète. Sans répétition, pas de signe, car on ne pourrait le reconnaître, et la reconnaissance, c'est ce qui fonde le signe» [1982:279]. Les discours du stade préparatoire du voyage préparent cette reconnaissance et permettent l'inscription du voyage lui-même dans la répétition, et par la même occasion, dans le discours. La création des signes se distingue de la fonction référentielle; tandis que cette dernière a pour but de dire au voyageur ce qu'il rencontrera en voyage - elle le prépare donc pour le voyage en tant que tel, la première lui permettra d'attribuer un sens à ce qu'il rencontrera. Telle lecture sur le système des castes en Inde, par exemple, aura pour effet de lui faire interpréter dans un certain sens les rapports qu'il croit percevoir - il s'agit bien d'une croyance et non d'une simple perception - entre les gens une fois en Inde. Néanmoins, les deux fonctions des discours du stade préparatoire du voyage se rejoignent, puisque dans les deux cas il s'agit de dire à l'avance comment *est* ce pays.

Quand le passage au voyage proprement dit se fait - en autant que ce moment se réalise - il s'effectue en même temps un autre passage, celui à l'énonciation. Le voyageur, qui au stade préparatoire du voyage avait été soumis aux discours des autres, tout en croyant produire son propre discours - mais c'est précisément cette illusion qui caractérise les rapports entre le discours et le voyage - , ce voyageur en produit maintenant lui-même, des discours qui, certes, dépendent des discours préparatoires mais qui s'en différencient par le fait qu'ils doivent malgré tout se mesurer

au réel. Ce moment du voyage - le voyage proprement dit - est à la fois essentiel, dans la mesure où il constitue la raison d'être des autres moments, et presque uniquement un moment 'structurel', en quelque sorte insubstantiel, puisqu'il ne se définit que par rapport aux autres. C'est ce qui signale Segalen: «La mémoire amplificatrice et dansante, la belle infidèle aux apparences minutieuses, est soeur, de même race et de même essence que la prévision nourrie d'avance d'images et d'émotions... Et il faut s'examiner beaucoup, se forcer même un peu à trouver du nouveau personnel, de l'imprévu, et ce choc incomparable du Divers, là où des gens qui ont écrit et parlé la même langue, ont déjà passé en abondance. La limace laisse sa traîne et le goût de sa bave...» [94]. Entre l'après-voyage (la mémoire) et la préparation du voyage (la prévision) il y a le voyage, qui trop facilement peut être anéanti par ces deux autres moments. Néanmoins, dans la mesure où le passage au voyage proprement dit s'accomplit, le voyageur produit lui-même des discours (cartes postales, journal de voyage, photos), même si souvent il s'agit de discours stéréotypés, de discours modelés par/sur d'autres discours préexistants. En ce faisant il rend le réel signifiant - tout pour lui devient signe. Selon Jonathan Culler, «The tourist is interested in everything as a sign of itself, an instance of an authentic practice» [Culler 1981: 127], et par 'authentique' Culler entend: «The authentic is a usage perceived as a sign of that usage, and tourism is in large measure a quest for such signs» [132]. Le phénomène que décrit Culler est celui du voyageur pour qui tout est significatif dans la mesure où il arrive à faire renvoyer chaque détail à la vision globale et englobante qu'a le voyageur du pays visité. Ainsi rien ne sera pour lui hors sens - il n'y aura ni pertes ni

excès -, puisque pour celui qui voyage, tout peut devenir signe, et ce devenir-signé lui permet de tout inscrire dans la répétition; en ce sens les discours que produit le voyageur au moment du voyage auront une double fonction: tournés vers le moment de la préparation du voyage ils permettront au voyageur de parler du réel puisqu'il y reconnaîtra des signes, mais ce sont aussi des discours produits en fonction du retour du voyageur: ils s'adressent à ceux qui n'ont pas fait le voyage. Ils constituent en quelque sorte la confirmation des discours déjà en place avant le voyage, et surtout, la confirmation de la possibilité pour le réel, le 'Divers' comme dit Segalen, d'entrer dans le discours. L'enjeu du voyage est donc à la fois de constater la différence, l'écart qui existe entre le pays visité et celui d'où on est parti, et d'en faire quelque chose, la saisir, l'intégrer, la faire signifier; une différence qui au fond renverrait à ce à quoi on s'attendait avant de partir. Cet anéantissement en même temps que cette valorisation de la différence est fondamental au voyage et ressort clairement de la citation suivante de Mark Twain, qui décrit son arrivée à Tanger:

«Tangier is the spot we have been longing for all the time. Elsewhere we have found foreign-looking things and foreign-looking people, but always with things and people intermixed that we were familiar with before, and so the novelty of the situation lost a good deal of its force. We wanted something thoroughly and uncompromisingly foreign--foreign from top to bottom--foreign from center to circumference--foreign inside and outside and all around--nothing anywhere about it to dilute its foreignness--nothing to remind us of any other people of any other land under the sun. And lo! in Tangier we have found it. Here is not the slightest thing that ever we have seen in pictures--and we always mistrusted the pictures before--they seemed too weird and fanciful for reality. But

behold, they were not wild enough--they were not fanciful enough--they have not told half the story. Tangier is a foreign land if ever there was one; and the true spirit of it can never be found in any book save the Arabian Nights» [Twain 1869, I:64-65].

Tanger permettra à Twain de combler son désir du différent, mais le choc ne sera finalement que celui prévu avant son départ. Le moment du voyage proprement dit est donc le lieu d'une vérification - vérification de la justesse des discours mais aussi confirmation de leur pouvoir. Car cette différence, cette nouveauté dont parle Twain, ne peut exister que par rapport à ce que l'on connaît avant de partir en voyage. Encore plus, cette différence s'y retrouvait déjà - dans les photos, et dans la littérature - et elle *devait* s'y retrouver pour pouvoir s'inscrire lors du voyage comme différence. Twain peut commenter son arrivée à Tanger du fait qu'elle correspond à une différence déjà présente pour lui avant son départ, à une différence rêvée et espérée mais à une différence néanmoins pour lui *concevable* et dont il peut parler.

Si pendant le voyage il y a production de discours en vue du retour mais aussi dans le but de rendre signifiant le réel rencontré, après le voyage on parle de ce qui a été fait, de ce qui a été vu: «l'imprévisible devient le déjà vu et s'écrit» nous dit Segalen [95]. Ce moment du voyage se distingue donc des deux précédents: il est différent de la préparation du voyage puisqu'il ne s'agit plus de prévoir pour pouvoir reconnaître; il est différent du voyage lui-même puisqu'il n'a plus à se mesurer au réel. En fait, et paradoxalement, c'est peut-être le moment le plus fort du voyage, dans le sens que le voyageur ne dépend plus

des discours des autres - il peut dès lors produire son propre discours - et il ne dépend plus du réel - de retour de voyage le voyageur raconte, et en ce faisant il a tous les droits, pour autant qu'il reste dans la vraisemblance; il n'est soumis qu'aux lois du discours. A partir des discours des autres moments il produit un discours second, englobant, ayant pour but le transport de la différence dans le contexte du point de départ. Segalen parle d'une «conquête sans cesse victorieuse du pays, une emprise intellectuelle, une compréhension aussitôt ordonnée, une mise en valeurs, en cotes et en fiches, du pays, de la région ainsi abordée, ainsi dominée...» [95-96]. Ces images ne sont nullement trop fortes, puisque de retour de voyage, le voyageur intègre tout son voyage dans un système discursif qui a sa propre logique; ce système est celui de la narration. Le voyage devient alors essentiellement un voyage dans le temps, et non plus dans l'espace - les événements se succèdent et on arrive inéluctablement au dénouement, au retour, avec si possible quelques péripéties qui ne mettront pas le dénouement en cause (le voyageur est là, il vous parle) mais qui produiront, par la confusion de la fonction référentielle et de la fonction signifiante, «l'effet du réel». Un voyage essentiellement dans le temps puisque les trois moments du voyage seront racontés et puisque ces trois moments sont aussi ceux des catégories aspectuelles (inchoativité, durativité, terminativité), catégories qui jouent un rôle important dans toute mise en discours. De retour de voyage, le voyageur raconte et intègre son voyage dans les structures temporelles du récit. Sa narration se caractérise aussi par le caractère nécessaire des événements et par le fait qu'elle campe le sujet de l'énonciation - si le voyageur a fait le voyage, c'est pour pouvoir le raconter, pour avoir le droit de se

substituer aux autres qui ont raconté avant lui. Ce troisième type de discours, tout en faisant semblant de renvoyer au pays visité, renvoie surtout au voyageur, d'où l'ennui que provoquent très souvent les récits de voyage.

Dans ce qui a précédé, j'ai tenté de définir assez sommairement ce que peuvent être les rapports existant entre les discours et le voyage, pour souligner à quel point le voyage est en tout moment pris en charge par le discours. Mais ces rapports se placent aussi sous le signe de la contradiction, celle - dans les mots de Segalen - «entre la cime conquise par une métaphore et l'altitude lourdement gagnée par les jambes; entre le fleuve coulant dans les alexandrins longs, et l'eau qui dévale vers la mer et qui noie...» [12]. Si le voyage est pris en charge par le discours, il l'excède aussi continuellement, et c'est précisément en cela que le voyage constitue une aventure; le danger et en même temps l'attrait du voyage c'est d'être hors discours. Être hors discours constitue l'attrait du voyage dans le sens que le voyage crée la possibilité pour le voyageur de sortir de la représentation sociale et de se confronter directement au réel. Mais être hors discours, c'est aussi le danger qu'il y a en voyage, le danger d'être confronté directement au réel. Ainsi ce voyageur en Chine qui, après avoir ingéré une nourriture pour lui étrange, la rejette - elle est vraiment trop étrange, inassimilable. Mais dans le court laps de temps où l'inassimilable était assimilé, le danger du voyage s'est réalisé et a produit ses effets. Un jour plus tard ce voyageur, en crise, devra être rapatrié au plus vite dans son pays d'origine. Exemple limite, certes, du danger que représente le voyage, mais aussi un exemple parlant, à la fois par la réaction.

provoquée par l'ingestion de la nourriture et par la solution apportée, c'est-à-dire le rapatriement, la réintégration dans des structures et discours connus. Dans ce cas précis le danger qu'il peut avoir en voyage s'est réalisé. Ce n'est donc pas pour rien que le voyage se fait par le biais des mots, à travers les discours; mais en même temps le voyage fait incessamment éclater le débat entre l'Imaginaire et le Réel [Segalen], entre les discours et le monde.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARTHES, R. (1975): *Alors la Chine?*, Paris: Christian Bourgois.
- (1982): *L'Obvie et l'obtus*, Paris: Éditions du Seuil.
- CULLER, J. (1981): «Semiotics of Tourism», *American Journal of Semiotics*, I, 1-2, 127-140.
- GREIMAS, A.J. et J. COURTÈS (1979): *Sémiotique; Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris: Hachette.
- SEGALEN, V. (1983 [1ère édition: 1929]): *Équipée. Voyage au Pays du Réel*. Paris: Gallimard, «L'Imaginaire».
- TWAIN, M. (1869): *The Innocents Abroad*, New York: Harper.

LE PRÉTÉRITO ET L'ANTEPRESENTE EN ESPAGNOL
DANS LA LANGUE JOURNALISTIQUE

André THIBAUT
Étudiant de 2e cycle

Il existe en espagnol, comme dans la plupart des langues romanes, deux formes verbales de passé, une simple et une composée, respectivement issues du «perfectum» latin et d'une périphrase néolatine. Alors que dans les autres langues romanes, les emplois de ces deux temps verbaux semblent faciles à distinguer, il n'en va pas de même pour l'espagnol. Dans cet article, nous étudierons tout d'abord les différentes explications qui ont été proposées pour décrire les valeurs et les usages de ces temps en espagnol; ensuite, nous essaierons de juger de la validité de ces explications en observant dans un corpus tiré de la langue journalistique une série d'indices formels dont la pertinence dans le choix de ces temps nous est suggérée par les remarques des différents auteurs.

***Langues et linguistique*, n° 13, 1987**

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

li.ulaval.ca

LE PRETÉRITO ET L'ANTEPRESENTE EN ESPAGNOL
DANS LA LANGUE JOURNALISTIQUE¹

André Thibault

Il existe dans la plupart des langues romanes un passé dit «simple» et un passé dit «composé», respectivement issus du «perfectum» latin et d'une périphrase néo-latine. Dans certaines langues (cf. français moderne), l'une des deux formes est complètement disparue de l'usage courant; dans d'autres, comme le portugais, les deux formes coexistent mais se partagent des champs d'emploi clairement différenciés (Celso Cunha 1972: 312). En espagnol, il semble que la chose ne soit pas aussi claire. Plusieurs grammairiens ont traité du problème, chacun essayant de définir à sa façon les emplois respectifs des deux formes verbales, et ce dans une confusion terminologique pour le moins déroutante². Dans le présent article, nous allons d'abord faire un survol des diverses explications qui ont été proposées pour illustrer l'usage qui est fait du *pretérito* (la forme simple) et de l'*antepresente* (la forme composée)³ en espagnol. Nous comparerons ensuite ces affirmations avec les résultats de l'analyse d'un corpus puisé à même la langue de deux grands journaux de langue espagnole, le *El País* de Madrid et le *Uno más uno* de Mexico.

Dans le chaos des explications, dénominations et théories les plus diverses, certaines constantes semblent se dégager de la lecture des différents auteurs. Les facteurs explicatifs le plus souvent évoqués sont d'ordre aspectuel, tempo-

rel, syntaxique, stylistique et régional. Voyons-les un par un:

a) Aspectuel: Plusieurs auteurs (Gili y Gaya 1961, Coste et Redondo 1965, Barrera-Vidal 1972, Martín Alonso 1974, Molho 1975, Hernández Alonso 1984) voient, autant dans le *pretérito* que dans l'*antepresente*, une valeur aspectuelle perfective, i.e. qui considère l'événement exprimé par le verbe comme terminé, achevé, accompli, au moment de l'énonciation. D'autres auteurs ne semblent insister sur cette caractéristique que dans le cas du *pretérito* (Spaulding 1931, Kany 1945, Hadlich 1975, Lamiquiz 1975), ou de l'*antepresente* (Seco 1979). Une autre valeur très souvent citée, mais cette fois-ci seulement pour l'*antepresente*, est l'aspect «résultatif» du temps: nous avons regroupé sous cette étiquette toutes les descriptions qui reconnaissent à la forme composée la faculté d'évoquer les résultats présents d'une action passée (Lenz 1925, Kany 1945, Alarcos Llorach 1970, Barrera-Vidal 1972, Hadlich 1975, Molho 1975). D'autres voient en cette valeur résultative une caractéristique de la forme composée telle qu'employée à l'origine, dans les textes anciens, et signalent qu'aujourd'hui l'*antepresente* espagnol n'a conservé de cette valeur qu'un «lien étroit», une relation avec le présent de l'énonciation (Bello et Cuervo 1936, Criado de Val 1958, Gili y Gaya 1961, Coste et Redondo 1965, Cerný 1970, Martín Alonso 1974, Seco 1979, Hernández Alonso 1984). Un seul auteur (Criado de Val 1958) veut voir dans le *pretérito* une valeur ponctuelle, ce qui est d'ailleurs réfuté par Cerný (1970:791) et Rojo (1974:131, «llovió durante todo el día»). Deux auteurs (Lope Blanch 1972 et Moreno de Alba 1978) reconnaissent une valeur perfective chez les deux formes pour l'espagnol péninsulaire, mais affirment que l'espagnol

mexicain se différencie sensiblement de cet usage; en effet, selon eux le *pretérito* tel qu'employé au Mexique désignerait des actions «puntuales» ou «semelfactivas» (i.e. qui n'ont lieu qu'une fois, indépendamment de leur durée) et perfectives, tandis que l'*antepresente* exprimerait des actions nécessairement duratives ou itératives et imperfectives, en ce sens qu'elles sont susceptibles de se continuer après le moment de l'énonciation. Finalement, on retrouve aussi des auteurs qui nient toute valeur aspectuelle spéciale à ces temps verbaux (Weinrich 1973, Rojo 1974).

b) *Temporel*: La grande majorité des auteurs s'accordent pour dire que l'événement exprimé par les deux formes verbales que nous étudions est *antérieur* au moment de l'énonciation. Cependant, plusieurs précisent cette affirmation de la façon suivante: l'*antepresente* désignerait un événement ayant eu lieu à l'intérieur d'une période de temps qui inclut le moment présent, alors que le *pretérito* localiserait l'événement dans un passé clairement coupé du présent (Kany 1945, Gili y Gaya 1961, Alarcos Llorach 1970, Rallides 1971, Rojo 1974, Seco 1979). Quelques auteurs suggèrent qu'une des valeurs de l'*antepresente* est l'expression d'un événement relativement récent, immédiatement antérieur au moment de l'énonciation (Spaulding 1931, Kany 1945, Gili y Gaya 1961, Coste et Redondo 1965, Alarcos Llorach 1970, Martín Alonso 1974), ce qui est réfuté par certains (Weinrich 1973, Rojo 1974) et nuancé par d'autres (Rallides 1971:29, «it is not yet standard in the Spanish-speaking world as a whole», et Barrera-Vidal 1972:219; celui-ci prétend que cette valeur de l'*antepresente* n'est manifeste que dans les cas où les deux temps verbaux «s'opposent dans un même contexte», le *pretérito* se spécialisant alors dans l'expression des événements

relativement plus éloignés dans le temps; Rojo 1974:105 cite cependant des contre-exemples qui infirment la valeur de cette hypothèse).

Bon nombre d'auteurs indiquent qu'il existe, conséquemment à ce que nous venons de voir, une préférence marquée de certains modificateurs temporels pour une forme verbale en particulier. En général, les auteurs semblent croire que les unités de temps passé accompagnent plus souvent le *pretérito*, alors que les unités de temps qui englobent le moment présent sont propres à l'*antepresente*. Certains vont même jusqu'à parler d'incompatibilité entre le *pretérito* et les modificateurs englobant le présent, ainsi qu'entre l'*antepresente* et les modificateurs de temps passé. Néanmoins, plusieurs auteurs (Spaulding 1931, Gili y Gaya 1961, Rallides 1971, Rojo 1974, Seco 1979) citent des exemples d'*antepresentes* employés avec des adverbes et des locutions adverbiales de temps passé en espagnol péninsulaire, et certains font aussi remarquer qu'il sera toujours possible de trouver un *pretérito* employé avec une unité de temps qui englobe le présent (Barrera-Vidal 1972; Moreno de Alba 1978, pour l'usage mexicain).

Voici un bref aperçu des modificateurs temporels les plus souvent cités comme caractéristiques de ces temps verbaux:

ANTEPRESENTE: *hoy, ahora; siempre, nunca*
(incluant le moment présent);
este(s)/-a(s) + lexème temporel
aún no, todavía no;
hasta ahora/este momento/la fecha;
de entonces acá;
desde... (incluant le moment
présent)
hace... que, desde... que;

toda mi vida, en mi vida;
toute expression temporelle inclu-
ant «últim-»;
hogaño.

PRETÉRITO: *ayer, anoche;*
siempre, nunca, (n'incluant pas le
moment présent);
aquel, aquello(s)/-(as) + lexème
temporel;
otro(s)/-a(s) + lexème temporel;
el + jour précis, date précise;
det + lexème temporel + mod *pasa-*
do/-a;
hace + det + lexème temporel;
un día; entonces.

c) Syntaxique: Certains auteurs citent, parmi les différences pouvant exister entre les deux formes, des variations dans leur comportement syntaxique, tant sur l'axe syntagmatique que sur l'axe paradigmatic. Selon Rojo (1974:104-105), «ha dicho que ha salido/que está cansado/que vendrá pronto» est parfaitement acceptable, alors que le même exemple construit avec le verbe principal au pretérito serait agrammatical. Ce n'est pas l'avis de Gili y Gaya (1961:292): «*Verbo subordinado en indicativo: Puede usarse cualquier tiempo en el verbo subordinado, lo mismo si el principal está en pasado o en futuro*». Si le verbe subordonné est au subjonctif, les descriptions des grammairiens sont partielles et difficiles à systématiser: selon Gili y Gaya (1961:292), sont possibles «*mandaron que estudie, que estudiara o estudiase*», mais il ne les compare pas à un hypothétique «*han mandado que...*». Barrera-Vidal (1972:179) affirme que la probabilité d'une phrase comme «*He dudado que viniese (viniera)*» est très proche du point zéro»,

la formulation la plus probable de cette phrase étant «He dudado que venga». Sur l'axe paradigmatique maintenant, nous avons lu à plusieurs reprises que le pretérito pourrait parfois exprimer la valeur d'antériorité dans le passé de l'«antepretérito» et surtout de l'«antecopretérito» (respectivement «hubo dicho» et «había dicho»), caractéristique tout à fait niée à l'antepresente (qui n'exprimerait que l'antériorité au présent). On retrouve cette affirmation chez Coste et Redondo 1965, Cerný 1970, Barrera-Vidal 1972, Martín Alonso 1974, Rojas 1980. Certains auteurs vont même jusqu'à dire que le pretérito peut, dans plusieurs cas, se substituer aussi à l'antepresente (Cerný 1970, Barrera-Vidal 1972) en tant que terme non-marqué de l'opposition⁴.

d) Stylistique: Il a souvent été écrit qu'en vertu de leurs valeurs aspectuelles et temporelles respectives, le pretérito était un temps plus «objectif», et l'antepresente, un temps plus «subjectif» (Lenz 1925, Gili y Gaya 1961, Martín Alonso 1974, et Hernández Alonso 1984). D'autre part, selon Molho (1975:281-282), «el presente transcendente se presta mal a la narración», alors que «el aoristo, por su composición, es una forma narrativa». H. Weinrich va beaucoup plus loin qu'eux, dans sa théorie générale sur l'emploi des temps verbaux. Il nie toute valeur temporelle et/ou aspectuelle particulière au pretérito et à l'antepresente, et exprime leurs valeurs respectives dans ces termes: «... le Perfecto simple est un temps narratif, le Perfecto compuesto un temps commentatif», (1973:97). On retrouve une critique des idées de Weinrich chez Rojo: «La distinción entre formas del mundo comentado y formas del mundo narrado es probablemente válida, pero no posee el papel central que Weinrich le asigna. La aptitud

de las formas del verbo para la narración o el comentario depende de sus características temporales y, por consiguiente, es un factor secundario». (1974:145-6) ainsi que chez Barrera-Vidal: «notre travail de recherche a bien mis en évidence l'influence réelle exercée sur la distribution du p.c. et du p.s. par certains types de situation comme celles du dialogue et du récit. Néanmoins, nous avons pu observer que l'opposition locutif/narratif n'expliquait qu'en partie les phénomènes qu'il nous a été donné d'observer ici: elle ne s'est que fort partiellement vérifiée dans les faits (et notamment dans les chiffres)» (1972:299).

e) Régional: Des facteurs d'ordre régional sont aussi fréquemment évoqués par les linguistes pour décrire les particularités du système verbal de l'espagnol. En ce qui a trait au prétérito et à l'antepresente, les attitudes se résument ainsi: 1° certains auteurs ne décrivent que l'usage dit «normatif», et constatent des différences d'emploi entre les deux formes; 2° d'autres auteurs, non seulement ont constaté et décrit ces différences, mais suggèrent que dans certaines régions, la distinction entre les deux est en train de disparaître, ou est déjà disparue, l'une des deux formes ayant entièrement cédé la place à l'autre; 3° finalement, quelques auteurs maintiennent que dans certaines régions, les emplois respectifs du prétérito et de l'antepresente diffèrent de l'usage normatif, mais n'en sont pas moins clairement délimités. Voici un petit tableau qui résume la situation:

I. régions qui distinguent le prétérito et l'antepresente selon la «norme»:

Castilla la Vieja, Navarra, Aragón (Kany 1945, Alonso et Ureña 1947)

II. régions ayant tendance à ne plus distinguer entre les deux:

- au profit de l'antepresente:

Madrid (Kany 1945, Alonso et Ureña 1947, Gili y Gaya 1961 et Martín Alonso 1974)

Bolivia (Kany 1945)

Noroeste de Argentina (Kany 1945, Alonso et Ureña 1947, Gili y Gaya 1961, Vidal de Battini 1964, Rojas 1980)

- au profit du pretérito:

Galicia y Asturias⁵ (Kany 1945, Gili y Gaya 1961, Martín Alonso 1974, Rojo 1974)
León (Kany 1945)

Gran parte de Andalucía (Martín Alonso 1974)

Gran parte de América (Kany 1945, Alonso et Ureña 1947)

Puerto Rico (Gili y Gaya 1961)

Río de la Plata, Buenos Aires

y el litoral argentino (Gili y Gaya 1961, Vidal de Battini 1964, Rojas 1980)

III. régions qui distinguent, mais pas selon la norme⁶:

le Mexique (Lope Blanch 1972, Moreno de Alba 1978)

Bogotá (Rallides 1971).

Enfin, nous aimerions signaler que, selon certains auteurs, ces différences régionales seraient propres à la langue parlée seulement, l'usage écrit s'alignant toujours sur la norme, indépendamment de l'origine du rédacteur⁷.

Comme on le voit, il y a tout un ensemble de facteurs explicatifs proposés, de natures assez diverses parfois. Pour vérifier si ces modèles théoriques correspondent à quelque chose dans le

réel, nous avons essayé de voir si l'emploi de tel ou tel temps verbal était accompagné de certains indices formels dans le discours. Nous nous sommes limité à l'étude d'un seul type de langue, soit la langue journalistique; celle-ci ne semble pas avoir été beaucoup étudiée par les auteurs qui traitent de notre sujet, car ils citent presque toujours des exemples empruntés à la langue littéraire, quand ils ne les inventent pas tout simplement. Afin de vérifier si on peut déceler des différences régionales quant à l'emploi du pretérito et de l'antepresente dans la langue journalistique, nous avons choisi de puiser notre corpus dans deux quotidiens de diverses origines géographiques, soit le *El País* de Madrid et le *Uno más uno* de Mexico⁸. De présentation matérielle assez semblable (format tabloïd, une trentaine de pages, photos), les deux journaux offrent environ la même combinaison d'articles, d'éditoriaux, d'interviews et de pages publicitaires. Dans un premier temps, nous avons d'abord relevé le nombre total de pretéritos et d'antepresentes dans chaque journal, à des fins de comparaison strictement quantitative. Puis ensuite, pour procéder à l'analyse plus détaillée des indices formels, nous avons retenu les 150 premiers pretéritos et les 150 premiers antepresentes rencontrés dans chacun des journaux, pour un grand total de 600 formes verbales. Toutes ces formes ont fait l'objet d'une analyse sur fiche. On y notait d'abord toute la phrase dans laquelle se trouvait la forme verbale étudiée, puis la nature de la proposition dont cette forme constituait le noyau (indépendante, principale, différents types de subordonnées; proposition coordonnée, juxtaposée, incise). Ensuite, le temps des verbes coordonnés ou subordonnés à la forme verbale objet de la fiche était relevé, ainsi que le temps des verbes «subordonnants» par rapport au verbe analysé,

lorsqu'il était noyau d'une subordonnée. Toutes ces opérations avaient pour but d'observer le comportement syntaxique de l'antepresente et du pretérito, plus précisément dans les cas de subordination (où la question de la concordance des temps n'est pas toujours clairement traitée par les grammairiens). Pour mettre à l'épreuve les nombreuses observations des linguistes sur la valeur temporelle des deux formes verbales que nous étudions, nous avons cru pertinent de relever tous les indicateurs (aussi appelés «modificateurs») temporels se rapportant directement au verbe analysé. Il peut s'agir de locutions adverbiales, de simples adverbes de temps, ou encore de subordonnées temporelles. Nous avons fait de même pour les unités pouvant être considérées comme chargées d'une valeur aspectuelle (c'est-à-dire, essentiellement, les adverbes, locutions ou subordonnées exprimant une durée ou une itération). Nous avons aussi noté les types obligatoires et facultatifs de la phrase dans laquelle le verbe se trouvait, ainsi que la personne verbale. En effet, si les théories de Weinrich sont justes, peut-être trouvera-t-on plus d'antepresentes chez les personnes du dialogue, soit les personnes 1, 2, 4 et 5, que chez celles de la narration, soit les personnes 3 et 6¹⁰; de même, les phrases de type interrogatif, exclamatif ou emphatique, plus caractéristiques de situations de dialogue que des récits monologués, vont peut-être manifester une préférence pour l'antepresente.

Voyons donc maintenant dans le détail le résultat de ces diverses analyses et compilations. Nous avons d'abord relevé le nombre total de pretéritos et d'antepresentes dans nos deux journaux (cf. ANNEXE, tableau I). D'abord, on observe que le pretérito est beaucoup plus fréquent que l'antepresente dans les deux journaux. Est-ce une caracté-

téristique de la langue journalistique? Il faudrait probablement vérifier dans un plus grand nombre de journaux pour pouvoir l'affirmer. Deuxième observation, les deux temps ne se répartissent pas également dans les deux journaux, la prépondérance du pretérito aux dépens de l'antepresente étant beaucoup plus marquée dans le quotidien mexicain. Peut-on y voir une réfutation de l'opinion de Lope Blanch¹¹ selon laquelle l'emploi des temps verbaux au Mexique dans la langue écrite est très semblable à l'emploi péninsulaire («nivelación literaria culta», 1972:132)? Un relevé statistique plus ambitieux ainsi qu'une analyse qualitative d'un grand nombre de cas pourrait sans doute répondre à cette question.

Oublions maintenant les 2 435 pretéritos et antepresentes relevés en tout dans les deux journaux, et tournons-nous vers les 600 formes verbales que nous avons gardées pour l'analyse (rappelons que nous ne les avons pas choisies, mais que nous les avons considérées à mesure qu'elles se présentaient, cf. ci-dessus). Si l'on observe la répartition des temps en fonction des types de propositions (cf. ANNEXE, tableau II), on remarque que dans *El País*, il n'y a vraiment aucune différence notable entre la répartition des deux temps verbaux. Dans le *Uno más uno* cependant, il semblerait que le pretérito se retrouve plus souvent dans les principales, et l'antepresente dans les subordonnées. L'écart numérique est considérable. Pour essayer de comprendre le pourquoi de la chose, nous sommes livré à une analyse plus détaillée des 82 subordonnées à l'antepresente du *Uno más uno*. Parmi les différents types de subordonnées, ce sont les COD que l'on retrouve le plus souvent, soit 36 cas. Ce qui étonne, c'est que pas moins de 29 d'entre elles sont régies par un verbe au preté-

rito. De plus, ce verbe est pratiquement toujours un mot exprimant l'acte de parole, «decir» ou un équivalent: «señalar, admitir, afirmar, reconocer, confirmar, informar, recordar, agregar, asegurar»¹². Il semble donc que les rédacteurs du *Uno más uno* affectionnent une certaine tournure, qui leur permet de citer les propos recueillis lors de leurs reportages et interviews, et la construisent de préférence avec certains temps. Cette tournure peut être schématisée ainsi: «ALGUIEN *dijo* que ALGO *ha pasado*» où «ALGUIEN» représente le sujet du verbe principal, «ALGO» le sujet du verbe subordonné, «*dijo*» le verbe principal au prétérito, et «*ha pasado*» le verbe subordonné à l'antepresente; «*dijo*» peut commuter avec une série de verbes qui expriment tous, d'une manière ou d'une autre, qu'il y a acte de parole. Comment interpréter un usage aussi systématique? D'abord, il est intéressant de remarquer que, dans la plupart des cas, l'événement relaté à l'antepresente est nécessairement antérieur à celui exprimé au prétérito, puisqu'on cite les déclarations de quelqu'un qui faisait déjà lui-même référence à des événements antérieurs. On ne peut donc admettre ici l'hypothèse de «proximité vs éloignement dans le temps» pour expliquer l'usage des temps. Les critères d'objectivité et de subjectivité, de récit et de commentaire, pourraient trouver ici une certaine justification. Le journaliste affirme «objectivement» (à l'aide du prétérito) que quelqu'un a émis une opinion «subjective» (verbe à l'antepresente). Ce qui est curieux, c'est que seul le journal mexicain présente en aussi grand nombre cette construction. Pourquoi ne la retrouve-t-on presque pas dans le *El País*?

Passons maintenant à l'étude de la coordination (cf. ANNEXE, tableau III). Il nous a semblé intéressant de voir si les verbes au prété-

rito et à l'antepresente qui constituaient le noyau d'une proposition coordonnée montrent des préférences quant au temps du verbe auquel ils se trouvent coordonnés. Nous avons trouvé qu'il y avait une différence notable entre les deux temps, et ce, pour les deux journaux: les verbes à l'antepresente sont, dans la majorité des cas, coordonnés à des verbes au présent (41,3%) ou à l'antepresente (27,0%) tandis que les verbes au pretérito sont coordonnés, dans 75,9% des cas, à un autre verbe au pretérito. L'hypothèse voulant qu'il y ait un «lien», une «relation» entre l'antepresente et le présent, alors que le pretérito n'exprimerait qu'un passé objectif coupé du présent, trouve ici une certaine justification dans un indice formel.

Pour ce qui est de la subordination (cf. ANNEXE, tableau IV), nous avons limité notre étude aux seules subordonnées COD¹³ régies par un des 225 verbes à l'antepresente et au pretérito qui constituaient le noyau d'une proposition principale (cf. ANNEXE, tableau II). Essentiellement, on y apprend que si, à l'indicatif, on peut utiliser n'importe quel temps (cf. Gili y Gaya 1961:292) dans la subordonnée indépendamment du verbe principal, il n'en va pas de même pour le subjonctif: nous avons bien trouvé des exemples du type «mandaron que estudie»¹⁴, mais, comme le prévoyait Barrera-Vidal (1972:179), aucun exemple du type «he dudado que viniese (viniera)».

Nous avons relevé un grand nombre d'indicateurs temporels. On peut y voir, en gros, trois types d'indicateurs: ceux qui ne se présentent qu'avec l'antepresente, ceux qu'on ne retrouve qu'avec le pretérito, et finalement un bon nombre qui sont utilisés avec les deux temps. Parmi les indicateurs qui préfèrent l'antepresente, on note

surtout des expressions incluant le moment présent, et pouvant aller plus ou moins loin dans le passé, comme «siempre», «de siempre», «por siempre», «no siempre», «ya», «recién», «recientemente». La grande surprise a été de retrouver à deux reprises (une fois dans chaque journal) l'expression «en el pasado» avec l'antepresente. Ceci confirme que le sème d'antériorité correspond bien à une des valeurs de ce temps verbal, et Hadlich (1975:91) exagère peut-être un peu lorsqu'il dit «... *ha estudiado no es un tiempo pasado sino un tiempo presente...*»¹⁵. Le cas des démonstratifs est intéressant: celui qui exprime la plus grande proximité dans le temps («est-») est très souvent en compagnie d'un verbe à l'antepresente (mais pas toujours!), l'unique cas que nous ayons relevé exprimant l'éloignement («aquellos») est avec un prétérito, et le degré intermédiaire («ese») se partage moitié-moitié les deux temps. «Nunca» et ses équivalents sémantiques penchent en faveur de l'antepresente, mais pas de façon aussi marquée que «siempre». «Hoy» apparaît autant avec le prétérito qu'avec l'antepresente, mais c'est dans le journal mexicain qu'on le retrouve au prétérito, alors que dans le journal madrilène il est à l'antepresente; ceci correspond bien aux descriptions que nous avons vues jusqu'ici sur l'usage dans ces deux régions. Les expressions commençant par «en...», «durante...», «después de...» semblent plutôt neutres quant à l'emploi des deux temps; un examen plus attentif montré que, si on avait pu déterminer clairement, dans chacun des cas, si le moment présent était inclus ou non dans l'expression, il aurait peut-être été possible de dégager des tendances. Cependant, comme à plusieurs reprises il s'est avéré impossible de déterminer hors de tout doute si les formes incluaient ou non le présent, nous avons préféré les laisser ensemble et les

regrouper par des critères strictement formels. Pour ce qui est des subordonnées temporelles, pas de surprise pour les subordonnées à l'antepresente et au pretérito: le verbe auquel elles sont subordonnées est du même temps. Ce qui est étonnant, c'est qu'un verbe à l'antepresente soit accompagné, dans un cas, par une subordonnée au «copretérito»: «Ha sido secretario de Ramón Rubial cuando éste ostentaba la presidencia del Consejo General Vasco ...» (*El País*, no 38, p. 11). Il semble, encore une fois, qu'un indicateur temporel de temps passé n'est pas un obstacle à l'emploi de l'antepresente. Ici, c'est peut-être la pertinence de cet événement dans le présent qui pourrait être invoquée pour expliquer l'antepresente. De plus, l'emploi du pretérito aurait pu laisser une impression de chronique nécrologique (valeur de «coupure avec le présent» du pretérito...), alors que nous avons ici affaire à un personnage toujours en vie. Finalement, parmi les expressions désignant un point précis ou une durée délimitée dans le passé (y compris les jours, les mois et les années), toutes sont au pretérito, sauf dans un cas, «en 1983»; si on y regarde de plus près, on voit qu'il s'agit d'un jugement porté sur l'année 83 considérée comme si elle venait juste de se terminer (il s'agit d'un rapport annuel sur l'état des droits de l'homme dans le monde; rappelons qu'il s'agissait d'une édition du 3 mars 1984). Cet emploi n'est donc pas exceptionnel. Les indicateurs qui commencent par «antes de...» expriment l'antériorité par rapport à un événement déjà passé, et accompagnent tous un verbe au pretérito (valeur d'«antecopretérito» du pretérito?¹⁶). En résumé, on peut dire que les indicateurs qui incluent explicitement le moment présent affichent une tendance très marquée pour l'antepresente, alors que les expressions désignant une période délimitée et clairement séparée du

présent accompagnent toujours des verbes au prétérito. De plus, on peut dire qu'il ne semble pas y avoir de différences notables entre les deux journaux dans l'emploi des indicateurs temporels (sauf peut-être dans le cas de «hoy», mais il faudrait étudier un plus grand nombre d'occurrences de cet adverbe pour pouvoir en tirer des conclusions).

Pour ce qui est des indicateurs aspectuels, nous voulions surtout vérifier l'opinion selon laquelle une des valeurs de l'antepresente est le caractère itératif de l'action représentée par ce temps verbal (cf. ci-haut). Effectivement, les quelques indicateurs clairement itératifs que nous avons trouvés («cuántas veces», «en numerosas ocasiones», «en varias ocasiones», «reiteradamente», «cada vez que») déterminent tous des verbes à l'antepresente, et ce, pas seulement dans le journal mexicain. Nous voulions aussi vérifier si le prétérito était apte à représenter des actes ayant manifestement une durée, car selon Criado de Val une des valeurs essentielles du prétérito est son caractère ponctuel. Or, et bien que le prétérito puisse effectivement représenter des actions ponctuelles, nous avons trouvé plusieurs cas de verbes au prétérito employés avec des indicateurs exprimant clairement une durée (par ex. «durante quince años»). On voit mal comment l'action désignée par ces verbes peut être ponctuelle, à tout le moins selon la définition de Criado de Val («De entre esos aspectos que el pretérito recoge, el que indudablemente destaca y le sirve de característica es el que refleja la acción «puntual», es decir, momentánea en su desarrollo, y fiel reflejo de ese tiempo cronológico, no durativo, que establece parcelas precisas y breves en el pasado» (1958:147-148)). Nous croyons que le choix du prétérito est indifférent quant à la durée de l'acte concerné, et

que l'on n'est guère justifié de faire du caractère ponctuel la valeur «essentielle» de ce temps verbal.

Tournons-nous maintenant vers l'étude de la personne verbale. Nous avons émis l'hypothèse que les distinctions «monde commenté/monde relaté» avaient peut-être comme conséquence directement observable sur le plan formel une certaine préférence des personnes du dialogue pour l'antepresente et des personnes de la narration pour le pretérito¹⁷. La première constatation que l'on peut faire est que les personnes du dialogue sont beaucoup moins fréquentes que les personnes de la narration dans la langue journalistique: parmi les 600 formes verbales retenues pour l'analyse, elles ne constituent que 4,8% du total (soit 29 occurrences). Cependant, lorsqu'elles se présentent, elles affichent une préférence marquée pour l'antepresente (22 cas sur 29, soit 75,9%). Il n'en reste pas moins que, sur les 300 formes à l'antepresente, la grande majorité (92,7%) sont à une personne narrative. En résumé, il semble y avoir préférence des personnes du dialogue pour l'antepresente, mais vraiment pas d'incompatibilité entre l'antepresente et les personnes narratives, loin de là.

L'analyse des types révèle une très grande domination numérique du type obligatoire «déclaratif» dans la langue journalistique (99,0%). Le type interrogatif est beaucoup plus rare, et cinq fois sur six il se présente au pretérito. Parmi les types facultatifs, le type emphatique n'apparaît qu'à l'antepresente (5 occurrences); quant aux types négatif et passif, ils semblent plutôt neutres faces au choix du temps verbal. Vu le tout petit nombre de cas relevés, exception faite du type déclaratif, il serait hasardeux de

tirer des conclusions sur l'influence des types sur le choix du temps verbal.

Résumons-nous. Dans cet article, nous avons d'abord fait un tour d'horizon des différents facteurs évoqués par les chercheurs pour expliquer les différences entre l'antepresente et le pretérito en espagnol. Sur le plan aspectuel, nous avons vu que les deux formes sont considérées comme perfectives chez la plupart des auteurs, mais que l'antepresente se distingue du pretérito par sa valeur de «résultatif», ou encore par le lien étroit qu'il entretient avec le présent. Nous avons aussi rencontré un auteur qui suggérait que le pretérito était ponctuel, et finalement deux auteurs qui niaient toute valeur aspectuelle spéciale à ces deux temps verbaux. Sur le plan temporel, les deux formes semblent partager la notion d'antériorité, mais l'antepresente exprimerait cette antériorité à l'intérieur d'une période de temps comprenant le présent, alors que le pretérito le ferait dans un passé clairement coupé du présent. On retrouve aussi des auteurs qui affirment que l'antepresente ne désigne que les actions récentes, ou encore que dans les cas d'opposition entre les deux formes, il désigne une action plus récente que celle exprimée par le pretérito. Sur le plan syntaxique, certaines constructions sont présentées comme peu probables ou impossibles («*dijo que está cansado», «*he dudado que viniera»); en outre, on signale souvent que le pretérito peut être employé avec une valeur de «antecopretérito» ('plus-cuamperfectum', 'plus-que-parfait'). Sur le plan stylistique, on présente souvent l'antepresente comme le temps subjectif du dialogue et du monde commenté, alors que le pretérito serait le temps objectif de la narration et du récit. Enfin, sur le plan régional, il y aurait trois

groupes à distinguer: les régions qui différencient les deux formes verbales selon l'usage «normatif» (il semble qu'elles soient plutôt minoritaires!), les régions ayant tendance à ne plus les distinguer pour donner la prépondérance à l'une d'entre elles, et finalement les régions qui distinguent, mais pas selon la «norme». Notre petit travail sur fiches ne nous a pas permis de vérifier toutes ces affirmations, loin de là; cependant, nous pouvons quand même faire quelques remarques. Pour ce qui touche à l'aspect, l'étude de la coordination semble avoir mis en relief une certaine relation formellement identifiable entre le présent et l'antepresente (caractère résultatif de l'antepresente?). Quant au caractère ponctuel du pretérito, plusieurs exemples viennent infirmer l'hypothèse voulant qu'il soit une caractéristique essentielle de ce temps. Du côté temporel, l'étude des indicateurs nous montre que si les deux temps partagent la valeur d'antériorité (cf. «en el pasado» pour l'antepresente), les indicateurs représentant une période de temps passée et clairement coupée du présent sont presque exclusivement attestés en présence du pretérito, alors que ceux qui se réfèrent au moment présent ou qui l'incluent explicitement se retrouvent toujours avec l'antepresente. Les indicateurs qui expriment une proximité dans le temps mais qui n'incluent pas nécessairement et explicitement le moment présent ne sont pas toujours avec l'antepresente, mais souvent. En outre, l'opinion selon laquelle l'antepresente, en contexte d'opposition, désigne des actions plus récentes que celles qu'exprime le pretérito, est infirmée par un grand nombre d'exemples. Au niveau syntaxique, nous avons observé, en accord avec Gili y Gaya, que lorsque le verbe subordonné est à l'indicatif, on peut le retrouver à n'importe quel temps, peu importe le temps du verbe subordonnant; il

n'en va pas de même pour les subordonnées au subjonctif, le «pretérito de subjuntivo» n'étant pas attesté avec un verbe subordonnant à l'antepresente de l'indicatif. Nous avons aussi observé que le pretérito pouvait s'utiliser pour exprimer une antériorité à un événement lui-même passé (valeur de «antecopretérito»), ce qui ne s'est pas rencontré pour l'antepresente. Les valeurs stylistiques d'objectivité et de subjectivité semblent se refléter dans certains indices formels (la tournure «ALGUIEN dijo que ALGO ha pasado», les préférences des personnes du dialogue pour l'antepresente); cependant, le petit nombre de cas relevés invite à la prudence. Enfin, pour ce qui est des différences régionales, force nous est d'avouer que la seule différence notable que nous ayons observée réside dans les proportions respectives de l'antepresente et du pretérito, qui varient passablement d'un journal à l'autre (encore que dans les deux cas le pretérito est de loin beaucoup plus nombreux que l'antepresente). Peut-être est-il vrai que la langue journalistique présente une certaine nivelation des variantes régionales (et ce, autant pour les caractéristiques propres à l'espagnol de Madrid que pour celles qu'on croit typiques de la langue de Mexico).

Il serait intéressant de mener une investigation semblable à celle qui vient d'être exposée, mais portant sur un autre type de langue et une autre région, histoire de voir si l'usage des deux formes verbales que nous avons étudiées y serait semblable à celui décrit dans cet article pour la langue journalistique. On pense, entre autres, à la langue du théâtre, qui permettrait certainement d'étudier de façon plus probante l'opposition locutif/narratif, et qui dévoilerait peut-être, qui sait, des écarts à la norme plus marqués.

ANNEXE

TABLEAU I: FRÉQUENCE DES TEMPS DANS CHAQUE JOURNAL

JOURNAL	«TEMPS»	FRÉQUENCES	
		absolue	relative
Uno más uno	Pretérito	1161	88,42%
	Antepresente	152	11,58%
	Total	1313	100,00%
El País	Pretérito	842	75,04%
	Antepresente	280	24,96%
	Total	1122	100,00%
TOTAL	Pretérito	2003	82,26%
	Antepresente	432	17,74%
	Total	2435	100,00%

TABLEAU II: LES TEMPS EN FONCTION DES TYPES DE PROPOSITIONS

JOUR.	TEMPS	FRÉQUENCES absolues (relatives)			
		Ind.	Princ.	Sub.	Total
Uno más uno	Pr.	41 (27,3%)	76 (50,7%)	33 (22,0%)	150 (100,0%)
	Ant.	31 (20,5%)	37 (24,7%)	82 (54,7%)	150 (100,0%)
	Total	72 (24,0%)	113 (37,7%)	115 (38,3%)	300 (100,0%)
El País	Pr.	46 (30,7%)	57 (38,0%)	47 (31,3%)	150 (100,0%)
	Ant.	47 (31,3%)	55 (36,7%)	48 (32,0%)	150 (100,0%)
	Total	93 (31,0%)	112 (37,3%)	95 (31,7%)	300 (100,0%)
TOTAL	Pr.	87 (29,0%)	133 (44,3%)	80 (26,7%)	300 (100,0%)
	Ant.	78 (26,0%)	92 (30,7%)	130 (43,3%)	300 (100,0%)
	Total	165 (27,5%)	225 (37,5%)	210 (35,0%)	600 (100,0%)

TABLEAU III: LA COORDINATION

Temps du verbe objet de la fiche	EL PAIS		UNO MAS UNO		TOTAL	
	Fréq. abs.	Fréq. rel.	Fréq. abs.	Fréq. rel.	Fréq. abs.	Fréq. rel.
Temps des verbes coord. au verbe objet de la fiche						
Pretérito de indicativo	6	25,0%	6	15,4%	12	19,0%
Antepresente de indicativo	4	16,7%	13	33,3%	17	27,0%
Infinitivo pasado			1	2,6%	1	1,6%
Presente de indicativo	13	54,2%	13	33,3%	26	41,3%
Futuro hipotético	1	4,2%	1	2,6%	2	3,2%
Futuro léxico			5	12,8%	5	7,9%
Total	24	100,1%	39	100,0%	63	100,0%
PRE- TE- RITO						
Pretérito de indicativo	22	95,7%	22	62,9%	44	75,9%
Copretérito de indicativo			2	5,7%	2	3,4%
Antepresente de indicativo			2	5,7%	2	3,4%
Presente de indicativo	1	4,4%	8	22,9%	9	15,5%
Futuro léxico			1	2,9%	1	1,7%
Total	23	100,1%	35	100,1%	58	99,9%

Les pourcentages étant arrondis, les totaux n'arrivent pas toujours exactement à 100,0%.

TABLEAU IV: LA SUBORDINATION

Temps de la principale	Temps et mode du verbe des subordinées COD	EL PAIS		UNO MAS UNO		TOTAL	
		Fréq. abs.	Fréq. rel.	Fréq. abs.	Fréq. rel.	Fréq. abs.	Fréq. rel.
ANTE- PRE- SENTE	Prétérito de indicativo	1	11,1%	1	11,1%	1	5,6%
	Copretérito de indicativo	4	44,4%	4	44,4%	8	44,4%
	Presente de subjuntivo	2	22,2%	2	22,2%	4	22,2%
	Presente de infinitivo	2	22,2%	2	22,2%	4	22,2%
	Total	9	99,9%	9	99,9%	18	100,0%
PRETE- RITO	Prétérito de indicativo	1	6,7%	2	4,3%	2	3,3%
	Antepresente de indicativo	4	26,7%	2	4,3%	3	4,9%
	Presente de indicativo	1	6,7%	31	67,4%	35	57,4%
	Futuro léctico de indicativo	1	6,7%	7	15,2%	8	13,1%
	Futuro hipotético de ind.	3	20,0%	1	2,2%	1	1,6%
	Prétérito de subjuntivo	1	6,7%	1	2,2%	4	6,6%
	Presente de subjuntivo	5	33,3%	2	4,3%	3	4,9%
	Presente de infinitivo	15	100,1%	46	99,9%	61	100,0%
	Total	15	100,1%	46	99,9%	61	100,0%

Les pourcentages étant arrondis, les totaux n'arrivent pas toujours exactement à 100,0%.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACADEMIA ESPAÑOLA, Real (1883): *Gramática de la Lengua Castellana*, Madrid: Gregorio Hernando.
- ALARGOS LLORACH, E. (1970): «Perfecto simple y compuesto» dans *Estudios de gramática funcional del español*, Madrid: Editorial Gredos.
- ALONSO, A. & H. UREÑA (1947): *Gramática castellana*, Buenos Aires: Editorial Losada S.A. (7^e éd.).
- BARRERA-VIDAL, A. (1972): *Parfait simple et parfait composé en castillan moderne*, Munich: Ed. Max Hueber Verlag.
- BEINHAUER, W. (1978): *El español coloquial*, Madrid: Editorial Gredos (version espagnole de l'original allemand *Spanische Umgangssprache*, 1958).
- BELLO, A. & R.J. CUERVO (1936): *Gramática castellana destinada al uso de los americanos*, Paris: Ed. Andrés Blot.
- BERSCHIN, H. (1975): «A propósito de la teoría de los tiempos verbales: perfecto simple y perfecto compuesto en el español peninsular y colombiano», dans *Thesaurus*, 30: 3, p. 539 à 556.
- (1976): *Präteritum und Perfektgebrauch im heutigen Spanisch*, Tübingen: Niemeyer.
- BOUZET, J. (?): *Grammaire espagnole*, Paris: Ed. Eugène Belin.
- BULL, W.E. (1960): *Time, Tense, and the Verb* (A study in theoretical and applied linguistics, with particular attention to Spanish), Berkeley/Los Angeles: University of California Press.
- CELSO CUNHA (1972): *Gramática do português contemporâneo*, Belo Horizonte: Editora Bernardo Alvares.
- CERNÝ, J. (1970): «El pretérito español y la categoría del aspecto», dans *Actes du XII Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Bucarest, I: 787-792.
- COSTE, J. & A. REDONDO (1965): *Syntaxe de l'espagnol moderne*, Paris: SEDES et CDU.

- CRIADO de VAL, M. (1955): *Índice verbal de la Celestina*, Madrid.
- (1958): *Gramática española*, Madrid: Ed. S.A.E.T.A.
- FAITELSON-WEISER, S. (1986): *Structure de la phrase espagnole*, Québec: Département de langues et linguistique, Faculté des Lettres, Université Laval.
- GILI Y GAYA, S. (1961): *Curso superior de sintaxis española*, Barcelona: Editorial Vox. (12° éd., 1979).
- HADLICH, R.L. (1975): *Gramática transformativa del español*, Madrid: Editorial Gredos.
- HERNÁNDEZ ALONSO, C. (1984): *Gramática funcional del español*, Madrid: Editorial Gredos.
- KANY, C. (1945): *American-Spanish Syntax*, Chicago: The University of Chicago Press.
- KUTTERT, R. (1982): *Syntaktische und semantische Differenzierung der spanischen Tempusformen der Vergangenheit 'perfecto simple', 'perfecto compuesto' und 'imperfecto'*, Frankfurt am Main - Bern: Peter Lang.
- LAMIQUIZ, V. (1975): *Lingüística española*, Sevilla: Publicaciones de la Universidad de Sevilla.
- LENZ, R. (1925): *La oración y sus partes*, Madrid.
- LOPE BLANCH, J.M. (1972): «Sobre el uso del pretérito en el español de México», en *Estudios sobre el español de México*, México D.F.: UNAM, p. 131 à 143.
- MARTÍN ALONSO (1974): *Gramática del español contemporáneo*, Madrid: Editorial Guadarrama.
- MOLHO, M. (1975): *Sistemática del verbo español: aspectos, modos, tiempos*, Madrid: Editorial Gredos, 2 vol.
- MORENO de ALBA, J.G. (1978): *Valores de las formas verbales en el español de México*, México D.F.: UNAM.
- PAIVA BOLÉO, M. (1936): *O Perfeito e o Pretérito em português em confronto com as outras línguas românicas*, Coimbra.

- POTTIER, B. (1969): *Grammaire de l'espagnol*, Paris: P.U.F.
- RALLIDES, C. (1971): *The Tense-Aspect System of the Spanish Verb as used in cultivated Bogotá Spanish*, Paris-LaHaye: Ed. Mouton.
- ROJAS, E.M. (1980): *Aspectos del habla en San Miguel de Tucumán*, Tucumán (Argentina).
- ROJO, G. (1974): «La temporalidad verbal en español», dans *Verba*, Anuario Gallego de Filología, vol. I, p. 68 à 149.
- SECO, R. (1979): *Manual de gramática española*, Madrid: Editorial Aguilar. Décima edición; revisado y ampliado por Manuel Seco.
- SKUBIC, M. (1968): «Pretérito simple y compuesto en los primeros textos castellanos», dans *Actes du XI Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Madrid, p. 1891-1901.
- SPAULDING, R. (1931): *Syntax of the Spanish Verb*, New York: Holt, Rinehart and Winston.
- TOGEBY, K. (1953): *Mode, aspect et temps en espagnol*, Copenhagen: Ejnar Munksgaard.
- VIDAL de BATTINI, B.E. (1964): *El español de la Argentina*, Buenos Aires: Consejo Nacional de la Educación.
- WEINRICH, H. (1973): *Le temps*, Paris: Ed. du Seuil (version française de l'allemand *Tempus*, 1964).

NOTES

1. Cette étude a été réalisée dans le cadre du programme d'Initiation à la recherche du Département de langues et linguistique de l'Université Laval. Nous tenons à exprimer ici notre gratitude envers le Département pour son appui financier. Notre mémoire de maîtrise (présentement en cours de rédaction) portera sur les deux temps verbaux à l'étude dans cet article, mais analysés dans un autre type de langue, soit la langue du théâtre argentin contemporain. Nous aimerions aussi remercier notre directrice de thèse, Mme Silvia Faitelson-Weiser, qui a eu la patience de nous diriger dans nos recherches.
2. Il est intéressant de noter que le nom même des deux formes verbales que nous étudions varie beaucoup d'un auteur à l'autre. Nous avons relevé, pour la forme simple «canté», pas moins de 21 dénominations différentes chez les auteurs énumérés dans les Références bibliographiques:

aoristo (Martín Alonso, Molho)
parfait simple (Barrera-Vidal)
pasado absoluto (Lamiquiz)
passé défini (Coste et Redondo)
passé simple (Bouzet, Coste et Redondo)
past absolute (Spaulding)
perfecto absoluto (Hernández Alonso)
perfecto indefinido (Hernández Alonso)
perfecto intemporal (Martín Alonso)
perfecto simple (Alarcos Llorach, Berschin, Hernández Alonso, Kuttert)
präteritum (Berschin)
prétérit (Weinrich)
preterite (Bull, Kany)
pretérito (Alonso, Bello, Cerný, Criado de Val, Lenz, Paiva Boléo, Ureña)
pretérito absoluto (Martín Alonso)
pretérito indefinido (Beinhauer, Seco, Rojas)
pretérito perfecto absoluto (Gili y Gaya, Martín Alonso)
pretérito perfecto simple (Real Academia Española)
pretérito simple (Lope Blanch, Moreno de Alba, Skubic)
pretérito temporal (Molho)
retro-perfect (Bull)

Et nous avons trouvé le même nombre de termes différents, soit 21, pour désigner la forme composée «he cantado»:

antepresente (Bello, Cuervo, Lamiquiz, Moreno de Alba)
parfait (Weinrich)
parfait composé (Barrera-Vidal)
pasado actual (Martín Alonso)
passé composé (Bouzet, Coste et Redondo)
passé indéfini (Coste et Redondo)
perfect (Spaulding)
perfektgebrauch (Berschin)
perfecto (Criado de Val, Lenz)
perfecto compuesto (Alarcos Llorach, Beinhauer, Berschin, Hernández Alonso, Kuttert)
perfeito (Paiva Boléo)
present perfect (Bull, Kany)
presente compuesto (Molho)
presente perfecto (Lenz)
presente transcendente (Molho)
pretérito actual (Martín Alonso)
pretérito compuesto (Lope Blanch, Skubic)
pretérito perfecto (Alonso, Černý, Rojas, Seco, Ureña)
pretérito perfecto actual (Real y Gaya)
pretérito perfecto compuesto (Real Academia Española)
pretérito verbal (Molho)

On remarque que certains auteurs emploient plus d'une dénomination. Certains (Hadlich, Rallides, Rojo) n'utilisent aucune d'entre elles et se contentent de citer la forme elle-même pour l'identifier, soit avec le support d'une base lexicale (ex. «canté», «he cantado», soit réduite à l'essentiel (ex. «-é», «he-ado»). Même les auteurs qui ont choisi des termes plus précis font souvent appel à cette représentation pour désigner les deux formes verbales en question.

3. Dans ce travail, nous utiliserons les dénominations de Andrés Bello (i.e. «pretérito» pour la forme simple et «antepresente» pour la forme composée), parce qu'elles ne datent pas d'hier, parce qu'elles s'inscrivent dans un cadre terminologique cohérent, et parce qu'elles offrent l'avantage d'être courtes et simples.
4. Pour Barrera-Vidal, les deux temps sont en relation d'inclusion; ils expriment tous les deux la perfection et l'antériorité de l'acte, mais avec deux sèmes en plus pour l'antepresente: le caractère «immédiat» de l'antériorité (i.e. l'absence de coupure avec le présent de l'énonciation), et la connexion

(lien, relation) avec le maintenant de l'énoncé. Conséquemment, c'est l'antepresente qui tient le rôle de membre marqué de l'opposition; d'où les notions de «neutralisation» et de «polarisation», bien connues des fonctionnalistes.

5. Guillermo Rojo est le seul à faire remarquer que dans le cas de la Galice, nous avons fort probablement affaire à l'influence du «galle-go» sur l'espagnol, et non à un fait d'organisation interne du système.
6. Nous avons déjà vu en quoi consiste la distinction entre ces deux temps verbaux dans l'espagnol mexicain selon les auteurs cités; quant à l'espagnol de Bogotá, Rallides nie que l'antepresente y soit utilisé pour désigner les événements s'étant déroulés dans un passé récent et résume la distinction entre les deux formes à une question de «open context» pour l'antepresente et de «closed context» pour le pretérito (1971:24, 28), ce qui est à rattacher à la différence temporelle normative que nous avons notée précédemment (respectivement, période de temps qui inclut le moment présent et période de temps clairement coupée de celui-ci).
7. Ainsi, Alonso et Ureña (1947:154): «En su origen el pretérito compuesto se distinguía bien del pretérito simple, y todavía mantienen la distinción regiones como Navarra, Aragón y parte de Castilla la Vieja (además los escritores de todas partes)»; cf. aussi Lope Blanch (1972:132): «en el español de México existe una enorme diferencia, en lo que al uso del verbo se refiere, entre lengua hablada y lengua literaria. (...) en general la lengua escrita de México sigue normas 'académicas', y el empleo de los tiempos verbales es muy semejante al español (nivelación literaria culta)». Nous pouvons reprocher à cette affirmation un manque de rigueur dans les termes; en effet, on n'y fait pas de distinction entre langue littéraire et langue écrite. Ce sont pourtant deux réalités bien distinctes et qui ne se recoupent qu'à l'occasion. En effet, comment cet auteur classerait-il la langue journalistique, qui n'a rien de littéraire même si elle est écrite, ou encore la langue du théâtre, qui est créée sous une forme écrite mais dans le but d'être dite? De plus, Lope Blanch ne cite aucune étude pour appuyer cette affirmation.

8. Il s'agissait des exemplaires suivants: «*El País*, Edición Internacional; Madrid, lunes 13 de febrero de 1984. Año II, no 38» et «*Uno más uno*, México D.F., sábado 3 de marzo de 1984. Año VII, no 2269».

9. Types obligatoires: Déclaratif
Interrogatif
Exclamatif
Impératif

Types facultatifs: Négatif
Passif
Emphatique

Réf. Faitelson-Weiser (1986:6-14).

10. On pourrait critiquer cette classification des personnes verbales; en effet, il existe des cas où, par exemple, la première personne peut être narrative: on pense ici aux romans écrits à la première personne. C'est cependant un procédé qu'on ne retrouve guère dans la langue journalistique. D'autre part, il est évident que la troisième personne peut aussi être commentative. Nous croyons tout de même que la personne verbale offre le grand avantage d'être un critère objectif, et qui doit donc être conservé dans l'analyse, aussi imparfait soit-il. Comment peut-on, autrement, juger de l'adéquation au réel des théories de Weinrich sans tomber dans des tautologies du genre: c'est parce que cet emploi est commentatif que l'on a utilisé l'antepresente, et c'est la présence de l'antepresente qui nous indique que l'emploi est commentatif... A moins, bien sûr, de faire une interprétation sémantique basée sur tout le contexte, mais alors il devient très difficile de défendre l'objectivité de son point de vue (cf. Barrera-Vidal 1972:300-306, critique de Weinrich).

11. Voir note 9.

12. Quelques exemples:

«Dijo que el PRI ha corregido desviaciones y perseguido a corruptos de la anterior administración» (*Uno más uno*, no 2269, p. 5).

«Fernández Viaña, a su vez, admitió que ha existido un proceso de concentración en la industria farmacéutica;...» (*Uno más uno*, no 2269, p. 7).

«Por otra parte, el presidente del Tribunal

Supremo Electoral de Guatemala, Arturo Herburger, reveló que ha sido amenazado de muerte para que abandone su cargo» (*Uno más uno*, no 2269, p. 11).

«Nicaragua informó a Schultz que ha hecho un llamado de alerta a la comunidad internacional ...» (*Uno más uno*, no 2269, p. 11).

«Ronald Reagan reconoció, en un reciente discurso, que a las naciones del Tercer Mundo les ha tocado cargar con el mayor peso de la crisis mundial» (*Uno más uno*, no 2269, p. 12).

13. En effet, et bien que cela ne soit pas explicite, le seul type de subordonnée dont il est question chez les auteurs qui traitent du sujet est la subordonnée complétive directe.
14. Trois exemples ont été relevés dans notre corpus (c'est nous qui soulignons):

«Como un hecho relevante, el presidente Miguel de la Madrid, considerado el primer priista del país, pidió a los secretarios de la Defensa, general Juan Arévalo Gardoqui, y al de marina, almirante Miguel Angel Gómez Ortega, que no asistan al acto conmemorativo» (*Uno más uno*, no 2269, p. 1).

«Asimismo, ordenó al secretario de Gobernación, Manuel Bartlett Díaz, que no asista a la conmemoración...» (*Uno más uno*, no 2269, p. 1).

«Su enfermedad y el escaso tiempo consiguieron que sus deseos de reforma económica y limpieza de la corrupción oficial queden ahora como intentos susceptibles [sic] de ser continuados o no, conforme a la personalidad de quien le sustituya en el mando» (*El País*, no 38, p. 3).

(Remarque: La présence de l'adverbe «ahora» dans ce dernier exemple laisse supposer que l'influence des indicateurs temporels est peut-être plus déterminante dans le choix du temps subordonné que le temps du verbe subordonnant).

15. Hadlich (1975:90-91) justifie cette affirmation en évoquant la valeur résultative de l'antepresente («ha estudiado, por el contrario, implica que los efectos de estudiar en el pasado siguen siendo todavía importantes en el presente...»). Plusieurs grammairiens sont

d'accord pour reconnaître à l'antepresente cette valeur, mais ne voient pas là une raison suffisante pour en faire un temps présent, puisque, comme l'admet Hadlich lui-même, l'action désignée par ce temps est antérieure au moment présent («los efectos de estudiar en el pasado»; c'est nous qui soulignons). Peut-être Hadlich est-il influencé par les descriptions des valeurs du «present perfect» en anglais, forme morphologiquement comparable à l'antepresente espagnol, mais qui n'y correspond pas toujours dans l'usage (cf. Spaulding, 1931:38-39, 42, 43; Rallides, 1971:28).

16. En effet, dans les trois phrases où un indicateur temporel indique une antériorité par rapport à un événement passé, on pourrait faire commuter le prétérito avec l'«antecopréterito» sans changer le contenu ni l'acceptabilité de la phrase (c'est nous qui soulignons):

«La reunión en cuestión tuvo, sin embargo, lugar antes de la cuarta 'cumbre' islámica y antes de las revueltas» (*El País*, no 38, p. 5) = había tenido lugar.

«Oscuro funcionario cuya carrera estuvo ligada a la de Breznev, antes del fallecimiento de éste se le consideró su delfín» (*El País*, no 38, p. 2) = se le había considerado.

«Antes de la reunión de Coplade, el mandatario viajó en helicóptero por diversos municipios, ...» (*Uno más uno*, no 2269, p. 2) = había viajado.

17. Voir note 10.

COMPTE RENDU

par Jean-Claude BOULANGER
professeur adjoint

Sidney I. Landau, *Dictionaries: The Art and Craft of Lexicography*, New York, The Scribner Press, 1984, XIII + 370 p.

Dès le début de son livre, l'auteur rappelle que fort peu de lexicographes professionnels ont reçu une formation universitaire complète et adéquate dans le domaine qui est le leur, celui de l'«ars lexicographica». Jusqu'à récemment, les programmes des universités ne prévoyaient pas de volet particulier pour la formation de rédacteurs de dictionnaires et encore moins pour la formation des métalexigraphes. L'art de la lexicographie s'apprenait sur le tas, au contact direct avec la matière brute et en l'absence de toute théorie cohérente. La lexicographie était tenue pour une discipline appliquée de seconde zone et dont seul l'aspect commercial recelait quelque valeur. Depuis quelques années, la mentalité des universitaires s'est modifiée et le virage scientifique a pu s'accomplir dans la bonne direction. Les universités proposent de plus en plus de programmes particuliers et adaptés à la lexicographie tandis que de nombreux spécialistes consacrent une part de leur enseignement aux techniques, aux méthodes de confection des dictionnaires de même qu'à la théorie et au discours (méta)lexicographiques. La théorie qui ne s'abreuve pas à la pratique intensive de la lexicographie et au travail concret de la rédaction d'articles de dictionnaire aboutit le plus souvent à la pure complaisance intellectuelle.

On n'a qu'à songer, par exemple, à l'exercice astreignant que représente l'élaboration d'une définition: où commencer, où finir, que mettre dans l'énoncé sans rompre l'équilibre interne fragile du dictionnaire? Comment acquérir «that rare ability to know when to stop tampering with a definition» (p. XI)?

Livre didactique par excellence, *ACL* s'adresse à toutes les personnes qui s'intéressent directement à la chose lexicographique (les étudiants, les lexicographes, les métalexigraphes) et à celles qui ont à se préoccuper des dictionnaires dans le cadre de leurs travaux professionnels (les bibliothécaires et les documentalistes).

Le manuel traite exclusivement des dictionnaires de langue anglaise: dictionnaires pour les adultes, pour les jeunes; dictionnaires à l'usage des locuteurs natifs comme à celui des locuteurs d'origine allophone; dictionnaires généraux; dictionnaires spéciaux; dictionnaires terminologiques. Les ouvrages bilingues ou multilingues ne sont évoqués que comme éléments de comparaison entre la démarche lexicographique monolingue et la démarche multilingue.

L'auteur met l'accent sur la lexicographie anglaise et américaine. Il procède à une analyse plutôt pragmatique car il focalise son attention sur les aspects relatifs à la pratique de la lexicographie plutôt que sur les composantes sémantiques et lexicologiques de la recherche (voir p. 2). Les données sont réparties en huit chapitres qui passent en revue les différents aspects de l'activité dictionnaire et ses à-côtés. Un bref regard sur le contenu de chacun des chapitres illustrera le cheminement de l'auteur du manuel.

D'entrée de jeu, Landau pose une question fondamentale et qui revient constamment dans les ouvrages de ce genre, à savoir: Qu'est-ce qu'un dictionnaire? Dans le chapitre un, la question est posée tant pour savoir ce qu'est le dictionnaire comme objet culturel et linguistique que pour en connaître différentes facettes matérielles, telles la taille, le nombre de pages, les modalités de financement, ainsi de suite. Le terme *dictionnaire* a toujours été chargé d'un sémantisme à la fois très flou et très fort, c'est-à-dire vaste et vague, concis et précis. Il véhicule une aura de distinction, d'autorité, de savoir, de précision et d'infailibilité qui en fait un objet d'un prestige incontestable. De sorte que, d'une part, on donne le titre de *dictionnaire* à maints livres qui n'ont assurément aucun lien avec la lexicographie, ni par leur contenu, ni par leur méthode d'élaboration. D'autre part, le terme comporte un ensemble de traits unificateurs; à tel point que la plupart des usagers confinent les dictionnaires au seul rôle d'ouvrages de référence sur le lexique et la norme, tous semblables par ailleurs. Les utilisateurs considèrent que les dictionnaires sont interchangeables puisque leur objectif commun est de rassembler les unités lexicales, de les classer en ordre alphabétique et de les orner de leur(s) signification(s), bref de les normaliser. D'où l'utilisation constante du terme *dictionnaire* au singulier: regarder dans *le* dictionnaire, consulter *le* dictionnaire, c'est référer à la norme, au permis et à l'interdit.

L'auteur s'attache à l'examen de ces questions en comparant le dictionnaire général à l'encyclopédie puis en effectuant un survol des grands types de dictionnaires. Le programme spécifique d'un dictionnaire (ouvrage mono-, bi- ou

plurilingue; la taille du produit; les objectifs et le public-cible), le financement du projet (investissement de l'entreprise privée, d'un organisme étatique, etc.), la catégorie de dictionnaire (général, spécial, terminologique, régional, etc.), l'unité lexicale ou l'unité supralexicale, la ou les synchronies couvertes, le modèle linguistique retenu comme guide du point de vue normatif (tentative de simple description ou essai de prescription) et les clés d'accès (l'ordre alphabétique ou tout autre type de rangement: systématique, sémantique, etc.) constituent les principaux centres d'intérêt dans ce chapitre inaugural. Il s'agit d'un résumé des préoccupations générales de toute la lexicographie occidentale quelle que soit la langue à décrire. Dans plusieurs langues non occidentales (asiatiques, africaines, en arabe) ces problèmes n'ont pas la même envergure et ils se présentent différemment étant donné que les structures linguistiques divergent profondément.

Le second chapitre se veut un tour d'horizon historique de la lexicographie de la langue anglaise de Robert Cawdrey au début du XVIIe siècle, dont l'ouvrage *A Table Alphabetical...* (1604) est généralement considéré comme le premier dictionnaire de la langue anglaise, à Clarence L. Barnhart au XXe siècle, en passant par John Kersey et Samuel Johnson au XVIIIe siècle, et par Noah Webster au XIXe siècle. L'auteur enchasse dans ce passionnant parcours historique les noms des plus illustres lexicographes et éditeurs de dictionnaires de l'anglais auxquels il greffe les oeuvres majeures qui parsèment l'histoire de la civilisation et de la langue anglaises. Le chapitre s'achève sur une évaluation du phénomène de l'arrivée massive de nouveaux dictionnaires sur le marché depuis une vingtaine d'années. Par ailleurs,

Landau s'occupe brièvement du délicat problème des mots tabous ou interdits dans les dictionnaires. Il s'arrête aussi quelque peu sur la rivalité entre les lexicographes et les entreprises lexicographiques. Tout l'arrière-plan historique évoqué dans ce chapitre permet de situer la recherche actuelle dans une perspective indispensable pour en saisir toute la portée.

Les chapitres trois, quatre et cinq forment un ensemble homogène relatif aux informations de nature micro- et macrostructurales. Un premier bloc (chapitre trois) rassemble les données sur l'entrée, le classement alphabétique continu, l'ordre de grandeur de la nomenclature et les informations de nature grammaticale et phonétique. Les rubriques sur la synonymie et l'iconographie font l'objet de quelques remarques utiles. Quelques commentaires sur les données d'accès au dictionnaire (introduction, listes de conventions et tableaux divers facilitant le décodage des rubriques) et sur les données complémentaires (annexes, développements grammaticaux, onomastismes, toponymismes, etc.) terminent le chapitre. Ces informations, souvent négligées dans les traités de lexicographie, varient en quantité et en qualité selon les types de dictionnaires élaborés. Leur importance didactique n'est cependant plus à démontrer. Elles sont fondamentales pour la consultation du dictionnaire et pour la saisie de son programme et de ses objectifs. L'utilisateur qui ne prend pas connaissance de ces éléments essentiels se prive souvent de la sève qui coule entre les pages du dictionnaire qu'il tient dans ses mains. Par conséquent, il renonce à maints avantages que lui promettait son investissement. «Front-matter articles are seldom read by dictionary users but are almost always regarded as important by reviewers» (p.

116). Une pédagogie de la lecture du dictionnaire est éminemment souhaitable, comme l'explique le lexicographe. Par ailleurs, que penser des dictionnaires qui éludent carrément le sujet, évacuent toutes les données d'accès ou n'insèrent aucun guide d'utilisation adéquat, phénomène particulièrement fréquent dans les dictionnaires terminologiques et les encyclopédies?

Le problème complexe de la définition est présenté au chapitre quatre où il occupe pas moins de 53 pages. Landau a choisi de délaissier l'analyse théorique de la définition ainsi que les considérations philosophiques pour concentrer son attention sur la pratique de la définition en tant que rubrique centrale dans la plupart des dictionnaires. Il ne perd cependant pas de vue la sémantique, étant donné les rapports étroits qu'elle entretient avec la sémasiologie. Quant à la sémiotique, il rappelle qu'elle est sous-jacente à tous les projets lexicographiques. C'est donc sous l'angle tangentiel qu'il traite de la sémantique et de la sémiotique. Avant d'explicitier les aspects pragmatiques de la définition, il souligne quelques grands principes définitoires en s'appuyant sur Zgusta et d'autres théoriciens lexicographes. Les quelques grands principes à observer se ramènent: à la priorité à l'essence (genre prochain et différences spécifiques), au caractère de substituabilité, à la nécessité que l'incluant appartienne à la même partie du discours que le défini, au niveau langagier adéquat, à la brièveté et à l'absence d'ambiguïté dans l'énoncé. Landau cerne ensuite la démarche concrète du travail définitionnel en effectuant une incursion du côté des citations et des exemples d'emploi. Il signale l'extrême importance des contextes dans la préparation des définitions. Ceux-ci forment la principale source de laquelle

émergent les traits sémantiques pertinents et les marques connotatives, spatiales et temporelles. En plus des informations formelles sur le mot, «the context can also indicate whether a word is slang, informal, taboo, or used only in one country or region» (p. 151).

La notion d'«usage» requiert 51 pages au chapitre cinq. L'auteur examine la catégorisation dans les dictionnaires (cf. le classement des marques d'usage proposé à la page 175) ainsi que les attitudes passées et présentes envers l'usage et ses relations avec la norme. Il suggère aussi une méthode de traitement de l'usage dans les dictionnaires, puis il scrute le *Dictionary of American Regional English (DARE)*.

Au chapitre six, le lexicographe aborde concrètement et de façon détaillée la fabrication matérielle des dictionnaires, plus spécialement des dictionnaires monolingues à grande diffusion. Les multiples étapes nécessaires à la préparation d'un dictionnaire (planification du projet du point de vue administratif, qui compte pour 30 pourcent du temps total, «écriture» et rédaction de l'ouvrage, qui occupe 50 pourcent du temps, et la production, la mise en marché et la diffusion qui prennent les 20 pourcent restant) sont passées en revue de manière à ce que le consommateur possède une vue d'ensemble de l'entreprise que représente une telle réalisation. Tout dictionnaire est à la fois un objet de culture et de civilisation et un produit manufacturé dont toutes les facettes doivent être étudiées et la portée prévue. Le volet industriel et le volet intellectuel sont aussi importants l'un que l'autre. Landau a donc raison de préciser que «the common relief that the making of a dictionary starts with defining words is as naïve as the idea

that the erection of a building starts with the purchase of construction materials» (p. 226). Le chapitre est clos par le rappel sur le suivi du dictionnaire après sa publication. Le projet doit en effet prévoir dès avant la mise en marché le processus de révision qui touche plusieurs catégories d'erreurs ou d'omissions: typographie, citations incorrectes, révision et mise à jour des définitions, ordre alphabétique erroné, insertion des mots ou de sens oubliés, retraits de mots ou de sens vieillis, inclusion de données inexplicablement perdues en cours de route, etc. L'auteur fournit également quelques indices qui permettent aux éditeurs de décider s'il faut procéder soit à un nouveau tirage, soit à une refonte totale, qui constituera alors une nouvelle édition de l'ouvrage.

Les deux derniers chapitres font respectivement place à des considérations techniques et aux informations que l'auteur n'a pas pu loger ailleurs dans le manuel. Le septième chapitre traite du rôle de l'informatique dans de nombreux aspects de la réalisation d'un dictionnaire comme par exemple la vérification automatique des entrées et de renvois, l'établissement des index pour les citations, etc. Le recours à l'ordinateur est à la fois une source d'avantages et de désavantages. Il appartient au lexicographe de connaître les uns et les autres, de manière à tirer le meilleur parti possible de l'informatisation du travail lexicographique. Un peu de lucidité à ce propos ne saurait nuire. Le chapitre s'achève par un commentaire sur le dictionnaire électronique accessible par terminal.

Le chapitre huit est un fourre-tout qui rassemble des considérations consécutives à la

publication d'un dictionnaire. D'abord les lettres que reçoit l'éditeur d'un dictionnaire. Landau les classe en trois catégories:

1. Celles qui proviennent de personnes qui désirent aider le lexicographe à engraisser son dictionnaire en soumettant des listes de mots nouveaux ou encore en faisant des suggestions sur l'étymologie de tel ou tel mot.
2. Celles qui ont pour but la critique du dictionnaire. Essentiellement, deux catégories de lettres: celles qui concernent l'omission ou l'oubli de mots ou de sens et celles qui concernent l'usage lui-même.
3. Celles qui proviennent des lexicographes ambitieux, amateurs ou indépendants qui désirent faire leur propre dictionnaire ou publier un manuscrit qui dort dans un tiroir.

Des considérations sont ensuite faites à propos du plagiat interdictionnaires, de la (ré)-utilisation des données consignées dans l'un ou dans l'autre, de l'inclusion des noms de marques déposées et de leur lexicalisation. La représentativité sociale du dictionnaire est également examinée. L'un de ses rôles, consiste à refléter l'ensemble des valeurs proposées, défendues, admises par une société bien identifiable, en un temps et en un lieu bien déterminés. Enfin, Landau s'attarde sur la critique des dictionnaires dans les cadres des comptes rendus ou des recensions. Il met l'accent sur la nécessité pour le critique de bien connaître l'univers dictionnaire en tant que praticien lexicographe avant de pondre la moindre critique: «[...] knowledge about lexicography is essential for evaluating new dictionaries» (p. 305). Ne peut être métalexigraphe qui veut. Dans la même ligne de pensée, il mentionne

que plusieurs dictionnaires importants n'ont jamais fait l'objet de compte rendu. A son avis, trois critères de qualité sont requis pour bien juger un dictionnaire:

1. La quantité d'information contenue dans l'ouvrage.
2. La qualité du dictionnaire au regard de l'exactitude, de la complétude, de la clarté, de la simplicité et de la modernité du contenu.
3. La portée didactique de l'agencement des données, soit dans l'organisation microstructurale, soit dans la présentation de la macrostructure, soit dans la sélection des données d'accès ou dans celle des données complémentaires.

Le critique doit faire preuve de modestie, de clarté et tâcher de bien saisir l'essentiel du message dictionnaire. La rigueur et la concision devraient permettre un commentaire qui tient en un maximum de huit pages imprimées et qui fournit l'occasion de parcourir le dictionnaire de A à Z.

L'explication pratique de la démarche lexicographique est utilement complétée par une bibliographie critique et sélective des dictionnaires monolingues de langue anglaise qui, selon l'auteur, conviennent parfaitement pour illustrer les propos défendus dans son livre. Il répertorie ainsi 53 dictionnaires (p. 333-353). Une bibliographie métalexigraphique sélective clôt le manuel.

Même s'il déclare dans son introduction qu'il analysera l'acte lexicographique sous son angle le plus pragmatique, Landau n'échappe pas à

l'attrait de la théorisation (voir le chapitre quatre sur la définition et le chapitre cinq sur l'usage), ni à la description historique, ciment essentiel pour bien comprendre les démarches lexicographiques américaines et anglaises (voir le chapitre deux sur l'histoire de la lexicographie anglaise). On lui saura gré de ces quelques incartades qui ajoutent aux réflexions sur la pragmatique lexicographique par les orientations critiques et descriptives qui s'en dégagent. Construire un dictionnaire exige des efforts constants, une vigilance de tous les instants, une maîtrise des techniques de la lexicographie et une collaboration sans relâche entre les membres de l'équipe rédactionnelle. Le livre de Landau démontre amplement que la lexicographie requiert du savoir faire. Ce savoir faire est mis au service de l'Histoire car le dictionnaire constitue un précieux héritage pour l'humanité. Les lexicographes passent tandis que les dictionnaires demeurent pour témoigner des civilisations. Les lexicographes sont des bâtisseurs d'histoire dont les réalisations seront passées au crible par les anthropologues du lexique. Aussi les témoignages comme celui de Landau laissent-ils des empreintes durables pour le plus grand bénéfice des passionnés non seulement de l'«ars» mais aussi de la «res lexicographica».

COMPTE RENDU

par Louise GUÉNETTE
Étudiante de 3e cycle

Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1945-1946: Grammaire particulière du français et grammaire générale (I), Québec, Presses de l'Université Laval et Lille, Presses universitaires de Lille, 1985, 332p.

Ce volume, le sixième paru des *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, porte sur la grammaire générale et sur la grammaire particulière du français. Il présente les conférences que le linguiste français a données à l'Ecole des Hautes Etudes de la Sorbonne pendant l'année universitaire 1945-1946. Comme les autres volumes de la série C, ces conférences s'adressent à un auditoire débutant en psycho-systématique. La lecture en est par conséquent aisée et d'intérêt général. G. Guillaume a traité principalement durant cette année du système de l'article français. Le lecteur y trouvera également plusieurs passages où il est question de ce que devrait être une grammaire générale.

Les quatre premières leçons portent sur des faits de grammaire générale. On y rappelle Ferdinand de Saussure et les points importants de son *Cours de linguistique générale*. Des distinctions comme: grammaire historique/grammaire descriptive, diachronie/synchronie, parole effective/parole en puissance sont reprises. Parmi les faits de grammaire générale, ou faits panchroniques, rapportés, G. Guillaume oppose les faits de langue aux faits de discours. A la langue il

associe la permanence, l'universalité et le plan de puissance, et au discours, la momentanéité, la singularité et le plan d'effet. La distinction de ces deux plans, plan d'effet et plan de puissance, amène l'auteur à parler de l'article, exemple idéal pour illustrer ces deux plans et le passage de l'un à l'autre. G. Guillaume définit l'article comme étant «le signe de la transition du nom en puissance au nom en effet» (p. 59) et son rôle, celui de «discriminant d'une certaine extension nominale retirée - abstraite - de la condensation dans le nom de toutes les extensions concevables» (p. 61). Le fait de langue qui sous-tend le système de l'article, c'est l'existence de deux cinétismes, de deux mouvements de pensée, l'un particularisant dont l'article UN est le symbole, l'autre généralisant représenté par l'article LE. Le fait de discours, c'est une prise de position dans l'un de ces deux cinétismes. On obtient ainsi, par emploi momentané et partiel du système de l'article, des effets de sens très proches l'un de l'autre, comme par exemple *Un soldat français sait résister à la fatigue* / *Le soldat français sait résister à la fatigue*, ou encore des emplois où les deux articles ne sont pas interchangeable, comme par exemple dans *un ciel bleu d'été* / *le ciel bleu d'été*.

Après avoir expliqué longuement le système des deux articles fondamentaux, UN l'article anti-extensif, et LE l'article extensif, l'auteur aborde l'étude de l'article partitif, article dit secondaire. Selon G. Guillaume, le partitif serait né d'une double incompétence de l'article UN: incompétence à l'égard du pluriel, d'où l'emploi de DES (DE + LES) comme pluriel de UN, et incompétence de l'article UN, symbolisant le mouvement particularisant qui mène au numéral UN, à l'égard de ce qui est nombrable. Le partitif, pour pallier les

faiblesses de l'article UN, doit comme celui-ci être un article anti-extensif. La formation d'un tel article est obtenue en joignant à l'article extensif LE l'inverseur d'extension DE. On a au résultat un article anti-extensif propre à suppléer l'article UN.

On trouvera dans les leçons du 1^{er} et du 8 mars des analyses intéressantes d'exemples comme *manger du pain / vivre de pain, manger de la bonne viande / manger de bonne viande*. L'auteur s'applique aussi à établir les conditions d'existence de l'article partitif et à expliquer sa démission devant un nom déjà déterminé ou après la négation.

G. Guillaume poursuit son étude du système de l'article français en présentant un quatrième article, l'article zéro. La formation de cet article serait postérieure, en système, à celle de l'article extensif LE. La fonction de l'article zéro serait de reverser dans le concret l'abstrait obtenu à la fin du mouvement généralisant symbolisé par LE. Les analyses d'exemples qui y sont présentées (ex: *parler de la politique / parler de politique / parler politique*) corroborent les explications théoriques.

L'auteur termine son étude du système de l'article en français en établissant un parallèle historique avec le système du nombre. Ces deux systèmes se partagent le problème de l'extension nominale. La catégorie de l'article, postérieure historiquement à celle du nombre, aurait été abstraite de celle-ci pour prendre en charge l'extensité continue devenue trop lourde pour la seule catégorie du nombre. Le problème de l'extension nominale en français est finalement résolu par

l'article selon le mode de la continuité et par le nombre selon le mode de la discontinuité.

Pour conclure, disons simplement que ce volume, bien que l'on puisse y trouver des points qui pourraient porter à discussion, a le mérite de susciter chez le lecteur la réflexion.

COMPTE RENDU

par Alan MANNING
professeur agrégé

GRELLET, Françoise «*The word against the word*»:
Initiation à la version anglaise, Hachette, Paris,
1985, 287 pages.

«*The word against the word*» marque un nouveau départ dans la pédagogie de la version anglaise. Le titre même laisse supposer que la version ne se ramène pas à un processus de décodage/encodage mais demande que l'on s'y attarde, que l'on réfléchisse, car traduire, c'est peser et choisir en fonction de critères qui dépassent le simple mot-à-mot.

Ce manuel, nous dit Grellet, a été écrit à l'intention des étudiants de classes préparatoires, des anglicistes ainsi que de toute personne s'intéressant de près ou de loin à la traduction. Il traite de problèmes qui surgissent dans la traduction de textes anglais, quel que soit le type de texte à l'étude (littéraire, journalistique) ou son registre (style familier, soutenu), car pour l'auteur, la nature des problèmes en traduction ne varie en définitive que très peu d'un texte à l'autre (sauf dans les domaines technique et scientifique, qu'elle ne prend pas en considération).

Mais pourquoi avoir écrit *The word*, quand il existe tant de manuels de ce genre déjà (*Les traquenards de la version anglaise* (Veslot & Blanchet, 1922), *Le vrai Ami du traducteur*

(Boillot, 1956), par exemple)? C'est que, pour Grellet, la pédagogie de la version a, jusqu'à des temps récents, été dictée par deux concepts et attitudes parallèles. D'une part, l'exercice de version a été perçu par l'étudiant avant tout comme une pratique «scolaire» qui lui permettrait de démontrer au professeur qu'il avait compris un texte et qu'il savait traduire. L'exercice étant fait en général à partir d'extraits relativement courts, les vrais objectifs de la traduction (ton, registre, transmission des valeurs culturelles, adaptation, etc.) ont été trop souvent passés sous silence.

D'autre part, l'attitude qui veut que l'on soit traducteur-né ou pas du tout continue de prévaloir un peu partout, en Europe aussi bien qu'en Amérique du Nord. En effet, que de fois a-t-on entendu dire que la traduction est quelque chose que l'on a dès le départ et qui s'améliore avec l'expérience? L'ultime conséquence de ce préjugé est qu'il décourage et démobilise l'étudiant qui, sachant qu'il ne fait pas partie des «heureux élus» en traduction, a tendance à baisser les bras et à abandonner la partie. Or, Grellet maintient avec raison qu'il n'existe point de différence entre l'exercice de version et la traduction. La traduction n'est pas simple affaire de mots mais dépasse les critères purement linguistiques pour aboutir dans le domaine extra-linguistique (valeurs culturelles, ironie, images et métaphores, par exemple). En outre, elle estime qu'il est faux de penser que la traduction ne peut s'enseigner. Au contraire, il est effectivement possible d'amener l'étudiant à cerner et résoudre les problèmes «traductionnels» qui se posent à lui et à apprendre à utiliser les divers procédés qu'il a à sa disposition.

The word est composé de chapitres, ou ce que l'auteure appelle «dossiers» consacrés à des points qui ont le plus fait achopper ses étudiants. D'ailleurs, il est à noter et c'est là que réside la force et la nouveauté de ce manuel - l'auteure ne se réclame d'aucune théorie linguistique ou autre mais présente une méthode ou pédagogie fondée et élaborée à partir des fautes qu'elle a rencontrées le plus souvent en corrigeant les copies de ses étudiants. Les dossiers s'articulent sous trois rubriques: problèmes de compréhension du texte anglais (p. 24-119) - la ponctuation, l'ellipse, point de vue et discours indirect; les temps, le *journalese*: problèmes «techniques» de la traduction (p. 124-178) - modulation, transposition, champs sémantiques, les articles); et défis de la traduction (p. 180-207) - images et métaphores, les jeux de mots, registre, dialecte et idiolecte, style, ton. Les rubriques sont suivies de traductions à étudier (p. 216-285) qui permettront de compléter et de reprendre en contexte plus étoffé les points traités dans les dossiers.

Le danger inhérent aux dossiers proposés est qu'ils soient pris par les étudiants pour des recettes toutes faites et qui leur garantissent une traduction exemplaire. Cela, Grellet l'a bien compris. En effet, pour éviter que ces derniers ne tombent dans la facilité ou la servilité, elle a élaboré une grande variété d'exercices qui jetteront un éclairage différent sur le processus de traduction (exercices pour «débloquer» les étudiants devant un texte difficile, exercices destinés à faire comprendre qu'un texte forme un tout et qu'aucune de ses parties ne peut être traduite séparément, exercices destinés à mettre en relief les ambiguïtés ou erreurs que peut contenir une traduction).

Au plan des exercices proposés, il est notable que *The word* évite rigoureusement les phrases (à quelques exceptions près, relativement mineures,) et les textes préfabriqués. Parallèlement, les traductions françaises des textes anglais sont toutes extraites de traductions publiées. Les extraits eux-mêmes sont de longueur variable, allant d'une phrase à plusieurs paragraphes. En ce qui a trait aux phrases, on aurait pu reprocher à Grellet que l'on ne traduit que par rapport à une autre phrase, à un autre paragraphe et ainsi de suite. Toujours est-il qu'elle a toujours donné le contexte minimal et nécessaire, si bien que chaque phrase est justifiée et donc utile. Les extraits plus longs, eux, sont d'évidence justifiés dans des dossiers tels que «Images et métaphores» (p. 180) et «Style et ton» (p. 207).

Pour ce qui est des traductions à étudier, Grellet a pris constamment soin de fournir un contexte adéquat, de sorte que l'étudiant puisse s'apercevoir que telle phrase, qui paraît mal traduite quand elle est considérée isolément, s'explique en fin de compte par une compensation ailleurs dans le texte (voir par exemple p. 216-217) *Far from the Madding Crowd*). Car, après tout, n'est-ce pas le propre de toute traduction que de produire chez le lecteur étranger la même impression que donne le texte de départ au lecteur dans la langue de qui il a été composé?

Rares sont les faiblesses de *The word*. Par exemple, l'on est en droit de reprocher à Grellet des dossiers un peu minces: l'auteure ne consacre qu'une simple page à des problèmes aussi épineux pour les étudiants que les adjectifs de relation (p. 163), les possessifs (p. 172), et la conjonction *when* (p. 178). On s'étonne également

qu'un sujet aussi important que les textes mal écrits ou peu clairs (p. 188) n'ait pas mérité un traitement un peu plus complet et fouillé. Par ailleurs, *for* dans la phrase «I'll do it for you» (p. 96) n'est pas, bien entendu, une particule adverbiale, mais une préposition. Cela dit, ces carences sont largement occultées et compensées par beaucoup d'excellents dossiers notamment ceux portant sur les mots de liaison (p. 94-101), la dérivation (p. 174-175), les jeux de mots (p. 189-194) et les images et métaphores (p. 180-185). Un apport de ce manuel qui fait particulièrement plaisir est le chapitre consacré au *Journalese* en anglais (p. 119-121). En effet, il constitue une très bonne mise au point des principales difficultés d'ordre syntaxique et lexical auxquelles l'étudiant se heurte souvent en traduisant ce type de texte.

The word est, en somme, un outil qui va renouveler et relancer la pédagogie de la version anglaise, de même que l'enseignement de la traduction en général - du moins au premier, si ce n'est également, au deuxième cycles - et ce à une époque où les études dans ce domaine n'en sont encore qu'à leurs premiers balbutiements.

A B S T R A C T S

**ASPECTS PHONÉTIQUES ET PHONOLOGIQUES DU
SYSTÈME INTONATIF CHEZ DEUX SUJETS ATTEINTS
D'APHASIE NON-FLUENTE SÉVÈRE**

Parth M. BHATT

The aim of this article is to examine the phonetic and phonological status of intonation in the speech of two right-handed female Francophone subjects with large anterior left hemisphere lesions. Both subjects were clinically classified as having severe non-fluent aphasia accompanied by agrammatism and dysprosody. Results of the instrumental analysis showed that the patients were able to produce pertinent variations of Fundamental Frequency. Both patients used a rudimentary intonational system which consisted in producing rises to indicate non-termination of the utterance and major falls to mark the end of the utterance. Thus while such patients show a disturbance of the phonetic realization of intonation they do not show a phonological disorder of intonation.

**ANALYSE STYLISTIQUE DU JEU VERBAL DANS
L'OEUVRE DE L'HUMORISTE QUÉBÉCOIS
MARC FAVREAU, ALIAS «SOL»**

Conrad BUREAU

This article proposes a new methodology for the analysis of wordplays («*jeu verbal*»). This approach focuses on the principles and procedures of linguistics, semiology and objective stylistics.

**VERS UNE TYPOLOGIE DES SUFFIXES FORMATEURS
D'ADJECTIFS EN ESPAGNOL MODERNE**

Silvia FAITELSON-WEISER

Grammar and other works dealing with suffixation in Spanish have identified a large number of suffixes used to form adjectives but disagree as to how the suffixes should be analyzed, as to what elements make up their form, and as to their meaning.

This article, based on various works on the subject and an examination of the endings of some 54 000 adjectives in the *Dictionnaire Inverse de la Langue Espagnole*, sets out the present state of our research and the methodology adopted to establish a typology of suffixes used to form adjectives in Spanish and the relations between them.

**L'HYPOTHÈSE DE LA NOMINALISATION
ET LA STRUCTURE IMBRIQUÉE EN FRANÇAIS**

Josée GAUDET

Nominalization, sentence construction, and the completive / suppletive pronoun opposition in Guillaumian linguistics. Problems in the theory as regards relative and complex embedded clauses: noun representation and prepositional use in relative clauses, and status of the second connector in complex embedded clauses. Suggested hypothesis: presence in tongue of two morphological persons within the connector-pronoun, one or both of which can be activated in discourse.

**PHONÉTIQUE, PHONOLOGIE ET THÉORIE
LINGUISTIQUE: NÉCESSITÉ D'UNE PHONOLOGIE
FONCTIONNELLE EXPÉRIMENTALE**

Jean-Pierre GOUDAILLIER

In *Langues et linguistique* 12 (1986) the author presented his conception of phonology and outlined the principles of an *experimental functional phonology (EFP)*. In this paper, the author presents a brief summary of these principles, points out the need for such a new perspective and presents a glossary of the notions used. During the discussion of the paper the author defines more precisely the use of *conventional relevant features* and his conception of the relations between phonetics (instrumental or not) and phonology.

DE + INFINITIF: PRÉPOSITION OU COMPLÉMENTISEUR?

Daniel C. LE FLEM

The French infinitive is often used with *de*, the semantic role of which is not clear; furthermore, since *de + Inf* does not have the distribution of a

prepositional phrase, it is generally concluded that *de* is no longer a preposition: it is a word devoid of any meaning (traditional grammarians), a complementizer (EST) or a dematerialized particle (psychomechanics). To respect the "semiologic function" (Hjelmslev) of language, it is argued here that *de* in this construction retains its total basic meaning --that of moving away from a limit-- in order to operate either a logical connection or a treatment of the signifier of the infinitive.

MODÈLE, FILTRE ET REPRÉSENTATION

Pierre MARTIN

In linguistic epistemology, as far as phonic units are concerned, no significant progress has been made since the theory of discrete units. This inertia can be explained in part by the general acceptance of the phonetics/phonology dichotomy which establishes that phonetics has to do with substance, as if phonic units were concrete objects, and that phonology deals with pure forms. In fact, acoustic qualities are no more material objects than are the distinctive features of phonemes. Phonetic properties, like phonological properties, are a product of a triple abstraction: the linguistic model that every language constitutes, the individual (psychological) filter by which every speaker apprehends language and through which everyone uses language, and finally, the description given by each scientist who in his own particular way observes language, with the aid of a formal theory, or otherwise.

L'ESPACE DU CHANGEMENT HISTORIQUE: PHONÉTIQUE OU PHONOLOGIQUE?

Yves-Charles MORIN

What is the nature of the relationship between phonology and phonetics in historical change? A strong hypothesis could be that the evolution of a phonological system does not depend on phonetic properties which are not found in this system and in particular that a change affecting a given phoneme can be entirely accounted for by the set of its distinctive features.

We examine two specific cases --diphthongization in Montréal French and loss of phonological length in Parisian French-- which show that this hypothesis

is too strong and that a proper interpretation of phonological change must appeal to some level of representation richer than that of distinctive oppositions.

SÉMANTIQUE GRAMMATICALE DU VERBE I

Jacques OUELLET

This analysis of the internal structure of the verb and the participle in French is based on the description of the categorial meaning of the morphemes of voice and aspect, considered as distinct from their referential meaning in the context of speech, and on the definition of their relation to the subject and the object designate which are implied by these parts of speech.

PROBLÈMES POSÉS A LA PHONOLOGIE PAR LA PHONÉTIQUE EXPÉRIMENTALE

Laurent SANTERRE

Characterizing language units by means of distinctive features defined by acoustic indices is a useful approach and virtually irreplaceable in linguistic theory. It is nonetheless restrictive, reductive, and largely irrelevant in describing the infinite variety of real speech.

Phonemes are defined to mutually exclude one another, but the variophonic zone of a phoneme can overlap the zones of other phonemes sometimes defined as very different, or distant. For instrumental phonetics, automatic recognition and even perception, language sounds are not necessarily consistent with their theoretical definitions.

LE VERNACULAIRE URBAIN DE BERLIN (VUB): 25 ANS APRES L'ÉRECTION DU MUR, PEUT-ON DISTINGUER DEUX COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES?

Peter SCHLOBINSKI

After having sketched the evolution of the variety of German spoken in Berlin and described its main characteristics, the author presents the results of an empirical study conducted in two neighborhoods in West Berlin and one in East Berlin. This

empirical study clearly establishes that there are discrepancies in the use of the urban vernacular on each side of the Wall. These are explained with respect to differences observed in the linguistic attitudes of the informants. The explanatory model proposed considers there to be only one linguistic community in Berlin but that it is divided into two distinct communication communities.

LA SIGNIFICATION DU VOYAGE

Paul ST-PIERRE

Travel is an increasingly common social practice and, like all such practices, has a well-defined structure, which is largely discursive in nature. This article, which takes a semiotic approach, attempts to describe the structure of travel and to define its functioning and signification, as well as to suggest the problematic nature of the relationship between the traveller and reality.

LE PRÉTERITO ET L'ANTEPRESENTE EN ESPAGNOL DANS LA LANGUE JOURNALISTIQUE

André THIBAUT

Spanish, like most of the Romance languages, has two past verb forms --simple and compound-- resulting respectively from the Latin "perfectum" and a vulgar Latin periphrasis. While the uses of these two tenses seem to be easily distinguished in the other Romance languages, such does not seem to be the case in Spanish. In this article, we shall first study the various explanations that have been proposed to describe the values and usages of these tenses in the Spanish language; then, we shall weigh the validity of these explanations by examining in a corpus taken from newspapers a series of formal indications whose relevance to the selection of these tenses can be inferred from the remarks of the various authors.